PREMIER MINISTERE
_-_-_-_-_
SECRETARIAT PERMANENT DU PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

BURKINA FASO
Unité – Progrès - Justice

PNDES
2016-2020
Transformer le Burkina

RAPPORT DE PERFORMANCE DE L'ANNÉE 2017

Version finale

Avril 2018

SOMMAIRE

SOMMAIRE i

LISTE DES TABLEAUX ii

SIGLES ET ABREVIATIONS iii

RESUME viii

INTRODUCTION 1

I EVOLUTION DE L'ECONOMIE BURKINABE EN 2017 2

I.1 Secteur réel 2

I.2 Finances publiques 3

I.3 Echanges extérieurs 4

I.4 Agrégats monétaires 4

II PERFORMANCE 2017 DE LA MISE EN ŒUVRE DU PNDES PAR AXE 5

II.1 Axe 1 : Réformer les institutions et moderniser l'administration 5

II.2 Axe 2 : Développer le capital humain 24

II.3 Axe 3 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois 68

II.4 Mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) au Burkina Faso 95

III FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF DE SUIVI ET D'EVALUATION DU PNDES EN 2017 98

III.1 Fonctionnement des organes et instance du dispositif 98

III.2 Financement du PNDES 100

IV PERSPECTIVES 2018-2020 106

IV.1 Axe 1 : Réformer les institutions et moderniser l'administration 106

IV.2 Axe 2 : Développer le capital humain 111

IV.3 Axe 3 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois 122

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS 131

ANNEXES I

Annexe 1 : Liste des Cadres sectoriels de dialogue et date de tenue de la revue I

Annexe 2 : Liste des Cadres régionaux de dialogue et date de tenue de la revue I

Annexe 3 : Cadre de mesure de la performance globale de la mise en œuvre du PNDES II

Annexe 4 : Cadre logique global de la mise en œuvre du PNDES XVI

Annexe 5 : Quelques investissements réalisés par les collectivités territoriales par région du Burkina Faso XXV

Annexe 6 : Situation des produits dans le domaine de l'éducation XXXI

Annexe 7 : Travaux de construction de commissariat de police entamés XXXII

Annexe 8 : Nouveaux chantiers de construction des infrastructures sécuritaires XXXIII

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Evolution de la valeur ajoutée des différents secteurs et du PIB réel 3
Tableau 2: Evolution des indicateurs de finances publiques 4
Tableau 3: Point des CPD construits et /ou en construction dans la région du Sahel 10
Tableau 4: Panorama sur quelques ODD 96
Tableau 5: Formalisation du CSD et participation de l'autorité administrative 99
Tableau 6: Composition du financement du PNDES entre 2016 et 2017..... 101
Tableau 7: Etat des conventions de financement signées sur la période 2016-2017 (en milliards de francs CFA) 102
Tableau 8: Décaissement et exécution des ressources des projets et programmes en 2017 105

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABDH	:	Approche basée sur les droits humains
ABG	:	Appui budgétaire général
ABMAQ	:	Association burkinabè pour le management de la qualité
ABNORM		Agence burkinabè de normalisation, de la métrologie et de la qualité
AEPS	:	Adductions d'eau potable simplifiées
AGR	:	Activité génératrice de revenus
AN	:	Assemblée nationale
ANEEMAS	:	Agence nationale d'encadrement des exploitations minières artisanales et semi-mécanisées
ANF		Alliance nationale pour la fortification
ANEREE	:	Agence nationale des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique
ANJE	:	Alimentation du nourrisson et du jeune enfant
APD	:	Aide publique au développement
APE/AME	:	Association des pères éducateurs/Association des mères éducatrices
ARV	:	Antirétroviraux
ASBC	:	Agents de santé à base communautaire
ASMADE	:	Association songui manégré/Aide au développement endogène
ASPHP	:	Agro-sylvo-pastoral halieutique et faunique
ATAD	:	Alliance technique d'assistance au développement
ATPE	:	Aliments thérapeutiques prêts à l'emploi
BAD	:	Banque africaine de développement
BIR	:	Brigade d'intervention rapide
BOP	:	Budget opérationnel de programme
BTP	:	Bâtiments et travaux publics
CADHP	:	Commission africaine des droits de l'homme et des peuples
CAIMA	:	Centrale d'achat des intrants et du matériel agricoles
CAMET	:	Centrale d'achat de médicaments vétérinaires
CARFO	:	Caisse autonome de retraite des fonctionnaires
CBMT	:	Cadre budgétaire à moyen terme
CCFV	:	Commissions de conciliation foncière villageoise
CCI-BF	:	Chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso
CEDEAO	:	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEDJ	:	Centres d'écoute et de dialogue des jeunes
CEFAB	:	Centre de facilitation des affaires de Bagré
CENI	:	Commission électorale nationale indépendante
CEN-SAD	:	Communauté des États sahélo-sahariens
CES/DRS	:	Conservation des eaux et des sols/ Défense et la restauration des sols
CESF	:	Centre d'éducation spécialisée et de formation
CFE	:	Contribution financière en matière d'eau
CFV	:	Commissions foncières villageoises
CGCT	:	Code général des collectivités territoriales
CHR		Centre hospitalier régional
CM	:	Centres médicaux
CMA	:	Centre médical avec antenne chirurgicale
CMA-BF	:	Chambre des métiers de l'artisanat du Burkina Faso

CNAA	:	Centre national d'artisanat d'art
CNAMU	:	Caisse nationale d'assurance maladie
CNATAC	:	Centre national d'appui à la transformation artisanale du coton
CNIB	:	Carte nationale d'identité burkinabè
CNPD	:	Commission nationale de la planification du développement
CNRST	:	Centre national de recherches scientifiques et technologiques
CONAREF	:	Commission nationale pour les réfugiés
COVACC	:	Centre opérationnel de veille, d'alerte, de coordination de crise
CPD	:	Commissariat de police de district
CPIA	:	*Country Policy and Institutional Assessment*
CPN	:	Consultation prénatale
CPS	:	Chimio-prévention saisonnière
CRD		Cadre régional de dialogue
CSC	:	Conseil supérieur de la communication
CSD	:	Cadre sectoriel de dialogue
CSM	:	Conseil supérieur de la magistrature
CSPS	:	Centre de santé et de promotion sociale
CT	:	Collectivités territoriales
DGD	:	Direction générale des douanes
DGPN	:	Direction générale de la police nationale
DMEG	:	Dépôts de médicaments essentiels génériques
DRPN	:	Direction régionale de la police nationale
DRS	:	Direction régionale de la santé
DRTPS	:	Direction régionale du travail et de la protection sociale
DS	:	District sanitaire
EA	:	Effet attendu
EDH	:	Education sur les droits humains
EFTP	:	Enseignement et formation techniques et professionnels
EJSR	:	Enfants et jeunes en situation de rue
ENO	:	Espaces numériques ouverts
EPU	:	Examen périodique universel
ETH	:	Etablissements de tourisme et hôtellerie
FAFPA	:	Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage
FAIJ	:	Fonds d'appui aux initiatives des jeunes
FAPE	:	Fonds d'appui à la promotion de l'emploi
FAPEX	:	Fonds d'appui aux exportations
FARES	:	Fonds d'appui à la recherche en santé
FASI	:	Fonds d'appui au secteur informel
FDC/BF	:	Fondation pour le développement communautaire Burkina Faso
FDCT	:	Fonds de développement culturel et touristique
FDE	:	Fonds de développement de l'électrification
FRSIT	:	Forum national de la recherche scientifique et des innovations technologiques
FNG	:	Fonds national de garantie
FONA-DR	:	Fonds national d'appui aux travailleurs déflatés et retraités
FONER	:	Fonds national pour l'éducation et la recherche

FONRID	:	Fonds national de la recherche et de l'innovation pour le développement
FRE	:	Fonds de restructuration des entreprises
GSP	:	Garde de sécurité pénitentiaire
HCNRSI	:	Haut conseil national de la recherche scientifique et de l'innovation
HIMO	:	Haute intensité de main-d'œuvre
IEC	:	Information-éducation-communication
IESP	:	Institutions d'enseignement supérieur publiques
INSD	:	Institut national de la statistique et de la démographie
IRAPOL	:	Identification, rapprochement, analyse de police
ISSDH	:	Institut des sciences du sport et du développement humains
JIPA	:	Journée internationale des personnes âgées
JPEC	:	Journées de promotion économique et commerciale
LED	:	Lampes à diode électroluminescente
MAAH	:	Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques
MCA	:	*Millennium Challenge Account*
MCIA	:	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat
MEBF	:	Maison de l'entreprise du Burkina Faso
MEG	:	Médicaments essentiels génériques
MENA	:	Ministère de l'Education nationale et de l'Alphabétisation
MESRSI	:	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
MFSNF	:	Ministère de la Femme, de la Solidarité nationale et de la Famille
MFPTPS	:	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale
MGF	:	Mutilation génitale féminine
MINEFID	:	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement
MJDHPC	:	Ministère de la Justice, des Droits humains et de la Promotion civique
MJFIP	:	Ministère de la Jeunesse, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle
MNC	:	Maladie de *Newcastle*
MOD	:	Maîtrise d'ouvrage déléguée
MW	:	Mégawatts
OCADES	:	Organisation catholique pour le développement et la solidarité
OCI	:	Organisation de la coopération islamique
ODD	:	Objectifs de développement durable
OMD	:	Objectifs du millénaire pour le développement
ONAPREGCC	:	Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires
ONEA	:	Office national de l'eau et de l'assainissement
ONI	:	Office national d'identification
OPA	:	Organisations professionnelles d'artisans
OPJ	:	Officier de police judicaire
ORSEC	:	Organisation des secours d'urgence
OS	:	Objectif stratégiques
PADEL	:	Programme d'appui au développement des économies locales

PAE/JF	:	Programme d'autonomisation économique des jeunes et des femmes
PAO	:	Plan d'action opérationnel
PASANAD	:	Programme d'appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à l'agriculture durable et à la résilience
PATECE	:	Projet d'appui à la transformation de l'économie et à la création de l'emploi
PCD	:	Plans communaux de développement
PCIME	:	Prise en charge intégrée des maladies de l'enfant
PEFA	:	Public expenditure and financial assessment
PF	:	Planification familiale
PF/DS	:	Promo-Femmes/Développement solidarité
PFTE	:	Pires formes de travail des enfants
PGO	:	Partenariat pour un gouvernement ouvert
PIB	:	Produit intérieur brut
PIPHE-SA	:	Projet de création et de mise en place d'incubateurs, de pépinières et d'hôtel d'entreprises dans le secteur agro-alimentaire
PLD	:	Plan local de développement
PME/PMI	:	Petites et moyennes entreprises/Petites et moyennes industries
PNAS	:	Politique nationale d'action sociale
PNDES	:	Plan national de développement économique et social
PPA	:	Power Purchase Agreement
PPCB	:	Péripneumonie contagieuse bovine
PPP	:	Partenariat public-privé
PRD	:	Plans régionaux de développement
PRED	:	Programme de restructuration des entreprises en difficulté
PRICAO	:	Projet régional d'infrastructure de communication de l'Afrique de l'Ouest
PRIELER	:	Projet de renforcement des infrastructures électriques et d'électrification rurale
PRSPV	:	Plan de réponse et de soutien aux personnes vulnérables
PSCE/JF	:	Programme spécial de création d'emploi pour les jeunes et les femmes
PSV-BF	:	Projet de sécurisation des visas du Burkina Faso
PTF	:	Partenaires techniques et financiers
PTME	:	Prévention de la transmission mère-enfant du VIH/SIDA
PUS-BF	:	Programme d'Urgence du Sahel au Burkina Faso
PvVIH	:	Personnes vivant avec le VIH
RAMU	:	Régime d'assurance maladie universelle
RCD	:	Rapport sur la coopération au développement
SDAGO	:	Schéma directeur d'aménagement du Grand Ouaga
SDAU	:	Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme
SDDEP	:	Schémas directeurs de drainage des eaux pluviales
SDGDU	:	Schémas directeurs de gestion des déchets urbains
SEERA	:	Semaine des énergies et des énergies renouvelables d'Afrique
SENAC	:	Semaine nationale de la citoyenneté
SFR	:	Services fonciers ruraux
SIAO	:	Salon international de l'artisanat de Ouagadougou

SIST	:	Symposium international sur la science et la technologie
SNADDT	:	Schéma national d'aménagement et de développement durable du territoire
SNDA	:	Stratégie nationale de déconcentration administrative
SNS	:	Stock national de sécurité
SONABEL	:	Société nationale d'électricité du Burkina
SONE	:	Soin obstétrical et néonatal essentiel
SONU	:	Soins obstétricaux et néonatals d'urgence
SONU (BouC)	:	Soin obstétrical et néonatal d'urgence (de base ou complémentaire)
SONUB	:	Soins obstétricaux et néonatals d'urgence de base
SPAI	:	Sous-produits agro-industriels
SP-CSM	:	Secrétariat permanent du Conseil supérieur de la magistrature
SPONG	:	Secrétariat permanent des ONG
SST	:	Sécurité et santé au travail
STBV	:	Stations de traitement de boue de vidange
SYLVIE	:	Système de liaison virtuelle pour les opérations d'importation et d'exportation
TD/TA	:	Tribunal départemental/Tribunal d'arrondissement
TDH/L	:	Terre des hommes Lausanne
TDR	:	Test de dépistage rapide
TGI	:	Tribunal de grande instance
TNT	:	Télévision numérique de terre
UA	:	Union africaine
UEMOA	:	Union économique et monétaire ouest-africaine
UOP	:	Unité opérationnelle de programme
VAB	:	Village artisanal de Bobo-Dioulasso
VBG	:	Violence basée sur le genre
ZES	:	Zones économiques spéciales

RESUME

1. Le rapport annuel de performance 2017 du Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020 a pour objectif d'informer les acteurs du développement économique et social, des résultats atteints dans le contexte socioéconomique de l'année 2017, des défis à relever et des perspectives d'action envisagées au cours de la période 2018-2020. Il est élaboré sur la base des 14 rapports sectoriels et des 13 rapports régionaux de performance 2017.

2. La mise en œuvre du PNDES s'est opérée en 2017 dans un contexte difficile marqué par des évènements qui ont affecté différemment l'atteinte des résultats attendus. En effet, aux effets économiques favorables à la croissance économique dans tous les blocs de pays (Etats Unis, Europe, Asie et Afrique), de l'entrée en production de nouvelles mines d'or industrielles, de l'accroissement des dépenses publiques d'investissement, se sont opposés des contrecoups les aléas tels que : (i) la multiplication des attaques terroristes ; (ii) l'intensification des mouvements syndicaux dans quasiment toutes les sphères de l'administration publique; (iii) l'arrêt précoce des pluies, les attaques des chenilles légionnaires et d'oiseaux granivores qui ont affecté les résultats de la campagne agricole 2017-2018.

3. En dépit de ce difficile contexte, le bilan de la mise en œuvre du PNDES en 2017 fait ressortir des progrès appréciables, tant au niveau global que thématique ou sectoriel.

4. Ainsi, d'une manière globale, la mise en œuvre du PNDES en 2017 a permis de renforcer l'accélération du rythme d'accroissement du PIB réel, qui s'est établi à 6,7% en 2017 contre 5,9% en 2016. Du côté de l'offre, l'accroissement observé du rythme de la croissance du PIB réel s'explique par l'expansion de la valeur ajoutée du secteur secondaire (10,6%), porté par l'industrie minière et des services (+8%) et qui ont atténué la faible hausse de celle du secteur primaire (+1,4%).

5. S'agissant de l'inflation, l'indice des prix à la consommation s'est accru en valeur relative en décembre 2017 de 0,4% par rapport à son niveau de décembre 2016. Cette hausse très maitrisée de l'inflation découle principalement du renchérissement des prix des fonctions « hôtels, cafés et restaurants » (+3,7%), « boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants » (+0,5%), « enseignement » (+0,5%) et « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+0,4%).

6. Du fait de l'accroissement des importations et de la hausse du cours du pétrole en 2017, le solde de la balance commerciale s'est légèrement dégradé, se situant à -7,7% du PIB en 2017 contre -6,8% en 2016. Concernant les finances publiques, malgré la poursuite de l'accroissement du taux de pression fiscale qui est passé de 15,8% du PIB en 2016 à 16,5% en 2017, en raison la hausse conjuguée des dépenses d'investissement de 8,2% du PIB à 11,2% et des dépenses courantes, le déficit budgétaire a évolué nettement de 3,7% du PIB en 2016 à 7,6% en 2017.

7. **Le bilan de la mise en œuvre en 2017 des réformes stratégiques et des investissements structurants du PNDES met en lumière des acquis importants, même si des nombreux défis restent à révéler**.

8. **Ainsi, en matière de réformes des institutions et de modernisation de l'administration (axe 1)**, des résultats importants ont été enregistrés dans les domaines du renforcement de la démocratie, des droits humains, de la justice et de la

paix, de la défense, de la sécurité et la protection civile, de l'accès de la population à l'information juste.

9. *Concernant la démocratie, les droits humains, la justice et la paix,* l'efficience dans la gestion des affaires civiles et commerciales, la prévention des conflits et l'application des textes internationaux en matière de droits humains ratifiés par le Burkina Faso ainsi que le système judiciaire ont été renforcées. Ainsi en matière d'efficience dans le traitement des affaires judiciaires, le temps moyen de traitement d'une affaire civile est passé de 2 mois 21 jours en 2016 à seulement 2 mois en 2017. Pour le traitement des affaires commerciales, le temps moyen est passé de 7 mois 3 jours en 2016 à 6 mois 20 jours en 2017 pour une cible de 6 mois 10 jours. En matière de promotion des droits humains, 92 % des recommandations de l'Examen périodique universel (EPU) ont été mise en œuvre en 2017 contre 75% en 2016. L'accès à la justice s'est amélioré avec la tenue d'audiences foraines dans plusieurs juridictions, la prise en charge des frais de justice de 239 personnes vulnérables, la mise en place de 25 boutiques d'accueil, le lancement du bureau d'accueil virtuel du justiciable et le renforcement du système judiciaire avec le recrutement de 100 magistrats, 320 gardes de sécurité pénitentiaire, 98 greffiers et 25 personnels de droits humains et avec l'opérationnalisation des pôles judicaires spécialisés dans la répression des infractions économiques, financières et les actes de terrorisme.

10. La promotion de la paix et de la citoyenneté a été renforcée avec la poursuite de l'installation des démembrements des 14 Observatoires nationaux de prévention et de gestion des conflits communautaires au niveau régional, provincial, départemental et villageois, la formation de leurs membres et la sensibilisation des populations au civisme et à la citoyenneté.

11. Malgré ces acquis, les défis à relever sont nombreux et concernent notamment : (i) l'achèvement des chantiers d'informatisation des chaînes pénales et administratives et des chantiers de construction des Tribunaux de grandes instance (TGI) ; (ii) l'opérationnalisation des boutiques de doits et des bureaux d'accueil des justiciables ; (iii) l'inscription des droits humains dans le curricula d'enseignement au primaire ; (iv) le renforcement de la lutte contre la corruption au sein de la justice et (v) ; la promotion des peines alternatives à l'emprisonnement.

12. *En matière de défense et de sécurité*, grâce au recrutement et à la formation d'agents de sécurité, le ratio agent de sécurité par habitant s'est amélioré, passant de 1 agent de sécurité pour 800 habitants en 2016 à 1 agent pour 758 habitants en 2017 et le taux de maillage du territoire national en services de sécurité opérationnels a été porté de 60% en 2016 à 61,14% en 2017. Les défis à relever résident dans l'accélération des chantiers de construction des commissariats de police de district et des brigades de gendarmerie ainsi que l'équipement des services en matériel et logistique d'intervention.

13. *Dans le domaine de l'information et de la communication*, avec l'effectivité de la TNT, la mise en place de 20 stations de diffusion de la télévision nationale, l'installation de 7 émetteurs radios, l'accès de la population à l'information s'est accru puisque le taux de couverture du territoire par la radio nationale est passé de 75,5% en 2016 à 83,8% en 2017 tandis que dans le même temps, celui de la télévision nationale est passé de 53% à 70%.

14. *Dans la quête du renforcement de l'efficacité et l'efficience de l'administration publique et de la redevabilité,* les progrès les plus importants enregistrés en 2017 ont trait à l'opérationnalisation du guichet virtuel de l'administration publique qui a permis la dématérialisation de 600 procédures administratives et qui facilite les relations entre les usagers et l'administration. En revanche, la qualité globale des institutions, appréciée à travers la notation CPIA (*Country policy and institutionnal assessment*) a stagné à 3,6 points sur 6 depuis 2015, de même que la note du Burkina Faso sur l'indice de perception de la corruption de Transparency international (42/100). Les défis à révéler en matière de gouvernance administrative résident dans : (i) la poursuite de la dématérialisation des procédures ; (ii) la délégation de pouvoir aux chefs de circonscriptions administratives et (iii) la lutte contre la corruption.

15. *En matière de planification, de gestion et de financement du développement*, les principaux acquis se résument dans le basculement complet au budget-programme, les créations d'institutions de financement (Caisse des dépôts et consignations, Banque pour le financement de l'agriculture, programme Burkina STARTUP, Programme d'autonomisation économique des jeunes et des femmes). Les défis à adresser se rapportent essentiellement à l'amélioration de l'environnement des affaires, à la réalisation du programme immobilier de l'Etat et à la diversification des instruments de financement du PNDES.

16. *En matière de renforcement de la décentralisation et de promotion de la bonne gouvernance locale,* les acquis les plus importants se situent au niveau de la dynamisation des économies locales et la réduction des disparités régionales avec notamment, le démarrage effectif de la mise en œuvre du Programme d'appui au développement des économies locales (PADEL) et du Programme d'urgence pour le Sahel (PUS) à travers la réalisation de plusieurs infrastructures socioéconomiques au Sahel, l'élaboration de l'avant-projet de loi d'orientation en matière d'aménagement du territoire et du projet d'atlas de l'aménagement et du développement durable du territoire ainsi que la mise en place de l'Observatoire national de l'économie territoriale (ONET). Les défis se rapportent à l'accroissement des capacités financières des collectivités territoriales en faisant passer la part du budget de l'Etat transférée aux collectivités territoriales, de 4,6% en 2017 à 15% en 2020 et à la dynamisation des centres d'état civil secondaires en les dotant de moyens pour fonctionner.

17. **Pour ce qui est du développement du capital humain (axe 2)**, les progrès notables enregistrés en 2016 se situent au niveau de l'accès à l'éducation, à l'enseignement supérieur, à la santé ainsi qu'au niveau de l'amélioration de l'état nutritionnel des enfants. L'accès à l'eau potable et à l'assainissement et l'amélioration de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes sont également des domaines où des progrès ont été observés.

18. *Ainsi en matière d'accès des populations aux services de santé* et d'accélération de la transition démographique, grâce en partie à la mise en œuvre de la mesure de gratuité des soins pour les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans, aux constructions d'infrastructures de santé, à la normalisation d'autres, à leur équipement, au recrutement et au déploiement de personnels de santé, l'accès des enfants et des femmes enceintes aux soins de santé s'est amélioré avec en 2017, 16 920 917 épisodes de maladies prises en charge chez le groupe cible et la baisse de la mortalité maternelle infra-hospitalière de 134,4 décès pour 100 000 accouchements en 2016 à 120,9 pour 100

000 en 2017. Les progrès ont également été notables en matière de nutrition avec la baisse de la proportion des enfants de moins de 5 ans en retard de croissance de 27,3% en 2016 à 21,2% en 2017. En vue d'accélérer la transition démographique, les progrès se sont poursuivis en matière de promotion de la planification familiale, se traduisant par l'accroissement du couple-année protection de 24,8% en 2016 à 27,1% en 2017 et par la réduction des ruptures de produits contraceptifs au niveau des dépôts MEG de 17,4% en 2016 à 13,9% en 2017.

19. Les principaux défis à relever en matière de santé afin de tirer profit de l'adoption de la loi sur la fonction publique hospitalière concernent l'accélération des projets de construction d'infrastructures sanitaires de tout rang (CSPS, CM/CMA, HD, CHR, CHU), du projet e-santé ainsi que l'opérationnalisation de la couverture maladie universelle.

20. *En matière d'éducation, de formation et d'enseignement supérieur*, grâce à la réalisation des infrastructures d'éducation au préscolaire, au primaire, au post-primaire au secondaire et dans les universités, aux recrutements de personnels enseignants, d'encadrement et d'enseignant-chercheurs au profit des universités et des centres universitaires polytechniques, l'accès à l'éducation et à la formation dans tous les ordres d'enseignement s'est accru. De même la transition entre cycles ainsi que les conditions de vie des apprenants dans les lieux d'éducation se sont améliorées. Ainsi, le taux d'achèvement a été porté à 60,3% en 2017 contre 58,2% en 2016 au primaire tandis qu'au niveau du post-primaire, il a bondi de 24,24% en 2016 à 32,95% en 2017. Au supérieur, le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants est passé de 513 en 2016 à 554 en 2017.

21. Toutefois, l'accès des apprenants à l'EFTP a reculé de 4,6% en 2015 à 2,84% en 2016 pour se situer à 2,6% en 2017, mettant en exergue l'urgence d'accélérer les projets de construction des collègue d'EFTP, des lycées techniques et professionnels, des CEBNF, des CPAF et des différents types de bâtiments des universités et centres universitaires polytechniques.

22. Par ailleurs, les efforts pour promouvoir le secteur de la recherche et de l'innovation afin de le mettre au service de la transformation structurelle de l'économie ont permis d'améliorer la gouvernance dudit secteur avec l'élaboration et l'adoption de la politique du secteur et du règlement intérieur du Haut conseil national de la recherche scientifique et de l'innovation (HCNRSI). Toutefois pour permettre au secteur de jouer pleinement son rôle dans la transformation de l'économie, les projets d'implantation des parcs d'innovation dans les pôles de croissance et de mise en place des 3 technopôles orientés sur la transformation agroalimentaire, la transition énergétique et la production pharmaceutique devront être accélérés.

23. *La promotion de l'emploi décent et la protection sociale pour tous*, particulièrement pour les jeunes et les femmes, a elle aussi conduit à des résultats appréciables si l'on considère les produits tels que la création de 41 899 emplois décents dus aux recrutements d'agents par la fonction publique et aux emplois induits par les instruments publics d'appui à l'entreprenariat. Fait partie des acquis, l'accompagnement de la signature de conventions collectives. Toutefois, afin de promouvoir efficacement les emplois décents et la protection sociale pour tous, l'opérationnalisation rapide des projets suivants s'impose : (i) l'amélioration de

l'employabilité et la promotion de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes et des femmes ; (ii) l'insertion socioprofessionnelle des jeunes ruraux dans les métiers agricoles et (iii) la réhabilitation de centres d'accueil et de formation des enfants et jeunes en difficulté.

24. *En matière d'amélioration du cadre de vie, d'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité*, les progrès les plus nets enregistrés ont trait à l'électrification de nombreuses localités rurales, chefs-lieux de communes rurales, au démarrage de l'électrification de zones péri-urbaines de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, à la pause ou au remplacement de lampes d'éclairage public par des Lampes à Diode électroluminescente (LED) ainsi que le lancement du projet d'installation de 1,5 million de lampes LED au profit des ménages. En matière d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement, malgré les nombreux ouvrages réalisés, les résultats atteints sont restés légèrement en dessous des attentes. En effet, les taux d'accès à l'eau potable et le taux d'assainissement ont été de 73,4% et 21,6%, pour des cibles respectives de 74% et 24%.

25. Dans le domaine de l'urbanisme et de l'accès aux logements décents, les progrès ont également été en deçà des attentes puisque l'opérationnalisation des projets d'élaboration des Schémas directeurs de drainage des eaux pluviales (SDDEP) et Schémas directeurs de gestion du développement urbain (SDGDU) et du programme des 40 000 logements décents accuse des délais.

26. **La mise en œuvre des politiques destinées à dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois (axe 3)** a elle aussi permis d'enregistrer un certain nombre de résultats.

27. *En matière de développement du secteur Agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique afin de le rendre plus productif, résilient et davantage orienté vers le marché,* les grands acquis des actions menées en 2017 se résument au renforcement de la résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux, fauniques et halieutiques aux risques et à l'accroissement de la production halieutique. En effet, le renforcement de la résilience a été consolidé, avec les interventions de soutien qui ont touché 50% des ménages vulnérables (265 041 personnes) pour une cible fixée à 50,5%. Concernant la production halieutique, avec les mises à disposition d'alevins, l'empoissonnement de plans d'eau, la réhabilitation de la station piscicole de Ziga (1 ha) et des enclos piscicoles, la production de poissons a atteint 25 580 tonnes sur une prévision de 22 070.

28. Dans le domaine de la production végétale, malgré les 13 486 hectares supplémentaires de périmètres aménagés, la part des cultures irriguées dans la production agricole a été de 17,4% pour une cible fixée à 18,17%. Dans le domaine de la production animale, les efforts engagés n'ont pas permis d'atteindre les cibles en matière de couverture des besoins alimentaires du cheptel en Sous-produits agroalimentaire et industriels (SPAI), ni même les cibles de vaccination de la volaille et des bovins contre respectivement la maladie de Newcastle et la Péripneumonie contagieuse bovine.

29. En termes de réformes dans le secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique, on note la transmission à l'assemblée nationale du projet du nouveau code des investissements agricoles et la poursuite de la délivrance à un rythme certes moins rapide qu'espéré des actes de possession foncière. Les défis à relever pour accélérer le

développement du secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique résident dans la mise en œuvre rapide des réformes et projets dont : (i) l'Agence des terres rurales ; (ii) la Centrale d'achat des intrants et du matériel agricole (CAIMA) ; (iii) l'Unité de montage de tracteurs et motoculteurs ; (iv) l'Unité de production d'engrais minéraux à base de phosphate naturel et (v) la Société de production de semences agricoles (SOPROSA).

30. *En vue de développer le secteur industriel et artisanal afin de le rendre plus compétitif et davantage générateur d'emplois décents*, les actions engagées notamment dans l'industrie minière ont permis de porter la part du secteur secondaire dans le PIB de 20,0% en 2016 à 21,4% en 2017 pour une cible de 21,1%. En revanche, la part de l'industrie manufacturière dans le PIB a reculé de 6,6% en 2016 à 5,6% en 2017. Toutefois en matière de réformes pouvant impulser le développement et la compétitivité des PME/PMI, des acquis sont relatifs à l'adoption de la loi de promotion de ceux-ci, de ses textes d'application ainsi que ceux relatifs à l'organe de promotion des PME/PMI. Le principal défi du relèvement de la part dans le PIB de la valeur ajoutée manufacturière réside dans l'accélération des projets d'implantation des industries de transformation du coton à Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et à Koudougou.

31. *Dans le domaine du commerce et de l'expansion des industries de services à fortes valeur ajoutée*, des avancées notables ont été enregistrées dans la mise en marché des produits alimentaire locaux puisque la part des produits alimentaires de consommation dans les importations de biens a sensiblement baissé, passant de 10% en 2016 à 9,33% en 2017 et la quantité de viande exportée a évolué de 2566 tonnes en 2016 à 2642 tonnes en 2017 pour une cible fixée à 2 000 tonnes. En vue de la promotion des industries culturelles, touristiques et sportives, de nombreuses infrastructures ont été construites ou aménagées. Il s'agite entre autres de la salle de cinéma Canal Olympia Yenaga, de la salle polyvalente de Gaoua, du Centre culturel Couleur pinceau, la bibliothèque de Loropéni (en cours de réalisation), des aménagements sur le site des Cascades de Karfiguéla ainsi que les réhabilitations de stades régionaux à Kaya, Koudougou, Bobo-dioulasso et Gaoua.

32. *Des résultats appréciables ont également été enregistrés en ce qui concerne le développement des infrastructures nécessaires à la transformation structurelle de l'économie.* Ainsi en matière de mobilisation des ressources en eau, 06 nouveaux barrages ont été construits en 2017 sur une prévision de 7 et 05 autres ont été réhabilités. La proportion des retenues d'eau de surface avec protection des berges a été portée à 16% pour une cible de 17% et le taux de recouvrement de la Contribution financière en matière d'eau (CFE) a été de 126%.

33. *En matière d'infrastructures routières*, si en raison du fait que les 271 km de routes en bitumage ne sont pas encore réceptionnées, la proportion des routes bitumées demeure inchangée à 24,5% en 2017, avec l'achèvement des travaux d'aménagement des 1 200,6 km de pistes rurales, la proportion des pistes rurales aménagées est passée de 27,9% en 2016 à 30,43% en 2017. Dans le but d'améliorer la mobilité sur le réseau routier, les travaux d'entretien engagés portaient sur 2 042 km de routes. Pour préserver le réseau routier, l'application du règlement 14 de l'UEMAO a été renforcée avec notamment le contrôle effectif de la charge à l'essieu de 125 000 véhicules lourds de transports de marchandises.

34. *Au niveau des TIC*, le principal impact des actions menées concerne l'accroissement de la capacité de la bande passante en 2017 qui a fait passer le débit internet à 16 Gbps, contre à peine 6 Gbps en 2016, grâce notamment au déploiement de la fibre optique sur l'axe Ouagadougou – Pô- Frontière du Ghana, pour relier les centres urbains et les chefs-lieux de communes dans le cadre du projet G-CLOUD ainsi qu'en raison de la construction du 1er Datacenter et du déploiement des 2 premiers nœuds fédérateurs.

35. *En matière d'infrastructures d'énergie*, les principaux acquis enregistrés en 2017 concernent notamment l'achèvement des travaux de construction de la centrale solaire de Ziga de 1 MWc, de la centrale solaire de Zagtouli d'une capacité de 33MWc, de l'interconnexion électrique (côté Burkina) avec le Ghana pour une puissance supplémentaire attendue de 100 MW ainsi que les travaux de raccordement de plusieurs provinces au réseau de la SONABEL. Toutefois, afin de porter à 1 000 MW la puissance électrique installée et de réduire à 50 FCFA, le prix du KWH d'électricité haute tension pour les entreprises, il est nécessaire d'accélérer les projets de construction de centrales solaires et de centrales thermiques identifiés dans le cadre du PNDES.

36. *La protection de l'environnement et la gestion durables de ressources naturelles* n'est pas restée en marge de l'action gouvernementale. En effet, ce sont au total 5 436 hectares de terres dégradées des zones protégées qui ont été récupérés en 2017 et le processus de mise en place des éco-villages s'est poursuivi avec l'adoption de sa stratégie et de son plan d'action ainsi que le démarrage d'activités opérationnelles à l'image de la mise en place de mini-centrales. De même, en vue de réduire les émissions dues à la déforestation, à la dégradation forestière et de renforcer les stocks de carbone liés à la forêt, des actions d'ordre stratégique et intentionnel ont été engagées dans le sens d'opérationnaliser la Stratégie REDD+.

37. A ces performances enregistrées par axe, s'ajoutent les contributions des collectivités territoriales à travers des investissements dans des domaines tels la santé, l'éducation, le cadre de vie, l'eau, l'assainissement, l'énergie, l'agriculture, la pêche, l'élevage, la culture, le sport, le loisir, le commerce, les infrastructures routières et l'environnement pour un montant global d'environ 56,4 milliards de FCFA.

38. **Concernant la mise en œuvre du PNDES et son suivi-évaluation**, le fonctionnement du dispositif du suivi-évaluation s'est amélioré avec la tenue effective, en juin 2017 de la session de revue annuelle 2017 de la mise en œuvre du PNDES précédée des sessions de revue des cadres sectoriels et régionaux de dialogue (CSD et CRD). De même, une session extraordinaire de revue du PNDES a été tenue en octobre, précédées des sessions extraordinaires des CSD et CRD. 11 des 14 secteurs ont élaborés et pu faire valider leur politique sectorielle par la Commission nationale de la planification du développement (CNPD) dont 8 ont été adoptées en conseil des ministres.

39. Sur le plan opérationnel, la mise en œuvre d'un grand nombre de projets a été affecté par les régulations budgétaires et par des taux de décaissement moins élevés que prévus des appuis projets (63%) et surtout des appuis budgétaires (62,31%) qui connaissent un niveau d'absorption traditionnellement élevé. Concernant les appuis des partenaires privés, seules les négociations de deux projets PPP ont débouchés sur des conventions signées pour un financement total de 24,91 milliards F.CFA. Par

ailleurs, l'exécution des projets sur le terrain a été contrariée par les difficultés de choix des sites, la faible capacité des entreprises adjudicataires des marchés et les fréquents abandons de chantiers. Au niveau du suivi-évaluation, l'insuffisance des moyens mis à disposition des acteurs continue d'affecter leur capacité de travail et la qualité des produits rendus.

40. **En perspective au cours de la période 2018-2020**, les efforts seront concentrés sur la mise en œuvre des réformes stratégiques et projets structurants concourant aux objectifs du PNDES, en particulier, ceux devant faire l'objet de l'évaluation à mi-parcours. Pour ce faire, un accent particulier sera mis sur les actions concourant à lever les difficultés identifiées dans l'atteinte des résultats par axe et à renforcer le fonctionnement du dispositif de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation.

41. **Ainsi, en matière de réformes des institutions et de modernisation de l'administration**, le Gouvernement poursuivra l'impulsion des réformes pour la promotion de la bonne gouvernance administrative et politique. Son action sera principalement orientée vers le renforcement des capacités opérationnelles des forces de défenses et de sécurité afin d'apporter une réponse appropriée au terrorisme surtout dans le Sahel. Dans ce sens, l'exécution de la loi de programmation militaire se fera en vue d'assurer le financement adéquat du plan stratégique 2018-2022, pour la réforme des Forces armées nationales (PSR 2018-2022). Par ailleurs, les actions visant le renforcement du dialogue avec le Parlement, l'accès et l'indépendance de la justice, le renforcement de la sécurisation des documents d'identité, le renforcement de l'accès des populations à l'information juste, la protection des réfugiés au Burkina Faso et des Burkinabè de l'extérieur, le renforcement des effectifs de la fonction publique et son efficacité, etc. seront maintenues.

42. *Afin de promouvoir la bonne gouvernance* économique, le Gouvernement entend mettre en œuvre la loi sur la planification du développement à travers la mise en œuvre des 14 politiques sectorielles et poursuivra les réformes induites par le passage au budget-programme. Aussi, en matière d'amélioration de l'accès au financement, il poursuivra la consolidation de l'ancrage des institutions de financement nouvellement créées à savoir, la caisse des dépôts et consignations et la banque pour le financement de l'agriculture et il entreprendra des actions en vue d'assurer le financement adéquat des PME/PMI et la formalisation des entreprises du secteur informel. De même, les actions concourant à la création d'un environnement des affaires est plus incitatif et de renforcement des capacités d'initiative et de gestion du secteur privé seront renforcer ainsi que celles concourant au développement d'un système de redevabilité à tous les niveaux.

43. *Le renforcement de la décentralisation et la promotion de la gouvernance locale* se poursuivront à travers notamment, la signature de contrats d'objectifs entre l'Etat et les Collectivités territoriales en vue d'optimiser les résultats de la mise en œuvre du PNDES à l'échelle locale, l'accroissement des ressources transférées aux collectivités territoriales, la poursuite du processus d'informatisation et de gestion des services d'état civil. Par ailleurs, le Gouvernement entend dans le cadre de la dynamisation des économies locales et la réduction des disparités régionales, faire adopter l'avant-projet de loi d'orientation en matière d'aménagement du territoire, poursuivre la mise en œuvre du PUS et étendre la mise en œuvre du PADEL à l'ensemble des 13 régions du

Burkina Faso à partir de 2018 aux régions de l'Est, du Centre-Nord, du Centre -Est, de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Sud et du Nord.

44. **Pour ce qui est du développement du capital humain**, *la promotion de la santé des populations et l'accélération de la transition démographique* se matérialiseront, par la poursuite de la mise en œuvre de la politique de gratuité des soins au profit des enfants de moins de 05 ans et des femmes enceintes, la construction et l'équipement de centres de santé, la mise en œuvre de la fonction publique hospitalière, l'amélioration de l'état nutritionnel de la population, la promotion des pratiques innovantes en matière de planning familial, etc. L'ambition du Gouvernement est de faire passer le taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes devrait passer à 290 en 2018 puis à 242 en 2020, le quotient de mortalité infanto-juvénile pour 1 000 naissances vivantes se situerait à 69 en 2018 puis à 54,7 en 2020, le taux de létalité du paludisme grave chez les enfants de moins de 5 ans qui est de 1,4% en 2017 connaitra une diminution pour se situer à 1% en 2018 puis à moins de 1% en fin 2020. Il s'agit aussi de réduire le taux de prévalence du VIH/SIDA à 0,83 en 2018 et à 0,77 en 2020 et de porter la proportion des formations sanitaires publiques accréditées à 50% en 2018 et à 80% en 2020.

45. *En matière d'éducation, d'enseignement supérieur et de formation*, il s'agira surtout, d'accroître les effectifs à tous les niveaux, de diversifier les offres de formation, de former et d'encadrer le personnel enseignant, pour répondre aux besoins de l'économie.

46. *En ce qui concerne la recherche et l'innovation*, le Gouvernement maintiendra ses efforts pour améliorer la gouvernance de ces secteurs afin que les résultats qui en sortiront servent la cause de la transformation structurelle de l'économie, orientation centrale du PNDES. Pour ce faire les principales actions porteront entre autres sur la production de méthodes de recherche, la recherche appliquées, la valorisation des résultats de la recherche et l'implantation de parcs d'innovation sur les pôles de croissance du Burkina Faso.

47. *Concernant la promotion de l'emploi décent et de la protection sociale pour tous*, l'ambition sur la période 2018-2020 est d'assurer le financement d'au moins 7 150 microprojets à travers les Fonds nationaux de financement (FASI, FAPE, FAIJ et FONA-DR) ; de recruter 25 400 jeunes et femmes entre 2018 et 2020 pour les THIMO et de promouvoir l'insertion socioprofessionnelle des jeunes ruraux dans les métiers agricoles, des jeunes diplômés et des jeunes formés aux métiers ainsi que promouvoir le dialogue social, la lutte contre le travail des enfants et ses pires formes, la réalisation de la promotion de l'équité-genre en milieu du travail, l'amélioration et l'extension de la couverture sociale du secteur formel aux acteurs des économies informelles urbaine et rurale, le renforcement du cadre institutionnel et juridique favorable à la promotion de l'assurance maladie universelle, etc.

48. *Pour améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité*, au cours de la période 2018-2020, les efforts se poursuivront afin notamment, de porter à 76% le taux d'accès national à l'eau potable en 2018 à 79% en 2020, d'accélérer le rythme d'exécution du projet de construction des 611 AEPS/PEA et de réhabilitation de 225 autres, d'accélérer le rythme d'exécution du projet de construction des 10 376 forages et de réhabilitation de 3 020 autres et d'accélérer le

rythme d'exécution du projet d'approvisionnement en eau potable multi-village. Il s'agira aussi d'augmenter la capacité de distribution du réseau de 800 km dont 430 km en 2018, de 122 500 nouveaux branchements particuliers dont 50 000 en 2018 et de 580 nouvelles bornes fontaines dont 100 en 2018.

49. Dans le domaine de l'assainissement durable des eaux usées et excréta, l'action publique visera notamment à porter à 25% le taux d'accès national à l'assainissement familial en 2018 puis à 34% en 2020. En milieu rural, l'ambition est de porter ce taux à 16,8% en 2018 et à 25% en 2020.

50. Par ailleurs, l'effort la réalisation du projet de construction de 40 000 logements sociaux et économiques sera accélérée afin rendre disponibles des logements décents à au profit des populations ou d'accompagner des ménages dans l'auto-construction.

51. **Afin de dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois**, *il est prévu le développement d'un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché.* Les actions majeures retenues sur la période concerneront l'accélération des aménagements hydroagricoles de 5 300 ha de nouveaux bas-fonds, de 4 500 ha de périmètres irrigués et de 3 265 ha de périmètres réhabilités ainsi que la concrétisation des investissements structurants tels la CAIMA, la SOPROSA, l'unité de montage des tracteurs et motoculteurs. Il est aussi prévu, la poursuite de la mise à disposition des intrants et équipements agricoles au profit des producteurs vulnérables en 2018 pour un montant de 24,75 milliards de francs CFA qui devrait atteindre 34,15 milliards de francs CFA en 2020 et la construction de 140 magasins de stockage par an ainsi que la réalisation d'une unité de transformation des produits agricoles. Les actions programmées prennent également en compte la conduite diligente pour la mise en œuvre de la CAMVET, de l'unité de fabrique de vaccin au laboratoire national d'élevage, la poursuite de la campagne de vaccination contre les maladies prioritaires qui permettra dès 2018 de vacciner 5 903 997 bovins, 5 215 388 petits ruminants et 28 511 559 volailles, la mise à disposition des éleveurs de 22 000 tonnes de SPAI et 67 364 kg de semences certifiées en moyenne par an ainsi que l'empoissonnement des plans d'eau avec 12 millions d'alevins toutes espèces confondues.

52. *Pour développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents*, les actions seront orientées vers l'amélioration de la compétitivité des entreprises industrielles, la mise en œuvre de la loi d'orientation pour la promotion des PME, la mise en œuvre du Projet de création et de mise en place de l'Incubateur, de pépinière et d'hôtel d'entreprises dans le secteur Agro-alimentaire (PIPHE-SA), la mise en œuvre du Projet d'appui à la création et au développement des petites et moyennes entreprises et petites et moyennes industries (PACD-PME/PMI). Aussi, le renforcement du cadre législatif et institutionnel du secteur de l'artisanat notamment par l'élaboration et la divulgation des textes règlementaires sur l'artisanat et la relecture des textes de la CMA-BF, la poursuite de la construction et de l'équipement du VAB et du CNATAC à Bobo-Dioulasso et la promotion et la commercialisation des produits de l'artisanat par l'organisation des éditions du SIAO, sont inscrits au titre des priorités pour la période 2018-2020.

53. *Dans le cadre de la promotion du commerce et l'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois décents,* l'action du Gouvernement portera

principalement sur la finalisation de la réglementation nécessaire à la mise en œuvre du projet de modernisation et le démarrage de la production des nouveaux titres de transport, le suivi de l'importation effective des véhicules autorisés, (iii) la poursuite de la lutte contre la surcharge, (iv) la restructuration du contrat-plan entre l'Etat et la SONAPOST pour la création de bureaux de poste, la création de la banque postale et la mise en service d'un produit de mobile-banking dénommé "mobile banking " et le développement d'une stratégie commerciale auprès des éditeurs de programme de télévision. La mise en œuvre réussie des actions sus mentionnées contribuera dès 2018 à porter la proportion des entreprises utilisant des ordinateurs à 20% et internet à 10%, la contribution des postes et télécommunications au PIB à 3%, le nombre moyen d'emplois formels créés dans les services tertiaires marchands à 15 000, le taux élargi de bancarisation à 32%, et le taux de croissance de la valeur ajoutée des services marchands à 7,5%.

54. **Le revue de la performance dans la mise en œuvre du PNDES en 2017 a conduit à retenir les recommandations suivantes :** (i) recentrer la MRSIS sur des éléments de réformes et d'investissements structurants en cours d'exécution ou disposant d'études de faisabilité et opérer le suivi des autres réformes et investissements dans le tableau de bord ; (ii) faire un suivi rapproché des investissements pour s'assurer de la célérité et de la qualité dans la conduite des travaux ; (iii) mettre en régie la réalisation des études de faisabilité d'un lot de projets PPP hautement stratégiques dont la liste sera fournie par le SP/PNDES et systématiser les études de marché, de rentabilité économique et financière dans les études de faisabilité des projets PPP et rendre disponible un guide de conduite des études préparatoires des projets à mettre en œuvre en mode PPP ; (iv) poursuivre les efforts de mobilisation des ressources propres et travailler à la maitrise de la masse salariale ; (v) accélérer la mise en œuvre des projets de développement de l'EFTP en vue de soutenir le développement des capacités des entreprises et inverser la tendance baissière de la proportion des effectifs de l'EFTP ; (vi) signer les contrats d'objectifs entre l'Etat et les CT pour mieux capitaliser l'intervention des CT dans la mise en œuvre du PNDES et améliorer le niveau des transferts de ressources financières et (vii) renforcer les capacités des acteurs sur les outils de suivi et d'évaluation du PNDES et des politiques sectorielles et mettre à la disposition des secrétariats techniques des CSD et des CRD et du SP/PNDES des ressources financières suffisantes pour assurer leur fonctionnement adéquat.

INTRODUCTION

55. La deuxième année de mise en œuvre du Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020 a permis de consolider le relèvement du rythme de la croissance économique et la réalisation d'investissements structurants aussi bien en matière de renforcement de la gouvernance, de développement du capital humain qu'en matière d'infrastructures de soutien à la transformation de l'économie.

56. La croissance économique qui s'est établie à 6,7% en 2017 contre 5,9% en 2016 a été réalisée dans un contexte international marqué par la reprise économique en Europe, l'accélération de la croissance économique aux Etats-Unis, en Asie et en Afrique, dû au relèvement des cours du pétrole et des matières premières telles que le coton et le cacao.

57. Au plan interne, la mise en œuvre du PNDES en 2017 a été affectée par une vague de revendications salariales d'ampleur inédite et la recrudescence des attaques terroristes dans la capitale Ouagadougou et aux frontières Nord et Nord-ouest avec le Mali ainsi que dans la partie sahélienne du pays.

58. Ces évènements qui ont occasionné des réaménagements budgétaires et la prise de mesures sécuritaires fortes, doivent être pris en compte dans l'appréciation de la performance enregistrée dans la mise en œuvre du PNDES en 2017. Cette appréciation se fait à pas annuel à travers le rapport annuel de performance qui met en évidence les progrès accomplis en termes de réalisation des cibles des indicateurs d'effets et de produits du Plan ainsi qu'à travers le niveau de réalisation des réformes et des investissements retenus dans la Matrice de réformes stratégiques et d'investissements structurants (MRSIS). Il identifie également les insuffisances constatées dans la mise en œuvre, les contraintes majeures et formule des recommandations. Il contient également les orientations d'action pour la période 2018-2020.

59. Le rapport de performance 2017 est établi à partir des rapports sectoriels et régionaux de performance, validés lors des revues sectorielles et régionales annuelles 2018, tenues sur la période allant de février à mars 2018 (Annexes 1 et 2). Outre le bilan de la mise en œuvre du PNDES au niveau sectoriel ou régional, ces rapports ont également analysé le fonctionnement des Cadres sectoriels et régionaux de dialogue (CSD et CRD) en 2017, identifié les difficultés de mise en œuvre et formulé des recommandations.

60. Il est articulé autour des sections suivantes : (i) l'évolution de l'économie burkinabè en 2017, (ii) la performance enregistrée dans la mise en œuvre du PNDES en 2017, (iii) les dispositions de mise en œuvre, du suivi et d'évaluation du PNDES en 2017, (iv) les perspectives 2018-2020 de mise en œuvre du PNDES et (v) les conclusions et recommandations.

I EVOLUTION DE L'ECONOMIE BURKINABE EN 2017

61. L'activité économique nationale a continué à évoluer favorablement en 2017 en dépit d'un contexte interne particulièrement sévère au plan sécuritaire avec les multiples attaques terroristes et au plan social en raison de l'intensification des mouvements syndicaux dans toutes les sphères de l'administration publique. A cela s'ajoutent l'arrêt précoce des pluies, les attaques des chenilles légionnaires et d'oiseaux granivores, qui ont affecté les résultats de la campagne agricole 2016-2017.

62. Toutefois, l'amélioration de la conjoncture économique internationale et régionale avec la reprise dans les grandes économies (USA, Europe, Japon), les pays émergents (Inde, Brésil, Chine) et en Afrique (Afrique du Sud, Nigéria, UEMOA), soutenue principalement par les échanges commerciaux, la production industrielle, les différentes politiques monétaires et budgétaires ainsi que la bonne orientation des cours des matières premières, ont contribué à atténuer les effets néfastes de la conjoncture économique nationale.

63. Aussi, l'économie nationale a bénéficié du regain de l'activité du secteur secondaire, notamment dans l'industrie minière, dans celle des bâtiments et travaux publics et dans une moindre mesure du maintien du dynamisme des activités des services. Le taux de croissance du PIB réel est ressorti à 6,7% en 2017 contre 5,9% en 2016 pour une cible visée de 8,4%. Le PIB nominal s'est établi à 7 497,7 milliards de francs CFA et le PIB réel à 4 948,9 milliards de francs CFA en 2017.

I.1 Secteur réel

64. La valeur ajoutée du secteur primaire s'est dégradée en 2017, s'affichant à 0,8% après une croissance de 5,2% un an plus tôt avec une contribution de 0,2 point à la croissance du PIB. En revanche, celle du secteur secondaire a enregistré une progression remarquable avec une croissance de 10,4% en 2017 contre 3,8% en 2016, expliquée principalement par le dynamisme de l'activité minière. Sa contribution à la croissance du PIB a atteint 2 points de pourcentage. Quant au secteur des services, le dynamisme de l'activité, bénéficiant entre autres du développement des activités financières, des postes et télécommunications et de commerce, s'est maintenu avec une progression de sa valeur ajoutée de 8,1% en 2017 contre 7,9% en 2016, pour une contribution à la croissance de 4,5 points de pourcentage.

65. La part de la valeur ajoutée du secteur primaire en 2017 a représenté 27,8% de la valeur ajoutée de l'ensemble des secteurs contre 29,0% en 2016. Celle du secteur tertiaire (y compris les taxes et SIFIM) s'est élevée à plus de la moitié (50,7% contre 50,2% en 2016). Quant au secteur secondaire, il a généré 21,4% de la valeur ajoutée en 2017 contre 20,8% un an auparavant.

66. Du côté de la demande, la croissance économique en 2017 a été soutenue, principalement par la demande intérieure, suite à la consolidation de l'investissement (+3,4 point de pourcentage) et au maintien du dynamisme de la consommation (+3,3 points de pourcentage).

67. S'agissant de l'inflation, exprimée par le niveau général des prix à la consommation, elle a enregistré en 2017 une hausse tant en glissement annuel qu'en moyenne annuelle. En moyenne annuelle, le taux d'inflation s'est situé à +0,4% à fin décembre 2017 contre une baisse de 0,2% à fin décembre 2016. Cette hausse s'explique

essentiellement par le renchérissement des prix au niveau de la fonction « hôtels, cafés et restaurants » (+3,7%) et de la hausse des prix au niveau des fonctions « boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants » (+0,5%), « enseignement » (+0,5%) et « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+0,4%). Pour les autres produits de consommation, à l'exception des services de transports qui ont enregistré une baisse de 1,4%, il a été observé une faible variation de leurs prix en moyenne annuelle.

68. Le maintien des prix dans les limites de la norme communautaire de 3% a été possible grâce aux bons résultats de la campagne agricole 2016/2017 et aux mesures gouvernementales de lutte contre la vie chère à savoir : (i) la vente de céréales à prix social dans les zones déficitaires, (ii) le contrôle des prix des produits de grande consommation, (iii) la réouverture des points de vente de céréales aux populations vulnérables et (iv) la baisse du prix du carburant à la pompe.

Tableau 1 : *Evolution de la valeur ajoutée des différents secteurs et du PIB réel*

Désignation	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**Cible 2017 PNDES**
Secteur primaire	-3,4%	7,9%	2,9%	2,7%	-2,8%	5,2%	0,8%	**5,2%**
Secteur secondaire	22,9%	-8,0%	-0,7%	15,0%	4,6%	3,8%	10,4%	**12,2%**
Secteur tertiaire	4,9%	10,1%	8,9%	3,2%	6,6%	7,9%	8,1%	**6,3%**
Taux de croissance du PIB réel	**6,6%**	**6,5%**	**5,8%**	**4,3%**	**3,9%**	**5,9%**	**6,7%**	**8,4%**

Source : « Instrument automatisé de prévision » MINEFID/DGEP/DPAM, *mars 2018*.

I.2 Finances publiques

69. Le déficit budgétaire s'est situé à 7,5% en 2017 contre 3,7% en 2016. Ce niveau de déficit élevé, en dépit du renforcement de la mobilisation des recettes fiscales, est expliqué par l'accroissement des dépenses salariales pour prendre en charge les engagements du Gouvernement vis-à-vis des partenaires sociaux et des dépenses d'investissements dans le cadre de la mise en œuvre du PNDES.

70. Les **recettes totales et dons** ont été mobilisés à hauteur de 1 583,6 milliards de francs CFA à fin décembre 2017 contre 1 412,5 milliards de francs CFA en 2016, soit un accroissement de 12,1%. Cette performance est imputable aux recettes propres (+158,8 milliards de francs CFA) et aux dons (+12,3 milliards de francs CFA).

71. Les **recettes propres** ont augmenté de 12,9% par rapport à fin décembre 2016 pour s'établir à 1 389,3 milliards de francs CFA à fin décembre 2017. Ce niveau de mobilisation est lié à la bonne performance enregistrée au niveau des recettes fiscales (+15,1%), les recettes non fiscales ayant baissé au cours de la période. Le taux de pression fiscale s'est encore amélioré, ressortant à 16,5% en 2017contre 15,8%en 2016.

72. A fin décembre 2017, les **dépenses totales et prêts nets** ont été exécutés à hauteur de 2 146,6 milliards de francs CFA contre 1 665,0 milliards de francs CFA en 2016, soit une augmentation de 481,6 milliards de francs CFA (+28,9%). Cette hausse s'explique par l'augmentation des dépenses courantes (+199,9 milliards de francs CFA), notamment les salaires et les transferts et celle des dépenses en capital (+276,4 milliards de francs CFA). Les dépenses de salaires qui demeurent toujours importantes ont représenté

49,9% en 2017 des recettes fiscales contre 51,0% en 2016 pour un plafond communautaire de 35%.

73. Au niveau de la dette publique, l'encours de la dette publique rapporté au PIB, s'est stabilisé en 2017, ressortant à 36,6% contre 36,8% en 2016 pour une norme communautaire n'excédant pas 70%.

Tableau 2:*Evolution des indicateurs de finances publiques*

En pourcentage du PIB	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**Cible 2017 PNDES**
Recettes totales et dons	22,4%	24,5%	21,6%	20,9%	20,8%	***21,1%***	30,1 %
Taux de pression fiscale	15,6%	16,8%	15,4%	15,2%	15,8%	***16,5%***	19,5 %
Dépenses totales et prêts nets	25,5%	28,0%	23,4%	22,9%	24,5%	***28,6%***	35,7 %
Personnel	5,8%	6,0%	7,1%	7,6%	8,2%	***8,2%***	7,3 %
Investissements	11,0%	14,6%	9,1%	8,1%	8,2%	***11,1%***	21,2 %
Déficit budgétaire	3,1%	3,5%	1,9%	2,0%	3,7%	***7,5%***	5,6%

Source : « Instrument automatisé de prévision » MINEFID/DGEP/DPAM, *mars 2017*.

I.3 Echanges extérieurs

74. Les transactions économiques avec l'extérieur ont été influencées en 2017 par la baisse du cours du dollar des Etats-Unis d'Amérique, la remontée des prix mondiaux des produits pétroliers et la hausse des cours de l'or et du coton. Dans ce contexte, les échanges se sont traduits par une dégradation du déficit des transactions courantes qui s'est situé à 7,6% du PIB en 2017 contre 6,8% en 2016 en lien avec l'accroissement des importations (+14%) pour des exportations en hausse de 9%.

I.4 Agrégats monétaires

75. La situation monétaire du Burkina Faso a été marquée, entre fin décembre 2016 et fin décembre 2017, par une baisse des Avoirs extérieurs nets (AEN) de 21,9 milliards de francs CFA (-5,5%) imprimée par la Banque centrale dont les AEN se sont dégradés de 151,6 milliards de francs CFA (-20,9%) et une progression des créances intérieures de 380,1 milliards de francs CFA (+19,1%), imputable à une augmentation des créances sur l'économie de 234,2 milliards de francs CFA et des Créances nettes sur l'Administration centrale (CN-AC) de 145,9 milliards de francs CFA. Cette situation a conduit à un accroissement de la masse monétaire de 553,8 milliards de francs CFA (+19,8%).

II PERFORMANCE 2017 DE LA MISE EN ŒUVRE DU PNDES PAR AXE

II.1 Axe 1 : Réformer les institutions et moderniser l'administration

76. Réformer les institutions et moderniser l'administration est un impératif pour garantir la paix, la sécurité, la justice et les droits humains d'une part et pour accroître l'efficacité des interventions de l'État et de ses partenaires, d'autre part. La réalisation de cet impératif se conduit à travers les Objectifs stratégiques (OS) suivants : (i) OS 1.1 : promouvoir la bonne gouvernance politique et administrative, (ii) OS 1.2 : promouvoir la bonne gouvernance économique et (iii) OS 1.3 : renforcer la décentralisation et promouvoir la bonne gouvernance locale.

II.1.1 Objectif stratégique 1.1 : promouvoir la bonne gouvernance politique et administrative

77. Promouvoir la bonne gouvernance politique et administrative suppose d'œuvrer à la génération des effets attendus que sont : (i) la démocratie, les droits humains, la justice et la paix sont renforcés, (ii) la sécurité et la protection civile sont renforcées, (iii) la défense est renforcée, (iv) l'accès à l'information juste est assuré pour tous, (v) les coopérations régionale et internationale sont améliorées, (vi) l'administration publique est efficace et efficiente et (vii) le système de redevabilité est développé à tous les niveaux.

II.1.1.1 **Effet attendu 1.1.1 : la démocratie, les droits humains, la justice et la paix sont renforcés**

78. **En matière de démocratie, des droits humains**, **de justice et de paix**, les progrès enregistrés au cours de l'année 2017 s'apprécient à travers les sous-effets constitutifs de cet effet attendu.

79. Ainsi, pour l'amélioration de l'accès physique à la justice, le rayon moyen d'accès à un Tribunal de grande instance (TGI) resté à 59 km, à son niveau de 2016 du fait qu'aucune nouvelle construction de TGI n'a été effective en 2017.

80. Dans le cadre du renforcement de la gestion des affaires judiciaires, le temps moyen de traitement d'une affaire civile qui était de 2 mois 21 jours en 2016 est passé à 2 mois en 2017, tandis que le temps moyen de traitement d'une affaire commerciale est passé de 7 mois 3 jours en 2016 à 6 mois 20 jours en 2017 pour une cible de 6 mois 10 jours. Ces performances attestent l'efficacité de l'appareil judicaire dans le traitement des dossiers.

81. S'agissant de l'amélioration de la démocratie, des droits humains et de la paix qui s'apprécie également à travers la mise en œuvre des recommandations de l'Examen périodique universel (EPU), la proportion desdites recommandations mises en œuvre qui était de 75% en 2016 a été portée à 92 % en 2017, pour une cible de 90%. Quant à la qualité des politiques et des institutions, appréciée à travers l'évaluation CPIA (*Country policy and institionnal assessment),* suite à l'évaluation de juillet 2017, la note du Burkina Faso a été de 3,6 sur une échelle de 6, identique à celle des évaluations de 2016 et de 2015.

82. **Dans le domaine de la consolidation de la démocratie et l'Etat de droit,** l'année 2017 a enregistré la réalisation des produits suivants : (i) le suivi effectif du processus

de rédaction et d'adoption de 61 projets de loi sur 64 ; (ii) l'organisation effective de la rentrée parlementaire ; (iii) le renforcement des compétences des cadres de l'administration en légistique et en techniques de rédaction des avant-projets de loi et (iv) la finalisation par la commission constitutionnelle de l'avant-projet de constitution pour le passage à la Vème République.

83. **En ce qui concerne la promotion de la paix et du civisme**, les progrès enregistrés en 2017 ont concerné entre autres :(i) l'installation de 02 observatoires régionaux, 07 observatoires provinciaux, 07 observatoires départementaux et 95 observatoires villageois, comme démembrement de l'Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires (ONAPREGCC); (iii) le renforcement des capacités de 526 membres de l'ONAPREGECC ; (iv) la commémoration des journées internationales de la paix les 21 septembre et 16 novembre 2017, dans la région du Nord ; (v) l'organisation de la Semaine nationale de la citoyenneté (SENAC) du 21 au 30 novembre 2017 dans toutes les 13 régions ; (vi) le renforcement des capacités des acteurs politiques à travers l'organisation de 02 ateliers de formation à la participation citoyenne à Bobo-Dioulasso et à Koudougou respectivement les 8 et 9 août et les 17 et 18 août 2017 ; (vii) le renforcement de la culture du civisme dans l'enseignement formel et non formel à travers 03 sessions de formation au profit de 77 délégués dont 20 femmes et 50 garçons des établissements des régions du Plateau central, de l'Est et des Cascades du 24 au 27 octobre 2017et l'organisation de 20 conférences au profit de 08 écoles supérieures et professionnelles.

84. Au cours de la période 2016-2017, les réalisations cumulées font ressortir : (i) l'installation de 13 observatoires régionaux, 23 observatoires provinciaux, 111 observatoires départementaux et 2 427observatoires villageois ; (ii) la formation de 652 membres de l'ONAPREGECC ; (iii) la sensibilisation de 4 146 personnes aux valeurs de la paix ; (iv) 38 981 personnes sensibilisées à la citoyenneté au cours de la semaine nationale de la citoyenneté ; (v) la formation de 267 acteurs politiques à la promotion de la paix et au civisme et (vi) la réalisation de 40 sessions de sensibilisation au civisme en milieu scolaire.

85. Dans le domaine des droits humains, des progrès ont été enregistrés grâce à la réalisation des produits majeurs suivants : (i) la sensibilisation des groupes socioprofessionnels aux droits humains et au droit international humanitaire, notamment des acteurs judicaires, de la société civile, et des agents et des officiers de la police judiciaire ; (ii) le traitement et le suivi des cas de violation des droits humains à travers des actions d'écoute et d'orientation au profit de personnes à besoins spécifiques telles que les femmes victimes de violences, les enfants et les personnes handicapées ; (iii) la production du rapport 2016 sur les cas de violations et d'atteintes aux droits humains suivis et traités par le MJDHPC ; (iv) le renforcement de la coopération dans les instances internationales sur les droits humains et les procédures spéciales à travers la participation du Burkina Faso aux 60ème et 61^{ème}sessions ordinaires de la CADHP ; (v) la formation de 30 élus locaux dont 10 femmes à l'Approche basée sur les droits humains (ABDH) ; (vi) la réalisation d'activités de réinsertion socioprofessionnelle au profit de 600 femmes et mineurs privés de liberté (193 femmes et 413 mineurs), notamment les initiations à la couture, à la soudure, à la menuiserie, au maraîchage et à la savonnerie dans 8 établissements pénitentiaires (Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Tenkodogo, Ouahigouya, Koudougou, Kaya, Dori, et

Djibo) ; (vii) l'amélioration de la production pénitentiaire en milieu carcéral à travers le renforcement des capacités des agents, l'acquisition de matériel roulant et la construction d'infrastructures agricoles; ce qui a permis, entre autres, de faire passer la production céréalière de 70,07 tonnes à 102,70 tonnes sur une prévision de 100 tonnes.

86. En matière de renforcement de la justice, les produits majeurs réalisés en 2017 ont porté entre autres sur : (i) le renforcement des capacités des acteurs judiciaires à travers la formation en informatique de 50 magistrats de juridictions et en légistique des acteurs des juridictions ; (ii) l'amélioration du fonctionnement des Tribunaux départementaux/Tribunaux d'arrondissements (TD/TA) à travers la réalisation de 2 sessions de formation au profit de 300 membres ; (iii) l'opérationnalisation des pôles économiques et financiers et de lutte contre le terrorisme, à travers l'adoption de la loi n°005-2017/AN portant création, organisation et fonctionnement des pôles judicaires spécialisés dans la répression des infractions économiques et financières et de la criminalité, la loi n°006-2017/AN portant création, organisation, et fonctionnement d'un pôle judicaire spécialisé dans la répression des actes de terrorisme ; (iv) la relecture et/ou l'élaboration des textes législatifs(relecture des textes des chambres criminelles, adoption de la loi n°054-2017/AN, portant réglementation de la profession d'huissier de justice, adoption de la loi n°10/2017AN portant régime pénitentiaire au Burkina Faso, la finalisation de l'avant-projet de loi sur le code pénal, le début du processus de relecture du code de procédure pénale, la finalisation du projet d'accord de coopération judiciaire entre la France et le Burkina) ; (v) le renforcement des compétences techniques des acteurs de l'état civil par la formation de 1 013 agents, officiers d'état civil et des présidents de TD/TA et ; (vi) le recrutement de 100 magistrats, 320 gardes de sécurité pénitentiaire, 98 greffiers et 25 personnels de droits humains.

87. Afin d'améliorer l'accès à la justice, d'importants produits attendus relatifs à l'accès physique, financier et psychologique ont été réalisés. Il s'agit entre autres : (i) du démarrage de la construction du TGI et de la MAC de Pô ; (ii) de la tenue de plusieurs audiences foraines dans plusieurs juridictions (TGI Dédougou (Tchériba, Solenzo), TGI Tenkodogo (Ouargaye, Zabré), TGI Yako, Bokin) ; (iii) de la prise en charge des frais de justice de 239 personnes (dont 54 femmes) indigentes par le Fonds d'assistance judiciaire ; (iv) de la mise en place de 25 bureaux d'accueil ; (v) de l'information de la population sur le fonctionnement de la justice à travers la mise en ligne de la plateforme de publication de jurisprudence et de la législation LEXPRAFASO (www.lexprafaso.justice.gov.bf); (vi) de la mise en place et du fonctionnement du bureau d'accueil virtuel du justiciable (www.infos-pratiques.justice.gov.bf); (vii) de l'organisation des journées portes ouvertes sur la justice ; (viii) de la réalisation de 4 émissions télé sur la justice sur 4 chaînes de télé et la remise de 02 prix au GALIAN aux meilleurs articles de presse sur la justice et les droits humains.

88. Afin de renforcer l'indépendance et la crédibilité de la justice, plusieurs autres produits attendus ont été réalisés dont : (i) la relecture et la mise en œuvre des textes et des mécanismes relatifs à l'indépendance de la magistrature tels que le code de déontologie des magistrats suivant la résolution n°002-2017/CSM du 07 juillet 2017, la nomination de 15 responsables après appel à candidature, l'adoption de la résolution n°003-2017/CSM du 17 novembre 2017 portant fixation des règles supplémentaires relatives à la nomination et à l'affectation des magistrats ; (ii) la dotation du Secrétariat

permanent du Conseil supérieur de la magistrature (SP-CSM) en ressources humaines, matérielles et financières à travers le relèvement de l'allocation budgétaire à 200 000 000 FCFA, l'acquisition de matériels informatique et bureautique, de fournitures de bureau, la location d'un bâtiment pour le siège ; (iii) l'organisation des missions de contrôle des structures judiciaires et (iv) ; la sensibilisation le 30 octobre 2017 de 88 acteurs judicaires (08 tribunaux et 03 MAC) aux conséquences de la corruption et la réalisation de 2 campagnes de sensibilisation à Ouahigouya et à Banfora respectivement les 11 juillet 2017et 11 août 2017 qui a touché plus 99 personnes ; (v) la mise en place d'un comité anti-corruption du ministère en charge de la Justice par arrêté n°99 MJDHPC/CAB du 07 septembre 2017.

89. Au cours de la période 2016-2017, les produits suivants ont été obtenus **en matière d'accès à la justice et de renforcement de l'indépendance de la justice**: (i) le recrutement de 178 magistrats sur 200 prévus, de 620 GSP sur 600 initialement prévus, de 123 greffiers, 50 personnels droits humains ; (ii) l'ouverture du TGI de Koupèla, la tenue d'au moins une audience foraine dans 12TGI ; (iii) l'assistance financière apportée par le Fonds d'assistance judicaire à 302 personnes ; (iv) l'installation de 25bureaux d'accueil ; (v)la relecture/adoption de 15 textes relatifs à l'indépendance de la justice et (vi) la dotation du SP-CSM de 300 000 000 FCFA.

90. La réalisation des produits concourant au renforcement de la démocratie, des droits humains, de la justice et de la paix a été confrontée à des difficultés parmi lesquelles, le manque d'ingénieurs informaticiens à la Direction des services informatiques, l'insuffisance des ressources financières, le déblocage tardif des fonds provenant des partenaires ainsi que la complexité des procédures de passation des marchés publics. Du fait de ces difficultés, plusieurs produits n'ont pu être achevés en 2017. Il s'agit entre autres de : (i) la dynamisation des Tribunaux départementaux et des Tribunaux d'arrondissements (TD/TA) ; (ii) l'informatisation de la chaîne pénale ; (iii) l'informatisation de la chaîne administrative ; (iv) la construction du TGI de Pô et de Ouaga II (Karpala) ; (v) la promotion des peines alternatives à l'emprisonnement ferme et (vi) l'enseignement des droits humains au primaire.

II.1.1.2 Effet attendu 1.1.2: la sécurité et la protection civile sont renforcées

91. Les progrès en matière de sécurité et de protection civile sont appréciés à travers l'évolution des indicateurs que sont : (i) le ratio agent de sécurité/population ; (ii) le taux de maillage du territoire en services de sécurité opérationnels ; et (iii) le taux de couverture des régions en plan ORSEC. En 2017, le taux de maillage du territoire national en services de sécurité opérationnels est passé à 61,14% pour une cible de 65% contre 60% en 2016. Quant au ratio agent de sécurité/population, pour une norme de 1 pour 400 habitants, il a évolué de1 pour 800 habitants en 2016 à 1 pour 758 habitants pour une cible de 1 agent de sécurité pour 796 habitants. Le taux de couverture des régions en plan ORSEC est resté à 85% en 2017 à son niveau de 2016 pour une cible de 100%, en raison notamment de l'indisponibilité du plan ORSEC de la région du Sud-Ouest.

92. Les efforts du Gouvernement dans le domaine de la sécurité et de la protection civile ont permis la réalisation de plusieurs actions.

93. En termes de renforcement des effectifs, le recrutement exceptionnel de 1 915 élèves policiers dont 75 filles ; de 750 nouveaux élèves sous-officiers de gendarmerie dont 25 filles au titre de l'année 2017 ; de 300 nouveaux assistants de la garde de sécurité pénitentiaire dont50 filles et le recrutement et la formation de 100 élèves sapeurs-pompiers dont 10 filles.

94. Dans le domaine du renforcement de la sécurité dans les juridictions, il a été créé et opérationnalisé 03Unités spéciales judiciaires (USJ) au Tribunal de grande instance (TGI) de Ouagadougou et de Djibo ainsi qu'à la Cour d'appel de Ouagadougou. Ces USJ sont chargées de la sécurité du personnel judiciaire et des tribunaux.

95. Au titre des moyens logistiques, il s'est agi de : (i) l'acquisition de matériel opérationnel d'un coût total de 6 037 176 000 FCFA au profit des services de police ainsi que du matériel opérationnel d'un coût total de 172 350 000FCFA au profit des Directions régionales de la police nationale (DRPN) pour leur permettre de relever les défis sécuritaires ; (ii) l'attribution d'un marché pour la dotation de la Brigade d'intervention rapide (BIR) de la Cour d'appel de Ouagadougou en matériel spécifique à hauteur de 94 000 000 FCFA et l'installation des BIR de Bobo-Dioulasso et de Fada N'Gourma en octobre 2017.

96. S'agissant des infrastructures, on note les réalisations en cours suivantes : (i) une brigade territoriale de gendarmerie à Foutouri dans la région de l'Est ; (ii) une brigade territoriale de gendarmerie à Ouo dans la province de la Comoé ; (iii) le nouveau siège de la DGPN ; (iv) le camp de l'Unité d'intervention polyvalente de la Police nationale (UIP-PN) dans la région du Centre (Ouagadougou) et (v) ; des Commissariats de police de district (CPD) dans le Sahel.

97. Par ailleurs, d'importants efforts ont été consentis par le Gouvernement, au regard de la situation sécuritaire, pour la construction de 12 CPD dans le Sahel dont les chantiers sont complètement achevés pour 2, sur une prévision initiale de construction d'un seul CPD (voir tableau ci-dessous).

***Tableau 3**: Point des CPD construits et /ou en construction dans la région du Sahel*

N°	Localisation	Montant de l'attribution en FCFA	Source de financement	Taux d'exécution physique	Taux d'exécution financière
1	Thiou	193 188 529	ED	69,70%	
2	Tankogounadie	206 491 646	Budget Etat	85%	
3	Déou	188 189 121	ED	82%	71,11%
4	Falangountou	200 000 000	Budget Etat	52%	30%
5	Seytenga	157 861 612	Budget Etat	81 %	30%
6	Banh	157 820 983	Budget Etat	71 %	75%
7	Arbinda	154 407 439	Budget Etat	87 %	30%
8	Gorgadji	159 168 309	Budget tat	22 %	
09	Baraboulé	150 441 059	Budget Etat	100 %	30%
10	Tongomael	99 507 314	Budget Etat	100 %	
11	Titabé		Projet Japonais	90 %	
12	Kain	188 210 000	ED	12%	

Source : CSD Défense et sécurité

98. Les actions ci-après peuvent également être capitalisées : (i) la tenue du forum national sur la sécurité du 24 au 26 octobre 2017dont une recommandation majeure est l'élaboration de la politique nationale de sécurité ; (ii) la disponibilité d'un projet de la stratégie de lutte contre le terrorisme qui sera arrimé à la politique nationale de sécurité à élaborer et (iii) la promulgation par le décret n°2017-0378/PRES du 26 mai 2017 de la loi n°009-2017/AN du 10 avril 2017 portant institution de la carte d'identité biométrique de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) au Burkina Faso en remplacement de la Carte nationale d'identité burkinabè (CNIB).

99. Par ailleurs au niveau du Projet de sécurisation des visas du Burkina Faso (PSV-BF), le *Groupe Oberthur Technologies* a été retenu pour la mise en place du système de Passeport à puce électronique (e-passeport).

100. Concernant le projet Identification, rapprochement, analyse de police (IRAPOL) plusieurs actions ont été menées notamment : (i) la formation de 330 policiers et 450 gendarmes au remplissage des kits IRAPOL ; (ii) l'interconnexion des services de police et de gendarmerie de la ville de Ouagadougou ; (iii) l'interconnexion des services de la direction générale de la GSP et des parquets et (iv) l'élaboration des projets de textes du projet IRAPOL.

101. Les principales difficultés rencontrées sont relatives : (i) à l'insuffisance de ressources financières ; (ii) au manque de fiche projet pour certains projets tels que le projet de construction des casernes des escadrons de gendarmerie mobile chargée du maintien de l'ordre et (iii) au litige foncier ayant opposé l'administration aux propriétaires terriens qui a eu pour conséquence, le démarrage tardif des travaux de construction de l'UIP-PN.

102. Au niveau régional, les réalisations suivantes ont été enregistrées : (i) la construction du siège de la police municipale de Dédougou et du mur du commissariat central de Nouna, la réfection du violon du commissariat de la commune de Safané et des locaux de la police municipale de la commune de Tougan dans la région de la Boucle du

Mouhoun ; (ii) la réfection d'un bâtiment des FDS dans la commune de Niaogho dans la région du Centre-Est ; (iii) la réhabilitation des postes de services de gendarmerie et de la police dans la région de l'Est et (iv) la dotation des forces de sécurité en carburant dans la région du Plateau central.

II.1.1.3 **Effet attendu 1.1.3 : la défense est renforcée**

103. Les avancées au niveau de cet effet attendu sont suivies à travers l'évolution du taux de réalisation des exercices terrains. En 2017, il se situe à70% contre 40% en 2016 pour une cible de 70%, soit un taux de réalisation de 100%. L'action phare réalisée pour le renforcement de la défense en 2017 a porté sur l'adoption de la loi de programmation militaire le 14 décembre 2017 par l'Assemblée nationale en vue d'assurer le financement adéquat du plan stratégique 2018-2022, pour la réforme des Forces armées nationales (PSR 2018-2022). Quant au projet de construction de la base militaire de l'aéroport de Donsin, en fin 2017, une avance de démarrage d'un 1 800 000 000 FCFA a été accordée à l'entreprise attributaire, pour le démarrage des travaux relatifs à la voirie, à l'assainissement et l'éclairage.

II.1.1.4 **Effet attendu 1.1.4 : l'accès à l'information juste est assuré pour tous**

104. L'accès de la population à l'information juste est apprécié au moyen des indicateurs d'effets suivants : le taux de couverture du territoire par la télévision nationale, le taux de couverture du territoire par la radio nationale et le taux de couverture du territoire national par la presse écrite publique.

105. En 2017, des progrès ont été enregistrés en matière d'amélioration de l'accès à l'information.

106. Le taux de couverture du territoire par la télévision nationale est passé de 45,5% en 2016 à 70% en 2017 pour une cible de 70%. Cette performance a été rendue possible grâce essentiellement à l'opérationnalisation de la Télévision numérique de terre (TNT), le 28 décembre 2017 qui a consacré la mise en marche des 20 stations de diffusion sur les 35 prévues et la poursuite de la diffusion analogique qui couvre environ la moitié du territoire national.

107. En ce qui concerne le taux de couverture du territoire par la radio nationale, il est passé de 75,5% en 2016 à 83,8% en 2017. L'abandon de l'acquisition d'émetteurs télé a permis un investissement plus important dans l'acquisition d'émetteurs radios notamment l'acquisition et l'installation de 17 émetteurs. Cette mesure a permis de rehausser considérablement la couverture de la radio nationale.

108. S'agissant de la couverture du territoire national par la presse écrite publique, le taux n'a pas connu d'amélioration car l'indicateur est resté à son niveau de 2016 (51%) pour une cible visée de 55% en 2017. Cette contreperformance s'explique par la non-ouverture de nouvelles imprimeries en région pour rendre disponibles à temps les produits Sidwaya. L'accent a plutôt été mis sur le volet numérique avec l'activation de la nouvelle plateforme *Sidwaya Numérique*.

109. La réalisation des produits suivants a permis d'engranger les performances ci-dessus présentées : (i) la réouverture de la radio rurale ; (ii) le renforcement de la visibilité de

l'action gouvernementale par la production de 47 comptes rendus du conseil des ministres, 7 émissions «Face à la presse», 9 émissions «Dialogue avec le gouvernement», 8 émissions thématiques, 45 chroniques du Gouvernement ; (iii) la subvention de 105 entreprises de presse privée à hauteur de 400 000 000 FCFA.

110. En termes de résultats cumulés de 2016 à 2017, les actions menées pour la satisfaction des besoins d'information et de communication des populations ont permis d'accroître le taux de couverture télévisuelle de 17 points de pourcentage et la couverture radio de 32 points de pourcentage. L'état des produits cumulés se présente comme suit : (i) 02 médias ouverts, la radio rurale et RTB Zénith ; (ii) 216 émissions produites et diffusées sur l'action gouvernementale et (iii) 185 entreprises de presse privée subventionnées à hauteur de 800 000 000 FCFA.

II.1.1.5 **Effet attendu 1.1.5 : les coopérations régionale et internationale sont améliorées**

111. L'amélioration de la coopération régionale et internationale est évaluée à travers les indicateurs suivants : (i) le taux d'internalisation des textes communautaires ; (ii) la part contributive des Burkinabè de l'extérieur au PIB ; (iii) le taux d'évolution annuel du volume de l'Aide publique au développement (APD) et (iv) et la proportion des avis de conformité émis par rapport aux nouveaux projets et programmes à financement extérieur. En raison de l'indisponibilité des données pour le renseignement des indicateurs ci-dessus, les progrès accomplis en 2017 sont appréciés à travers les produits et actions réalisés

112. **En matière de coopération économique régionale**, les principaux produits réalisés concernent : (i) l'élaboration d'un référentiel sur la division du travail pour faire un plaidoyer auprès des PTF pour sa mise en œuvre et (ii) la production des rapports sur la situation économique et financière et les programmes pluriannuels de convergence du Burkina Faso au titre de l'UEMOA et de la CEDEAO.

113. **En matière de défense des intérêts du Burkina Faso en Afrique et dans le monde**, les coopérations bilatérale et multilatérale ont été renforcées par : (i) l'organisation de 06 commissions mixtes ; (ii) l'organisation de 25 visites de travail et d'amitié ; (iii) la coordination des positions du Burkina Faso lors des autres formes de consultations bilatérales et (iv) la participation à 19 réunions des organes principaux de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées et à 19 réunions des institutions régionales, transrégionales ainsi que les mécanismes de coopération Sud-Sud.

114. **Dans le domaine des affaires juridiques et consulaires,** les principales actions réalisées en 2017 sont : (i) la ratification de 25 conventions, traités et accords internationaux et la transmission pour dépôt de leurs instruments de ratification ; (ii) la signature de 36 accords, conventions et traités ; (iii) le traitement de 664 demandes d'autorisation de survol et d'atterrissage ; (iv) la gestion de 21 contentieux opposant les missions diplomatiques et postes consulaires accrédités au Burkina Faso aux personnes physiques et morales résidantes.

115. Par ailleurs, le Burkina Faso a soutenu avec succès 04 candidatures de ses experts (dont 02 femmes) pour les postes suivants : (i) Commissaire politique de l'Union africaine

(UA) ; (ii) membre du Conseil consultatif de la lutte contre la corruption à l'UA ; (iii) membre du Comité consultatif de la femme à l'Organisation de la coopération islamique (OCI) ; et (iv), Représentant spécial de l'UA pour la République centrafricaine.

116. **En matière de protection des Burkinabè de l'extérieur et des réfugiés au Burkina Faso**, les principaux acquis concernent essentiellement : (i) le traitement du dossier du Mont Péko en République de Côte d'Ivoire qui a abouti au départ définitif de 52 000 Burkinabè dudit Mont ; (ii) la tenue de 4 sessions du comité d'éligibilité et de recours de la Commission nationale pour les réfugiés (CONAREF) ; et (iii), l'organisation de 03 journées culturelles et sportives au profit des réfugiés.

117. **En matière de coopération décentralisée**, les principales réalisations se rapportent à : (i) la participation des élus municipaux de la commune de Ouahigouya au 37ème congrès de l'Association internationale des maires francophones (AIMF) à Montréal au Canada ;(ii) l'animation du processus de création de l'entente inter-collectivités dans la commune de Ouahigouya ; (iii) la participation aux sessions de suivi du programme de coopération entre la Nouvelle aquitaine et la Région du Plateau central et aux Assemblées générales de l'AIRF et (iv), la réalisation d'une tournée européenne du comité communal de jumelage de Falagountou.

II.1.1.6 **Effet attendu 1.1.6 : l'administration publique est efficace et efficiente**

118. L'efficacité de l'administration publique est appréciée au moyen des 04 indicateurs d'effet que sont : (i) le niveau de satisfaction des usagers/clients ; (ii) le degré de délégation de pouvoir au chef de circonscription administrative ; (iii) le degré de délégation de crédit au chef de circonscription administrative ; et (iv), le taux d'organisations de la société civile suivi. A l'étape actuelle, le niveau de réalisation de ces indicateurs n'a pas pu être renseigné. Néanmoins, les progrès accomplis en 2017 sont appréhendés à travers l'examen des produits ci-après.

119. **En matière de renforcement des administrations publiques en ressources humaines et de gestion de la carrière des agents,** les produits suivants ont été obtenus : (i) le recrutement[1] de 17 927 agents au profit des administrations publiques à travers les concours professionnels (3 686 postes pourvus), les concours directs (9 971 postes pourvus) et le recrutement sur mesures nouvelles (4 270 postes dont 34 postes pour les personnes vivant avec un handicap) ; (ii) la gestion de la carrière des agents de la fonction publique d'Etat (1 078 sur 1 835 actes d'intégration et 389 sur 954 actes de reclassement élaborés dans un délai de 28 jours calendaires, 1 600dossiers au titre des cas résiduels de reversement de 1 600 sur 2 764 actes de reversement pris traités, 109 sur 345 actes de départ à la retraite des agents élaborés 60 jours avant la date de départ

---

03 types de concours sont ouverts par le MFPTPS : les concours professionnels, les concours directs et les recrutements sur mesures nouvelles. Les concours professionnels permettent aux agents de la fonction publique de changer d'emploi ou d'accéder à une échelle supérieure ; quant aux concours directs, il s'agit de mettre de nouveaux postes en compétition au profit des candidats qui postulent à un premier emploi et qui remplissent les conditions requises pour les concours concernés ; les recrutements sur mesures nouvelles permettent à l'Etat de combler le manque urgent de personnels qui puissent être employés immédiatement.

à la retraite) et (iii), l'élaboration d'un projet de Répertoire interministériel des métiers et des emplois (RIME).

120. ***En matière de promotion du service public de qualité***, les réalisations ont concerné principalement les produits suivants : (i) l'enrôlement biométrique de 15 788 agents de la fonction publique nouvellement sortis des écoles et centres de formation professionnelle ou recrutés sur mesures nouvelles ; (ii) l'opérationnalisation du guichet virtuel de l'administration publique à travers l'adaptation de la plateforme e-concours qui a permis l'inscription en ligne de 38 942 candidatures à 18 concours directs de niveau supérieur au baccalauréat; (iii) la saisie de 600 procédures administratives des ministères et institutions sur la plateforme informationnelle du Guichet virtuel ; (iv) la dématérialisation des procédures administratives à travers la mise en ligne des services innovants pour faciliter les relations entre l'usager et l'administration ; (v) l'adoption d'un guide méthodologique d'élaboration du Tableau prévisionnel des emplois et des effectifs (TPEE) en vue d'améliorer la gestion des ressources humaines, et (vi) l'adoption d'un guide d'évaluation de la performance des structures publiques et son décret portant modalité d'application.

II.1.1.7 Effet attendu 1.1.7 : le système de redevabilité est développé à tous les niveaux

121. Le développement du système de redevabilité à tous les niveaux est évalué par l'Indice MO Ibrahim pour la gouvernance en Afrique, l'indice de perception de la corruption de *Transparency international* et l'indice du budget ouvert aux citoyens *d'International Budget Partnership.*

122. L'Indice MO Ibrahim pour la gouvernance en Afrique a classé le Burkina Faso 21ème avec un score de 53,7/100 en 2017 contre 51,8/100 en 2016. Ce résultat traduit dans l'ensemble, une amélioration de la gouvernance au Burkina Faso engendrée par les bonnes performances enregistrées dans le domaine de la sécurité et l'Etat de droit avec un score de 61,5 sur 100. Cependant, ce score peut être amélioré dans le sous domaine du développement économique durable où le pays a enregistré son plus faible score soit 47,8 sur 100.

123. Quant à l'indice de perception de la corruption de *Transparency international*, le pays a enregistré en 2017, son même score de 42/100qu'en 2016, dénotant ainsi une stagnation de la perception de la corruption au sein de l'opinion.

124. S'agissant de l'indice du budget ouvert aux citoyens de *International Budget Partnership*, le pays a observé un recul par rapport à la dernière enquête, passant de 43 sur 100 en 2015 à 24 sur 100 en 2017. Cette situation s'explique entre autres par le fait que les enquêteurs n'avaient pas pu rentrer en possession d'éléments de preuve sur la production et de la diffusion du budget aux citoyens, du rapport d'exécution à mi-parcours et du rapport de fin d'année.

125. Les produits et actions qui ont contribué à l'évolution de l'Indice MO Ibrahim pour la gouvernance en Afrique et l'indice de perception de la corruption de *Transparency international* sont entre autres : (i) l'assistance de 05 ministères et institutions en matière de procédure disciplinaire et d'application de sanctions par la Direction générale de la fonction publique (DGFP) ; (ii) l'adoption de la Stratégie nationale de

promotion de la bonne gouvernance (SNPG) 2018-2027 et de son premier plan d'actions 2018-2020 en Conseil des ministres le 30 novembre 2017; (iii) l'élaboration de 06 avant-projets de codes d'éthique et de déontologie au profit de 6 ministères2 ; (iv) le renforcement du respect des règles disciplinaires et de la déontologie à travers l'élaboration du livret sur le sens du service public et (v), l'audit et le contrôle de la Direction générale des impôts (DGI), du Conseil supérieur de la communication (CSC), des postes de péage, des missions diplomatiques à l'extérieur, de 11 communes et de 4 ambassades, de 15 Etablissements publics de l'Etat (EPE) et de 135 marchés publics.

II.1.1.8 ***Synthèse et enseignements de la promotion de la bonne gouvernance politique et administrative***

126. *Même si des réformes restent à accomplir et des investissements structurants à achever, afin de rendre pleinement effectifs les effets attendus de la promotion de la bonne gouvernance politique et administrative, un certain nombre d'avancées ont été obtenues en 2017en la matière notamment dans les domaines du renforcement de* ***la démocratie, des droits humains****,* ***de la justice et de la paix, de la défense, de la sécurité et la protection civile, de l'accès de la population à l'information juste.***

127. ***En matière de démocratie, de droits humains****,* ***de justice et de paix,*** *les actions menées en 2017 ont permis d'une part, de renforcer l'efficience dans la gestion des affaires civiles et commerciales, la prévention des conflits et l'application des textes internationaux en matière de droits humains ratifiés par le Burkina Faso. C'est ainsi que le temps moyen de traitement d'une affaire civile est passé de 2 mois 21 jours en 2016 à 2 mois en 2017. Pour le traitement des affaires commerciales, le temps moyen est passé de 7 mois 3 jours en 2016 à 6 mois 20 jours en 2017 pour une cible de 6 mois 10 jours. Concernant l'application des textes internationaux en matière de droits humains, le taux de mise en œuvre des recommandations de l'EPU a été de 92 % en 2017 contre 75% en 2016. Avec la poursuite de l'installation des démembrements des 14 Observatoires nationaux de prévention et de gestion des conflits communautaires au niveau régional, provincial, départemental et villageois, la formation de leurs membres et la sensibilisation des populations au civisme et à la citoyenneté, à la promotion de la paix et de la citoyenneté s'est renforcée.*

128. *En matière de justice, le système s'est renforcé avec l'opérationnalisation des pôles judicaires spécialisés dans la répression des infractions économiques, financières et de criminalité et dans la répression des actes de terrorisme. L'accès à la justice s'est amélioré avec la tenue d'audiences foraines dans plusieurs juridictions, la prise en charge des frais de justice de 239 personnes vulnérables, la mise en place de 25 boutiques d'accueil, le lancement du bureau d'accueil virtuel du justiciable et le renforcement du ministère de la justice par le recrutement de 100 magistrats, 320 gardes de sécurité pénitentiaire, 98 greffiers et 25 personnels de droits humains.*

129. *Malgré ces acquis, les défis à relever sont nombreux et concernent notamment :(i) l'achèvement des chantiers d'informatisation des chaînes pénales et administratives ; (ii)*

---

[2]Ministère de la défense nationale et des anciens combattants (MDNAC) ; Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation (MATD) ; Ministère de la femme, de la solidarité nationale et de la famille (MFSNF) ; Ministère des infrastructures (MI) ; Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation (MESRSI) ; Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération (MAEC)

l'achèvement des TGI de Pô et de Ouaga II afin de réduire le rayon moyen d'accès à un TGI ; (iii) la mise en place et l'opérationnalisation des boutiques de droits et des bureaux d'accueil; (iv)l'inscription des droits humains dans le curricula d'enseignement au primaire ; (v) le renforcement de la lutte contre la corruption au sein de la justice et (vi) ; la promotion des peines alternatives à l'emprisonnement.

130. ***S'agissant de la défense, la sécurité et la protection civile,*** *les acquis des actions menées se rapportent au renforcement des capacités opérationnelles des forces de défense et de sécurité, à la réforme de l'armée et à l'amélioration du maillage du territoire en services de sécurité opérationnels. En effet, la loi de programmation militaire qui vise à optimiser la mise en œuvre du Plan stratégique 2018-2022 pour la réforme des forces armées nationales (PSR 2018-2022) a été adoptée et le ratio agent de sécurité/population a été ramené de 1agent de sécurité pour 800 habitants en 2016 à 1 pour 758 habitants tandis que le taux de maillage du territoire national en services de sécurité opérationnels a été porté de 60% en 2016 à 61,14% en 2017.*

131. ***Les principaux défis en matière de sécurité et de défense résident dans l'accélération des chantiers de construction de commissariats de police de district, des brigades de gendarmerie et dans l'équipement des services de sécurité en matériel et logistique.***

132. ***En matière d'accès de la population à l'information juste****, les acquis majeurs se résument en l'effectivité de la TNT, en la mise en service de 20 stations de diffusion de la télévision et en l'acquisition et l'installation de 17 émetteurs radios qui ont permis d'améliorer le taux de couverture du pays par la télévision et la radio nationale qui passa de 53% en 2016 à 70% en 2017 pour la télé et de 75,5% en 2016à 83,8% pour la radio.*

133. ***Dans le sens de renforcer l'efficacité et l'efficience de l'administration publique****, les progrès se poursuivent avec l'opérationnalisation du guichet virtuel de l'administration publique qui a permis la dématérialisation de 600 procédures administratives et qui facilite les relations entre les usagers et l'administration.*

134. ***En matière de renforcement de la redevabilité****, si le Burkina Faso a enregistré un bon score en raison de respect de l'état de droit et de la sécurité des personnes (61,5/100), le score global du pays en matière de gouvernance évalué à l'échelle de l'Indice MO Ibrahim s'est amélioré, passant de 51,8/100 en 2016 à 53,7/100 en 2017, le pays a stagné sur l'échelle de l'indice de perception de la corruption de Transparency international (42/100 en 2016 et en 2017) de même que sur l'échelle de la qualité globale des institutions (CPIA) à 3,6 points sur 6 depuis 2015. Il a par ailleurs reculé de 42 points sur 100 en 2016 à 23 points sur 1000 en 2017 à l'échelle de l'indice du budget ouvert aux citoyens.*

135. *Les défis en matière de renforcement de l'efficacité et l'efficience de l'administration publique et d'amélioration de la recevabilité résident dans le renforcement de : (i) la délégation de pouvoir aux chefs de circonscriptions administratives ; (ii) la modernisation de la gestion de l'administration publique ; (iii) la lutte contre la corruption ; (iv) du suivi des organisations de la société ; (v) la transparence dans la gestion des deniers publics.*

II.1.2 Objectif stratégique 1.2 : promouvoir la bonne gouvernance économique

136. Deux effets sont attendus de la mise en œuvre de cet objectif stratégique. Il s'agit de : la planification, la gestion et le financement du développement sont efficaces et l'environnement des affaires est plus incitatif et le secteur privé, renforcé dans ses capacités d'initiative et de gestion.

II.1.2.1 Effet attendu 1.2.1 : la planification, la gestion et le *financement du développement sont efficaces*

137. L'amélioration de l'efficacité de la planification, de la gestion et du financement du développement est appréciée au moyen d'un ensemble d'indicateurs dont les taux de réalisation ont varié en 2017. Toutefois, on note que dans l'ensemble, la plupart de ces indicateurs ont atteint ou se sont situés au voisinage de leur cible. C'est ainsi que la proportion des référentiels de planification et de programmation validée par la Commission nationale de la planification du développement (CNPD) a atteint sa cible de 100% en 2017 de même que la proportion des départements ministériels appliquant le budget-programme. Le taux de prévisibilité de l'aide est quant à lui ressorti à 62,68% en 2017 pour une cible de 75%.

138. Le taux de pression fiscale est passé de 15% en 2016 à 16,5% en 2017, soit un gain de 1,6 point de pourcentage. Cependant, la cible de 17,4% n'a pas été atteinte. Aussi, des efforts supplémentaires doivent être faits en vue d'une part, de l'atteinte de la norme communautaire de 20% et d'autre part, de la satisfaction des besoins en ressources propres pour le financement du PNDES. La performance de 16,5% a été réalisée grâce aux réformes mises en œuvre au niveau des régies de recettes, telles que la facture normalisée et l'externalisation de la détermination des valeurs des marchandises à la COTECNA.

139. Trois autres indicateurs sont utilisés pour apprécier le renforcement de l'efficacité de la planification, de la gestion et du financement du développement.

140. Il s'agit de la proportion des PTFs appliquant la division du travail, dont la valeur est estimée à 31% pour une réalisation similaire en 2016. Aussi, le taux d'absorption des ressources est ressorti à 92% pour les ressources de l'Etat, selon le Circuit intégré de la dépense (CID) en 2017. Quant à l'indicateur portant proportion des dossiers judiciaires sur la fraude, le faux et le blanchissement classés sans suite, il n'a pas pu être renseigné en raison de l'indisponibilité de données statistiques.

141. Les performances en matière d'amélioration de l'efficacité de la planification de la gestion et du financement du développement ont été rendues possibles grâce à la réalisation de plusieurs produits par sous-domaine.

142. En ce qui concerne la planification du développement économique, les produits réalisés ont concerné : (i) la disponibilité d'un avant-projet de loi sur le pilotage et la gestion du développement ; (ii) le guide d'élaboration des politiques sectorielles, adopté en Conseil des ministres le 12 juillet 2017, dont l'application a permis à plus d'une dizaine de CSD de disposer de document de politique sectorielle ayant franchi le cap de validation par le CNPD ; (iii) le rapport 2016 de mise en œuvre des ODD au Burkina Faso ; (iv)la révision du modèle de prévision macroéconomique (IAP) pour

prendre en compte la nouvelle base des comptes nationaux et (v), l'organisation du forum national sur la migration et le développement.

143. Pour ce qui est de la gestion et du financement du développement économique, plusieurs produits ont été réalisés, parmi lesquels : (i)l'adaptation en cours du système d'information à la loi organique relative aux lois de finances(LOLF) ; (ii)l'élaboration du document d'orientation sur le responsable de programme, le responsable de Budget opérationnel de programme (BOP) et le responsable de l'Unité opérationnelle de programme (UOP) ; (iii) l'adaptation de la gestion des dépenses de personnel à l'approche budget-programme et (iv), l'élaboration du manuel de procédures des Maitrises d'ouvrages déléguées (MOD)pour plus d'efficacité dans le traitement des dossiers des marchés publics.

144. En outre, les capacités nationales de mobilisation des ressources ont été améliorées avec le début de la mise en œuvre de la réforme du dispositif de mobilisation des ressources intérieures. A cet effet, plusieurs actions ont été réalisées dont :(i) l'adoption d'un nouveau code des impôts, (ii) l'opérationnalisation de la facture normalisée pour les grandes et moyennes entreprises, (iii) l'évaluation de la dépense fiscale des années 2015 et 2016, (iv) l'élaboration d'un projet de cadastre fiscal, (v) le suivi satellitaire des marchandises et (vi), l'opérationnalisation du Système de liaison virtuelle des opérations d'importations et d'exportations (SYLVIE).

145. L'efficacité de la dépense publique a été améliorée à travers la réalisation de plusieurs actions, notamment, la réforme du cadre juridique et institutionnel des marchés publics, la réalisation de l'évaluation du système de gestion des finances publiques selon la méthodologie PEFA (*Public Expenditure and Financial Assessment)*.

146. En dépit des résultats atteints, la réalisation des produits qui concourent à l'amélioration de l'efficacité de la planification, la gestion et le financement du développement a cependant été confrontée à des difficultés majeures, notamment les revendications sociales, l'insuffisance des ressources financières, le déblocage tardif des ressources provenant des partenaires, l'obtention des avis de non-objection des PTFs, la complexité des procédures de passation des marchés publics.

147. Ainsi, les réalisations de plusieurs produits n'ont pas été entières en 2017. Parmi ces produits, on trouve: (i) la loi sur le pilotage et la gestion de l'économie ;(ii) la réalisation du Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH), (iii) la mise en place de l'observatoire national du dividende démographique ;(iv)la mise en place du projet cadastre fiscal ; (v) l'interconnexion des systèmes d'informatisation de la DGD, avec les administrations des douanes de la Côte d'Ivoire et du Togo ; (vi)la relecture du cadre juridique des PPP ; (vii) la rationalisation des fonds nationaux ; (viii) l'installation des comptables matières dans les ministères et institutions,(ix) la dématérialisation des documents du circuit de la dépense.

148. Les contributions des collectivités territoriales des régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Ouest et du Nord à l'atteinte des résultats de cet effet, ont mobilisé plus de 171 000 000 FCFA. Ces contributions sont entre autres: (i) l'élaboration des PCD (Tchériba, Pompoï, Bagassi, Yaho) et des PRD de la boucle du Mouhoun ; (ii) l'organisation de quatre CCR dont 2 CRD dans la région de la Boucle du Mouhoun ; (iii) la relecture du PCD de Koudougou ; (iv) la mise en place du dispositif de gestion d'entretien et maintenance du patrimoine du Conseil régional du Centre-Ouest ; (v) la

finalisation du Plan régional de développement (PRD) du Centre-Ouest,(viii) l'élaboration du PCD de Léo ; (ix) l'élaboration des PCD des communes de Ouahigouya, de Titao et de Gourcy ainsi que le PRD de la région du Nord.

II.1.2.2 Effet attendu 1.2.2 : l'environnement des affaires est plus incitatif et le secteur privé renforcé dans ses capacités d'initiative et de gestion

149. En matière d'environnement des affaires et du renforcement des capacités du secteur privé, le climat des affaires s'est légèrement dégradé en 2017, en témoigne le classement *Doing Business Better* du BF qui est passé de 146ème sur 189 en 2016 à 148ème sur 190 en 2017, soit une perte de 2 places. Cette dégradation est expliquée par la faiblesse des progrès réalisés par le Burkina Faso, notamment en matière de «raccordement à l'électricité» (29,42/100) en 2017contre 29,40/100 en 2016, «l'obtention d'un prêt bancaire» (30/100) en 2017 contre 30/100, en 2016, «l'exécution des contrats» (41,5/100) en 2017, contre 41,5/100 en 2016, «la protection des investisseurs minoritaires» (40/100) en 2017 contre 40/100 en 2016. La plus forte performance enregistrée par le Burkina Faso en 2017 concerne le critère de création d'entreprise avec 88,17 /100 en 2017 contre 88,07 en 2016.

150. Par ailleurs, en matière d'environnement des affaires et de renforcement des capacités d'initiative et de gestion du secteur privé, la part du secteur informel dans la valeur ajoutée du secteur tertiaire qui devrait reculer de 20,7% en 2015 à 18,5% en 2018, n'a pu être renseignée. Néanmoins, des progrès ont été enregistrés en la matière à travers les produits et actions réalisés.

151. Il s'agit entre autres des produits suivants : (i) la rencontre entre le Gouvernement-secteur privé, organisée le 08 mai 2017 ; (ii) l'organisation de la 17ème édition des journées de l'entrepreneuriat burkinabé, tenues le vendredi 9 juin 2017 ; (iii) l'organisation de la 25èmeAssemblée générale des sociétés d'Etat, tenue du 29 au 30 juin 2017, (iv) la formation de 4 916 personnes au mangement de la nouvelle entreprise à Ouagadougou et dans les antennes de la MEBF en fin 2017 ; (v) l'élaboration des textes statutaires et nomination du coordonnateur du projet d'appui à la formalisation des entreprises du secteur informel (PAFESI) et (vi), la maturation de 12 start-up sur 12 prévus dans le cadre du programme Burkina Start-up 2017.

152. Pour ce qui est de la mise en place de mécanismes de financement adaptés aux besoins de transformations structurelles de l'économie, les produits suivants ont été réalisés ou sont en voie de l'être : (i) la création de la caisse de dépôt et de consignation par décret N°2017-0403/PRES promulguant la loi n°023-2017/An du 09 mai 2017, portant création de la caisse de dépôt et de consignation ; (ii) l'opérationnalisation de la Banque pour le financement de l'agriculture à travers la souscription du capital à hauteur de 14 267 170 000 FCFA, le recrutement de deux commissaires aux comptes, du Directeur général et l'obtention de l'agrément délivré par la commission bancaire.

153. Quant au projet de création de la banque pour le financement des PME/PMI, les réflexions en cours sont orientées vers la restructuration de la Banque commerciale du Burkina afin d'orienter ses activités prioritairement vers le financement des PME/PMI.

154. Dans le cadre de l'accompagnement du secteur informel vers sa formalisation, plusieurs produits ont été obtenus, parmi lesquels : (i) la formation de 6 oooacteursparle Centre de gestion agréé en entreprenariat ; (ii) la sensibilisation et la formation de 1 562 acteurs à la formalisation des affaires et à la transition vers le secteur formel et (iii) la formation et l'accompagnement de 325 femmes en création d'entreprises dans le cadre du projet *Mainstreaming* du Genre.

I.1.2.3 Synthèse et enseignements de la promotion de la bonne gouvernance économique

155. *Les principaux acquis enregistrés en matière de promotion de la bonne gouvernance économique en 2017, résident dans le renforcement de l'efficacité de la planification du développement et de la gestion du financement du développement avec la validation technique préalable de 100% des politiques sectorielles et des stratégies et programmes de développement par la CNPD et le basculement complet de l'ensemble des ministères et institutions dans le budget-programme. L'amélioration du financement du développement se consolide également avec la création de Caisse des dépôts et consignations, la Banque pour le financement de l'agriculture et la restructuration en cours de la BCB pour orienter ses activités sur le financement des PME/PMI. Les efforts ont également été notables en termes d'accroissement du niveau de mobilisation des recettes propres et d'efficacité dans la gestion des dépenses. Le taux de pression fiscale s'est établi à 16,5% en 2017 en nette progression par rapport à son niveau de 2016 (15%) et la part des dépenses en capital dans les dépenses publiques est passée de 31,99% en 2016 à 38,66% en 2017.*

156. *En revanche, le climat des affaires s'est légèrement dégradé en 2017 comme en témoigne le classement Doing Business Better qui place le Burkina Faso au 148ème rang sur 190 en 2017 contre le 146ème rang sur 189 en 2016, soit une perte de 2 places. Outre le climat des affaires qu'il faudra veiller à améliorer, des efforts doivent porter sur le renforcement de la prévisibilité de l'aide qui n'a été en 2017 que de 62,68%, sur l'application de la division du travail par les PTFs puisque seuls 31% des PTF l'ont appliqué en 2017, sur la mobilisation des financements via des mécanismes tels que les loteries, l'actionnariat populaire, les financements participatifs (crowdfunding), les transferts de fonds des Burkinabè de l'extérieur, qui n'ont pas encore été sollicités.*

II.1.3 Objectif stratégique 1.3 : renforcer la décentralisation et promouvoir la bonne gouvernance locale

157. En vue d'atteindre cet objectif stratégique, deux effets attendus sont formulés, à savoir, l'efficacité de la décentralisation et de la gouvernance locale est améliorée (effet attendu 1.3.1) et les économies locales sont dynamisées et les disparités régionales sont réduites, notamment à travers un aménagement du territoire efficace (effet attendu 1.3.2).

II.1.3.1 Effet attendu 1.3.1 : l'efficacité de la décentralisation et de la gouvernance locale est améliorée

158. Cet effet est apprécié à travers 03 indicateurs, à savoir, la « part du budget de l'Etat transférée aux collectivités territoriales (CT) », le « nombre de centres d'état civil secondaires » et le « pourcentage d'usagers satisfaits des prestations des collectivités territoriales ».

159. Pour la part du budget de l'Etat transférée aux collectivités territoriales, l'indicateur est passé de 3,2% en 2016 à 4,6% en 2017, pour une cible de 5,2%. En vue d'améliorer la part du budget transférée aux collectivités territoriales, des démarches ont été entreprises auprès des ministères afin qu'ils transfèrent effectivement aux CT, les ressources financières liées aux domaines de compétence transférés.

160. Le nombre cumulé de centres d'état civil secondaires créés en 2016 et en 2017 est ressorti à 1 037 dont 50 en 2017. Quant à l'indicateur se rapportant au pourcentage d'usagers satisfaits des prestations des collectivités territoriales, il n'a pas pu être renseigné, par absence de données. Toutefois, quelques produits visant l'atteinte des effets attendus ci-dessus ont été réalisés.

161. En matière de renforcement de l'exercice de la tutelle financière des collectivités et des systèmes financiers et de l'élaboration d'instruments modernes nécessaires à un aménagement efficace du territoire, les produits suivants ont été réalisés : (i)le transfert de 57 157 707 000 FCFA aux collectivités et (ii) la reconstitution à travers une base de données des budgets et des comptes des communes de 1995 à 2006 ainsi que les budgets et les comptes des régions et collectivités territoriales de 2006 à 2016.

162. En matière d'amélioration de l'efficacité de la décentralisation et de la gouvernance locale, les produits réalisés sont : (i) l'organisation de 7 ateliers régionaux d'appropriation des projets des nouveaux référentiels et un atelier d'examen des cadres logiques desdits documents, (ii) l'adoption de la loi N°003-2017/AN portant statut de la fonction publique territoriale et l'élaboration et la relecture de 8 et 11 décrets d'application ; (iv) l'élaboration d'un avant-projet de loi portant statut de l'élu local au Burkina Faso.

163. En outre, au niveau régional, des efforts ont été déployés en matière de renforcement de la gouvernance locale et la participation citoyenne. Les contributions des collectivités locales des régions (Cascades, Centre, Centre-Est, Centre-Nord, Nord, Centre- Sud, Centre-Ouest, Hauts-Bassins, Sahel) à l'atteinte des résultats de cet effet sont estimées à plus de 1 274 460 469 FCFA.

164. Les principaux investissements dans les régions des Cascades, du Centre, du Centre-Est, du Centre-Sud, du Centre-Nord, du Centre-Ouest, et du Plateau central ont concerné entre autres : (i) la construction /réhabilitation de 7 bâtiments par le Conseil régional des Cascades et les communes de Wolokonto, Ouéléni, Niankorodougou, Loumana et Bérégadougou ; (ii) la réalisation de 02 clôtures de mairie (Saaba et Komki Ipala) ;(iii) la construction d'un bâtiment administratif à Tenkodogo ; (iv) la construction de 02 bâtiments administratifs à Pissila ; (ix) l'acquisition de 02 véhicules à 04 roues, d'une 01 ambulance, 04 véhicules à 03 roues et 01 véhicule à 02 roues dans les communes de Doulougou, de Gogo et de Gomboussougou ; (v) la construction d'une fourrière dans la commune de Silly ; (vi)la clôture de la mairie, guérite, parking à

Léo ; (vii) la réalisation d'études techniques de faisabilité pour la construction d'une auberge, d'un magasin et la réfection de l'inspection dans la commune de Namissiguim et (viii) ; l'acquisition d'un véhicule à 4 roues au profit de la mairie de Toéghin.

165. Les difficultés qui ont entravé la réalisation des produits au niveau régional ont trait, d'une part, au non-respect des spécifications techniques et d'autre part, aux retards accusés dans l'exécution de certains marchés.

166. Pour ce qui est de la modernisation et la sécurisation du système de l'état civil, les acquis suivants ont été engrangés : (i) la réalisation des activités connexes liées à l'informatisation du système d'état civil ; (ii) l'acquisition d'un logiciel électronique d'archivage électronique des données (SAE) et de Gestion électronique des données (GED) au profit des 13 régions ; (iv) la mise en réseau des centres principaux d'état civil, Office national d'identification (ONI), Institut national de la statistique et de la démographie (INSD), Commission de l'informatique et des libertés (CIL), Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation (MATD), Commission électorale nationale indépendante (CENI), Ministère de la sécurité, TGI, régions et communes.

167. Le processus de modernisation du système d'état civil a connu des difficultés liées à la non-relecture du code des personnes et de la famille, à la non-harmonisation des textes régissant l'état civil et la régulation budgétaire intervenue en 2017.

II.1.3.2 Effet attendu 1.3.2 : les économies locales sont dynamisées et les disparités régionales sont réduites, notamment à travers un aménagement du territoire efficace

168. En ce qui concerne cet effet attendu, les indicateurs portant sur la proportion des référentiels sectoriels et locaux intégrant les orientations du Schéma national d'aménagement et de développement durable du territoire(SNADDT) et le taux de réalisation des effets attendus des Plans locaux de développement (PLD), n'ont pas pu être renseignés.

169. Les produits réalisés en 2017 dans le but de stimuler l'atteinte de l'effet attendu sont entre autres : (i) l'élaboration de l'avant-projet de loi d'orientation en matière d'aménagement du territoire ; (ii) le transfert des ressources allouées à l'élaboration des SRADDT de l'Est, du Centre et du Sahel aux Conseils régionaux d'un montant de 400 000 000 FCFA ; (iii) le démarrage effectif de la mise en œuvre du Programme d'appui au développement des économies locales (PADEL)à travers la réalisation de plusieurs infrastructures socioéconomiques au Sahel, telles que des parcs à vaccination, des boutiques, des forages, des halls de marché, des gares routières, d'un périmètre irrigué, l'identification de filières porteuses et l'octroi de crédits au profit de 617 promoteurs constitués de micro-entreprises et de groupements professionnels ; (iii) l'élaboration du projet d'atlas de l'aménagement et du développement durable du territoire ; (iv) la mise en œuvre du Programme d'urgence pour le Sahel avec des réalisations telles que la construction de commissariats de police, des écoles, des CSPS, des AEPS ; (v) la mise en place de l'Observatoire national de l'économie territoriale (ONET) et (vi) la réalisation de l'étude sur la situation de référence de la région du Sahel.

170. Au plan régional, les investissements des collectivités territoriales se sont chiffrés à environ 3,3 milliards de francs CFA en 2017 contre 4,3 milliards de francs CFA en 2016 et ont concerné entre autres : (i) la construction de 52 boutiques de rue dans la région du Centre-est ; (ii) l'organisation de 52 campagnes de sensibilisation sur le recouvrement dans les communes de Houndé, Satiri, Bama, kourinion , Kourouma, Léna, Kayan, Karangasso-Sambla et Bobo-Dioulasso, dans la région des Hauts-Bassins ; (iii) la construction de 100 hangars marchands dans la commune de Tin-Akoff ; (iv) la construction de 12 hangars de boucherie dans la communes d'Arbinda ; (v) la construction d'une aire d'abattage dans la commune de Bani, dans la région du Sahel ; (vi) la réalisation de 32 boutiques de rue à Kogho et à Niou, dans la région dans du Plateau central, (vii) la construction de boutique de rue, de hangars de marché, dans la région du Centre-Ouest.

II.1.3.3 Synthèse et enseignements du renforcement de la décentralisation et la promotion de la bonne gouvernance locale

171. *Les actions entreprises en vue de renforcer la décentralisation et la promotion de la bonne gouvernance locale ont eu une portée limitée sur les capacités financières des Collectivités territoriales. En effet, la part du budget de l'Etat transférée aux collectivités territoriales, est passée de 3,2% en 2016à 4,6% en 2017 pour une cible fixée en la matière à 5,2% en 2017.*

172. *En ce qui concerne la dynamisation des économies locales et la réduction des disparités régionales, notamment à travers un aménagement du territoire efficace, les acquis notables de l'activité en 2017 se rapportent notamment : (i) à l'élaboration de l'avant-projet de loi d'orientation en matière d'aménagement du territoire ; (ii) au démarrage effectif de la mise en œuvre du PADEL à travers la réalisation de plusieurs infrastructures socioéconomiques au Sahel ; (iii) au démarrage de la mise en œuvre du Programme d'urgence pour le Sahel ; (iv) à l'élaboration du projet d'atlas de l'aménagement et du développement durable du territoire ; (v) à la mise en place de l'Observatoire national de l'économie territoriale (ONET) et (vi) ;à la réalisation de l'étude sur la situation de référence de la région du Sahel.*

Toutefois, à court et moyen terme, il faudra relever les défis suivants, à savoir : (i) finaliser la feuille de route, pour l'opérationnalisation des transferts des ressources aux collectivités (cible de 15 % en 2020) ; (ii) opérationnaliser les contrats d'objectifs entre l'Etat et les collectivités, pour mieux intégrer les orientations du PNDES dans les actions de développement portées par les collectivités territoriales ; (iii) dynamiser les centres d'état civil secondaires en les dotant de moyens pour fonctionner

.

II.2 Axe 2 : Développer le capital humain

173. Les ambitions du PNDES en matière de développement du capital humain sont d'accroître rapidement la quantité et la qualité du capital humain ainsi que d'améliorer les possibilités et les conditions de la pleine valorisation dudit capital humain. Cette orientation globale se décline suivant 5 OS à savoir : (i) promouvoir la santé des populations et accélérer la transition démographique ; (ii) accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation en adéquation avec les besoins de l'économie ; (iii) promouvoir la recherche et l'innovation au service de la transformation structurelle de l'économie ; (iv) promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes ; (v)améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité.

II.2.1 Objectif stratégique 2.1 : promouvoir la santé des populations et accélérer la transition démographique

174. La concrétisation de cet OS se fait en poursuivant les effets attendus suivants : (i) l'accès aux services de santé de qualité est garanti à tous ; (ii) l'état nutritionnel de la population, en particulier des femmes et des enfants, est amélioré ; et (iii), le processus d'accélération de la transition démographique pour déclencher le dividende démographique est réellement mis en mouvement.

II.2.1.1 Effet attendu 2.1.1 : l'accès aux services de santé de qualité est garanti à tous

175. Les progrès en matière d'***accès de tous aux services de santé de qualité sont*** cernés par l'évolution des indicateurs que sont : (i) le taux de mortalité maternelle intra-hospitalière pour 100 000 parturientes ; (ii) le nombre de personnes ayant bénéficié d'appui financier pour leur prise en charge sanitaire ; (iii) le quotient de mortalité infanto-juvénile pour 1 000 naissances ; (iv) le taux de mortalité intra-hospitalière ; (v) le taux de prévalence du Virus de l'immunodéficience humaine(VIH) ; (vi) le quotient de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes ; (vii) le taux de létalité du paludisme grave chez les enfants de moins de 5 ans ; (vii) le taux de mortalité infra-hospitalière (pour 1 000) ; (viii) la proportion des Dépôts de médicaments essentiels génériques (DMEG) n'ayant pas connu de rupture de stock des médicaments ; (ix) la proportion des formations sanitaires publiques et privées accréditées.

176. Les principales actions conduites en 2017 en matière d'élargissement de l'accès de tous aux services de santé de qualité se regroupaient dans les sous-effets relatifs : (i) au renforcement de la qualité des soins ; (ii) à la disponibilité en quantité et en qualité des ressources humaines qualifiées et motivées et (iii) à l'accroissement des infrastructures sanitaires et au renforcement de leurs niveaux d'équipement.

177. ***En termes de renforcement de la qualité des soins***, au profit des femmes et des enfants, les activités menées ont permis : (i) de porter le taux de mortalité infra-hospitalière maternelle à 134,6 pour 100 000 parturientes en 2016 à 120,9 pour 100 000 en 2017 pour une cible de 100 ; (ii) de faire évoluer de 77 en 2016 à 100 en 2017 pour une

cible de 75 le nombre de personnes ayant bénéficié d'appui financier pour leur prise en charge sanitaire ; (iii) de faire baisser le taux de prévalence du VIH de 0,90%en 2015 à 0,80% en 2017 et (iv) de porter à 49,5 pour 1 000 le taux de mortalité infra-hospitalière en 2017 contre 56,2 pour 1 000 en 2016.

178. Le profil de ces indicateurs d'effets est la résultante des niveaux de réalisation d'un certain nombre de produits attendus programmés dont les principaux sont : (i) les accouchements assistés par du personnel de santé qualifié, (ii) la réalisation de césariennes ; (iii) les consultations prénatales ; (iii) la gratuité des soins, (iv) la prise en charge de victimes des séquelles de l'excision ; (v) la prise en charge sanitaire des personnes vulnérables ; (vi) la couverture vaccinale et (vii) la lutte contre l'infection à VIH. Les résultats ont été possibles grâce en partie à la mise en œuvre des réformes stratégiques telles que le renforcement du système national de pharmacovigilance et l'adoption de la loi portant fonction publique hospitalière, la mise en œuvre des investissements structurants et le renforcement en quantité et en qualité des ressources humaines.

179. Ainsi, les actions entreprises pour sécuriser les accouchements dans les 13 régions ont porté essentiellement sur la dotation en matériel sanitaire, la formation des agents de santé et la réalisation des césariennes en cas de dystocie ou de toutes autres indications médicales. Ces actions ont eu pour corollaire de faire passer le taux d'accouchement assisté de 80,9% en 2016 à 82,9% en 2017, mais loin de la cible de 87% en 2017. Le taux de césarienne réalisée a été de 2,8% en 2017 pour une cible de 5% contre 2,4% en 2016.

180. S'agissant des consultations prénatales, les activités réalisées en 2017 ont consisté à l'organisation de sessions de formation sur la CPN recentrée et ces séances de formation ont contribué à assurer la qualité des CPN. Le taux de couverture en CPN4 en 2017 est de 37,8% pour une cible fixée à 40%. Il faut cependant noter un progrès comparativement au niveau (35%) atteint en 2016.

181. Le Gouvernement a, par ailleurs, poursuivi la politique de gratuité de soins, permettant de lever la barrière financière de l'accès aux services de santé au profit des enfants de moins de 5 ans et des femmes enceintes, le dépistage et le traitement in situ des lésions précancéreuses du col de l'utérus au profit des femmes en général. Ainsi, cette politique a permis de prendre en charge 6 105 610 interventions au profit des femmes et 10 815 307 épisodes de maladies chez les enfants de moins de 5 ans en 2017 pour un coût total de 28 582 746 717 FCFA. Le cumul des interventions gratuites 2016-2017 fait ressortir 27 222 580 interventions au profit des femmes et des enfants de moins de 5 ans. En dépit de ces résultats, la politique de gratuité a connu des difficultés dans sa mise en œuvre du fait entre autres : (i) des ruptures de médicaments et des outils de gestion de la gratuité notamment les ordonnances ; (ii) de l'insuffisance de remplissage des outils de gestion ; (iii) de l'insuffisance d'information sur le paquet de soins de la gratuité selon les niveaux, sources de tensions entre le personnel et les bénéficiaires ; (iv) de la vente parallèle des médicaments et la fraude ; (v) de l'abus de facturation des actes et (vi) de la problématique de prise de sanctions à l'encontre des agents indélicats.

182. Par ailleurs, les actions entrant dans le cadre de l'accès des couches vulnérables à la santé ont permis la prise en charge médicale de 2 600 personnes vulnérables pour un coût de 77 061 600 FCFA sur une prévision de 71 000 000 FCFA.

183. Dans le cadre de la lutte contre l'excision, les actions menées ont permis la formation de 197 acteurs de promotion de l'élimination des MGF en technique d'animation et la prise en charge médicale de 178 femmes et filles victimes de séquelles et complications de l'excision en 2017 contre 183 en 2016 pour une cible de 200. Le montant total dépensé est estimé à 98 825 000 FCFA sur une prévision de 120 072 000FCFA, correspondant à un taux d'exécution financière de 82,3%.

184. En fin d'année 2017, le taux de couverture vaccinale en DTC-Hep-Hib3 est de 100% avec un taux d'abandon DTC-Hep-Hib1/ DTC-Hep-Hib3 de 2.21% pour un seuil fixé à moins de 3%. La couverture en RR2 est de 80% pour une cible de 100%. Le taux de couverture en Mena est de 68% pour une cible annuelle de 70%. La couverture vaccinale en VAA est de 46%.

185. Les difficultés rencontrées en 2017 sont essentiellement la rupture en VAA et les tensions de stocks pour les autres antigènes et les consommables dues essentiellement à des livraisons tardives. Au niveau opérationnel, les difficultés sont surtout d'ordre logistique (vétusté/insuffisance de motos et de réfrigérateurs). De 2016 à 2017, on a noté une évolution favorable de certains indicateurs en matière de vaccination : (i) la réduction du taux d'abandon DTC-Hep-Hib1/ DTC-Hep-Hib3 de 3,3% à 2,21% et (ii) la couverture en RR2 qui a évolué de 75% à 80%.

186. La lutte contre l'infection à VIH a contribué à une forte réduction de la prévalence. Le système de santé poursuit ses efforts pour consolider les acquis dans la lutte contre cette infection. Ainsi, les actions menées ont porté sur la réduction de la transmission du VIH de la mère à l'enfant chez les femmes enceintes. En fin 2017, le pourcentage de femmes enceintes VIH+ recevant des ARV pour la PTME était de 110,4% pour une cible de 95% contre 91% en 2016, en dépit des difficultés occasionnées par les ruptures d'intrants. Le pourcentage des enfants nés de mères VIH+ ayant bénéficié de la PCR à 6 semaines de vie est ressorti à 58 % en 2017, contre 52,05% en 2016. La proportion de personnes atteintes du SIDA et justifiables de traitement ARV et qui sont sous ARV a été de 94,6% selon les projections du CSN-SIDA et de 65% selon le Spectrum en fin 2017 pour une cible de 90%.

187. De même, les efforts fournis ont permis la prise en charge et le traitement gratuits aux Antirétroviraux (ARV) de 61 487 personnes vivant avec le VIH (PVVIH) et la mesure de la charge virale plasmatique du VIH 1 au profit de 22 656 PVVIH. L'enquête de la séro-surveillance dans les sites sentinelles a donné globalement pour le pays une prévalence du VIH à 1,3% chez les femmes enceintes de 15 à 49 ans.

188. En matière de réformes stratégiques, celle portant sur la pharmacie hospitalière n'a pas connu une grande évolution de mise en œuvre dans les hôpitaux. En 2017, seulement le Centre hospitalier universitaire Blaise Compaoré a démarré la mise en œuvre de la réforme avec toutefois de nombreuses difficultés. La pharmacie hospitalière est en phase d'implémentation à l'hôpital de district de Bogodogo.

189. La réforme sur l'adoption et la mise en œuvre de la loi sur la fonction publique hospitalière est assez avancée avec l'adoption de la loi par l'Assemblée nationale en décembre 2017. Le protocole d'accord entre le Gouvernement et les partenaires sociaux a permis de définir et d'adopter les grilles indemnitaires et indiciaires. Une équipe multisectorielle incluant les partenaires sociaux a été mise en place pour l'élaboration des textes d'application de ladite loi qui régit le personnel de la santé officiant dans la

filière de soins. La date d'effet de la loi est prévue pour juin 2018 et s'appliquera dans un premier temps aux agents des CHR et CHU et dans un second temps aux agents des CM et des CSPS.

190. La réforme sur le renforcement du système national de pharmacovigilance des produits de santé vise à améliorer l'efficacité et la sûreté d'emploi des produits de santé. En 2017, la réalisation de cette réforme a consisté à la mise en œuvre d'actions articulées autour principalement de trois axes à savoir : (i) le renforcement des capacités techniques ; (ii) l'élaboration de référentiels et (iii) l'amélioration de la fonctionnalité et de la performance du système national de pharmacovigilance.

191. ***En ce qui concerne l'accroissement des infrastructures sanitaires et le renforcement de leurs niveaux d'équipement***, ils se font par le biais de la mise en œuvre d'investissements structurants. En 2017, la situation d'exécution des investissements programmés est la suivante : 07 projets en cours d'exécution, 05en cours de démarrage et 07 en recherche de financement pour un coût global de 587,252 milliards de francs CFA.

192. Ainsi, les produits réalisés dans le cadre des investissements structurants en cours d'exécution concernent : (i) l'équipement du CHU-SS, du CHU-YO et l'équipement en cours de réception des CHR de Kaya, Gaoua, Dori, Koudougou et Fada en système de production dans le cadre de l'opérationnalisation du Projet d'équipement de 4 CHU et 11 CHR pour un coût de 1,5 milliard de francs CFA; (ii) la transformation de 14 CSPS en CM et la normalisation des 03 CM de Beguedo, Kokologho et Poa dans le cadre du Projet de transformation des CSPS des chefs-lieux de communes rurales en centres médicaux pour 37,78 milliards de francs CFA ; (iii) les travaux de construction du CHR de Dédougou en cours exécutés à hauteur de 14% dans le cadre du projet de construction et équipement des CHR de Dédougou, Fada N'Gourma et Gaoua.

193. Pour les autres projets de construction et d'équipement de formation sanitaire en cours d'exécution, les progrès sont moins nets. Ainsi, si dans le cadre du projet de construction des incinérateurs, 0,9 milliard de francs CFA a été transféré aux collectivités territoriales afin de leur permettre de construire des incinérateurs, le projet de construction et d'équipements d'un Centre de soins spécialisés de haut niveau en neurochirurgie à Ouagadougou n'est qu'au stade du contrat de MOD passé pour le démarrage des travaux de construction en 2018. De même, le projet de renforcement des formations sanitaires en équipement n'est qu'au stade des marchés passés en 2017 pour l'équipement des CHR, d'HD/CMA (Hôpitaux de district / Centres médicaux avec antenne chirurgicale) et des CM en équipement d'imagerie médicale, de laboratoire et de groupes électrogènes tandis que la mise à jour des besoins des CSPS est en cours. En ce qui concerne le Projet de construction et d'équipement du CHU de Bobo-Dioulasso, seul son site d'implantation a été identifié. L'étude de faisabilité y relative est prévue pour être conduite en 2018 tandis que le plaidoyer se poursuit afin de mobiliser les financements nécessaires.

194. Les projets de construction et d'équipement de formations sanitaires en instance de démarrage sont : (i) le projet de construction et d'équipement du CHU de Bassinko pour lequel, un partenaire privé a été identifié pour réaliser l'infrastructure en commençant dès 2018 ; (ii) les projets de construction des 05 HD de Mangodara, Karangasso-Vigué, Lena, Tougouri et Gayéri par le projet ORIO avec date de

démarrage prévue pour le second semestre 2018 ; cela dans le cadre du projet Construction et équipement de 15 nouveaux districts sanitaires et 15 nouveaux CMA ; (iii) les projets des HD de Kampti et de N'dorola dans le cadre du projet Construction et équipement de 15 nouveaux districts sanitaires et 15 nouveaux CMA ; (iv) les projets de transformation des CHR de Ouahigouya, Dédougou, Fada et Gaoua en CHU dans le cadre du projet Transformer 11 CHR en CHU ; (v) la mobilisation des financements pour la conduite des études techniques et architecturales du projet de mise en place du centre spécialisé à vocation de recherche en cardiologie néphrologie.

195. Le projet de construction et d'équipement de 02 centres d'hémodialyse à Bobo-Dioulasso et à Ouahigouya a été modifié pour être intégré respectivement au projet de construction et d'équipement du CHU de Bobo-Dioulasso et au projet de transformation du CHR de Ouahigouya en CHU.

196. Enfin, les projets de construction et d'équipement d'infrastructures sanitaires qui complètent la liste des projets structurants du secteur de la santé sont les suivants. Il s'agit des projets : (i) construire et équiper l'hôpital de district de Boulmiougou pour (25,5 milliards de francs CFA) ; (ii) construire et équiper 240 nouveaux CSPS et 11 CMA (80,80 milliards de francs CFA) ; (iii) acquérir 300 nouvelles ambulances (12) ; (iv) construire et équiper 15 nouveaux districts sanitaires et 15 nouveaux CMA (13 milliards de francs CFA) ; (v) implanter 9 centres d'hémodialyse dans les 9 CHR (14,4 milliards de francs CFA) ; (vi) développer l'e-santé (6,61 milliards de francs CFA). L'ensemble de ces projets sont en recherche de financement.

197. Plusieurs difficultés entravent l'exécution des projets. Il s'agit entre autres : (i) des allocations budgétaires insuffisantes ; (ii) des retards dans le déblocage/décaissement des ressources ; (iii) de la lourdeur administrative dans l'exécution des marchés publics ; (iv) de l'absence d'études de faisabilité ; (v) de l'absence de communication entre unités de gestion/Maîtrise d'ouvrage déléguée (MOD) ; (vi) du retard dans la transmission des rapports trimestriels et la faible qualité des informations fournies.

198. ***Concernant la disponibilité en quantité et en qualité des ressources humaines qualifiées et motivées,*** **p**lusieurs formes de recrutement ont été envisagées. Ainsi, 1 525 agents ont été recrutés sur mesure nouvelle, dont 354 médecins (07 spécialistes et 317 généralistes), 400 infirmiers diplômés d'Etat et 392 sages-femmes d'Etat. De même, 980 agents de santé ont été mis en position de stage, dont 118 médecins, 15 pharmaciens et 837 infirmiers et sages-femmes d'Etat. En rappel en 2016, 2 471 nouveaux agents de santé avaient été recrutés dont 433 médecins généralistes, 47 pharmaciens généralistes et 1 767 paramédicaux.

II.2.1.2 *Effet attendu 2.1.2 « l'état nutritionnel de la population, en particulier des femmes et des enfants, est amélioré »*

199. Cet effet attendu est cerné par les actions curatives et correctrices des états de malnutrition, les actions de promotion d'une adéquate Alimentation du nourrisson et du jeune enfant (ANJE) et les actions garantissant la sécurité alimentaire.

200. Le pourcentage d'enfants avec un retard de croissance parmi les enfants de moins de 5 ans est passé de 27,3% en 2016 à 21,2% en 2017 pour une cible de 27,3%, soit un taux de réalisation de 129%. La cible est largement atteinte.

201. Plusieurs activités, produits et réformes ont concouru à l'atteinte de la cible de cet indicateur. Il s'agit entre autres : (i) de la prise en charge des enfants de moins de 5 ans malnutris aigus ; (ii) des actions essentielles en rapport avec l'alimentation adéquate et adaptée des nourrissons et des jeunes enfants ; (iii) du renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; (vi) du soutien à la population vulnérable ; (v) et à la mise en œuvre des activités à Haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) au profit des populations vulnérables.

202. Les principales actions de prise en charge des enfants de moins de 5 ans malnutris aigus selon le protocole ont permis de prendre en charge 99 002 malnutris avec un taux de guérison estimé à 92% sur un total annuel de 128 867 malnutris aigus sévères attendus. Les difficultés majeures liées à la réalisation de ce produit sont notamment les ruptures d'intrants (ATPE, F75, F100 et resomal), la faible couverture des régions dans la prise en charge de la MAM, l'insuffisance de ressources financières sécurisées pour la nutrition.

203. Les actions essentielles en rapport avec l'alimentation adéquate et adaptée des nourrissons et des jeunes enfants sont basées sur la promotion des bonnes pratiques sur l'ANJE et des actions de prévention.

204. Ainsi, l'alimentation adéquate des nourrissons qui passe également par l'allaitement exclusif est l'un des objectifs principaux du plan de passage à l'échelle pour la promotion des pratiques optimales d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant. Les actions de sensibilisation ont permis d'obtenir un taux de pratique de l'allaitement maternel exclusif qui s'est établi à 47,8% en 2017 contre 55% en 2016 pour une cible de 53%, soit un taux de réalisation de 90%. Le coût de cette action est estimé à 233 380 000 FCFA en 2017.

205. En ce qui concerne l'alimentation minimum adéquate des enfants de 6-23 mois, des actions ont été entreprises et ont permis d'atteindre une cible de 17,5% en 2017 contre 21,5% en 2016 pour une cible de 17,8%, soit un taux de réalisation de 98%. Les actions menées sont principalement : (i) la supervision des DRS/ECD sur la mise en œuvre de la stratégie ANJE avec renforcement du suivi ; (ii) le suivi des procédures (technique) ; (iii) la reproduction de la table de composition des aliments locaux ; (iv) la formation de 3 013 ASBC sur les pratiques intégrées des services d'ANJE et sur l'hygiène ; (v) la tenue de la session de l'Alliance nationale pour la fortification (ANF). Les actions (d'enrichissement des aliments y compris les farines pour enfants, sensibilisation…) ont permis de renforcer la qualité et la couverture des interventions communautaires de promotion des pratiques optimales d'ANJE. Le coût de la mesure en 2017, est estimé à 650 000 000 FCFA en dehors des actions complémentaires des ONG.

206. Les difficultés majeures sont l'insuffisance de mise en place et de couverture des groupes d'apprentissage et de suivi des pratiques d'ANJE au niveau communautaire, la faible disponibilité et accessibilité des mères d'enfants aux farines enrichies, la non-réalisation des JVA plus (supplémentation en vitamine A, déparasitage et dépistage).

207. L'amélioration de l'état nutritionnel de la population passe également par le renforcement de la gestion du Stock national de la sécurité alimentaire (SNS) et le stock d'intervention (SI) en cas de crise. Le Stock national de sécurité (SNS) a connu une hausse de 1 405 tonnes de céréales se situant ainsi à 16 800 tonnes pour l'année

2017, le stock commercial de régulation a permis de garder les prix sur le marché. Le cumul des sorties de ces stocks s'élève à 4 188,74 tonnes sur le territoire.

208. Pour l'aide alimentaire en riz et le stock de sécurité alimentaire et d'intervention, ils ont permis d'intervenir dans les cas de poches de sécheresse par la vente à prix sociaux et des dons de vivres gratuits aux couches vulnérables. Le cumul des sorties des vivres s'élève à 31 152,11 tonnes sur l'ensemble du territoire.

209. Au cours de l'année 2017, la population vulnérable a bénéficié d'un appui pour la production agricole dans les zones déficitaires. L'objectif de cet indicateur est de conduire des interventions adaptées et ciblées (aménagements spécifiques, appuis aux producteurs, etc.) en vue de réduire la vulnérabilité des populations dans les zones structurellement déficitaires. Le Plan de réponse et de soutien aux personnes vulnérables (PRSPV) a prévu un appui en semences de variétés améliorées de 60,086 tonnes de niébé et 119 tonnes de céréales dans les 61 communes à risque d'insécurité alimentaire et nutritionnelle réparties dans 18 provinces pour la production pluviale. Le produit a été entièrement réalisé. Cela représente un montant de 161 108 837 FCFA. Les mêmes zones ont reçu un appui supplémentaire de 1 091,03 tonnes de semences de céréales et 194,625 tonnes de semences de niébé d'un coût de 1 136 171 500 FCFA. La part contributive de l'Etat est de 56,97% sur le coût global de 1 297 280 337 FCFA.

210. L'appui en semences dans les zones non prévues par le plan de réponse a permis de distribuer 3 547,08 tonnes de céréales et 243,408 tonnes de niébé pour un coût global de 1 688 993 374 FCFA. Cette activité a été exécutée par l'Etat avec 94,96 % de contribution.

211. Quant à l'appui à la production maraîchère, il se fait à travers la mise à disposition de semences maraîchères et de petits matériels. Il vise à accélérer le relèvement de 3 690ménages répartis dans 71 sites maraîchers identifiés. Le soutien à la production maraîchère a permis de distribuer dans le cadre du plan de réponse 7,035 tonnes de semences (choux, oignon, tomate, aubergine, etc.), 28,65 tonnes d'engrais minéraux et 35 kits de petits matériels au profit de 2 597 ménages répartis dans 35 sites maraîchers pour un montant global de 48 515 600 FCFA.

212. En dehors des communes à risque dans lesquelles l'appui à la production maraîchère était prévu, 17 608 ménages ont bénéficié de 211,8 tonnes d'engrais minéraux, de 14,35 tonnes de semences maraîchères et de kits de petits matériels pour un montant global de 354 336 254 FCFA.

213. Le soutien à la mise en œuvre des activités à Haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) au profit des populations vulnérables à mobiliser les populations vulnérables autour des travaux d'intérêts communautaires avec apport d'aides alimentaires et non alimentaires. Les activités réalisées ont porté sur le renforcement des capacités des personnes vulnérables à la production agricole, le soutien et la mise en œuvre du plan de réponse. Pour le *cash for work*, il prévoyait toucher 21 198 ménages pour un coût de 1 526 256 000 FCFA. Au cours de la période prévue, les opérations de *cash for work* réalisées dans le cadre du plan de réponse ont permis de toucher 18 100 ménages vulnérables pour un montant de 606 801 400 FCFA. Avec un taux de couverture des ménages de 85,39%. Au-delà des zones définies par le plan de réponse, l'opération de *cash for work/asset* a aussi permis de toucher 2 708 bénéficiaires pour un montant de 86 100 356 FCFA.

214. Quant à la distribution gratuite de vivres, 1 799 tonnes de vivres au profit de 4 997ménages étaient prévues pour un coût global de 539 665 200 FCFA. Elle a enregistré 109,946 tonnes de vivres qui ont été distribuées gratuitement à 575 ménages pour un montant de 69 572 216 FCFA. Des opérations de distribution gratuite de vivres se sont également déroulées en dehors des zones prévues par le PRSPV 2017, soit 17 060 ménages touchés pour un montant de 617 316 165 FCFA.

215. La distribution de cash inconditionnel était programmée uniquement pour la période de soudure dans les provinces du Séno, de l'Oudalan et du Soum de la région du Sahel. Au total, 5 954 ménages devaient bénéficier de cette opération pour un coût total de 71 473 760 FCFA. Pour cette opération, 203 565 000 FCFA ont été mobilisés au profit de 5 747 ménages. Hormis la région du Sahel, 8 autres régions ont bénéficié des opérations de distribution de cash inconditionnel à hauteur de 7 686 125 271 FCFA au profit de 76 305ménages.

II.2.1.3 **Effet attendu 2.1.3 « le processus d'accélération de la transition démographique pour déclencher le dividende démographique est réellement mis en mouvement »**

216. Le processus d'accélération de la transition démographique pour déclencher le dividende démographique est soutenu par 2 sous-effets provenant principalement du département de la santé et de celui chargé de la famille. Tout le focus est mis sur l'enclenchement du dividende démographique qui passe nécessairement par le contrôle de l'accroissement de la population. L'atteinte de cet effet passe par (i) la mise à disposition de produits contraceptifs dans tous les points de prestations de services de planning familial, (ii) l'autonomisation de la femme, (iii) la lutte contre le mariage d'enfants et (iv) la mise en œuvre de la réforme sur la gratuité des services de planning familial.

217. Ainsi en 2017, l'acquisition des contraceptifs au profit des formations sanitaires de 70 districts sanitaires a mobilisé un montant de 3 590 000 000 FCFA. Le couple-année protection est passé de 24,8% en 2016 à 27,1% en 2017 et le taux de rupture en produits contraceptifs a connu une régression, passant de 17,4% en 2016 à 13,9% en 2017 pour une cible de moins de 10%.

218. L'autonomisation de la femme et la transition vers le dividende démographique concentrent des actions pour engager la population dans la réalisation de la transition démographique et le dividende démographique. Les actions en 2017 ont été entre autres la sensibilisation des députés à la thématique du dividende démographique, un rapprochement des parlementaires, des chefs religieux et traditionnels et des organisations de la société civile pour une synergie d'actions, et la poursuite des actions d'information et de sensibilisation sur le dividende démographique et ses implications politiques et économiques.

219. La lutte contre le mariage d'enfants vise la réduction des mariages d'enfants à travers le renforcement des compétences de vie et de connaissance de la santé reproductive, l'amélioration du niveau d'autonomie économique des femmes et des filles non scolarisées et l'amélioration du niveau d'accès des filles à l'enseignement secondaire. Les actions entreprises ont permis à 4 760 filles victimes ou à risque de mariage

d'enfants de bénéficier d'un appui à la scolarisation, 830 autres ont été orientées vers le "projet Education des filles" pour leur maintien dans le système scolaire (bourses scolaires).

220. La réforme portant sur la gratuité des services de planning familiale est en cours de mise en œuvre. Un document de *costing* a été élaboré et est en cours d'adoption. Par ailleurs, un plaidoyer pour l'accompagnement des PTF dans la mise en œuvre de cette approche clé pour l'amorce du dividende démographique est en train d'être fait. Ce plaidoyer est porté principalement par l'épouse du Premier ministre.

221. Les collectivités territoriales ont continué de jouer leur rôle en matière de renforcement du système sanitaire. Leur contribution s'est concrétisée par la réalisation de plusieurs infrastructures sanitaires et d'actions qui concourent à l'atteinte des effets attendus. Ainsi, pour l'ensemble des 13 régions, plus de 90 infrastructures sanitaires ont été construites pour un coût de plus de 1,8milliard de francs CFA. Ces infrastructures sont composées de constructions et de réhabilitation de CSPS, de maternités et de dispensaires.

222. Les difficultés rencontrées par les collectivités sont liées aux procédures de passation des marchés publics, aux transferts tardifs des ressources financières aux collectivités territoriales et la défaillance des prestataires de services publics.

223. Au niveau des procédures de passation des marchés publics : (i) l'éloignement de certaines communes du service chargé du contrôle des marchés et des engagements financiers, (ii) l'élaboration et l'adoption tardives des Plans de passation des marchés (PPM), (iii) la lenteur dans le traitement des dossiers au niveau des services du contrôle financier (iv) l'insuffisance de personnel dans les services du contrôle financier, (v) la lenteur dans la publication des dossiers d'appel d'offres, (vi) la faible maîtrise des procédures de passation des marchés publics par les acteurs locaux, (vii) les multiples revendications sociales dans plusieurs domaines de l'Administration publique, (viii) l'instabilité du réseau informatique pour l'utilisation des logiciels métiers dans les domaines des marchés publics.

224. Au niveau des transferts de fonds : (i) l'insuffisance de financements consacrés aux investissements, (ii) le virement tardif des différents transferts de l'État.

225. Au niveau des fournisseurs de services, il s'agit de la défaillance de certains prestataires dans l'exécution des marchés.

II.2.1.4 Synthèse et enseignements de la promotion de la santé des populations et de l'accélération de la transition démographique

226. *Les principaux résultats et défis de promotion de la santé des populations et de l'accélération de la transition démographique qui résultent de la mise en œuvre en 2017 de l'action publique en la matière se présentent comme suit par effets attendus du PNDES. Ainsi, en matière d'amélioration de l'accès des populations aux services de santé de qualité, la poursuite de la politique de gratuité des soins pour les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes, désormais élargie au dépistage aux cancers de la femme et aux traitements des lésions précancéreuses de la femme, la prise en charge médicale de personnes vulnérables, la dotation des structures sanitaires en personnel de santé qualifié, notamment les CHR en médecins spécialistes (gynécologues et cardiologues), la construction de nouveaux CSPS, la normalisation de 14 CSPS en centres médicaux, l'équipement des centres de santé en matériel, notamment les CHR et les CHU en système autonome de production d'oxygène, ont permis de réduire le taux de mortalité maternelle infra-hospitalière de 134,6 décès pour 100 000 naissances en 2016 à 120,9 pour 100 000 en 2017 et de porter à 82,9% en 2017 contre 80,9% en 2016 de la proportion des accouchements assistés par un personnel qualifié.*

227. *Toutefois, afin de tirer profit de la loi sur la fonction publique hospitalière adoptée en 2017, les principaux défis à relever à court et moyen terme demeurent l'accélération : (i) de la construction et de l'équipement des CHU de Bassinko, de Bobo-Dioulasso et de Ouahigouya ; (ii) de la mise en œuvre des projets de construction d'hôpitaux de districts et de CM du projet Construction et équipement de 15 nouveaux hôpitaux de districts et de 15 nouveaux CMA ; (iii) de la construction de l'hôpital de district de Boulmiougou ; (iii) de la réalisation du projet de construction et d'équipement de 240 nouveaux CSPS et 11 CMA ; (iv) de l'implantation du projet de centres d'hémodialyse dans 9 CHR ; (v) de la mise en œuvre du projet e-santé. De même, l'accès aux soins de qualité conforme et l'opérationnalisation de la couverture de l'assurance maladie universelle demeurent de grands défis à relever.*

228. *En matière de nutrition, grâce aux actions multiformes menées à savoir, la prise en charge des enfants de moins de 5 ans en situation de malnutrition aigüe, la mise en œuvre de la stratégie de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, l'appui aux populations vulnérables à la production agricole dans les zones déficitaires, la mise en œuvre d'activités HIMO au profit d'autres, la distribution de vivres et de cash inconditionnel au profit de personnes vulnérables dans le cadre du Plan de réponse et de soutien aux personnes vulnérables, ont permis de faire reculer le pourcentage d'enfants ayant un retard de croissance de 27,3% en 2016 à 21,2% en 2017 pour une cible de 27,3%.*

229. *En matière d'accélération de la transition démographique pour déclencher le dividende démographique, si les défis d'engagement de la population à la réalisation du dividende démographique ainsi que l'instauration de la gratuité des services et produits de planification familiale demeurent à relever, les actions engagées ont déjà permis : (i) de porter le couple-année protection de 24,8% en 2016 à 27,1% en 2017 et de réduire le taux de rupture en produits contraceptifs des dépôts MEG de 17,4% en 2016 à 13,9% en 2017.*

II.2.2 Objectif stratégique 2.2 : accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation, en adéquation avec les besoins de l'économie

230. Trois effets attendus ont été identifiés pour apprécier les progrès en termes d'accroissement de l'offre et de l'amélioration de la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation, à savoir : (i) l'accès de tous à une éducation de qualité est amélioré ; (ii) la disponibilité et l'employabilité des ressources humaines sont améliorées ; (iii) l'accès à un enseignement supérieur de qualité adapté aux besoins de la transformation structurelle de l'économie est assuré.

II.*2.2.1 Effet attendu 2.2.1 : l'accès de tous à une éducation de qualité est amélioré*

231. Sept indicateurs sont retenus pour apprécier les progrès dans l'accès de tous à une éducation de qualité. Ce sont : (i) le taux brut de scolarisation au préscolaire ; (ii) le taux d'achèvement au primaire ; (iii) le taux d'achèvement au post-primaire ; (iv) l'indice de parité du TBA au primaire ; (v) l'indice de parité du TBA au post-primaire ; (vi) l'indice de parité du TBA au secondaire et (vii) le nombre de classes sous paillotes.

232. ***Au niveau de l'éducation préscolaire,*** 2017 a été une année de timides progrès. En effet, pour un TBS au préscolaire attendu de 6,73%, il est ressorti à 3,5% contre 2,9% en 2016, expliqué par le faible nombre de salles de classe construites (56 salles de classe sur une prévision de 170).

233. ***En matière d'enseignement au cycle primaire,*** les changements majeurs enregistrés en 2017 concernent : (i) l'achèvement au primaire dont le taux qui était de 58,2% en 2016 est passé à 60,3% en 2017 pour une cible de 68,5% et (ii) la baisse de l'indice de parité du TBA au primaire de 1 en 2016 à 0,96 pour une cible de 1. La légère amélioration de l'accès à l'éducation primaire et de sa qualité appréciée par le taux d'achèvement au primaire s'explique par la réalisation de produits tels que : (i) les 315 nouvelles salles de classe construites en 2017 en plus des 760 de 2016 pour une cible 2017 de 750 salles ; (ii) l'éclairage par le projet d'éclairage photovoltaïque des écoles et centres de santé de 140 écoles sur une prévision de 200 ; (iii) la formation continue de l'ensemble des enseignants du primaire et de 100% du personnel d'encadrement du primaire ; (iv) la mise à disposition de vivres aux élèves de 228 communes sur les 316 concernées par le transfert de 18,883 milliards de francs CFA exécutés à hauteur de 72,15% et (v) l'exécution complète du montant de la subvention de 354 millions de francs CFA accordée pour la scolarité des filles nouvellement inscrites au CP1. En outre, les frais de scolarité des filles en difficulté des communes prioritaires dans le post-primaire et le secondaire ont été subventionnés pour un montant de 15 000 000 FCFA et 428 filles ont été prises en charge à raison de 35 000 FCFA par fille.

234. Pour résorber le phénomène des classes sous paillotes en 2017, 177 salles de classe ont été construites en maîtrise d'ouvrage déléguée, 138 autres par les communes. Le faible niveau de réalisation au niveau des communes, est expliqué par le démarrage tardif des travaux de construction en dépit de la signature à bonne date des arrêtés de transfert.

235. ***Dans le segment de l'éducation au post-primaire,*** au 31 décembre 2017, les actions réalisées ont permis de porter le taux d'achèvement de 24,24% en 2016 à 32,95% en 2017 pour une cible de 30,2%. Elles ont également permis de porter l'indice de parité Fille/

Garçon du TBA de 1,05 en 2016 à 1,06 en 2017 pour une cible de 1. Ces progrès s'expliquent par le niveau de réalisation des produits suivants : (i) la construction de 49 CEG sur les 207 programmés en 2017 ; (ii) la formation continue des enseignants du post-primaire et (iii) l'octroi de 5 071 bourses dont 2 717 pour les filles et 35 bourses spécifiques. Par ailleurs, la Direction de l'information, de l'orientation scolaire, professionnelle et des bourses (DIOSPB) a élaboré et adopté au cours de l'année scolaire 2016/2017 trois textes dont un décret portant définition du régime des bourses dans les enseignements post-primaire et secondaire, un arrêté portant attributions, composition et fonctionnement de la Commission nationale des bourses scolaires et un arrêté portant fixation des allocations financières des bourses et autres avantages servis aux élèves des enseignements post-primaire et secondaire.

236. ***Concernant l'amélioration de l'offre d'éducation au secondaire,*** ce sont 5 lycées sur 25 programmés qui ont été construits. En outre, même si les 2 lycées scientifiques programmés n'ont pu être construits, ils ont été ouverts sur des sites d'emprunt à Bobo-Dioulasso et à Ouagadougou.

237. ***En matière d'éducation non formelle et de formation professionnelle,*** 2 CEBNF sur 10 programmés et 5 CPAF sur 17 prévus ont été construits en 2017. La proportion des apprenantes par rapport à l'effectif total des apprenants s'est située à 21%.

238. ***Dans le cadre de la promotion de l'enseignement et la formation techniques et professionnels,*** la proportion des effectifs de l'EFTP a été de 2,6% en 2017 pour une cible fixé à 8% contre 2,84 en 2016. Ce recul s'explique principalement par la forte augmentation du nombre d'enfants scolarisés au post-primaire et au secondaire conjuguée au faible niveau de réalisation de collèges d'enseignement et de formation techniques et professionnels et de lycées techniques et / ou professionnels.

239. La réalisation des infrastructures du formel et du non formel aussi bien en MOD qu'en transfert connaît des retards considérables. Pour les MOD, cette situation est imputable aux défaillances avérées de certaines entreprises. La plupart des entreprises ont vu leurs contrats résiliés et le processus a repris pour la réattribution des marchés. Quant au transfert, les difficultés rencontrées dans l'identification des sites d'accueil des infrastructures occasionnent aussi des retards. Par ailleurs, les perturbations du fonctionnement de certains conseils municipaux ont hypothéqué les réalisations liées aux ressources transférées. De même, la situation sécuritaire précaire dans le Sahel n'a pas favorisé la livraison tardive des infrastructures dans les délais impartis. Au 31 décembre 2017, 74 salles de classe ont été livrées sur une prévision de 212 dans le Sahel.

240. ***Les conditions de vie et d'études se sont également améliorées*** au cours de l'année scolaire 2016/2017 par rapport à la précédente. Au préscolaire en 2016/2017, on compte en moyenne 33 auditeurs par classe contre 35 en 2015/2016, 89,7% des structures disposant de latrines fonctionnelles contre 85,2% en 2015/2016, 77% de structures disposant d'eau potable contre 69,6% en 2015/2016 et enfin 62,4% de structures électrifiées contre 52,7% en 2015/2016.

241. Au primaire, au cours de l'année scolaire 2016/2017, le nombre d'élèves par classe a légèrement baissé pour se situer à 47 contre 48 en 2015/2016. 74,7% d'écoles avaient des latrines fonctionnelles contre 74,1% en 2015/2016. Concernant la disponibilité de l'eau potable à l'école, 56% d'écoles en avaient contre 54,7% en 2015/2016 et 18,3% des écoles étaient électrifiées contre 15,9% en 2015/2016.

242. En 2016/2017 au post-primaire, on compte en moyenne 58 élèves par classe et au secondaire 45 élèves par classe contre respectivement 61 et 43 élèves par classe en 2015/2016. Pour l'ensemble des établissements du post-primaire et secondaire, 76,3% disposent de latrines fonctionnelles, 60,1% disposent d'eau potable et 43,3% sont électrifiés. Ces proportions étaient respectivement de 71,6% ; 57,4% et 40,5% en 2015/2016.

243. ***Dans le cadre de l'amélioration du ratio d'encadrement,*** des recrutements d'importants effectifs d'enseignants ont été effectués. Ainsi, le nombre de moniteurs d'éducation de jeunes enfants est passé de 3 181 en 2015/2016 à 3 852 en 2016/2017, soit un accroissement de 21,1%. Ces effectifs prennent en compte le privé. Au niveau du public, 45 moniteurs d'éducation de jeunes enfants ont été recrutés. Ce nombre est resté constant conformément au plan de recrutement. Quant aux éducateurs de jeunes enfants, 30 ont été effectivement recrutés sur une prévision de 30.

244. Concernant le primaire, les recru***tements ont permis de porter le nombre d'enseignants a***u cours des mêmes périodes de 69 148 à 74 747 ; soit une progression de 8,1%. Le nombre d'Instituteurs adjoints certifiés (IAC) recrutés en 2017 est de 5 800, soit 3 000 sur mesures nouvelles et 2 800 sortants des Ecoles nationales des enseignants du primaire (ENEP).

245. Au titre du post-primaire et du secondaire, le nombre de professeurs est passé de 24 202 en 2015/2016 à 25 086 en 2016/2017, soit un accroissement de 3,7 points de pourcentage grâce aux différents recrutements. Le nombre d'enseignants recrutés en 2017 est de 1 620 et se répartit ainsi qu'il suit : 850 professeurs de Collèges d'enseignement général (CEG), 676 professeurs certifiés de lycées et collèges d'enseignement général, 48 professeurs de lycées et collèges d'enseignement technique, 46 professeurs certifiés de collèges d'enseignement technique.

246. ***Dans le cadre du maintien des élèves à l'école,*** des vivres sont acquis par le Gouvernement au profit des élèves. En 2017, un montant de 18 882 888 000 FCFA a été transféré aux écoles primaires pour l'acquisition desdits vivres. Sur 316 communes, 228 ont pu acquérir les vivres. En plus, 2 400 tonnes de vivres ont été acquises au profit des écoles couvertes par le projet cantines scolaires. Ces acquisitions ont permis d'améliorer le taux de réussite au Certificat d'études primaires (CEP) en 2017 qui est passé à 73,7%, en hausse de 11,6 points par rapport à celui de l'année précédente.

247. En 2017, le taux de réussite au BEPC est ressorti à 28,9% en baisse de 0,8 point par rapport à la session précédente (29,7%).Quant aux CAP, le taux de réussite est de 41,1% aussi en baisse de baisse de 9,2 points par rapport à 2016. S'agissant du BEP, le taux de succès s'est affiché en 2017 à 50,5% en dégradation de 1,3 point par rapport à la session précédente.

II.2.2.2 Effets attendus 2.2.2 : la disponibilité et l'employabilité des ressources humaines sont améliorées

248. L'effet attendu 2.2.2 à savoir, ***la disponibilité et l'employabilité des ressources humaines sont améliorées*** est suivi à travers les indicateurs que sont : (i) la proportion de la main-d'œuvre bénéficiaire de l'EFTP dans les filières de transformation agropastorale ; (ii) la proportion des effectifs de la formation professionnelle dans l'effectif total des formés ; (iii) la proportion de la population en âge de travailler (18 ans et plus) formée aux métiers agropastoraux ; (iv) le taux d'alphabétisation de la population en âge de travailler (18 ans et plus) et (v) la proportion des effectifs de l'EFTP dans l'effectif total des élèves et étudiants qui a reculé en 2017 en passant de 2,84% en 2016 à 2,58% pour une cible 2017 de 8%.

249. Pour améliorer la disponibilité et l'employabilité des ressources humaines, les produits réalisés en 2017 portent sur : (i) les nouvelles filières qualifiantes/professionnalisantes ouvertes; (ii) les nouvelles spécialités de formation créées ; (iii) les connaissances et les compétences évaluées et certifiées ; (iv) le développement de l'ingénierie de la formation professionnelle ; (v) le financement des demandes de formation ; (vi) les lycées scientifiques, les lycées professionnels, les lycées techniques, les CETFP et des Centres de formation professionnelle (CFP) construits ; (vii) des formateurs recrutés et (viii) l'accès des filles à la formation professionnelle.

250. ***Concernant l'ouverture de nouvelles filières qualifiantes/professionnalisantes,*** sur une prévision de 26 nouvelles filières professionnalisantes, aucune n'a pu être ouverte. Toutefois, au niveau du MESRSI, la relecture des curricula et l'identification des filières se poursuivent. La non ouverture des nouvelles filières qualifiantes / professionnalisant par le MJFIP découle des contraintes budgétaires. Relativement à la création de nouvelles spécialités de formation, au niveau du MENA, 03 nouvelles spécialités de formation (BEP agroalimentaire option fabrication aliments pour animaux ; BEP agroalimentaire option transformation et conservation de la viande ; BEP zootechnique option production animale) ont été offertes au lycée professionnel de Dori.

251. ***Dans le cadre de l'évaluation et la certification des connaissances et des compétences professionnelles*** à travers l'organisation des examens du Certificat de qualification professionnelle (CQP), du Brevet de qualification professionnelle (BQP) et du Brevet professionnel de technicien (BPT), 7 650 dossiers de candidature ont été réceptionnés dont 7 227 candidats dont 6275 au CQP, 880 au BQP et 72 au BPT. A l'issue des examens, 3 938 ont réussi au CQP, 408 au BQP et 69 au BPT, soit respectivement un taux de succès de 73,03% ; 55,21% et 100%.

252. En ce qui concerne le développement de l'ingénierie de la formation professionnelle, 23 nouveaux référentiels ont été élaborés sur une prévision de 8 en 2017. En outre, le PAO de la PN/EFTP a été adopté, la carte de la formation professionnelle élaborée, le dispositif pour la traçabilité des formations et des formés conçu mais, le rapport d'études du Centre de recherche en santé de Nouna sur la mise en œuvre des activités de la dimension éducative n'a pu être rendu disponible en raison du déblocage tardif des ressources financières.

253. Pour financer le développement du capital humain en soutien aux filières économiquement porteuses de croissance et d'emplois, le Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage (FAFPA) prévoyait financer en 2017, des actions de formation au profit de 1 932 bénéficiaires. Au total, 14 038 personnes dont 5 987 femmes (42,64%) ont bénéficié de ces financements dont 13 370 dans le cadre du Programme d'appui à la politique sectorielle d'EFTP (PAPS/EFTP).

254. ***En vue d'améliorer l'offre et la qualité de la formation professionnelle*** en 2017, les études techniques et architecturales de ces infrastructures ont été validées et les Dossiers d'appel d'offres (DAO) pour le recrutement des entreprises sont en cours d'élaboration pour la construction de 2 lycées professionnels, de 2 lycées techniques et de 7 CETFP.

255. Sur la construction et l'équipement de 25 centres provinciaux de formation professionnelle dans les 13 régions du Burkina Faso et d'un centre national d'ingénierie de formation et de formation des formateurs afin de réduire l'insuffisance de l'offre de formation et les disparités régionales et de faciliter le choix de filières, la seule construction du centre de formation professionnelle programmée pour être réalisée en 2017 n'a pu se faire en raison de contraintes financières.

256. En ce qui concerne les infrastructures de l'EFTP ainsi que les lycées scientifiques, les quantités programmées en 2017 n'ont pas été réalisées en raison des difficultés rencontrées dans le choix des sites d'implantation et des délais d'exécution des études architecturales. En effet, la validation de ces études a été faite dans le mois d'octobre au lieu de juillet 2017 comme prévue, chose qui a négativement impacté l'élaboration des dossiers d'appel d'offres. Finalement, ces infrastructures ont été reportées en 2018 avec des ajustements opérés sur les quantités à construire car les études ont révélé que le coût minimum pour un établissement d'EFTP est de l'ordre de 3 000 000 000 FCFA au lieu de 600 000 000 FCFA, initialement prévus.

257. ***Pour assurer une formation de qualité aux apprenants***, en 2017, 168 candidats enseignants ont été recrutés sur une prévision de 200 enseignants de niveau BAC pour être formés au niveau CAET à l'Ecole normale supérieure de l'Université Norbert ZONGO de Koudougou pour la formation pédagogique et à l'extérieur pour la formation technique (Tunisie, Côte d'Ivoire, Maroc et Sénégal).

258. Sur une prévision de 50 enseignants à recruter au niveau DUT/BTS pour être formés au niveau CAET à l'Ecole normale supérieure de l'Université Norbert ZONGO de Koudougou, 33 candidats ont été recrutés. Ces recrutements ont permis une mise à disposition du personnel enseignant dans les différentes localités afin de dispenser les cours.

259. S'agissant de l'accès des filles à la formation professionnelle en 2017, sur les 23 426 apprenants des centres publics et privés de formation qualifiante, 13 717 sont des filles, soit 58,55% des apprenants de la formation qualifiante pour une cible 2017 de 21%. Les filières les plus prisées par les apprenantes sont la coupe-couture, la coiffure, la teinture et la saponification.

II.2.2.3 Effet attendu 2.2.3 : l'accès à un enseignement supérieur de qualité adapté aux besoins de la transformation structurelle de l'économie est assuré

260. L'amélioration de l'accès de tous à un enseignement supérieur de qualité adapté aux besoins de la transformation structurelle de l'économie se concrétise à travers les sous-effets relatifs à l'accroissement des capacités d'accueil et d'encadrement des étudiants, l'amélioration des conditions de vie des étudiants et l'amélioration de l'évaluation et la certification des connaissances et compétences des étudiants.

261. ***En matière de renforcement des capacités d'accueil*** des étudiants dans les universités, centres universitaires, notamment dans les filières professionnalisantes, les progrès globaux s'apprécient à travers l'évolution : (i) du nombre d'étudiants pour 100 000 habitants dont la cible 2017 est de 592 étudiants pour 100 000 ; (ii) de la durée moyenne d'obtention d'un premier emploi pour un sortant de l'enseignement supérieur dont la cible 2018 est de 4 ans ; (iii) de la proportion des étudiants inscrits dans des filières professionnelles adaptées au processus de transformation structurelle dont la cible 2018 est de 20% et (iv) de la proportion des filières professionnalisantes dont la cible pour 2018 est fixée à 20%.

262. En 2017, on compte 554 étudiants pour 100 000 habitants pour une cible de 592 étudiants pour 100 000. Si les statistiques sur les niveaux atteints par les trois autres indicateurs de ces sous-effets ne sont pas encore disponibles, l'état de réalisation des produits attendus en matière de renforcement des capacités d'accueil des étudiants dans les universités, centres universitaires, notamment dans les filières professionnalisantes se présente comme suit : (i) l'achèvement des études et l'aménagement du site devant abriter le bâtiment pédagogique R+2 du CUP de Gaoua ; (ii) l'achèvement de la construction de l'amphithéâtre de 2 500 à l'Université Ouaga II ; (iii) la transformation des CUP de Dédougou, Fada N'Gourma et Ouahigouya en universités avec la nomination des personnels requis et la dotation de crédits budgétaires pour leur fonctionnement et (iv) la notification aux entreprises pour le démarrage des travaux de construction d'un amphithéâtre jumelé de 750 places à l'Université Ouaga II, de bâtiments pédagogiques à l'Université Nazi Boni et au CUP de Gaoua.

263. Pour accroître les capacités d'accueil des étudiants dans les universités, centres universitaires, il était également prévu en 2017 dans le cadre de la réalisation du Projet Université virtuelle du Burkina Faso (UV-BF) : (i) d'identifier et de sécuriser le site du siège de l'UV-BF, de prendre les actes de sa création ; (ii) de démarrer la construction du siège de l'UV-BF ; (iii) de construire 3 Espaces numériques ouverts (ENO) à Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Koudougou et (iv) d'acquérir des ordinateurs pour les étudiants du cycle licence.

264. Le siège de l'UV-BF, a été identifié en 2017. Il sera sécurisé pour permettre le démarrage des travaux de sa construction conformément au plan architectural retenu. Par ailleurs, les sites d'implantation des ENO de Ouaga, Koudougou et Bobo-Dioulasso ont été identifiés et les entreprises commises à leur construction ont été recrutées.

265. S'agissant de la subvention du premier ordinateur pour les étudiants du cycle licence qui accompagnera le projet de l'UV-BF, malgré les inscriptions budgétaires de 4 335 027 000 FCFA, l'appel d'offres a été infructueux.

266. ***Concernant l'amélioration des conditions de vie des étudiants***, les évolutions des indicateurs de performance globale en la matière sont diversement appréciables. En effet, la proportion d'étudiants demandeurs, admis dans les cités universitaires a été de 71% pour une cible de 77% en 2017. Celle des étudiants bénéficiaires de la bourse a, quant à elle, été de 6,2% pour une cible de 10,65%, la proportion des étudiants bénéficiaires de l'aide ou du prêt a été de 77% pour une cible de 71,90%. En outre, 115 bus sur un total de 135 ont été acquis au 31 décembre 2017.

267. Au 31 décembre 2017, sur le site de la cité universitaire de Bobo-Dioulasso phase II, les gros œuvres des 03 pavillons d'hébergement, du restaurant universitaire et du cabinet dentaire sont réalisés. En outre, la construction du centre d'écoute des jeunes, de 2 tribunes, de 3 buanderies, de 10 paillotes d'études, de 2 paillotes de tresses, de 3 parkings à 2 roues, de 8 latrines et VRD a démarré et se poursuit normalement. Au niveau du site de l'université Ouaga II, les travaux de construction du restaurant et du centre médical étaient toujours en cours tandis que les travaux de construction de la cité universitaire de 1 500 places ont, quant à eux, pu être lancés.

268. Par rapport à l'octroi de bourses, aides et prêts aux étudiants, en fin 2017, les réalisations se présentent comme suit : (i) l'octroi de l'aide à 49 346 étudiants et de prêt à 7 877 étudiants et (ii) l'octroi de 2 300 nouvelles bourses et le renouvellement de 5 215 bourses au profit des étudiants.

269. ***Pour ce qui est de l'amélioration de l'encadrement,*** de l'évaluation et de la certification des connaissances et compétences des étudiants, en 2017, 81 ATER ont été recrutés pour renforcer le vivier enseignant et 100 assistants. Entre 2016 et 2017, le nombre d'enseignants, tous grades confondus, est passé de 1 620 enseignants à 1 734 enseignants dans les institutions d'enseignement supérieur publiques (IESP).

270. Concernant le renforcement du système LMD, les réalisations de l'année 2017 portent sur : (i) les curricula de licence et BTS relus et harmonisés; (ii) la mise en œuvre du système LMD suivie et évaluée ; (iii) l'atelier de relecture du décret organisant l'enseignement supérieur, des textes régissant le LMD et du régime des études des diplômes de licence et de Master dans les IES publiques tenu et les textes juridiques de portée générale dans les IES et écoles doctorales harmonisés ; (iv) les Cellules d'assurance qualité mises en place dans une grande majorité des IESR publiques et privées, (v) l'élaboration du Projet d'appui au développement des compétences en sciences appliquées, ingéniorat et technologie (PADC-SAIT) ; (vi) la concertation pour la résorption des retards et des chevauchements des années académiques dans des IES du Burkina Faso réalisée.

II.2.2.3 Synthèse et enseignements de l'accroissement de l'offre et l'amélioration de la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation, en adéquation avec les besoins de l'économie

271. *Grâce à la réalisation des infrastructures d'éducation au préscolaire, au primaire, au post-primaire, au secondaire et à dans les universités, de même que les recrutements de personnels enseignants, d'encadrement et d'enseignants-chercheurs au profit des universités et des centres universitaires polytechniques, le profil des indicateurs d'accès et de transition entre cycles s'est amélioré.*

272. *Ainsi, le TBS au préscolaire est ressorti à 3,5% en 2017 contre 2,9% en 2016. Le taux d'achèvement du primaire a été porté à 60,3% en 2017 contre 58,2% en 2016 tandis qu'au niveau du post-primaire, il a bondi de 24,24% en 2016 à 32,95% en 2017. Au supérieur, le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants est passé de 513 en 2016 à 554 en 2017.*

273. *Par ailleurs, les conditions de vie et d'études des apprenants dans les différents ordres d'enseignement se sont améliorées. Ainsi, la proportion des structures d'éducation du préscolaire disposant de latrines fonctionnelles est passée de 85,2% en 2016 à 89,7% en 2017, de 71,6% à 76,3% pour les structures du post-primaire. Quant à l'accès à l'eau potable, 60,1% des structures éducatives du post-primaire disposaient de système d'adduction d'eau potable fonctionnel en 2017 contre seulement 57,4% en 2016. Au niveau du préscolaire, cette proportion a évolué de 69,6% en 2016 à 77% en 2017 et de 54,7% en 2016 à 56% en 2017 pour le cycle primaire. En termes d'accès à l'électricité, ce sont 43,3% des structures éducatives du post-primaire qui avaient accès à l'électricité en 2017 contre 40,5% en 2016. Dans le même temps, ce taux est passé de 15,9% à 18,3% au primaire et de 52,7% à 62,4% au préscolaire. En outre, au niveau du supérieur, 71,9% des étudiants ont bénéficié en 2017 d'une allocation d'aide aux études ou d'un prêt pour leur formation tandis que 6,2% d'entre eux ont bénéficié d'une bourse.*

274. *Malgré ces progrès notables et l'ouverture à la rentrée 2016/2017 des deux premiers lycées scientifiques, l'accès des apprenants à l'EFTP a, en termes de proportion reculé de 4,6% en 2015 à 2,84% en 2016 et à 2,6% en 2017.*

275. *Les principaux défis à relever en matière d'éducation, d'enseignement supérieur et de formation professionnelle et technique sont relatifs à l'accélération des projets de construction suivants : (i) projet de construction de salles de classe du préscolaire ; (ii) projets de construction de salles de classe et de complexes scolaires au primaire ; (iii) projet de construction des lycées ; (iv) projet de construction des lycées scientifiques ; (iv) projet de construction des 45 collèges d'EFTP ; (v) projet de construction de CEBNF ; (vi) projet de construction des CPAF ; (vii) projets de construction des lycées professionnels et des lycées techniques ; (viii) projets de construction de bâtiments pédagogiques, administratifs, de laboratoires et de bâtiments destinés aux œuvres universitaires dans les universités et centres universitaires polytechniques et (ix) ; la résorption des retards et des chevauchements des années académiques dans les Instituts et établissements supérieurs du Burkina Faso.*

II.2.3 Objectif stratégique 2.3 : promouvoir la recherche et l'innovation au service de la transformation structurelle de l'économie

276. L'objectif stratégique de promotion d'une recherche et d'une innovation orientée sur la transformation structurelle de l'économie est assorti d'un seul effet attendu, à savoir, la recherche et l'innovation sont davantage au service de la transformation structurelle de l'économie (EA 2.3.1).

II.2.3.1 Effet attendu 2.3.1 : la recherche et l'innovation sont davantage au service de la transformation structurelle de l'économie

277. Les progrès vers la réalisation complète de cet effet attendu sont appréciés au moyen des indicateurs que sont : (i) le nombre de technologies générées au profit de la production (fiches techniques) ; (ii) le nombre de résultats de recherche et d'innovation valorisés au profit de la transformation structurelle de l'économie et (iii) le taux d'adoption des technologies et innovations générées par la recherche scientifique et technologique.

278. L'année 2017 a constitué une année de grandes avancées dans la mise au point de technologies au profit de la production. En effet, 249 fiches techniques de production ont pu être établies par les acteurs de la recherche et de l'innovation, faisant passer le nombre de technologies générées au profit de la production totale de 520 en 2016 à 769 en 2017 pour une cible de 350.

279. En revanche, en matière de valorisation de résultats de la recherche, au cours de l'année écoulée, seuls 22 résultats de recherche ont pu être valorisés, faisant passer le nombre de résultats de recherche et d'innovation valorisés au profit de la transformation structurelle de l'économie de 162 en 2016 à 184 en 2017 pour une cible 2017 fixée à 200.

280. Ces performances contrastées s'expliquent par les produits livrés à travers les différents sous-effets attendus, qu'il s'agisse du développement de la recherche scientifique et technologique, de la valorisation des résultats de la recherche scientifique et technologique ou même de l'amélioration de la gouvernance de la recherche scientifique et de l'innovation.

281. Ainsi, afin d'impulser le développement de la recherche scientifique et technologique, l'action publique a été organisée autour de la réalisation des grands produits attendus suivants qui visent le développement de: (i) la recherche et l'innovation dans les domaines agro-sylvo-pastoral et environnemental ; (ii) la recherche et l'innovation en sciences appliquées et technologies ; (iii) la recherche et l'innovation en sciences de la santé et (iv) la recherche et l'innovation en sciences sociales et humaines.

282. ***Le développement de la recherche et de l'innovation dans les domaines agro-sylvo-pastoral et environnemental***, s'apprécie à travers le nombre de méthodes, procédés et innovations générées dans les domaines agricole et environnemental, le nombre de formules alimentaires établies à base d'ingrédients locaux, le nombre de nouvelles espèces forestières prétraités, le nombre de sites expérimentaux de greffage en champ de karité réalisés et le nombre d'animaux métis nés en station. En 2017, sur les 05 produits spécifiques attendus, 03 produits ont été entièrement réalisés, à savoir :

(i) la mise au point de 2 formules alimentaires à base d'ingrédients locaux ; (ii) le prétraitement de 05 nouvelles espèces forestières et (iii) la réalisation de 5 sites expérimentaux de greffage en champ de karité. En revanche, le produit attendu, de générer 21 méthodes, technologies, procédés et innovations dans les domaines agricole et environnemental n'a connu aucun début d'exécution, tandis que celui relatif à la naissance de 490 animaux métis en station n'a été réalisé qu'à hauteur de 26%, soit 127 naissances de métis en station[3].

283. Font partie des produits à réaliser en vue de renforcer la recherche et l'innovation dans les domaines agro-sylvo-pastoral et environnemental, le projet[4] structurant d'implantation de parcs d'innovation sur les pôles de croissance du Burkina Faso. En 2017, des acquis notables ont été enregistrés dans la mise en œuvre des activités programmées pour être exécutées dans le cadre de ce projet.

284. Ainsi, l'identification du site d'implantation du centre d'incubateur de technologies à Bagré, la réalisation de l'étude architecturale pour la construction du centre d'incubateur de technologies à Bagré, la réalisation de l'étude de base sur les perceptions et les attentes des bénéficiaires du parc d'innovation, la réalisation de l'étude de la stratégie de communication du parc d'innovation, l'organisation d'un atelier de formation en nutrition des producteurs et transformatrices, la réalisation de la clôture grillagée de 05 ha du parc d'innovation, l'appui des bénéficiaires (IRSAT, INERA) du parc d'innovation en kits de transformation agroalimentaire ont été exécutés pour un coût total de 0,28 milliard de francs CFA, soit un taux d'exécution financière de la tranche 2017 du projet de 80%.

285. ***En vue d'impulser la recherche en sciences appliquées et technologies***, les activités à réaliser étaient organisées autour de la génération de méthodes, technologies, procédés et innovations dans les domaines des sciences appliquées et le taux[5] de production scientifique en sciences appliquées et technologies. En termes de génération de méthodes, procédés, technologies et innovations, pour une cible de 21 en 2017, ce sont seulement, 02 formulations de produits cosmétiques biologiques à base de beurre de karité qui ont été mises au point et 05 technologies et innovations pour améliorer la qualité, la conservation/transformation et le conditionnement des produits dérivés de 05 variétés de céréales qui ont pu être établies. Il s'agit aussi de ***la*** réalisation du projet de création des 3 technopôles orientés sur la transformation agroalimentaire, la transition énergétique et la production pharmaceutique.

286. En 2017, les avancées enregistrées concernent la réalisation de l'étude de faisabilité des 03 technopôles, la conduite du voyage d'étude pour s'enquérir de l'expérience de la Tunisie ainsi que l'élaboration du document de cadrage pour l'implantation des 02 premiers technopôles, l'un à Ouagadougou et l'autre à Bobo-Dioulasso. Le taux d'exécution physique de la tranche 2017 de ce projet structurant a

[3] Le produit relatif à la production scientifique dans les domaines agricole et environnemental est de 85% en 2017. La performance n'a pas été évaluée. Toutefois, le nombre de documents scientifiques dans les domaines de la domestication et de la vulgarisation des espèces forestières (27) a été dénombré.

[4] Le projet structurant «Produire des technologies et innovations au profit du développement socio-économique du BF» se répète avec la description faite de certains produits attendus du cadre logique. Pour cette raison, ce projet n'est pas présenté dans ce paragraphe.

[5] La cible est de 98%. Mais le niveau de réalisation n'est pas renseigné.

été de 70% pour un taux d'exécution financière de 95% correspondant à des dépenses engagées de 0,1 milliards de francs F.CFA.

287. Les produits spécifiques à réaliser afin de développer la recherche en sciences de la santé sont : (i) la production de rapports relatifs aux protocoles de recherche validés par le comité d'éthique ; (ii) le nombre de méthodes, technologies et innovations à générer dans les domaines des sciences de la santé ; et (iii) le taux de production scientifique dans le domaine des sciences de la santé.

288. En 2017, les indicateurs de progrès des deux premiers produits attendus n'ont connu aucune évolution. En effet, la proportion de protocoles d'étude et de recherche validée par un comité d'éthique ayant fait l'objet d'un rapport était de 0%, tandis qu'aucune nouvelle méthode, technologie ou innovation et aucun nouveau procédé dans les domaines des sciences de la santé n'ont pu être générés. Toutefois, si le taux de production scientifique dans le domaine des sciences de la santé n'est pas à ce stade disponible, 7 activités de recherche ont été menées en 2017. Il s'agit notamment des études sur : (i) l'incidence des décès et des hospitalisations pendant moins de 24 h ; (ii) la réduction supplémentaire des décès et des maladies graves chez les jeunes enfants africains par l'utilisation de l'addition de l'Azithromycine à la Chimio-prévention du paludisme saisonnier (CPS) A avec SP + AQ ; (iii) l'évaluation du taux de fréquentation des CSPS pour des raisons autre que le paludisme ; (iv) l'évaluation de la prévalence de l'anémie modérée ; (v) la mise en place de nouvelles stratégies de santé publique pour lutter contre le paludisme ; (vi) sur la répartition géographique des espèces d'Aedes (moustique de la dengue) sur l'axe Abidjan-Ouagadougou ; (vii) les profils de transcription et de cytokines des Cellules mononuclées du sang périphérique (CMSP) en réponse à la stimulation par des antigènes du paludisme parmi les groupes ethniques peul et mossi et (viii) les enquêtes parasitologiques et sociologiques.

289. ***En matière de recherche en sciences sociales et humaines***, les deux produits spécifiques relatifs à la génération de 11 méthodes, technologies, procédés et innovations dans les domaines des sciences sociales et la production scientifique dans le domaine des sciences sociales dont le taux devait être porté à 33% en 2017 contre 13% en 2016 n'ont pu être réalisés. En effet, aucune méthode ou innovation et aucun procédé n'ont été mis au point. La cible du taux de production scientifique dans ledit domaine qui devrait être portée à 33% n'a pas été atteinte. En effet, seules 6 productions scientifiques ont été réalisées en 2017, dont 02 sur la prostitution, un sur l'impact du FRSIT et 3 lexiques thématiques en langues nationales (Mooré, Jula et Fufuldé).

290. ***Dans le domaine de la recherche faunique et forestière,*** les actions programmées en 2017 avaient trait à la mise en œuvre de conditions favorables à la publication de plus en plus de résultats de travaux de la recherche forestière et faunique. Au total, 27 publications d'œuvres de recherches qui ont été réalisées sur une prévision de 27.

291. ***Enfin, pour impulser le développement des sciences,*** le projet structurant de construction de 02 pôles d'excellence a connu comme avancées en 2017 : (i) le démarrage de la réalisation de l'étude de faisabilité pour la création des pôles ; (ii) le démarrage de la réalisation des études architecturales et d'impact environnemental pour deux plateaux techniques du pôle d'excellence de Ouagadougou ; (iii)

l'élaboration du guide de mise en place des pôles d'excellence et (iv) la réalisation d'atelier d'identification des potentialités des sites d'implantation et la mise en place de la base de données du potentiel scientifique. Le montant engagé dans ce cadre en 2017 s'élève à 0,1 milliard de francs CFA, soit un taux d'exécution financière de 92% pour une exécution physique de 90%.

292. ***Développer la recherche et la placer au service de la transformation de l'économie*** passe également par la valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation. En 2017, en vue de valoriser les résultats de la recherche et de l'innovation, plusieurs produits ont été réalisés à des niveaux différents. Il s'agit : (i) de l'accompagnement d'au moins un acteur à la protection juridique de sa recherche, invention ou innovation pour une cible de 01 ; (ii) de la vulgarisation de 22 technologies, inventions ou innovations pour une cible de 2 résultats de recherche utilisés ; (iii) du transfert de 22 technologies, inventions et/ou innovation pour une cible de 22, soit 20 technologies ou innovations incubées et 02 transférées aux entreprises ; (iv) de la vulgarisation de technologies agricoles sur parcelles pour 6711,224 kg de semences améliorées mis à la disposition des producteurs pour une cible de 8 000 kg et (v) de l'amélioration des niveaux d'adoption des technologies vulgarisées à travers 2 052 champs-écoles de producteurs (CEP) mis en place pour une cible de 20 025 et 2 283 Parcelles unités de démonstration (PD/UD) mises en place pour une cible de 2 150.

293. Les produits réalisés en matière de valorisation des résultats de la recherche concernent également la diffusion des semences forestières améliorées, pour 6 622, 27 Kg pour une cible de 5 000 kg et l'adoption des technologies aquacoles appropriées par les producteurs privés. Pour ce dernier produit, aucun progrès n'a été observé en 2017 car, le taux d'adoption des formules alimentaires par les producteurs privés pour la production aquacole qui était déjà 30% en 2016 est resté à ce niveau pour une cible visée en 2017 de 50%.

294. Enfin, le développement d'une recherche active et l'innovation au service de la transformation de l'économie implique d'améliorer la gouvernance du secteur de la recherche scientifique et de l'innovation. Dans ce sens, l'action publique qui se met en œuvre poursuit : (i) l'amélioration du pilotage et de la coordination du secteur ; (ii) l'amélioration du dispositif de planification et de suivi-évaluation de la politique du secteur ; (iii) le renforcement de coopération scientifique et technologique.

295. En matière de pilotage et de coordination du secteur de la recherche et de l'innovation, les produits réalisés en 2017 concernent notamment l'élaboration et l'adoption de la politique du secteur «recherche et innovation», l'élaboration du règlement intérieur du Haut conseil national de la recherche scientifique et de l'innovation (HCNRSI) et du document d'orientation, le financement de 17 projets de recherches par le Fonds national de la recherche et de l'innovation pour le développement (FONRID) pour une cible de 29, l'accroissement du financement FONRID de 10% en 2016 à 19% en 2017 contre une cible de 20%. Les données ne sont pas encore disponibles pour étayer l'évolution des ressources mises à disposition des Fonds que sont le Fonds national pour l'éducation et la recherche (FONER) et le Fonds d'appui à la recherche en santé (FARES).

296. De même, en matière de renforcement du pilotage et de la coordination du secteur, le projet de développement des capacités infrastructurelles et humaines de la recherche du CNRST fait partie des leviers importants pouvant orienter la recherche et l'innovation vers la transformation de l'économie à l'image du projet d'appui à la production des technologies et innovations au profit du développement socio-économique du Burkina Faso. En 2017, le 1er des deux projets a permis de recruter un prestataire pour la construction /réhabilitation/rénovation de laboratoire, d'accorder un contrat à un autre prestataire pour l'acquisition de matériel informatique au profit du personnel, d'acquérir et d'installer le logiciel de gestion des ressources humaines au profit de la Direction générale du CNRST et de former 100 jeunes chercheurs des localités de Bobo-Dioulasso et Ouagadougou aux techniques de communication scientifique et de recherche documentaire ainsi que de former 46 gestionnaires du CNRST au Management stratégique, au leadership et à la conduite du changement. Le montant des dépenses engagées en 2017 au titre du projet s'établit à 1,855 milliard de francs CFA pour une prévision de 3,411 milliards de francs CFA, soit un taux d'exécution financière de 54,4%.

297. Quant au second projet, il a permis la production de fiches techniques de vulgarisation de technologie et l'organisation d'évènements scientifiques tels que la foire aux semences et la 2ème édition du Symposium international sur la science et la technologie (SIST) et la mobilisation des ressources pour son financement à hauteur de 5,7 milliards de francs CFA sur une prévision de 6 milliards de francs CFA. Par ailleurs, les travaux se poursuivent en vue de rendre disponible en 2018, un Plan stratégique de la recherche sur les ressources génétiques forestières.

298. Enfin, en matière de renforcement de la coopération régionale et internationale dans le domaine de la recherche scientifique et technologique, si aucune convention n'a été signée en la matière en 2017, un accord de coopération a été convenu avec la Délégation de l'Union européenne (UE) en vue de la réalisation d'une prospective sur la recherche scientifique et l'innovation au Burkina Faso. De même, le CNRST a effectué un voyage en Côte d'Ivoire en vue d'échanger sur l'opérationnalisation des engagements pris lors du Traité d'amitié et de coopération entre le Burkina Faso et la République de Côte d'Ivoire.

II.2.3.3 Synthèse et enseignements relatifs à la promotion de la recherche et l'innovation au service de la transformation structurelle de l'économie »

299. *Dans le cadre de la promotion de la recherche et l'innovation pour impulser la transformation structurelle de l'économie, les avancées les plus importantes à noter ont trait à : (i) l'amélioration de la gouvernance du secteur avec l'élaboration et l'adoption de la politique du secteur, l'élaboration du règlement intérieur du Haut conseil national de la recherche scientifique et de l'innovation (HCNRSI) ; (ii) l'accroissement du financement de la recherche notamment celle fournie par le FONRID de 10% en 2016 à 19% en 2017 et (iii) ; la mise au point de technologies au profit de la production, notamment en matière de développement de la recherche et de l'innovation dans les domaines agro-sylvo-pastoral et environnemental, faunique et forestière où dans ces deux domaines de recherche et d'innovation, le nombre de technologies (fiches*

techniques de production) établies en 2017 au profit de la production a été de 249. La cible des 350 technologies serait atteinte si la production de technologies dans les domaines des sciences sociales et humaines, des sciences appliquées et technologies et des sciences de la santé avait été équivalente.

300. *Les défis à relever en matière de promotion de la recherche et de l'innovation pour une transformation de l'économie résident dans : (i) la valorisation des résultats de la recherche où en 2017 seuls 22 résultats de recherche ont pu être valorisés pour une cible fixée à 200 ; (ii) l'accélération de la mise en œuvre du projet d'implantation des parcs d'innovation dans les pôles de croissance du Burkina Faso ; (iii) l'identification de partenaires privés pour la valorisation des résultats de la recherche dans le cadre de projets de PPP ; (iv) l'accélération de la mise en place des 3 technopôles orientés sur la transformation agroalimentaire, la transition énergétique et la production pharmaceutique.*

II.2.4 Objectif stratégique 2.4 : promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes

301. Deux effets attendus du PNDES concourent à la promotion de l'emploi décent et de la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes. Ce sont : (i) l'emploi décent et la protection sociale sont garantis à tous ; (ii) les inégalités sociales et de genre sont réduites et la femme est promue comme acteur dynamique du développement.

II.2.4.1 Effet attendu 2.4.1 : l'emploi décent et la protection sociale sont garantis à tous

302. Les actions à conduire dans le cadre de la promotion de l'emploi décent et de la protection sociale pour tous visent : (i) à accroître le taux d'insertion professionnelle des jeunes et des femmes via le SPE ; (ii) à accroître la part de l'emploi privé formel dans le total de l'emploi ; (iii) à réduire le taux de chômage ; (iv) à réduire le taux de sous-emploi du secteur agricole ; (v) à réduire le pourcentage de la prévalence des enfants de 5 à 17 ans impliqués dans les activités économiques ; (vi) à accroître la proportion des travailleurs affiliés à la CNSS et à la CARFO ; (vii) à réduire le nombre d'accidents de travail pour 1 million de travailleurs, (viii) à réduire le nombre de conflits individuels pour 10 000 salariés et (ix) ; à accroître le taux de couverture du Régime d'assurance maladie universelle (RAMU).

303. Les principales actions de promotion de l'emploi décent et de la protection sociale pour tous, ont porté sur : (i) le renforcement de la création d'emplois; (ii) l'amélioration de l'employabilité; (iii) l'amélioration de l'organisation et du fonctionnement du marché de l'emploi; (iv) le renforcement du cadre juridique et institutionnel du marché du travail ; (v) la promotion du dialogue social, de la sécurité et santé au travail, de la lutte contre le travail des enfants, de l'équité en milieu de travail, des mutuelles sociales, de la sécurité sociale et de l'assurance maladie universelle ; et (vi) l'octroi d'une protection sociale adéquate aux travailleurs.

304. S'agissant du renforcement de la création d'emplois, au 31 décembre 2017, plusieurs acquis sont à mettre à l'actif du Gouvernement. En effet, l'année 2017 enregistre une augmentation de l'emploi salarié dans le secteur formel et le

renforcement de l'auto-emploi à travers l'accroissement des financements des micro-projets notamment au profit des jeunes et des femmes.

305. En 2017, la création d'emplois salariés a atteint 107 535, soit une hausse de 41,3% par rapport à 2016 (76 100 emplois). La création de l'emploi salarié a augmenté dans le secteur privé formel ainsi que dans les projets et programmes, tandis qu'une baisse est enregistrée au sein de l'administration publique et dans les ONG. Au total, 183 635 emplois salariés ont été créés dans le secteur formel au cours des deux années de mise en œuvre du PNDES.

306. En effet, comparativement à 2016, le nombre de salariés dans l'administration publique en 2017 s'élève à 19 056 soit une baisse de 8,7% et celui des ONG est de 471 avec une baisse de 24,9%. En outre au sein du privé formel et des projets/programmes, l'augmentation atteint respectivement 53,0% et 71,3% fixant les emplois salariés à 49 097 pour le privé et à 62 046 pour les projets/programmes.

307. D'une manière générale sur les deux ans, l'emploi salarié a substantiellement augmenté dans le privé formel et représente 44,2%, tandis que pour les autres secteurs institutionnels, on a 35,9 % pour les projets/programmes, 23,1% pour l'administration publique et 0,3% pour les ONG.

308. Le nombre de salariés recrutés a baissé de 8,7% par rapport à 2016. Les femmes sont minoritaires et représentent seulement 27,7% des salariés. Par rapport à 2016, le nombre de femmes a baissé de 28,9%. Le nombre de personnes recrutées par les ONG en 2017 et enregistrées à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) est de 202 contre 269 personnes en 2016.

309. Pour l'année 2017, 3 813 microprojets sur une prévision de 3 936 ont été financés. Le produit n'a pas été réalisé du fait du retard dans le déblocage des ressources.

310. Par ailleurs, le démarrage de la mise en œuvre du Programme d'autonomisation économique des jeunes et des femmes (PAE/JF) au 1er trimestre de 2017, a permis de renforcer significativement la création des microprojets grâce au crédit octroyé aux bénéficiaires. En effet, ce programme prévu sur 03 ans (2017 à 2019) a financé en 2017, 13 041 promoteurs de micro-entreprises.

311. Le cumul de 2016 et 2017 des financements des microprojets par le Fonds d'appui à la promotion de l'emploi (FAPE), le Fonds d'appui au secteur informel (FASI), le Fonds d'appui aux initiatives des jeunes (FAIJ) ; le Fonds national d'appui aux travailleurs déflatés et retraités (FONA-DR) et le PAE/JF est de 19 862 microprojets.

312. **Relativement à l'amélioration de l'employabilité,** 944 personnes ont bénéficié de la plateforme de service sur une prévision de 830. Le cumul 2016 et 2017 des bénéficiaires de la plateforme de service donne 1 122 bénéficiaires sur une cible de 960. En outre, 2 240 personnes ont été formées à l'entrepreneuriat sur une cible prévisionnelle de 2 240 et le cumul 2016-2017 est de 6 317 bénéficiaires sur une prévision de 7 700.

313. De timides avancées ont été enregistrées en matière ***d'amélioration de l'organisation et du fonctionnement du marché de l'emploi*** dans la mesure où aucun des trois produits programmés n'a été réalisé. En effet, 813 postes d'emploi ont été recueillis et 1 7 163 demandeurs d'emplois ont été inscrits, ce qui représente un taux

d'absorption de la demande d'emploi[6]de 46,11%. Egalement, la 4ème édition du Projet d'appui à l'installation des jeunes formés aux métiers, programmée pour 2017 a été suspendue en vue de mener des réflexions pour une meilleure efficacité de la mesure. Quant à l'insertion des jeunes diplômés et formés aux métiers sur le marché de l'emploi, elle est en cours avec la sélection des bénéficiaires. Le retard dans l'acquisition des kits d'installation suite à la régulation budgétaire n'a pas permis leur remise effective. Des dispositions sont prises pour la poursuite de l'opération en 2018.

314. En matière du renforcement du cadre juridique et institutionnel du marché du travail, on note : (i) l'amélioration du cadre juridique et institutionnel du marché du travail qui a permis d'élaborer et de valider l'avant-projet de loi portant code du travail grâce au soutien financier du BIT. Dans le domaine de la réglementation du marché du travail, le Gouvernement a entrepris la relecture de la loi 028/2008 et à la date du 31décembre 2017, un avant-projet de loi portant code du travail est élaboré. Sur 444 articles, 35 n'ont pas fait l'objet de consensus entre les partenaires sociaux. Ces articles portent pour l'essentiel sur le renouvellement du Contrat à durée déterminée (CDD), les entreprises de placement et de travail temporaire, etc. ; (ii) la surveillance du respect de la règlementation en matière de travail qui a consisté au contrôle de 1 418 établissements dans le secteur privé sur 1 700 programmés et à la résolution de 6 686 conflits individuels et 20 conflits collectifs de travail. Pour la période 2016-2017, au total 2 909 établissements ont été contrôlés sur une prévision de 3 325. En outre, les Directions régionales du travail et de la protection sociale (DRTPS) ont examiné et visé 1162 contrats de travail des travailleurs nationaux et non nationaux, 89 règlements intérieurs, 7 statuts du personnel, 2 grilles de salaire et 18 accords d'établissements. Elles ont aussi délivré 27 582 attestations de soumission aux marchés publics et 6 037 déclarations d'ouverture, 11 123 attestations de chômage et 416 attestations de travail ont été délivrées. Ces actions ont permis de recouvrer 252 142 500 FCFA ; (iii) l'élaboration et la validation du rapport général annuel 2016 sur l'inspection du travail.

315. Des résultats satisfaisants sont à souligner en matière de ***promotion du dialogue social.*** En effet, les partenaires sociaux ont été accompagnés dans les processus de négociations et de signature de conventions collectives. Il s'agit de celles des banques et établissements financiers, des travailleurs de la sécurité privée, des mines, des boulangers et pâtissiers et des travailleurs de la BRAKINA-SODIBO. En outre, des sensibilisations ont été menées sur la culture de dialogue social au niveau national notamment à travers l'organisation de 36 sessions de formation et de 10 conférences au profit des partenaires sociaux, ayant touché plus de 379 partenaires sur une prévision de 379. Pour la période 2016-2017, 172 établissements ont été bénéficiaires de l'appui à la mise en place des représentants du personnel. On note également que les cadres de concertation sont dynamisés, renforcés et mieux coordonnés en ce sens que les sessions du comité consultatif du travail et celles du comité consultatif des normes internationales du travail ont été effectivement tenues.

316. Des acquis significatifs ont été engrangés en matière de ***promotion de la sécurité et santé au travail.*** A cet effet, le dispositif règlementaire et institutionnel de SST a été amélioré grâce à la finalisation et la validation de la cartographie des risques

[6] C'est le rapport entre le nombre de postes d'emploi recueillis sur le nombre de demandeurs d'emploi sont inscrits

professionnels. Des sensibilisations faites sur la SST ont permis également de toucher plus de 650 partenaires sociaux sur une prévision de 650. Aussi, le respect de la réglementation en matière de SST dans les établissements et les entreprises a été assuré à travers le contrôle de 49 services de santé sur 50 en 2017 et de 134 établissements sur une prévision de 121 contrôles dans les établissements publics et entreprises privées.

317. En matière de ***lutte contre le travail des enfants et ses pires formes***, la sensibilisation et la formation ont été renforcées grâce à l'organisation d'une conférence ayant permis de toucher 102 personnes dont 54 adultes (H : 36, F :18) et 48 enfants (Garçons : 20, filles : 34). Des actions de contrôle ont été aussi menées dans 09 sites dont 03 sur les sites d'orpaillage de la région du Centre-Sud et 06 dans les champs et ateliers d'artisan au Sud-Ouest où il existe des cas de PFTE. Les actions de lutte contre les PFTE seront également mieux coordonnées avec l'élaboration et la validation en 2017, du projet de stratégie nationale de lutte contre les PFTE 2018-2025 et son PAO 2018-2020 et à la mise en place du projet pilote du système de surveillance du travail des enfants (SSTE) dans 06 villages de la région de la Boucle du Mouhoun qui a permis d'identifier 110 enfants en situation de PFTE dont 15 ont été retirés et mis dans des centres d'apprentissage à travers des initiatives communautaires.

318. A contrario, de faibles performances sont constatées dans la mise en œuvre du programme équité en milieu de travail en ce sens que la sensibilisation des retraités et des travailleurs déflatés a concerné 670 personnes dont 200 femmes sur 1000 prévues. De même, la formation des retraités et des travailleurs déflatés en technique de création et de gestion d'activités génératrices de revenus et en modules spécifiques du domaine agro-sylvo-pastoral a permis de toucher seulement 300 travailleurs déflatés et des retraités. Sur la période 2016-2017, ce sont 357 retraités et travailleurs déflatés promoteurs sur 600 initialement prévu**s** qui en ont bénéficié.

319. ***Dans le cadre de la promotion des mutuelles sociales***, les acquis enregistrés portent sur : (i) le renforcement du dispositif législatif, règlementaire et institutionnel des mutuelles sociales qui s'est traduit par la validation de l'étude de faisabilité de l'organe administratif de la mutualité en vue de son opérationnalisation ; (ii) la mise en place et l'opérationnalisation du Fonds national de garantie (FNG), à la suite de l'élaboration des textes visant à doter les acteurs mutualistes d'un dispositif financier de garantie ; (ii) la relecture du projet de Stratégie de développement des mutuelles sociales (SDMS) a été effective et sa validation en cours ; (iii) l'élaboration et la validation du registre d'immatriculation des mutuelles sociales et du répertoire national des mutuelles sociales.

320. ***Concernant la promotion de la sécurité sociale***, les résultats sont satisfaisants en matière d'amélioration et d'extension de la couverture sociale du secteur formel aux acteurs des économies informelles urbaine et rurale. En effet, dans le cadre de la relecture de la loi n°022/2006, portant régimes de prévention et de réparation des risques professionnels applicables aux agents de la fonction publique, des collectivités territoriales, aux EPE, aux miliaires et aux magistrats, et celle de la loi n°047/1994 portant régime de retraite applicable aux fonctionnaires, militaires et magistrats, en 2017, les projets d'avant-projets de loi et leurs textes d'application sont disponibles. Egalement, un projet d'avant-projet et des textes d'application ont été élaborés dans le cadre de la relecture de la loi 015/2006 portant régime de sécurité sociale applicable

aux travailleurs salariés et assimilés du Burkina Faso. Pour leur finalisation, les acteurs ont entrepris la réalisation d'études actuarielles en vue de la prise de meilleures décisions.

321. Trois tournées de sensibilisation et de formation sur la sécurité sociale ont aussi été organisées en vue de la vulgarisation de l'arrêté n°2008/002 portant modalité d'affiliation, de liquidation et de paiement des prestations au titre de l'assurance volontaire. Ces actions à l'endroit des partenaires du secteur privé formel et informel, des travailleurs indépendants du monde agro-sylvo-pastoral et des professions libérales, ont permis d'immatriculer 1 854 nouveaux assurés volontaires sur une prévision de 2 000, d'enregistrer11 297 nouveaux employeurs immatriculés ; 21 940 nouveaux travailleurs immatriculés et 157 employeurs clandestins et de recouvrer 52 273 926 175 FCFA.

322. L'action sanitaire et sociale a aussi été promue à travers : (i) l'organisation en septembre 2017 des visites médicales annuelles au profit de 29 750 retraités et des conjoints survivants de retraités décédés de la CNSS et de la CARFO, sur 23 900 pensionnés prévus ; (ii) l'octroi d'assistance alimentaire à 319 familles nécessiteuses sur une prévision de 300 ; (iii) l'octroi de 700 bourses d'études (dont 200 bourses d'une valeur de 60 000 FCFA chacune et 500 bourses d'une valeur de 100 000 FCFA) à des orphelins de pensionnés de la CARFO et de la CNSS ; (iv) l'octroi d'un appui financier aux activités de 02 associations de retraités de la CNSS et de la CARFO sur une prévision de 04 associations.

323. Des progrès notoires ont été faits en vue ***d'opérationnaliser l'assurance maladie universelle.*** Ainsi, dans le cadre de la mise en place du cadre institutionnel et juridique favorable à la promotion de l'assurance maladie, 08 textes d'application[7] de la mise en place de la Caisse nationale d'assurance maladie universelle (CNAMU) et les outils de gestion du RAMU ont été élaborés. Des études complémentaires étaient nécessaires et ont concerné le plan stratégique de développement 2017-2026 et le statut du personnel de la CNAMU, le panier de soins, le manuel de procédures et la nomenclature des actes de soins et des tarifs du RAMU.

324. En outre, une évaluation financière et actuarielle du RAMU a été faite pour prendre en compte les données financières liées à la gratuité des soins pour les enfants de 0 à 5 ans et les femmes enceintes dont les bases de calcul n'étaient pas disponibles.

325. Par ailleurs, des concertations avec les partenaires techniques et financiers et autres partenaires ont également été organisées pour examiner les résultats des études complémentaires sur le RAMU. Le MFPTPS a organisé en novembre 2017, des concertations sectorielles exclusives avec les partenaires techniques et financiers (UEMOA, BM, BAD, UE, UNFPA), les ambassades (Luxembourg, Danemark, Japon, Chine), autour des propositions de financement déclinées dans les résultats de l'étude actuarielle. Une rencontre technique pour la définition de pistes de financement

[7]Il s'agit entre autres du projet de décret portant création de la CNAMU, du projet de décret portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité de régulation de l'assurance maladie universelle, du projet de décret portant panier de soins du régime d'assurance maladie universelle, du projet de décret portant coût panier de soins et modalités de subventions de l'Etat, du projet de décret portant détermination des conditions et modalités de contrôle médical et de l'expertise médicale et du projet de décret portant conditions et modalités d'ouverture et de suspension des droits aux prestations ainsi que les conditions de changement de qualité d'assuré social au régime de l'AMU

innovant du RAMU a été organisée avec les spécialistes du ST-AMU et le ministère en charge des finances.

326. Des progrès ont également été enregistrés en matière ***d'octroi d'une protection sociale adéquate aux travailleurs*** dans la mesure où :(i) 649 séances d'IEC ont été organisées dans les directions régionales de l'OST sur 624 prévues en 2017 ; (ii) 716 visites de lieux de travail sur 624 prévues ont été réalisées et ont permis d'apprécier le suivi des normes de santé et sécurité au travail et de sensibiliser à l'importance de leur respect et (iii) 27 614 travailleurs du secteur privé sur 32 420 prévus ont bénéficié de la visite médicale. Par ailleurs, sur 59 490 travailleurs prévus, 9 488 travailleurs du secteur public ont pu bénéficier de cette visite du fait d'un retard de déblocage des ressources.

327. En dépit des résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre des activités classiques de promotion de l'emploi décent et de la protection sociale, le démarrage de l'exécution des investissements structurants du secteur connaît des difficultés. En effet, les projets ci-après disposent de documents détaillés et d'études de faisabilité mais n'ont pas connu un début de mise en œuvre : (i) « Amélioration de l'employabilité et la promotion de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes et des femmes » ; (ii) « Insertion socioprofessionnelle des jeunes ruraux dans les métiers agricoles » ; (iii) « Renforcement de l'opérationnalité et des capacités de l'Agence nationale pour la promotion de l'emploi (ANPE) » et (vi) « Réhabilitation et extension des inspections de travail ».

328. Les projets qui sont effectivement en cours de mise en œuvre portent d'une part sur le renforcement de la dynamique de création d'emploi et l'amélioration de l'employabilité des jeunes et des femmes et d'autre part, sur l'amélioration de la gouvernance du marché du travail. Il s'agit essentiellement des projets suivants : (i) « Cofinancement avec les entreprises de l'encadrement pratique en stage des jeunes et les primo-emplois des jeunes issus des Ecoles de formation professionnelle et technique (EFPT) du public et du privé » ; (ii) « Renforcement des fonds nationaux de financement du MJFIP » ; (iii) « Promouvoir la réinsertion socioéconomique des travailleurs déflatés et retraités » ; (iv) « Construire les instituts régionaux d'Administration (IRA) » ; (v) « Construire les bourses régionales de travail dans les onze (11) autres régions » ; (vi) « Mettre en œuvre le Programme emploi jeune pour l'éducation nationale » et (vii) « Relire la loi 028/2008 /AN portant code du travail ».

Par ailleurs, il importe de mettre un accent particulier sur le renforcement de la mise en œuvre des investissements structurants et les réformes stratégiques du secteur en vue d'accroître significativement les opportunités d'emploi au profit de la main d'œuvre, gage d'un développement harmonieux du capital humain au Burkina Faso.

II.2.4.2 Effet attendu 2.4.2 : les inégalités sociales et de genre sont réduites et la femme est promue comme acteur dynamique du développement

329. En vue de contribuer à la réduction des inégalités sociales et de genre, la femme est promue comme acteur dynamique du développement. L'action publique à conduire dans le cadre du PNDES vise notamment : (i) à accroître la proportion des personnes marginalisées identifiées insérées, (ii) à accroître la proportion des handicapés actifs

occupés, (iii) à accroître la proportion d'enfants vulnérables identifiés pris en charge, (iv) à réduire le nombre d'enfants en situation de rue ; et (v), à augmenter la proportion des femmes propriétaires d'entreprises parmi les entrepreneurs.

330. Les actions menées en 2017 ont permis des niveaux d'avancement divers à travers les différents aspects de la promotion du genre et de la réduction des inégalités sociales et de genre.

331. ***Ainsi, en matière de promotion de la femme comme acteur dynamique de développement,*** les principales actions conduites se regroupent comme suit: (i) l'institutionnalisation et l'intégration du genre à tous les niveaux sont effectives ; (ii) une culture de l'égalité entre les sexes dans la société burkinabè est promue ;(ii) la promotion et la protection de la femme sont assurées ; (iii) l'équité d'accès et de contrôle des hommes et des femmes aux ressources et revenus est promue ; (iv) l'information et la recherche-action sur la femme et le genre sont assurées ; et (v) l'entrepreneuriat féminin est promu.

332. ***L'institutionnalisation et l'intégration du genre à tous les niveaux*** a consisté en 2017, à l'organisation de séances de formation qui ont permis de renforcer les compétences de 1 054 acteurs (642 hommes et 412 femmes) en genre et développement afin d'élaborer des politiques sectorielles et des plans de développement sensibles au genre.

333. ***En matière de promotion de la culture de l'égalité entre les sexes dans la société burkinabè***, des activités de sensibilisation sur les valeurs socioculturelles positives ont touché 650 leaders coutumiers, religieux, des maires, des enseignants et des OSC (dont 450 hommes et 200 femmes) pour susciter un changement de comportement au sein de la communauté. Au total, pour la période 2016-2017, ce sont 1 250 leaders coutumiers, religieux, des maires, des enseignants et des OSC qui ont été sensibilisés et 5 990 filles qui ont bénéficié d'un appui scolaire.

334. Des acquis significatifs ont été enregistrés en ce qui concerne ***la promotion et la protection de la femme.*** En effet, en 2017, la promotion socio-économique des femmes a porté sur l'octroi d' un appui financier de 5 000 000 FCFA au centre de prise en charge (psychologique, médicale et juridique) des femmes victimes de Violences basées sur le genre (VBG) pour la prise en charge de 130 femmes victimes de VBG ; - l'appui financier à 429 coordinations des organisations féminines pour l'identification des victimes de VEFF et la sensibilisation de 176 femmes des 13 régions sur les Violences à l'égard des femmes et des filles (VEFF). En outre, la journée internationale de la femme a été célébrée à Ouagadougou et dans les 12 autres régions du pays sous le thème« *La valeur morale de la personne humaine, responsabilité des communautés dans la lutte contre l'exclusion sociale des femmes* » afin de tirer la sonnette d'alarme sur les entraves à la jouissance des droits de la femme, à son épanouissement et à sa pleine participation au développement national. Le cumul 2016-2017, donne un total de 233 VBG prises en charge, plus de 3 500 femmes sensibilisées à leurs droits et l'adoption de la Stratégie nationale de promotion et de protection de la jeune fille.

335. ***S'agissant de la promotion de l'équité d'accès et de contrôle des hommes et des femmes aux ressources et revenus***, en fin 2017, on enregistre : (i) 382 personnes (191 femmes et 191 hommes) formées lors des causeries éducatives sur les procédures d'acquisition de l'Attestation de possession foncière dans 5 communes de la région du

Nord ; (ii) 100 femmes des associations et groupements bénéficiaires d'un appui en équipement de production, de transformation et de conservation dans les filières mangue, karité, noix de cajou, oignon et tomate et (iii) 500 femmes bénéficiaires d'appui en intrants agricoles pour la production céréalière. Le bilan 2016-2017 donne une dotation de 1 300 personnes en ressources de production, 500 femmes, associations et groupements bénéficiaires d'équipements de production, 1 700 personnes dont 1 000 femmes bénéficiaires d'intrants de production.

336. ***L'information et la recherche-action sur la femme et le genre*** ont été promues à travers la réalisation d'une étude diagnostique sur les inégalités et les disparités de genre dans les pôles de croissance de Bagré et d'une autre étude d'évaluation des textes juridiques, cadres ou mécanismes en matière de lutte contre les violences/discriminations faites aux femmes et aux filles.

337. ***Dans le cadre de la promotion de l'entrepreneuriat féminin,*** le montant de 20 250 000 F.CFA a été transféré à la Maison de l'entreprise pour soutenir l'immatriculation de 1000 entreprises des femmes. Aussi, 48 entreprises de femmes ont bénéficié de cet appui pour leur immatriculation effective en 2017. Par ailleurs, 500 femmes ont bénéficié de kits d'installation en tissage.

338. Des performances appréciables ont été également enregistrées ***en matière de réduction des inégalités sociales.*** Celles-ci ont porté en 2017 sur **:** (i) la promotion socioéconomique des familles en difficulté; (ii) l'élimination des violences faites aux enfants;(iii) la prise en charge des enfants privés de famille ; (iv) l'élaboration d'un plan de développement de l'encadrement de la prime enfance ; (v) la prise en charge et l'insertion socioprofessionnelle des enfants et jeunes en difficulté d'adaptation comportementale ; (vi) le renforcement de la gestion des catastrophes et des crises humanitaires ; (vii) la mobilisation des ressources pour le financement des actions de solidarité ; (viii) la promotion d'une culture de solidarité ; (ix) la protection et la promotion des personnes vivant avec un handicap ; (x) la réduction du phénomène d'exclusion sociale et (xi) le cash transfert aux ménages vulnérables.

339. ***Dans le cadre de la promotion socioéconomique des familles en difficulté***, 2 000 adolescents et adolescentes (1 922 filles et 78 garçons) en difficulté ont été formés aux métiers (culture maraîchère, couture, tissage, embouche) et 50 ont été formés au métier d'aides familiales. A l'issue de ces formations, ils ont été accompagnés (dotation en kits, stages) en vue du démarrage effectif de leurs activités. Le bilan de la période 2016-2017 donne 4 150 adolescents et adolescentes formés aux métiers de culture maraîchère, couture, tissage, embouche bovine et aides familiales.

340. ***En vue de l'élimination des violences faites aux enfants,*** 217 enfants (138 garçons et 79 filles) et jeunes des sites d'orpaillage et carrières artisanales et 625 enfants vulnérables (victimes de violence et/ou de traite) ont bénéficié d'une prise en charge psychologique, sanitaire, vestimentaires, etc. Le bilan 2016-2017 donne 9 313 enfants et jeunes en situation de rue (7 564 garçons et 1 749 filles) recensés, 2 Centres d'éducation et de formation professionnelle (CEFP) de Fada et de Ouagadougou opérationnalisés et 842 enfants vulnérables pris en charge.

341. ***Concernant la prise en charge des enfants vulnérables,*** ce sont 6 000 OEV (1 407filles et 4 593 garçons) qui ont été pris en charge à travers l'octroi de fournitures

scolaires et de bourses d'études. Le bilan 2016-2017 donne une prise en charge totale (sanitaire, vestimentaire, appui à la scolarisation etc.) de 23 196 OEV identifiés.

342. Un document portant normes et standards de gestion des structures d'encadrement de la prime enfance a été élaboré dans le cadre de l'élaboration du plan de développement de l'encadrement de la prime enfance.

343. ***S'agissant de la prise en charge et l'insertion socioprofessionnelle des enfants et jeunes en difficulté d'adaptation comportementale***, 55 jeunes ont bénéficié d'une assistance (alimentaire, sanitaire, vestimentaire, matérielle) et 100 jeunes, du paiement des frais de formation professionnelle et 300 enfants ont été retirés de la rue. En somme, ces trois activités ont permis de prendre en charge, 455 enfants et jeunes en difficulté. Le bilan de la période 2016-2017 donne 725 enfants retirés de la rue et/ou pris en charge.

344. Relativement au ***renforcement de la gestion des catastrophes et des crises humanitaires,*** 50 033 personnes victimes de catastrophes et crises humanitaires et 51369 personnes vulnérables ont été bénéficiaires d'une assistance en vivres et matériels de survie. Le bilan de la période 2016-2017 donne 155 000 personnes vulnérables et/ou victimes de catastrophes ou de crises humanitaires bénéficiaires d'assistance.

345. En matière de ***mobilisation de ressources pour le financement des actions de solidarité***, le bilan au 31 décembre 2017 indique 170 000 000 FCFA mobilisés sur une prévision du même montant. Cette somme a permis d'apporter un appui financier/matériel à 934 personnes physiques sur une prévision de 1 000, d'appuyer 32 CAED et de prendre en charge des frais médicaux et pharmaceutiques de 80 grands malades indigents des 13 régions. Le bilan 2016-2017 donne 67 CAED, 354 familles et 934 personnes bénéficiaires d'appui financier/matériel.

346. Dans le cadre de la ***promotion d'une culture de solidarité***, 2 718 personnes (890 femmes et 1 828 hommes) ont été touchées par des séances de sensibilisation sur la Charte nationale de solidarité. Par contre, le mois de solidarité n'a pu être organisé à cause de la régulation budgétaire. Le bilan 2016-2017 donne 3 500 personnes sensibilisées aux thèmes relatifs à la promotion de la solidarité au sein de la communauté.

347. Concernant ***la protection et la promotion des personnes handicapées***, 100 personnes handicapées et 5 structures de prise en charge intégrée des enfants handicapés ont bénéficié d'appui financier. Par ailleurs, sur une prévision de 40, ce sont 38 personnes handicapées qui ont bénéficié d'appuis en matériel spécifique.

348. S'agissant de ***la réduction du phénomène d'exclusion sociale,*** 20 personnes en situation d'exclusion sociale ont été réinsérées sur une prévision de 25.

349. En matière de ***cash transfert aux ménages vulnérables,*** sur une prévision de 53 000 ménages à toucher, ce sont 15 518 ménages des régions du Nord, de l'Est et du Centre-Est qui ont pu effectivement bénéficier des cash transfert. Ces montants transférés aux ménages (30 000 FCFA en moyenne) leur permettent de mener des activités génératrices de revenus dans le but de réduire leur vulnérabilité. Le reste des ménages prévus a déjà fait l'objet d'identification et les transferts seront effectifs

courant 2018. Le bilan de la période 2016-2017 donne 18 518 ménages bénéficiaires de cash transfert en vue de mener des activités génératrices de revenus.

350. Nonobstant ces avancées en matière de réduction des inégalités sociales et de genre et de promotion de la femme comme acteur dynamique du développement, plusieurs insuffisances freinent considérablement la mise en œuvre des investissements structurants dans ce domaine. En effet, sur 6 investissements structurants, seulement 02 ont connu un début de mise en œuvre. Il s'agit du « Programme intégré d'autonomisation de la femme au Burkina Faso (PIAF-BF) » et du « Projet d'insertion socioéconomique des enfants et jeunes en situation de rue ».

351. Les autres investissements, bien que suffisamment matures, souffrent essentiellement de manque de ressources financières pour leur démarrage effectif. Il s'agit des investissements portant sur : (i) la « Réhabilitation du centre d'accueil et de formation des enfants et jeunes en difficulté de Ouahigouya » ; (ii) le « Projet d'appui à la formation professionnelle, à l'emploi et à l'entreprenariat des personnes handicapées au Burkina Faso » ; (iii) « handicap et inclusion sociale » ; (iv) le « Projet de prise en charge intégrée des Orphelins et autres enfants vulnérables (PECI-OEV) ».

352. L'accélération de la mise en œuvre de ces investissements structurants est une condition sine qua non d'autonomisation socio-économique de la femme et de réduction des inégalités sociales et de genre au Burkina Faso ; toute chose qui permettra le renforcement de l'inclusion sociale, la participation effective de toutes les couches sociales au processus de développement national et un partage équitable des fruits de la croissance économique.

II.2.4.3 Synthèse et enseignements en matière de promotion de l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes »

353. *En matière de promotion de l'emploi décent et la protection sociale pour tous, notamment pour les jeunes et les femmes, les actions menées ont permis de réaliser des résultats appréciables notamment en termes de : (i) renforcement de la création d'emplois décents (41 899 emplois décents en 2017 pour une cible de 50 000) en raison du financement d'un grand nombre de PME/PMI, microprojets projets par les Fonds nationaux de financement (FAPE, FASI, FAIJ, FONA-DR, PAE/JF), le programme Burkina STARTUP et les recrutements de personnel de l'Etat ; (ii) d'amélioration du cadre juridique et institutionnel du marché du travail avec la disponibilité de l'avant-projet du nouveau code du travail et de ses projets de textes d'application ; (iii) de promotion du dialogue social avec l'accompagnement réussi des processus de négociation et de signature de conventions collectives des travailleurs des secteurs que sont les banques et établissements financiers, les mines, la sécurité privée, la boulangerie et pâtisserie, la brasserie BRAKINA-SODIBO.*

354. *Les acquis concernent également la promotion de la sécurité au travail avec l'amélioration du dispositif institutionnel et réglementaire de la sécurité et de la santé au travail et le renforcement des contrôles des établissements et des entreprises ainsi que la promotion des mutuelles sociales. Concernant ces mutuelles, le dispositif législatif, règlementaire et institutionnel a été renforcé. En vue de leur promotion, le Fonds national de garantie a été opérationnalisé, la Stratégie de développement des mutuelles*

sociales a été relue et le registre d'immatriculation des mutuelles sociales et le répertoire national des mutuelles sociales ont été élaborés et validés.

355. *En ce qui concerne la réduction des inégalités sociales et de genre et la promotion de la femme comme acteur dynamique du développement, les principaux acquis de l'action menée en 2017 se résument dans la poursuite des actions visant : (i) l'institutionnalisation et l'intégration du genre à tous les niveaux ; (ii) la promotion de la culture de l'égalité entre les sexes dans la société burkinabè avec la tenue d'activités de sensibilisation de leaders coutumiers, religieux, de maires, d'enseignants et d'acteurs des OSC ; (iii) la promotion de l'entreprenariat féminin qui a permis d'aider 200 entreprises de femmes à se formaliser et la distribution de kits d'installation en tissage à 500 femmes.*

356. *D'autre actions se sont poursuivies dans le sens d'éliminer les violences faites aux enfants, de prendre en charge des enfants privés de famille, de promouvoir économiquement et socialement des familles en difficulté, de protéger et promouvoir des personnes handicapées et de réduire l'exclusion sociale dont sont victimes certaines personnes.*

357. *Malgré la poursuite des actions ci-dessus citées, les investissements structurants censés impulser la création d'**emplois décents et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes** tardent à s'opérationnaliser. En effet, les projets ci-après n'ont pas encore démarré : (i) Amélioration de l'employabilité et la promotion de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes et des femmes ; (ii) Insertion socioprofessionnelle des jeunes ruraux dans les métiers agricoles ; (iii) Renforcement de l'opérationnalité et des capacités de l'Agence nationale pour la promotion de l'emploi (ANPE) ; (iv) Réhabilitation du centre d'accueil et de formation des enfants et jeunes en difficulté de Ouahigouya ; (v) projet d'appui à la formation professionnelle, à l'emploi et à l'entreprenariat des personnes handicapées au Burkina Faso ; projet de prise en charge intégrée des orphelins et autres enfants vulnérables (PECI-OEV) ; (vii) Réhabilitation et extension des inspections de travail.*

II.2.5 Objectif stratégique 2.5 : améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité

358. L'amélioration du cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité se matérialisent à travers la mise en œuvre des effets attendus suivants, à savoir : (i) l'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité est garanti ; (ii) l'accès aux services énergétiques de qualité et l'efficacité énergétique sont garantis ; (iii) la croissance urbaine est planifiée et maîtrisée et (iv) l'accès à des logements décents et aux bâtiments publics est assuré pour tous.

II.2.5.1 Effet attendu 2.5.1 : l'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité est garanti

359. S'il demeure contrasté selon la dimension de l'effet attendu 2.5.1, le progrès enregistré en 2017 est globalement moyen. En effet, 3 parmi les 5 indicateurs d'effet, ont pu être portés au voisinage de leur cible. Il s'agit : (i) du taux d'accès à l'eau potable au niveau

national qui a été porté à 73,4% contre une cible de 74%[8] ; (ii) du pourcentage de communes disposant d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides, qui est passé de 16,8 en 2016 à 22,3% pour une cible de 23% ; (iii) du nombre d'hectares de superficie cumulée d'espaces verts reboisés dans les communes qui est passée de 86,8 hectares en 2016 à 103,45 pour une cible de 105 hectares.

360. En revanche, les progrès ont été moins nets en matière d'assainissement puisque le taux national d'accès à l'assainissement qui était de 19,8% en 2016 n'a atteint que 21,6% en 2017 pour une cible de 24%. En matière d'éducation environnementale, la proportion d'établissements primaires et secondaires ayant intégré l'éducation a stagné en s'établissant à son niveau de 2016 à 3% pour une cible 2017 de 14,6%.

361. Quant au pourcentage de communes disposant d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides, il est passé de 16,8 en 2016 à 22,3% pour une cible de 23%.

362. Ces évolutions différenciées s'expliquent par les niveaux de réalisation variés des produits attendus programmés à travers les sous-effets relatifs : (i) à la satisfaction durable des besoins en eau potable ; (ii) à l'assainissement durable des eaux usées et excréta ; (iii) à l'amélioration de la gouvernance du secteur « eau et assainissement » ; et (iv) à la promotion de l'amélioration de la qualité du cadre de vie des populations.

363. L'année 2017 a constitué une année d'avancées moins importantes que prévues ***en matière d'approvisionnement des populations en eau potable*** à travers les milieux urbain et rural du pays. En effet, avec un taux d'accès à l'eau potable en milieu rural de 66,2% en 2017 contre 65,3% en 2016 pour une cible 2017 de 66%et un taux d'accès en milieu urbain de 91,7% contre 91% en 2016 pour une cible 2017 de 94%, le taux national d'accès n'a pu être porté en 2017 qu'à 73,4% pour une cible de 74%.

364. De même, le taux d'équipement des écoles en points d'eau potable qui était de 53,1% en 2016 n'a été porté qu'à 57,2% en 2017 pour une cible de 76%. Quant au taux d'équipement des centres de santé en points d'eau potable et au nombre de villages sans accès à l'eau potable, ils ont été respectivement de 79,8% et 196 villages en 2017 pour des cibles de 91% et de 200 villages. Par ailleurs, du point de vue de la fonctionnalité, des ouvrages d'approvisionnement des écoles et des centres de santé, seulement 54,9% de ces ouvrages réalisés au profit des écoles étaient fonctionnels contre un taux de fonctionnalité des équipements réalisés au profit des centres de santé de 79,8% en 2017.

365. Cette relative contreperformance est liés aux niveaux d'exécution contractés des produits attendus, à savoir : (i) la réalisation de 143[9] Adductions d'eau potable simplifié (AEPS) et Points d'eau autonomes (PEA) dont 71 AEPS et 72 PEA sur une programmation de 74 AEPS/PEA et l'extension de 8 réseaux d'AEPS, portant le nombre cumulé d'AEPS/PEA réalisés en 2016 et 2017 à 225 pour une cible 2020 de 611; (ii) la réhabilitation de 28 AEPS/PEA sur 35 de prévus, portant le nombre d'AEPS/PEA réhabilités en 2016 et 2017 à 46 ; (iii) la réalisation de 2 336[10] forages équipés de Pompes à motricité humaine (PMH) dont1 713 communautaires,537 dans des écoles et centres de santé et 86 privés, contre une programmation de 1921 forages ; (iv) la réhabilitation

[8] Cible du rapport de performance à mi-parcours en 2017 et non les 73,5% reportés dans le présent rapport

[9] Liés aux réalisations hors programmation

[10] 946 forages équipés de PMH ont été réalisés hors programme

de 1 083forages sur une programmation de 1 273forages portant le nombre de forages réhabilités en 2016 et 2017 à 6 421forages ; (v) la réalisation du système d'approvisionnement en eau potable multi-villages dans la commune de Koubri, composé de 2 forages, 3 châteaux d'eau, 18 bornes-fontaines et 2 branchements particuliers contre une cible 2017 de 27 et aucun de réalisé en 2016 dû à la complexité du processus de réalisation de ces systèmes.

366. Vu que de 2016 à 2017, ce sont seulement 225 AEPS/PEA qui ont été construits sur 661 prévus pour être réalisés entre 2016-2020, il faudra sur les trois années restantes réaliser par an, 129 APES/PEA. Pour la réhabilitation, il faudra, réhabiliter en moyenne, 60 APES/PEA par an de 2018 à 2020, atteindre la cible fixée de réhabiliter 225 AEPS/PEA au terme de la mise en œuvre du PNDES en 2020. Concernant les forages, pour atteindre les cibles fixées de construire 10 376 forages et réhabiliter 3 020 autres à terme en 2020, il faudra en moyenne construire 2 140 nouveaux forages et réhabiliter 1 388 autres par an entre 2018 et 2020. Pour les réseaux d'AEPS multi-villages, en raison de la complexité du processus de mise en place de ces réseaux, la cible révisée est de construire 1 réseau par an au lieu des 28 en 2018 et 29 en 2019.

367. Les difficultés enregistrées dans la réalisation des équipements d'AEP sont diverses et ont trait notamment : (i) à la disponibilité de sources d'eau pérennes par endroits ; (ii) la faible attractivité des appels à concurrence notamment au niveau des communes conduisant à des appels d'offres infructueux ; (iii) la faible capacité technique et financière de certains prestataires à mener les activités et (iv) les grèves dans le circuit des finances publiques.

368. Au regard de ces difficultés, il sied d'œuvrer à renforcer les capacités des communes, des prestataires et des DREA et améliorer la connaissance des ressources en eau.

369. Parmi ***les mesures de réformes stratégiques à accomplir en vue d'une bonne desserte des populations rurales et semi-urbaines en eau potable***, l'étude tarifaire qui devrait servir de base à la mise en place d'une nouvelle politique tarifaire validée en atelier national a été soumise au CNEAU le 06 juillet 2017 avec la stratégie de PPP et le mécanisme réglementaire du secteur pour le milieu de résidence ciblé et n'attend que l'approbation par le MEA.

370. Outre les équipements d'AEP réalisés en milieu rural et semi-urbain, 2017 a vu la réalisation des produits suivants : (i) 138,71 Km de réseau d'AEP sur une programmation de 280 km ; (ii) 35 615 branchements particuliers sur 29 403 programmés ; (iii) 3 bornes-fontaines contre 110 programmées ; (iv) l'accroissement de la capacité de stockage de 12 000 m^3 contre une prévision de 18 300m^3 et (v) l'augmentation de la capacité de production à 151 584 m^3/j pour une prévision de 156 200 m^3/j. La non-atteinte de ce produit est liée essentiellement à la non-réalisation de 62 forages envisagés pour être exécutés en mode PPP.

371. Des progrès ont été réalisés en matière d'AEP en 2017, mais restent en retrait par rapport aux ambitions fixées. La relative contreperformance est due à des facteurs tels que : (i) la faible connaissance des ressources en eau ; (ii) la faiblesse des capacités des prestataires ; (iii) la faible attractivité des appels à concurrence dans le secteur ; (iv) les grèves des personnels du circuit de la dépense publique ; (v) l'insuffisante maintenance

des ouvrages d'AEP et (vi) l'insuffisance de ressources financières qui réduisent la population théorique desservie en eau potable.

372. ***En matière d'assainissement durable des eaux usées et excréta***, l'année 2017 se caractérise par une performance qui se situe globalement en dessous des attentes. Ainsi, le taux d'assainissement familial national qui était de 19,8% en 2016 a atteint 21,6% en 2017 pour une cible de 24%. Au niveau rural, le taux a été de 15,1% contre 13,4% en 2016 et une cible 2017 de 16,4%. Au niveau urbain, pour une cible 2017 de 42%, le taux d'assainissement familial atteint a été de 38,3% contre 36,8 en 2016.

373. Au niveau des écoles et des centres de santé, les taux d'équipement en latrines sont passés respectivement de 67,1% et 88,2% en 2016 à 70,7% et 90,3% en 2017 pour des cibles visées en 2017 de 67% et 95%.

374. Ces performances s'expliquent par les faibles niveaux de réalisation de produits censés porter l'évolution des indicateurs d'assainissement familial. En effet, en dépit du fait qu'en 2017, 729 villages et secteurs sur 249 prévus ont été amenés à déclencher l'initiative Fin de la défécation à l'air libre (FDAL), parmi les 1 667 villages et secteurs touchés par l'initiative depuis 2015, seuls 83 villages et secteurs ont été certifiés FDAL, soit un taux de certification de 5% pour une cible visée en 2017 de 13,7%.

375. De même, par rapport au produit consistant à réaliser 458 300 latrines familiales et 5 440 latrines institutionnelles et publiques, 39 774 latrines ont pu être construites en 2017 pour une prévision de 59 770, soit un taux de réalisation de 66,54%, portant les réalisations cumulées de 2016 et 2017 à 88 801, soit un taux de réalisation de la cible 2020 de 19,4% en deux ans.

376. Concernant les latrines institutionnelles et publiques, 1 327 dont 772 dans des écoles, 248 dans des centres de santé et 206 dans des lieux publics ont été construites sur 937 programmées, soit un taux d'exécution de 141,6%. Le nombre cumulé de latrines institutionnelles réalisées en 2016 et 2017 est de 2 664, soit un taux de réalisation de la cible à l'horizon 2020 de 49%.

377. A propos de la mise en œuvre des 3 autres projets d'investissement structurant dans le domaine de l'assainissement, à savoir, réaliser 50 km de réseau d'assainissement collectif dans les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso, réaliser la station d'épuration (STEP) de Bobo-Dioulasso et construire 7 stations de traitement de boue de vidange (STBV), si aucun début d'activité n'avait été prévu en 2017, il reste tout de même que 4 parcelles ont pu être raccordées aux réseaux d'assainissement collectif des villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso.

378. Les difficultés en matière d'assainissement sont liées à : (i) la mobilisation des parts contributives des ménages pour la réalisation des superstructures, des latrines familiales qui appellent à questionner le modèle de promotion de l'assainissement familial ; (ii) la défaillance de certaines entreprises ; (iii) l'exécution des fonds transférés aux communes pour l'assainissement.

379. ***En matière d'assainissement de l'environnement et du cadre de vie,*** les progrès attendus ont également été en dessous des attentes. En effet, qu'il s'agisse du pourcentage de communes disposant d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides où la performance 2017 a été de 22,29% pour une cible de 23%, ou la superficie cumulée d'espaces verts reboisés dans les communes urbaines de 103,45 hectares

contre une cible de 105 hectares ou encore la proportion d'établissements primaires et secondaires ayant intégré l'éducation environnementale dans leur programme de 3% pour une cible de 14,6%, aucun des 3 indicateurs n'a atteint sa valeur cible. Seul le nombre de plans de gestion environnementale et sociale (PGES) suivis a atteint sa cible. En effet, pour une cible de 170, le nombre de PGES suivis se chiffrait en fin d'année 2017 à 184.

380. La faible évolution en matière d'assainissement de l'environnement et du cadre de vie se traduit par le non-démarrage de la mise en œuvre des investissements structurants dans le secteur ainsi que par l'absence de réformes vigoureuses et ou la non-application de certaines d'entre elles. Ainsi, le projet de création de 05 unités industrielles de traitement et de valorisation des déchets, est au stade de recherche de financement pour ses études de faisabilité. Quant au projet de construction de 13 unités de recyclages des déchets plastiques dans les régions au titre duquel il était prévu de réceptionner le centre de Dori débuté en 2016, de construire quatre 04 centres (Tenkodogo, Manga, Gaoua et Dédougou) et d'acquérir du matériels 03 broyeurs et 03 presses, fonderie et moules) pour l'équipement des centres construits, on note que les 4 unités sont en cours de finalisation et l'acquisition d'une partie du matériel pour les unités déjà réalisées (03 broyeurs et 03 presses) est effective et le reste du matériel (fonderie et moules) est en attente de livraison, de même que le centre de Dori a été réceptionné.

381. En matière de réformes, l'initiative de prendre un décret règlementant l'importation des véhicules usagers afin de lutter contre la pollution de l'air par les véhicules automobiles, n'a pu être achevée. Toutefois, le Laboratoire d'analyse de la qualité de l'environnement a été créé et son équipement est en cours pour lui permettre de réaliser les contrôles sur la qualité de l'air.

382. Les difficultés dans la mise en œuvre des actions visant l'assainissement de l'environnement et du cadre de vie ont trait à la mise à disposition par les communes de terrains pour la réalisation de certains investissements, à la disponibilité des ressources ainsi qu'à la faiblesse des capacités des entreprises.

383. Les progrès dans ***le secteur de l'eau potable et de l'assainissement*** dépendent aussi de la gouvernance de celui-ci. Sur ce plan, 3 indicateurs sur 4 ont atteint leurs cibles. Il s'agit du taux d'exécution du budget d'investissement (partie rurale) qui a été de 95,87% en 2017 pour une cible de 85%, du taux d'exécution du plan de passation des marchés publics qui s'est situé à 92,38% pour une cible de 90% et du pourcentage du budget AEPA et GIRE du MEA exécuté localement (DREA, agences de l'eau et les communes) à 88,26% pour une cible de 65%. S'agissant du taux d'exécution du budget d'investissement de l'ONEA, la cible de 90% n'a pas été atteinte et sa valeur s'établit à 66,75%.

384. Pour ce qui est de l'audit organisationnel et institutionnel du secteur de l'eau et de l'assainissement, son démarrage est effectif avec le recrutement du consultant qui a déjà produit un rapport de démarrage. Par contre, le recrutement du consultant pour l'élaboration du Plan de développement des ressources humaines du MEA n'est pas encore effectif et l'adoption de la politique nationale de l'eau, désormais stratégie nationale de l'eau n'a pu se faire, en raison de la finalisation tardive du Programme

national d'aménagement hydraulique (PNAH) et de l'élaboration des politiques sectorielles.

II.2.5.2 Effet attendu 2.5.2 : l'accès aux services énergétiques de qualité et l'efficacité énergétique sont garantis

385. L'appréciation des progrès réalisés en termes d'accès aux services énergétiques de qualité tout en promouvant l'efficacité énergétique est appréhendée à travers les indicateurs ci-après : (i) le taux de couverture électrique national, (ii) le taux d'électrification national, (iii) le taux d'électrification national urbain, (iv) le taux d'électrification national rural et (v) la part des énergies renouvelables dans la production totale.

386. D'une manière générale, on note une amélioration du taux de couverture électrique national passant de 33,55% en 2016 à 35,58% en 2017, soit une progression de 2,03 points. Le taux d'électrification national a également connu une faible hausse car passant de 20,07% en 2016 à 20,62% en 2017. Ce taux est la résultante de la baisse du taux d'électrification urbain qui est passé de 66,46% en 2016 à 65,84% en 2017 et du taux d'électrification rural qui a faiblement progressé, passant de 3,24% en 2016 à 3,24% en 2017. La faible évolution du taux d'électrification rural est due essentiellement à la non-mise en service des 66 localités nouvellement électrifiées par la SONABEL en fin 2017. La part des énergies renouvelables dans la production a également connue une baisse passant de 14,33% en 2016 à 12,53% en 2017. Cette diminution s'explique par une baisse de la production hydroélectrique qui est passée de 139,5 GWh en 2016 à 127,8GWh en 2017, soit une perte de 8,4%.

387. Relativement aux travaux d'électrification, l'année 2017 a connu l'achèvement des travaux d'électrification de 40 localités rurales par le Fonds de développement de l'électrification (FDE) et de 385 infrastructures sociocommunautaires par systèmes solaires photovoltaïques dans les quartiers des arrondissements de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso.

388. En outre, plusieurs chantiers d'électrification sont en cours et d'autres connaissent un début de mise en œuvre à travers la réalisation des études de faisabilité avec des niveaux d'exécution divers. Il s'agit notamment de : (i) l'électrification de localités de la dernière vague du programme spécial d'électrification de57 chefs-lieux de communes rurales par la SONABEL qui connaît un taux d'exécution physique de 50%, (ii) l'électrification de 79 localités par le FDE dans le cadre du Projet d'appui au secteur de l'électricité (PASEL) et l'électrification rurale décentralisée des provinces du Ziro et du Gourma au taux d'exécution physique de 10% respectivement, correspondant au bouclage du processus d'attribution des marchés ; (iii) le démarrage de l'électrification des zones péri-urbaines de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso avec le recrutement des entreprises devant réaliser les travaux. Quant au projet électrification 100 localités rurales par l'utilisation de systèmes solaires photovoltaïques hybrides ou isolés dont 26 localités ont déjà bénéficié des installations par entente directe et au projet d'électrification des infrastructures sociocommunautaires dans 300 localités rurales dont 175 localités ont déjà bénéficié de ces installations par la procédure d'entente directe en 2017, les différentes études de faisabilité ont été entamées et sont à des niveaux d'exécution de 50%.

389. Pour ce qui est des travaux d'interconnexion, ceux entre Ouagadougou et Ouahigouya, Kongoussi et Djibo avec le raccordement des localités de Bourzanga, Namsiguia, Bani, Yalgo, Tougouri et Pissila, de la ligne 90 kV entre Ouagadougou et Ouahigouya et de la ligne de Kaya – Dori, tous ont été achevés en 2017.

390. En termes de promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, les principaux acquis ont trait à : (i) l'installation de 26 252 lampes à fin décembre 2017 dans la région de l'Est dans le cadre du projet d'acquisition et d'installation de 1 500 000 lampes à Diode électroluminescente (LED) en remplacement des lampes à tube fluorescent dans les ménages, (ii) le renouvellement effectif de 3 000 lampadaires LED dans le cadre du projet acquisition et installation de 3 000 lampadaires à LED au profit de l'éclairage public de la ville de Ouagadougou, (iii) la livraison de 16 498 lampes solaires dans 239 écoles, avec toutefois une défaillance de l'une des entreprises qui a entraîné la résiliation du contrat. Quant au projet d'acquisition et d'installation de 1 650 lampadaires à LED pour l'éclairage public de la ville de Bobo-Dioulasso, l'entreprise a été sélectionnée pour les travaux.

391. Ces réalisations ont permis de porter le nombre de localités entièrement électrifiées ou en cours à 1 347 contre 562 en 2015 dont 601 localités entièrement électrifiées, 527 localités en cours d'électrification ou de raccordement et 174 localités en phase de lancement. De même, 61 nouvelles infrastructures d'éducation, de loisirs et de santé sont raccordées, soit un total d'environ 986 infrastructures au 31 décembre 2017 contre 925 en 2016.

392. Enfin, des progrès importants ont été notés en 2017 en matière de réformes dont les principaux sont : (i) l'adoption de la loi N°014-2017/AN/ du 20 avril 2017 portant règlementation générale du secteur de l'énergie, promulguée par décret N°2017-0350/PRES du 26 mai 2017; (ii) l'adoption en Conseil des ministres en 2017 du schéma directeur national de production, transport et distribution de l'énergie ; (iii)l'élaboration de 15projets de texte d'application (décrets et arrêtés) de la loi dont 06 ont été signés et09 en voie d'adoption ; (iv) l'érection du Fonds de développement de l'électrification en Agence burkinabè de l'électrification rurale (ABER) à travers la loi N°014-2017/AN/ du 20 avril 2017 portant règlementation générale du secteur de l'énergie; (v) l'opérationnalisation de l'Agence nationale des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (ANEREE) par la nomination de son directeur général le 21 juin 2017 et le recrutement du personnel ; et (vi) le démarrage du processus d'élaboration d'une loi règlementant le sous-secteur des hydrocarbures et la définition de spécifications techniques nationales pour les produits pétroliers et divers par un comité qui est en cours de mise en place.

II.2.5.3 Effet attendu 2.5.3 : la croissance urbaine est planifiée et maîtrisée

393. La maîtrise de la croissance urbaine à travers la planification et les actions d'aménagement urbain s'apprécie au moyen des indicateurs que sont : (i) le nombre de villes disposant de Schéma directeur de drainage des eaux pluviales (SDDEP) opérationnel ; (ii) le nombre de villes disposant de Schéma directeur de gestion du développement urbain (SDGDU) et (iii) le linéaire en Km de caniveaux réalisés ; (iv) le

nombre de ville disposant d'un Schéma Directeur d'aménagement et d'urbanisme et (v) la proportion des populations urbaines vivant en zone non lotie.

394. En 2017, en raison des difficultés d'obtention des ANO de PTF pour la passation des marchés des 12 SDDEP prévus, aucune ville n'a pu en être dotée alors qu'il faudra d'ici à 2020 en réaliser dans 47 villes. De même, sur les 2 SDGDU attendus en 2017, aucun n'a pu être réalisé alors qu'il faudra 11 autres en trois ans pour atteindre la cible de 13 SDGDU en 2020. Pour le linéaire de caniveaux réalisés, sur une prévision de 28,75 km en 2017, dont 3 km à Ziniaré, 3 km à Manga, 3 km à Gaoua, 14,5 km à Ouagadougou (Bassinko), deux collecteurs revêtus de 0,8 km à Ouaga 2000, servant d'exutoire, 3,6 km de caniveaux à Bobo-Dioulasso et un exutoire de 0,91 km, seul le collecteur de Gaoua a été réalisé.

395. L'exutoire de Bobo-Dioulasso a été réalisé à hauteur de 61% et le caniveau, à hauteur de 41%. Ce faisant de 2016 à 2017, seuls 6,7 km de linéaire de caniveaux ont été réalisés. Ces performances en dessous des attentes s'expliquent par l'insuffisance des ressources propres de l'Etat et les délais d'obtention des ANO des PTF.

396. En ce qui concerne l'élaboration de Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU), il était prévu en 2017 que 15 nouvelles villes disposent de SDAU opérationnel. La cible de 2017 n'est pas encore atteinte parce que ce sont les rapports provisoires pour les SDAU de 13 communes urbaines qui sont disponibles. Les rapports définitifs du Schéma directeur d'aménagement du Grand Ouaga (SDAGO), des SDAU de Koupéla et Pouytenga, sont en instance d'adoption en Conseil des Ministres.

397. En matière d'amélioration de la mobilité urbaine, la brigade de viabilisation a été mobilisée dans des capitales régionales pour la viabilisation des quartiers anciennement loties. Ainsi, 30 km de voirie rechargée à Gaoua, 34 km à Koudougou, 18 km à Ouahigouya et 03 km à Banfora, 10 km à Toma, 1,5 km réalisés dans chaque ville de Djibo, Gorom-Gorom et Sebba.

398. En ce qui concerne la résorption de l'habitat spontané et devrait commencer avec 30 zones non loties, les activités n'ont pas encore connu un démarrage en 2017. En effet, cette activité est liée à la mise en œuvre des résultats de la stratégie sur la résorption de l'habitat spontané qui est en cours d'élaboration.

399. Toutefois, en matière d'opération de lotissement, 56 communes rurales non encore aménagées, bénéficient de leur 1er lotissement. Le levé d'état des lieux et les études d'urbanisme sont réalisés. Il restait les travaux d'implantation et de viabilisation des sites à conduire.

II.2.5.4 Effet attendu 2.5.4 : l'accès à des logements décents et aux bâtiments publics est assuré pour tous.

400. Trois indicateurs ont été identifiés pour suivre les progrès réalisés en matière d'accès pour tous à des logements décents et aux bâtiments publics. Il s'agit : (i) de la proportion des populations urbaines vivant en zone non lotie, (ii) du nombre de ménages ayant accès à un logement décent et (iii) du nombre de ménages assistés dans l'auto-construction.

401. Durant l'année 2017, des acquis ont été enregistrés dans le cadre de l'amélioration de l'accessibilité des populations à des logements grâce aux nombreux chantiers engagés. Ainsi, au 31 décembre 2017, sur 724 nouveaux chantiers de logements à Ouaga (Bassinko) et 475 logements en cours de construction à Gaoua, soit un total de 1 199 logements pour une cible de 5 000, seulement 740 constructions sont achevées. Quant au nombre de ménages assistés dans l'auto-construction, sur une cible de 100 ménages en 2017, 80 ménages ont bénéficié d'un appui technique en attendant l'opérationnalisation du nouveau dispositif mis en place dans le cadre du programme national de construction de 40 000 logements sociaux et économiques.

402. De façon spécifique, pour le programme national de construction de 40 000 logements sociaux, outre les constructions ci-dessus citées, l'année 2017 a enregistré : (i) la mise en place de l'unité de gestion du programme et de la base de données des demandes de logement ; (ii) la sélection des entreprises devant intervenir sur le terrain, notamment l'achèvement de la passation de marchés avec l'entreprise attributaire et l'obtention des avis de non-objection pour la réalisation de logements sociaux et économiques empreints de technologie indienne ; (iii) l'identification et l'aménagement des sites et (iv) la planification des réalisations du programme.

403. Toutefois, certaines difficultés ont émaillé l'avancement des travaux au rang desquelles figurent : (i) le retard pris dans la passation des marchés lié en partie à l'adaptation à la nouvelle réglementation des marchés ; (ii) la régulation budgétaire intervenue en juillet et qui a bloqué certaines dotations et (iii) la faible capacité des entreprises à réaliser les travaux dans les délais.

II.2.5.6 Synthèse et enseignements relatifs à l'amélioration du cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité »

404. En matière d'amélioration du cadre de vie, de l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité, des résultats encourageants ont été enregistrés au niveau de l'approvisionnement des populations en eau potable et de la mise en place de systèmes fonctionnels de gestion des déchets solides et de reboisement d'espaces verts par les communes.

405. Ainsi, avec la mise en œuvre des projets d'équipement des écoles et des centres de santé en points d'eau potable, de réalisation et de réhabilitation des Systèmes d'adductions d'eau potable simplifiés (AEPS), de Points d'eau autonomes (PEA), de forages équipés, de Pompes à motricité humaine (PMH), le taux d'accès à l'eau potable a été porté à 73,4% en 2017 contre 72,4% en 2016 pour une cible 2017 de 74%. En milieu rural, le taux d'accès a été porté à 66,2% en 2017 pour une cible fixée à 67%.

406. En matière d'assainissement de l'environnement et du cadre de vie, en 2017, 22,3% des communes pour une cible de 23%, disposaient d'un système fonctionnel de gestion de leurs déchets et au total, 103,45 hectares d'espaces verts cumulés ont été reboisés pour une cible fixée en la matière à 105 hectares.

407. Les principales difficultés éprouvées en matière d'approvisionnement des populations en eau potable résident dans la réalisation des systèmes d'approvisionnement en eau potable multi-villages, la disponibilité de sources d'eau pérennes dans certaines localités ainsi que dans l'accélération de la réalisation des ouvrages d'AEP prévue par l'Etat et dans l'accroissement des capacités de stockage et de production.

408. En matière d'assainissement durable des eaux usées et excréta, même si en 2017, des avancées ont été enregistrées en matière d'équipement des écoles (88,2%) et des centres de santé (90,3%) en latrines, le faible rythme de réalisation des latrines familiales, institutionnelles et publiques (66,54%) n'a conduit qu'à porter le taux d'assainissement familial national que de 19,8% en 2016 à 21,6% en 2017 pour une cible de 24%.

409. Les défis en matière d'amélioration de l'assainissement durable des eaux usées et excréta, de l'environnement et du cadre de vie résident dans l'accélération de la mise en œuvre des réformes et des investissements structurants suivants: (i) l'initiative Fin de la défécation à l'air libre (FDAL) ; (ii) l'intégration de l'éducation environnementale dans les programmes d'enseignements au primaire et au secondaire; (iii) la règlementation de l'importation des véhicules usagers afin de lutter contre la pollution de l'air par les véhicules automobiles ; (iv)les 3 projets de réalisation de 50 km de réseau d'assainissement collectif dans les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso, de station d'épuration (STEP) à Bobo-Dioulasso et de construction de 7 stations de traitement de boue de vidange (STBV) ; (v) le projet de création de 5 unités industrielles de traitement et de valorisation des déchets ; (vi) le projet de construction de 13 unités de recyclage des déchets plastiques dans les régions dont 6 unités en 2017; (vii) le projet de création d'un centre de stockage de déchets radioactifs n'a, quant à lui, connu aucun début de réalisation.

410. *En ce qui concerne l'accès aux services énergétiques de qualité et l'efficacité énergétique, les résultats atteints en 2017 sont nettement appréciables. Ces résultats concernent notamment : (i) l'achèvement des travaux d'électrification de 40 localités rurales et de 385 infrastructures sociocommunautaires par système solaire photovoltaïque à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso ; (ii) le démarrage et/ou la poursuite de chantiers d'électrification soit dans le cadre du programme spécial d'électrification de 57 chefs-lieux de communes rurales de la SONABEL, de l'électrification de 79 localités par le FDE dans le cadre du projet d'appui au secteur de l'électricité, de l'électrification des zones péri-urbaines de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso.*

411. *Font partie des chantiers d'électrification entamés en 2017, le projet d'électrification de 100 localités rurales par système solaire photovoltaïque ainsi que le projet d'électrification d'infrastructures sociocommunautaires dans 300 localités. La promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique avec les opérations de renouvellement et d'installation de lampadaires LED à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, l'installation de lampes LED dans les ménages dans le cadre du projet d'acquisition et d'installation de 1 500 000 lampes à Diode électroluminescente (LED) a constitué l'un des acquis majeurs de l'activité 2017 en matière de promotion de l'efficacité énergétique. Enfin, avec l'adoption d'une nouvelle loi et ses textes d'application sur la réglementation générale du secteur de l'énergie qui libéralisent la production ainsi que la création et l'opérationnalisation d'organes de régulation du secteur tels que l'Agence nationale des énergies renouvelables, l'Agence burkinabè de l'électrification rurale, le cadre juridique et organisationnel du sous-secteur de l'énergie a été renforcé.*

412. *Pour ce qui est de la maîtrise de la croissance urbaine et de l'accès aux logements décents et aux bâtiments publics, les performances atteintes en 2017 sont mitigées dans la mesure où pour une large part, les prévisions d'actions de l'année n'ont pu être atteintes. Cette contreperformance accroît la nécessité d'accélérer la réalisation des projets ci-après : (i) les projets de réalisation et d'opérationnalisation des Schémas directeurs de drainage des eaux pluviales (SDDEP) et des Schémas directeurs de gestion du développement urbain (SDGDU) ; (ii) le programme national de construction de 40 000 logements sociaux et économiques.*

II.3 Axe 3 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois

413. Pour impulser la dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie et les emplois, cinq objectifs stratégiques ont été définis. Il s'agit de : (i) développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché et basé sur les principes de développement durable ; (ii) développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents ; (iii) promouvoir le commerce et l'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois décents ; (iv) développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie et (v) inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales.

II.3.1 Objectif stratégique 3.1 : développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché

414. L'amélioration de la productivité et la résilience du secteur agro-sylvo-pastoral se décline en deux effets attendus, à savoir : (i) le secteur primaire contribue à la sécurité alimentaire, à l'emploi décent, à l'approvisionnement de l'agro-industrie nationale et est respectueux des principes de développement durable et (ii) la résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux, fauniques et halieutiques aux risques est renforcée.

II.3.1.1 **Effet attendu 3.1.1 : le secteur primaire contribue à la sécurité alimentaire, à l'emploi décent, à l'approvisionnement de l'agro-industrie nationale et est respectueux des principes de développement durable**

415. La dynamisation du secteur primaire en vue de contribuer à la sécurité alimentaire, à l'emploi décent et à l'approvisionnement de l'agro-industrie nationale se mène à travers des actions spécifiques ciblant l'amélioration de la production végétale, de la commercialisation des produits agricoles et l'approvisionnement de l'agro-industrie, de la production animale et halieutique, de la sécurisation foncière et la création de l'emploi dans le secteur agricole.

416. ***En matière de production végétale*** où les progrès globaux sont appréciés par la part des productions irriguées dans la production agricole totale, le taux de couverture des besoins céréaliers et la proportion des actes fonciers délivrés sur les demandes d'actes, les résultats ont été affectés par la campagne agricole 2017-2018 difficile qui s'est soldée par une baisse beaucoup plus sévère que prévue ; avec un recul de la production céréalière de 11,03% comparativement à la campagne écoulée.

417. Ainsi, le taux de couverture des besoins céréaliers qui était de 102% en 2016 s'est affiché à 87,7% en 2017 pour une cible de 109%, expliqué entre autres par la mauvaise répartition spatio-temporelle de la pluviométrie et les attaques de chenilles légionnaires et d'oiseaux granivores.

418. Plusieurs actions ont été menées en faveur des acteurs du monde rural, permettant ainsi d'atténuer les effets des chocs conjoncturels (pluviométrie et attaques). Elles ont concerné, entre autres, la subvention et la mise à la disposition des producteurs vulnérables de 22 494 tonnes d'engrais (Urée, NPK, DAP, Burkina phosphate), de 6 711 tonnes de semences améliorées, de 10 659 équipements et 67 080 litres de pesticides ayant permis le traitement des parcelles contre les nuisibles des cultures (oiseaux granivores, mouches des fruits, acridiens et autres). Spécifiquement pour la lutte contre la chenille légionnaire d'automne, 10 158,5 litres de pesticides ont été utilisés pour traiter 45 104 ha sur 58 324 ha infestés. L'ensemble de ces opérations qui a coûté 14 803 000 000 FCFA a bénéficié à 272 368 producteurs dont 113 949 femmes pour les semences, 132 421 producteurs dont 52 988 femmes pour les engrais, 5 113 producteurs dont 2 824 femmes pour les équipements et 3 866 producteurs dont 2 150 femmes pour les animaux de trait.

419. Par ailleurs, en matière de financement, 1 785 exploitants des bas-fonds et 3 473 exploitants des périmètres aménagés ont bénéficié de fonds de roulement d'un montant de 1,743 milliard de francs CFA. Pour les crédits intrants, ce sont 3 479 exploitants qui en ont bénéficié.

420. Sur les deux années de mise en œuvre du PNDES, c'est un total de 35 036 tonnes d'engrais, 10 625 tonnes de semences, 22 161 équipements qui ont été mis à la disposition des acteurs vulnérables du monde rural au profit de 280 029 producteurs dont 95 294 femmes pour les engrais, de 479 946 producteurs dont 196 352 femmes pour les semences et 18 232 producteurs dont 8 488 femmes pour les équipements.

421. La part des productions irriguées dans la production agricole totale a également connu une orientation défavorable en 2017. En effet, elle a enregistré une baisse de 2,3%, passant de 19,7% en 2016 à 17,4% en 2017 pour une cible de 18,17%. Cette situation découle de l'effet conjugué des attaques de chenilles dans toutes les plaines irriguées et des oiseaux granivores dans la plaine du Sourou ainsi que du retard accusé dans la réalisation des investissements structurants en lien avec le développement des productions irriguées (35 000 ha de bas-fonds à travers le pays, 3 818 ha de périmètres irrigués dans la vallée du Sourou, 1 812 ha à Sono-kouri dans la Kossi et 2 000 ha à Dangoumana dans le Sourou). Ainsi, à peine 5 925 ha de nouveaux périmètres irrigués et de bas-fonds ont été aménagés dont 2 000 ha de périmètres à Bagré et 645 ha de bas-fonds dans la région de l'Est. En termes de réhabilitation en 2017, c'est un total de 2 115 ha de périmètres irrigués et de bas-fonds.

422. De 2016 à 2017, 13 486 ha de nouveaux périmètres irrigués et de bas-fonds ont été aménagés pour un coût total de 3 732 191 528 FCFA et 3 861 ha de périmètres irrigués et de bas-fonds réhabilités pour un coût total de 3 974 563 796 FCFA. La contribution de l'Etat à ces réalisations y compris la contrepartie de l'Etat aux projets et programmes du « noyau sûr » s'élève à 4 972 502 616 FCFA.

423. Aussi, afin de booster la production agricole, des investissements spécifiques à l'approvisionnement en intrants et équipements agricoles sont prévus mais peinent à démarrer, toute chose qui a contribué à contrarier l'atteinte de l'effet attendu. Il s'agit notamment de la mise en place de la Centrale d'achat des intrants et du matériel agricoles (CAIMA), de l'unité de montage de tracteurs et motoculteurs, de l'unité de production d'engrais minéraux à base de phosphate naturel, de la Société de

production de semences agricoles (SOPROS.A) et d'un laboratoire d'analyses des produits agroalimentaires qui disposent néanmoins d'études de faisabilité.

424. Par contre en matière de réformes, le code des investissements est en bonne voie car transmis à l'Assemblée nationale pour adoption tandis que la mise en place de l'agence nationale des terres rurales est au stade de révision des textes en vue du changement de la forme sociétale qui passe de Société d'Etat à Etablissement public de l'Etat (EPE).

425. ***En matière de commercialisation des produits agricoles et d'approvisionnement de l'agro-industrie***, où les progrès sont appréciés à travers (i) le taux d'accroissement de l'approvisionnement de l'agro-industrie qui devrait atteindre 20% en 2018 et (ii) le taux de commercialisation des produits agricoles (y compris les cultures de rente) qui devrait se situer à 28,23% en 2017. Même si l'information sur le taux d'accroissement et d'approvisionnement de l'agro-industrie n'a pu être tracée, les résultats de la campagne agricole 2017-2018 laissent présager un profil peu reluisant, en témoigne l'orientation du taux de commercialisation qui a connu un repli. Ce taux s'est affiché à 23% en 2017 pour une cible visée de 28% et contre 27% en 2016.

426. Cependant, quelques actions importantes ont été mises en œuvre en vue de renforcer la commercialisation des produits à savoir : (i) la construction de 108 magasins de stockage d'une capacité totale de 6 750 tonnes dont 34 magasins pour les céréales, 46 pour l'oignon et 28 pour le warrantage et (ii) la mise à disposition des producteurs à prix subventionnés des équipements de transport, de décorticage et de vannage.

427. ***Dans le domaine de la production animale et halieutique, où les progrès globaux sont appréciés par les évolutions des indicateurs que sont :*** (i) le taux de couverture des besoins alimentaires du cheptel qui devrait se situer à 73%; (ii) le taux de couverture vaccinale contre la maladie de Newcastle qui devrait atteindre 55%; et (iii) la quantité de poisson produite qui devrait atteindre 24 000 tonnes.

428. Les résultats atteints sont les suivants par sous-domaine. En matière de production animale, le taux de couverture des besoins alimentaires du cheptel est passé de 61% en 2016 à 62,03%en 2017 contre une cible de 73% malgré la mise à disposition à prix subventionné aux ménages vulnérables de 49 052 tonnes de SPAI pour un coût total de 6 362 522 000 FCFA et d'équipements (347 broyeurs polyvalents, 97 motoculteurs et 996 charrettes).

429. Au total, entre 2016 et 2017, 64 570 tonnes de SPAI et 2 750 équipements (511 broyeurs polyvalents, 162 motoculteurs, 2077 charrettes) ont été mis à la disposition des ménages vulnérables qui pratiquent l'élevage.

430. Quant au taux de couverture vaccinale contre la maladie de Newcastle, il connaît une évolution appréciable, passant de 41,58% en 2016 à 51,73% en 2017 pour une cible de 55%, correspondant à 23 864 624 têtes de volaille vaccinées. Ce progrès s'explique, entre autres, par (i) le renforcement de la sensibilisation sur les avantages sanitaires et économiques de la vaccination contre la MNC qui a permis de toucher 33 597 unités d'élevage de volaille (traditionnelles et modernes), (ii) l'augmentation du nombre de VVV qui est passé de 4 660 en 2016 à 5 045 en 2017 et (iii) l'amélioration de la préparation, de l'exécution et du suivi de la campagne de vaccination.

Spécifiquement pour le cas de la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB), 3 640 734 têtes de bovins ont été vaccinés, correspondant à un taux de couverture vaccinale de 67,75%.

431. Au total, ce sont 42 043 606 de têtes de volaille, 7 004 683 de têtes de bovins et 619 953 têtes de petits ruminants qui ont été vaccinées respectivement contre la MNC, la PPCB et la PPR entre 2016 et 2017.

432. Toutefois, les investissements structurants relevant du domaine de l'élevage ne connaissent pas d'avancées significatives. Il s'agit, notamment, de l'unité de production de vaccins pour animaux au Laboratoire national d'élevage de Ouagadougou et de la mise en place de la Centrale d'achat de médicaments vétérinaires (CAMVET) qui ne sont qu'au stade d'élaboration de fiche de projet pour l'identification des partenaires en mode PPP.

433. ***Concernant la production halieutique,*** 25 580 tonnes de poisson ont été produites en 2017 pour une cible de 24 000 tonnes contre 22 070 tonnes en 2016. Cette performance a été possible grâce : (i) à la mise à disposition de 9,6 millions d'alevins contre 5,2 millions d'alevins en 2016 ainsi que l'empoissonnement de 39 plans d'eau sur 40, (ii) la réhabilitation de la station de pisciculture de 1 ha à Ziga et de 76 enclos piscicoles dans les régions du Centre-Sud, Plateau central et Sahel, (iii) la réalisation de 115 nouveaux enclos dans les régions de la Boucle du Mouhoun , Plateau central, Centre-Sud et Sahel d'une superficie totale de 4,6 ha ainsi que le renforcement des capacités opérationnelles de plus de 630 acteurs privés dont 70 femmes et 145 jeunes.

434. ***Au titre des productions forestières***, un des objectifs majeurs de l'aménagement forestier consiste à supporter la demande en bois-énergie des populations, notamment celle des grands centres urbains et à réduire considérablement l'exploitation anarchique de cette ressource dont plus de 80% des ménages en dépendent pour la satisfaction des besoins d'énergies de cuisson. En 2017, 541 886 quintaux de charbon de bois ont été produits dans les CAF contre une production de 672 079 quintaux en 2016, soit un taux de régression de 24%. Concernant le bois de chauffe, 741 788,99 stères ont été produites en 2017 dans les CAF contre 733 067,5 stères en 2016, soit une hausse de 1,17%.

435. Quant aux Produits forestiers non ligneux (PFNL), la quantité collectée est de 930 764 tonnes pour une cible de 960 000 tonnes représentant un taux de réalisation de 96,95%. Les quantités de PFNL transformées s'évaluent à 638 242,138 tonnes, soit un taux de transformation d'environ 69%. Afin d'améliorer ce résultat, des sensibilisations sur les techniques améliorées de cueillette, de stockage, de conservation, de conditionnement et de transformation de PFNL sont organisées au profit de 3 742 acteurs dont 1 766 femmes. En outre, il a été subventionné et mis à la disposition des acteurs des différents maillons de PFNL, des équipements et autres matériels de production ou de transformation pour une valeur de plus de 600 285 000 FCFA.

436. ***Dans le domaine de la sécurisation foncière,*** dont l'amélioration est cernée par la proportion des actes fonciers délivrés sur les demandes d'actes, les progrès opérés en 2017 peuvent être appréciés à travers la réalisation des principaux produits. En effet, en 2017, 5 000 actes de possession foncière ont été délivrés contre 1 235 en 2016, grâce à la mise en place de 77 services fonciers ruraux supplémentaires (SFR) dans les communes portant le nombre à 130, de 1 457 Commissions foncières

villageoises (CFV) et de 1 457 Commissions de conciliation foncière villageoise (CCFV). Toutefois, ce résultat reste nettement en deçà de la cible visée de 20 000 actes en raison de la régulation budgétaire intervenue en 2017 ramenant le budget de l'opération de délivrance des actes de possession foncière de 9 milliards de francs CFA à 01 milliard de francs CFA, la suppression des opérations foncières en 2015 et 2016, la non-mise en place des services fonciers ruraux dans certaines communes ainsi que la lenteur dans le traitement des dossiers de demandes d'actes fonciers par les services domaniaux.

437. Entre 2016 et 2017, 139 Services fonciers ruraux (SFR) et Bureaux domaniaux (BD) ont été mis en place pour une cible de 289 à l'horizon 2020, soit un taux de réalisation de 48,1%.

438. **Relativement à l'amélioration de l'emploi dans le secteur primaire** appréciée par :(i) la productivité de l'emploi du secteur primaire qui doit s'établir à 394 436 FCFA en 2017 et (ii) le nombre d'emplois créés dans le secteur primaire qui devait atteindre 49 000 en 2017, il ressort que ces indicateurs connaissent une orientation haussière même si les cibles ne sont pas atteintes. La productivité du secteur primaire par actif est estimée à 379 152 FCFA en 2017 contre 373 873 FCFA en 2016, soit une progression de 1,4%. Quant au nombre d'emplois créés dans le secteur primaire, il est ressorti à 39 673 en 2017 contre 38 837 en 2016.

439. ***Dans le cadre de l'amélioration de la productivité du secteur ASPHF, les efforts des collectivités territoriales*** se sont poursuivis en 2017 et ont concerné principalement : (i) l'aménagement de 98 hectares de périmètres maraîchers ; (ii) la construction de 22 magasins de stockage ; (iii) l'acquisition de 02 broyeurs de semences et (iv), la mise à disposition des producteurs de 68 tonnes de semences améliorées et de 43 fosses fumières ainsi que la construction au profit des éleveurs de 37 parcs de vaccination et de 115 km de pistes à bétail. Ces interventions se sont chiffrées à 1, 03 milliard de francs CFA en 2017 contre 1,9 milliard de francs CFA en 2016.

II.3.1.2 Effet attendu 3.1.2 : la résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et fauniques aux risques est renforcée

440. ***En matière de renforcement de la résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux, fauniques et halieutiques aux risques***, l'objectif de la politique est de réduire la proportion des ménages agricoles non résilients ainsi que celle des ménages vulnérables structurels. L'action conduite vise à la fois à prévenir les risques de vulnérabilité des ménages ASPHF par des appuis aux ménages à la génération de revenus et par des actions d'amélioration de la réaction du secteur aux catastrophes.

441. La proportion des ménages agricoles non résilients a connu un léger repli, passant de 45,8% en 2016 à 42,6% en 2017. En revanche, celle des ménages vulnérables structurels s'est creusée, atteignant 27,5% en 2017 pour une cible de 13% contre 22,6% en 2016.

442. Ainsi, au cours de l'année 2017, les actions menées en termes d'activités rémunératrices de revenu ont permis de toucher 50,5% des ménages vulnérables contre une réalisation de 40% en 2016. Ce progrès a été possible grâce à la mise en œuvre du plan de réponse et de soutien aux populations vulnérables à l'insécurité

alimentaire et à la malnutrition (PRSPV-2017) d'un coût de 22 420 831 218 FCFA. En effet, 802 personnes vulnérables bénéficiaires d'activités génératrices de revenus, 129 400 personnes vulnérables bénéficiaires de *cash for work*, 86 977 personnes vulnérables bénéficiaires de cash inconditionnel et 48 664 personnes vulnérables bénéficiaires des appuis à la production agricole ont été touchées. En outre, 48 664 tonnes de céréales ont été vendues à prix social et 4 810 tonnes de vivres distribuées aux ménages vulnérables. Quant aux niveaux effectifs des stocks, si le stock d'intervention a été maintenu à 14 699 tonnes pour une cible de 10 000 tonnes, le stock national de sécurité qui est ressorti à 16 800 tonnes en 2017 n'a pas atteint le niveau conventionnel de 40 000 en 2017.

II.3.1 Synthèse et enseignements portant sur le développement d'un *secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché* »

443. *En matière de développement du secteur agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique afin de le rendre plus productif, résilient et davantage orienté vers le marché, les grands acquis en 2017 de l'action publique se résument dans le renforcement de la résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux, fauniques et halieutiques aux risques et à l'accroissement de la production halieutique. En effet, le renforcement de la résilience a été consolidé, avec les interventions de soutien aux ménages vulnérables (cash for work, AGR, cash inconditionnel et appuis à la production) qui ont touché 50% (265 041 personnes touchées) de ceux-ci pour une cible de 50,5%.Concernant la production halieutique, avec les mises à disposition d'alevins, l'empoissonnement de 39 plans d'eau sur 40 plans prévus, la réhabilitation de la station piscicole de Ziga (1 ha) et des 76 enclos piscicoles, la production de poisson a atteint 25 580 tonnes sur une prévision de 22 070*

444. ***En revanche, en matière de production végétale, malgré les ventes à prix subventionnés aux producteurs d'intrants agricoles (fertilisants chimiques, insecticides, semences)****, d'équipements (tracteurs, charrues et animaux de traits), les appuis en fonds de roulement d'exploitants de périmètres aménagés et l'aménagement des 13 486 hectares de périmètres irrigués et de bas-fonds, le taux de couverture des besoins céréaliers n'a été que de 98% pour une cible 2017 de 109%. La part des cultures irriguées dans la production agricole a été de 17,4% alors que la cible fixée en 2017 en la matière était de 18,17%.*

445. *Dans le domaine de la commercialisation des produits agricoles et de l'approvisionnement de l'agro-industrie, l'acquis principal a trait à la réalisation de 108 magazines de stockage et de warrantage.*

446. ***Dans le domaine de la production animale et halieutique****, en dépit des efforts de subvention des SPAI et d'équipements consentis au profit des éleveurs, le taux de couverture des besoins alimentaires du cheptel est passé de 61% en 2016 à 62,03% en 2017, pour une cible fixé à 73%. De plus, en dépit des efforts de vaccination des animaux, les taux de couverture vaccinale contre les principales maladies n'ont pu être portés au niveau de leur cible. Ainsi, pour la maladie de Newcastle, le taux de couverture de la volaille contre cette maladie a été de 51,73% en 2017 pour une cible fixée à 55%. Le taux de couverture des bovins contre la péripneumonie contagieuse bovine a été de 44,4% alors que la cible fixée en la matière en 2017 était de 55%.*

447. ***Dans le domaine de la sécurisation foncière, si le nombre d'****actes de possession foncière délivrés en 2017 (5 000 actes) a été considérablement accru par rapport au nombre d'actes délivrés en 2016 (1 235 actes), il reste tout de même très en deçà de la cible fixée de 20 000 actes pour 2017. Cette relative contreperformance se justifie par le nombre de Services fonciers ruraux et de Bureaux domaniaux mis en place en 2017 (139 contre une prévision de 289) et par la mise à disposition des services de ressources budgétaires (1 milliards F.CFA) nettement inférieures à la dotation (9 milliards de francs CFA).*

448. ***Enfin, en matière de réforme dans le*** *secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique, les progrès notés ont trait à la réforme du code des investissements agricoles avec la transmission à l'assemblée nationale du projet de nouveau code.*

449. *Malgré les résultats très positifs atteints en matière d'appui à la résilience des ménages vulnérables et en matière de production halieutique, pour amorcer un véritable développement du secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, il s'avère important d'accélérer la mise en œuvre des réformes et des projets ci-après : (i) l'Agence des terres rurales ; (ii) la Centrale d'achat des intrants et du matériel agricoles (CAIMA) ; (iii) l'Unité de montage de tracteurs et motoculteurs ; (iv) l'Unité de production d'engrais minéraux à base de phosphate naturel ; (v) la Société de production de semences agricoles (SOPROSA) et (vi) le laboratoire d'analyse des produits agroalimentaires.*

II.3.2 Objectif stratégique 3.2 : développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents

450. Le recherche du développement d'un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents, se conduit à travers la mise en œuvre des trois (03) effets attendus que sont: (i) la dynamisation du secteur de l'industrie et de l'artisanat en matière de création de richesses, d'emplois et d'exportations, (ii) l'amélioration de la contribution des industries culturelles, touristiques et sportives à l'économie, et (iii) l'accroissement de l'impact du secteur minier sur le reste de l'économie.

II.3.2.1 Effet attendu 3.2.1 : le secteur de l'industrie et de l'artisanat est davantage dynamique en matière de création de richesses, d'emplois et d'exportations

451. La dynamisation de l'industrie et de l'artisanat en matière de création de richesses, d'emplois et d'exportations se conduit à travers des actions spécifiques orientées sur le développement de l'industrie manufacturière, de l'artisanat et l'accroissement des exportations dans le but de porter: (i) à 21,1% en 2018, la part du secteur secondaire dans le PIB ; (ii) à 8% en 2018, la part de l'industrie manufacturière dans le PIB ; (iii) à 17% en 2018, le taux de transformation des produits agricoles ; (iv) à 2 800 en 2018, le nombre moyen d'emplois formels ; et (iv) à 15% en 2018, le taux d'accroissement de la productivité moyenne de l'artisanat.

452. ***En matière de dynamisation du secteur industriel, notamment l'industrie manufacturière en vue d'une plus grande création de richesses, d'emplois et d'exportations,*** 2017 a constitué une année de progrès. En effet, la part du secteur secondaire dans le PIB est passée de 20,8% en 2016 à 21,4% en 2017, dépassant de 0,6 point de pourcentage la cible de 2018. Cette performance est portée par la bonne tenue des industries extractives. En revanche, les activités manufacturières ont peiné à se relever puisque leur part dans le PIB a régressé, passant de 6,6% en 2016 à 5,6% en 2017.

453. ***Pourtant, dans le cadre du renforcement du tissu industriel,*** les efforts de relance et d'accompagnement des entreprises en difficulté se sont poursuivis et traduits par : (i) l'accompagnement de trois nouvelles entreprises (KMG, EEPC et GSPLAST) par le Fonds de restructuration des entreprises (FRE) à hauteur de 1 194 060 726 F.CFA ; (ii) la prolongation de la présence du FRE dans le capital de DAFANI jusqu'à la clôture de l'exercice comptable 2017, pour 400 millions de francs CFA ; (iii) le renouvellement du fonds de roulement de SAP OLYMPIQUE pour 100 millions ; (iv) l'examen de trois nouvelles requêtes (SOPATEL, SOFACOB, Clinique Saint Jean) d'accompagnement par l'équipe technique du BRMN ; (v) le déblocage de 100 millions de francs CFA au profit de FILSAH et (vi) le suivi mensuel de 11 entreprises dont 7 par l'équipe technique de BRMN et les 4 autres par les bureaux de suivi.

454. En revanche, relativement à la création de nouvelles unités industrielles, des actions entreprises afin d'opérationnaliser le projet structurant d'implantation d'une usine de filature classique à Bobo-Dioulasso dans le cadre d'un partenariat public-privé (rencontre d'échange avec les investisseurs intéressés et identification du site de l'usine) n'ont pas encore permis de lancer le projet. De même, si les échanges avec les investisseurs intéressés sont plus avancés pour la mise en place de l'unité d'égrenage de coton bio dans la ville de Koudougou et du complexe intégré de transformation de coton à Ouagadougou avec le partenaire turc AYKA, la construction de ces usines n'a pas réellement débuté. Toute chose qui peut expliquer la contreperformance en matière d'accroissement de la valeur ajoutée manufacturière.

455. En matière d'amélioration du cadre institutionnel et règlementaire de l'environnement économique pour l'implantation des PME/PMI, les progrès enregistrés en 2017 concernent : le renforcement du cadre règlementaire avec l'adoption par l'Assemblée nationale de la loi d'orientation de promotion des PME, l'adoption en Conseil des ministres des principaux textes d'application de la loi, de la charte des PME ainsi que du décret portant, attribution composition et fonctionnement de la Commission nationale des PME (CN-PME). Aussi, l'année 2017 a vu la mise en place effective de l'incubateur, de pépinière d'hôtel et d'entreprises dans le secteur agro-alimentaire dont les premiers apprenants sont en cours de formation.

456. En plus, concernant l'aménagement des zones industrielles, les efforts ont porté en 2017 sur la poursuite des travaux de celui de la zone industrielle de Bobo-Dioulasso, malgré les difficultés rencontrées dans le processus de passation et d'exécution des marchés. Une étude pour la formulation d'un programme d'aménagement des zones industrielles au Burkina Faso a été réalisée à cet effet.

457. En dépit de ces résultats satisfaisants, pour atteindre les cibles de développement du secteur industriel, des efforts doivent être fournis afin de : (i) faciliter la mise en place

du fonds d'industrialisation ; (ii) adopter et vulgariser le nouveau code des investissements ; (iii) opérationnaliser le programme de coopération technique ONUDI/Burkina Faso(PP) qui est à un taux d'exécution de 30% et (iv) poursuivre les travaux de viabilisation de la zone industrielle de Kossodo qui peine à être effective.

458. ***En matière de promotion de l'artisanat***, plusieurs produits ont été réalisés afin d'améliorer significativement le taux d'accroissement de la productivité moyenne de l'artisanat même si l'indicateur n'a pu être renseigné. Il s'agit notamment de : (i) l'amélioration du cadre législatif et institutionnel avec l'élaboration et la diffusion de trois décrets ainsi que le démarrage du processus de relecture des textes de la Chambre des métiers et de l'artisanat; (ii) la poursuite de la construction du Village artisanal de Bobo-Dioulasso (VAB) phase 2, matérialisée par la signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre le Ministère du commerce de l'industrie et de l'artisanat (MCIA) et l'ACOMOD-Burkina ainsi que le recrutement des entreprises ; (iii) l'identification de 10 345 artisans individuels et entreprises artisanales et l'immatriculation de 1 235 au registre des métiers de l'artisanat ; (iv) la formation de 115 artisans dans le cadre du Projet d'appui à l'artisanat ; (v) la production de 1 035 cartes professionnelles d'artisans ; (vi) l'accompagnement d'au moins 40 artisans hommes/femmes par filière aux foires et salons commerciaux au niveau national et régional ; (vii) l'appui aux OPA pour l'organisation de journées promotionnelles de leurs filières et (viii) l'organisation d'un mini salon de l'artisanat à Bobo-Dioulasso.

II.3.2.2 Effet attendu 3.2.2 : la contribution des industries culturelles, touristiques et sportives à l'économie est améliorée

459. Afin d'accroître la contribution des industries culturelles, touristiques et sportives à l'économie, les actions menées dans le cadre de la politique du secteur de la culture, des sports et loisirs ont visé notamment à porter : (i) à 7% en 2018, la part de l'industrie touristique dans le PIB ; (ii) à 4,6% en 2018, la part de l'industrie culturelle dans le PIB ; (iii) à 5% en 2018, le taux d'accroissement de la part de l'industrie sportive dans le PIB ; (iv) à 10, le nombre de centres de sports et de loisirs de proximité réalisés ; et (v) à 5,6%, le taux d'accroissement des emplois culturels et touristiques.

460. Même si ces indicateurs n'ont pas pu être renseignés, des actions spécifiques aux domaines de la culture, du tourisme, des sports et loisirs et pouvant influer favorablement les 5 indicateurs d'effet ont été mises en œuvre.

461. Ainsi, ***en matière de développement des industries culturelles et touristiques,*** les produits réalisés sont relatifs à : (i) l'appui financier du Fonds de développement culturel et touristique (FDCT) à 27 projets culturels à hauteur de 187 674 022 F CFA et de 34 projets touristiques à hauteur de 342 000 000 FCFA ; (ii) la réalisation de nouvelles infrastructures (la salle de cinéma Canal Olympia Yennega à Ouagadougou, la salle polyvalente de Gaoua et le centre culturel Couleur Pinceau de Bobo-Dioulasso, la bibliothèque de Loropéni estimée à 75%) ; (iii) la réalisation de 6 circuits touristiques sur Bazoulé, Laongo, et Ouagadougou ; (iv) la formation de 300 acteurs privés (restaurateurs, agents de voyages et guides de tourisme) dans les 13 régions du Burkina Faso sur la réglementation de leurs professions ; (v) le recensement de 321 restaurants dont 209 dans la région du Centre et 112 dans la région du Sud-Ouest et l'évaluation de 9 Etablissements de tourisme et hôtellerie (ETH) sur 20 par la

commission nationale de classement ; (vi) la validation de 7 plans architecturaux sur 5 pour l'aménagement des sites de la colline de Tondikara, de la mare d'Oursi, de l'ile de Tagou, des falaises de Gobnangou, des grottes aux greniers des Tankamba à Yobri, du musée des civilisations du Sud-Ouest, de la guerre dinguè et de l'hôtel de Gorom-Gorom ; (vii) la réception des infrastructures telles que les rampes d'accès, la passerelle, le radier, la guérite principale, le portique à l'entrée du site, de 2 guérites et barrières sur le site des Cascades de Karfiguéla. Par ailleurs, dans le cadre de l'amélioration de la qualité des services touristiques, une convention sur l'octroi du Label Qualité Hôtel Burkina a été signée avec l'ABMAQ.

462. Toutefois, en 2017, l'activité dans le secteur du tourisme a souffert de la précarité du climat sécuritaire national et international et du contexte socio-politique. Ainsi, la progression de certains indicateurs, notamment ceux du tourisme récepteur a été très faible. En effet, environ 153 400 non-résidents ont séjourné dans les ETH, soit une progression de 1,07% comparativement à 2016 sans atteindre la cible du taux annuel de progression qui était fixée à 1,5%. En revanche, le tourisme interne a connu une progression de 4,02% pour une cible annuelle de 1,02%. Cet accroissement s'explique par les actions développées, notamment la tenue de trois (3) expositions au FESPACO, du 10e anniversaire de l'ISIS-SE et de la 12e édition du SITHO, de la Vitrine internationale du tourisme de l'hôtellerie et de la restauration de Ouagadougou, des Trésors du Faso qui ont connu la réalisation de circuits touristiques dans les 13 régions. Aussi, en vue de promouvoir le développement culturel et touristique, il est important que les actions de développement des infrastructures de base se renforcent ; toute chose qui devrait favoriser l'essor des entreprises privées.

463. En vue de contribuer au développement du sport et des loisirs, les efforts se sont poursuivis en 2017 par la réalisation des produits attendus suivants : (i) l'allocation de 557,047 millions de francs CFA aux fédérations contre 764 millions de francs CFA en 2016 ; (ii) la formation sur les procédures de la dépense publique et la nomenclature des pièces justificatives au profit des présidents, secrétaires généraux et trésoriers des fédérations ; (ii) la réhabilitation des stades avec la pose effective du gazon synthétique dans les stades régionaux de Kaya et Koudougou ; (iii) la construction du complexe sportif de Yegueré d'un montant de 190 000 000 FCFA à Bobo-Dioulasso et inauguré le 17 février 2018 ; (iv) l'achèvement de la construction du stade régional de Gaoua avec pose de gazon synthétique à l'occasion de la fête du 11-Décembre 2017 ; (v) le début / la poursuite des travaux de construction des stades régionaux de Manga et de Banfora ; (vi) la poursuite de la construction d'un centre médico-sportif qui est en cours de réalisation dans les enceintes de l'Institut des sciences du sport et du développement humain (ISSDH).

464. En plus des infrastructures sportives, les réalisations ont aussi concerné des infrastructures de loisirs, notamment la construction d'un Centre d'écoute et de dialogue pour jeunes (CEDJ) dans la région du Centre-Nord pour une cible annuelle de 3 au niveau national. A cela s'ajoute, l'organisation d'un camp vacances éducatif 2017 pour une cible révisée de 4, dans la région du Centre-Est sous le thème «*Contribution des jeunes à la construction de la paix*» au profit de 100 jeunes des 13 régions du Burkina Faso. La non-atteinte de ces cibles s'explique essentiellement par les difficultés d'ordre financier.

465. En outre, en termes de performance, le Burkina Faso a participé à plusieurs compétitions internationales qui ont permis d'enregistrer des résultats encourageants dans les domaines du football où il a décroché la médaille de bronze à la CAN Gabon 2017, de l'athlétisme où il a obtenu aux Jeux de la francophonie en Côte d'Ivoire, trois (3) médailles d'or et des places honorables dans la lutte.

466. La contribution des collectivités territoriales à l'atteinte de cet effet attendu s'est traduite par la réalisation d'investissements d'appui au développement des industries culturelles, touristiques, sportives et de loisirs pour un montant de 479,7 millions de francs CFA en 2017 contre 466 millions de francs CFA en 2016. Ces investissements ont servi à la construction d'infrastructures culturelles, sportives et de loisirs notamment la construction de 02 plateaux sportifs, d'une maison des jeunes et de 05 centres de lecture, d'étude et d'animation culturelle.

II.3.2.3 Effet attendu 3.2.3 : l'impact du secteur minier sur le reste de l'économie est accru

467. Afin d'accroître l'impact du secteur minier sur le reste de l'économie, l'action gouvernementale s'organise autour de la réalisation des produits attendus suivants visant : (i) le développement de l'information géologique ; (ii) l'amélioration de la règlementation et de la régulation des activités des mines et des carrières ; (iii) le renforcement de l'encadrement et la promotion de l'exploitation minière artisanale semi-mécanisée ; (iv) la lutte contre la fraude dans la commercialisation des produits miniers ; (v) la création et la valorisation de l'expertise nationale dans le domaine des mines et carrières et (vi) l'accroissement des appuis des sociétés minières aux collectivités et aux communautés.

468. Les résultats quantitatifs attendus de ces produits sont de porter : (i) de 7,9% en 2015 à 9% en 2018, la part des industries extractives dans le PIB ; (ii) de 14% à 20% en 2018, la proportion des achats locaux dans les consommations alimentaires des industries minières ; (iii) de 2 milliards de francs CFA en 2015 à 3,5 milliards de francs CFA en 2018, le montant moyen des investissements locaux réalisés par l'industrie minière et (iv) de moins de 10 000 à 15 000 en 2018, le nombre d'emplois directs et indirects créés par le secteur minier.

469. En 2017, la production du secteur des mines s'est accrue en raison de l'embellie des cours de l'or et de l'entrée en production de 02 mines d'or en 2017 (Houndé dans la province du Tuy et Netiana dans la province du Nahouri), portant ainsi à 12 le nombre de mines en exploitation (11 mines d'or et 01 de zinc). D'autres évènements majeurs ont eu lieu en 2017 dans le secteur. Il s'agit : (i) de la mise en exploitation du projet BOULY de la société BISSA GOLD SA ; (ii)de l'octroi de 6 nouveaux permis d'exploitation des mines industrielles et de 13 autorisations d'exploitation de substance de carrières contre 5 permis d'exploitation des mines industrielles et5 nouvelles autorisations de substances de carrières en 2016 et (iv) la poursuite du renforcement du cadre règlementaire et juridique du secteur.

470. En termes d'effet, la part des industries extractives dans le PIB s'est nettement améliorée, passant de 9,1% du PIB en 2016 à 11,3% en 2017, nettement au-delà de la cible de 2020 établie à 10,3%. Cette performance s'explique par l'accroissement de la

production industrielle de 20,1% en 2017, correspondant à 46,28 tonnes contre un niveau de 38,530 tonnes en 2016, la production artisanale ayant marqué le pas avec à peine 105,97 kg déclarés contre 244,69 kg en 2016 pour un potentiel de production estimé à 9 tonnes. A cela s'ajoute, la production de 164 290,806 tonnes de zinc en 2017 contre 155 679,993 tonnes en 2016.

471. Concernant le segment de la production minière artisanale, la difficulté demeure le faible niveau de déclaration et la fraude en dépit des efforts déployés pour mieux organiser ce segment.

472. Relativement à la création d'emplois, environ 2500 emplois directs ont été créés par l'industrie minière en 2017, portant ainsi le nombre d'emplois directs cumulés à 9 189 en 2017 contre 6 696 emplois en 2016. Du côté de l'exploitation artisanale, le nombre d'emplois est estimé en 2017 à plus de1 200 000.

473. Aussi, même si la proportion des achats locaux dans les consommations alimentaires des industries minières et le montant moyen des investissements locaux réalisés par l'industrie minière n'ont pu être estimée, d'autres aspects des retombées du secteur des mines ont connu des évolutions notables. Il s'agit, entre autres, de la contribution du secteur aux recettes du budget de l'Etat qui a atteint 226,027 milliards en 2017 (53,92 milliards pour les recettes liées aux substances de carrières) contre 189,983 milliards de francs CFA en 2016. Quant aux recettes d'exportations, elles sont évaluées à 1 308,2 milliards de francs CFA en 2017 contre 1 022,8 milliards de francs CFA en 2016.

474. Par ailleurs, des actions allant dans le sens de l'amélioration de la connaissance géologique, de la règlementation des conditions d'exploitation des mines et carrières, etc. ont été menées en 2017 en vue de renforcer le dynamisme du secteur minier. Il s'agit de : (i) la réalisation de la cartographie géologique et le levé géophysique aéroporté ; (ii) l'adoption de la loi n°051-2017/ AN du 23 novembre 2017 portant fixation du régime des substances explosives à usage civil au Burkina Faso ; (iii) l'élaboration et l'adoption des textes d'application du nouveau code minier ; (iv) la modernisation du cadastre minier, la création du Secrétariat permanant de la Commission nationale des mines (SP/CNM) et l'inspection des mines; (v) la création de l'infocentre qui permet d'intégrer l'information sur le destinataire des importations des produits destinés aux miniers dans le système informatique en vigueur utilisé par les services de douanes lors de l'octroi des avantages douaniers ; (vi) l'adoption de la loi n° 028-2017/AN du 18 mai 2017 portant organisation de la commercialisation de l'or et des autres substances précieuses au Burkina Faso en vue de réduire la fraude dans la commercialisation des produits miniers et (vii), le renforcement de la responsabilité des sociétés minières vis-à-vis des populations par la prise en compte de la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) dans le code minier.

II.3.2.4 Synthèse et enseignements pour le développement d'un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents »

475. *Dans la quête du développement du secteur industriel et artisanal afin de le rendre plus compétitif et davantage générateur d'emplois décents, les principaux acquis de l'action menée en 2017 ont conduit à l'accroissement de la part de sa valeur ajoutée dans le PIB*

qui est passée de 20,8% en 2016 à 21,4% en 2017 pour une cible fixée à 21,1%. Cette performance s'explique par l'accroissement de la valeur ajoutée des industries extractives dans le PIB qui est passée de 9,1% du PIB en 2016 à 11,3% en 2017 pour une cible 2020 établie à 10,3%. Le secteur minier qui s'est renforcé avec l'entrée en exploitation des mines de Houndé et de Nétiana ainsi que celle de BOULY a généré 9 189 emplois directs et plus de 1 200 000 emplois indirects en 2017 et a contribué pour 226,027 milliards de francs CFA en 2017 au budget de l'Etat.

476. *Toutefois, en dépit des actions engagées dans le cadre du programme d'accompagnement des entreprises en difficulté, de la poursuite des travaux d'aménagement des zones industrielles notamment celle de Bobo-Dioulasso, la part de l'industrie manufacturière dans le PIB a régressé, passant de 6,6% en 2016 à 5,6% en 2017.*

477. *En termes de réformes et d'actions pouvant promouvoir les entreprises manufacturières, ont été adoptés en 2017, la loi d'orientation de promotion des PME/PMI et ses principaux textes d'application à l'image de la charte des PME ainsi que le décret portant, attribution, composition et fonctionnement de la Commission nationale des PME (CN-PME).*

478. ***Concernant l'artisanat**, si les actions de promotion à l'image du mini salon de l'artisanat de Bobo-Dioulasso, d'identification et d'immatriculation des artisans se sont poursuivies, les actions d'envergure telles que la relecture des textes de la Chambre des métiers et de l'artisanat et la construction du VAB phase 2, n'ont pu s'achever en 2017.*

479. ***Dans le domaine des industries culturelles et touristiques**, les avancées enregistrées ont notamment trait à : (i) l'opérationnalisation du Fonds de développement culturel et touristique (FDCT) qui a permis de financer 27 projets culturels à hauteur de 187 674 022 FCFA et 34 projets touristiques à hauteur de 342 000 000 FCFA ; (ii) l'achèvement et ou la réalisation en cours de nouvelles infrastructures culturelles telles que la salle de cinéma Canal Olympia Yennega à Ouagadougou, la salle polyvalente de Gaoua et le Centre culturel Couleur Pinceau de Bobo-Dioulasso, la bibliothèque de Loropéni exécuté à hauteur de 75% et (iii) la réception des infrastructures sur le site des Cascades de Karfiguéla.*

En matière de sports et loisirs, les efforts de financement public des fédérations se sont poursuivis de même que les chantiers de réhabilitation des stades régionaux de Kaya, de Koudougou et les constructions du complexe sportif de Yegueré à Bobo-Dioulasso et du stade régional de Gaoua.

Les principaux défis à relever pour le développement du secteur industriel et artisanal afin de le rendre plus compétitif, générateur d'une forte valeur ajoutée et créateurs d'emplois décents résident dans l'accélération de la réalisation des investissements structurants dont : (i) l'usine de filature classique de Bobo-Dioulasso ; (ii) l'unité d'égrenage de coton bio à Koudougou ; (iii) le complexe intégré de transformation du coton à Ouagadougou ; etc.

II.3.3 Objectif stratégique 3.3 : promouvoir le commerce et l'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois décents

480. La promotion du commerce et l'expansion des industries de services se conduisent à travers la réalisation de produits attendus qui se regroupent dans les deux (02) effets attendus suivants : (i) le secteur tertiaire se formalise, est davantage dynamique et créateur d'emplois décents et (ii) la mise en marché des produits nationaux est renforcée.

II.3.3.1 Effet attendu 3.3.1 : le secteur tertiaire se formalise et est davantage dynamique et créateur d'emplois décents

481. La dynamisation du secteur tertiaire et sa formalisation en vue d'une création d'emplois décents se sont conduites par le biais d'actions qui se regroupent dans les principaux sous-effets relatifs : (i) à la modernisation du secteur du transport et à sa professionnalisation ; (ii) à l'accès aux services postaux de qualité et au renforcement de l'inclusion financière ; (iii) à l'accompagnement et à la promotion du développement des médias publics et privés ; (iv) au renforcement de l'accès aux services financiers par les PME/PMI et les autres acteurs ; (v) à l'accompagnement et à la promotion de l'entreprenariat et l'industrie du tourisme.

482. Les résultats quantitatifs atteints en 2017 en la matière ont permis de porter: (i) à 2,9% la contribution des postes et télécommunications au PIB[11] pour une cible attendue de 2,9% et une réalisation de 3,0% en 2016 ; (ii) à 7,4% le taux de croissance de la valeur ajoutée des services marchands pour une cible de 7,1%, et une réalisation de 7,4% en 2016 ; (iii) à 30,7% le taux de crédit à l'économie, pour une cible de 31,5% en 2018 et une réalisation de 30,6% en 2016 ; (vi) la part de l'informel dans la valeur ajoutée du secteur tertiaire à 24,0% contre une cible de 18,5% en 2018, et une réalisation de 24,5% en 2016 et (v) le taux élargi de bancarisation à 44% contre 40,1% en 2016.

483. Si les données sur le niveau des indicateurs que sont la production des entreprises utilisant des ordinateurs, la proportion des entreprises utilisant l'Internet et le nombre moyen d'emplois formels créés dans les services tertiaires marchands ne sont pas encore disponibles, les évolutions ci-dessous présentées dans le secteur tertiaire ont été rendues possibles grâce à la réalisation d'un certain nombre de produits.

484. Ainsi, dans le cadre de la modernisation du secteur du transport et à sa professionnalisation, les actions suivantes ont été réalisées, à savoir : (i) le lancement de l'opération de sécurisation des titres de transport, qui permettra de mieux lutter contre la falsification des cartes grises et des permis de conduire, contre les évasions de recettes et contre l'insécurité routière et publique même si aucun titre n'a été émis en 2017 à l'exception de celui du Chef de l'Etat pour une cible de 5% ; (ii) le lancement de l'opération de renouvellement du parc automobile poids lourds avec l'importation effective de 369 véhicules dans le cadre de l'opération sur les 768 véhicules autorisés à importation à fin 2018. La non-atteinte de la cible dans le cadre de la sécurisation des

[11] Les valeurs de 2017 des indicateurs sont des valeurs provisoires

titres de transport est expliquée par les problèmes techniques et administratifs rencontrés dans la conduite du projet de Partenariat Public et Privé (PPP).

485. En matière d'amélioration de l'accès aux services postaux de qualité et de renforcement de l'inclusion financière, les acquis suivants ont été engrangés : (i) l'interconnexion des bureaux de postes déjà construits, portant ainsi à 92 le nombre de bureaux interconnectés entre 2016 et 2017 ; (ii) le lancement de la mise en œuvre du programme STARTUP qui a permis de créer 12 STARTUP en 2017 pour une cible de 50 et le financement des projets de 137 757 femmes à hauteur de 9 329 001 500 FCFA contre une cible de 11,303 milliards de francs CFA; (iii) la facilitation de l'accès aux crédits de financement aux entreprises de presse privée a permis de renforcer les services de communication ; et (iv) la mise en service effective de la TNT depuis le 28 décembre 2017 et le passage de 14 chaînes nationales de télévision pour une cible de 4 chaînes aux émissions en mode TNT.

II.3.3.2 Effet attendu 3.3.2 : la mise en marché des produits nationaux est renforcée

486. Pour renforcer la mise en marché des produits nationaux, l'action se conduit à travers notamment les deux sous-effets visant d'une part, la facilitation du transport des produits du Burkina Faso vers le reste du monde et d'autre part, la promotion du potentiel commercial interne et externe du Burkina Faso. Les résultats recherchés sont précisément de : (i) réduire de 10,1% en 2015 à 8% en 2018, la part des produits alimentaires de consommation dans les importations de biens ; (ii) réduire de 85% à 61% en 2018, la part des deux premiers produits d'exportation dans le total des exportations ; (iii) de faire passer la part des produits manufacturés dans les exportations de biens de 10,6% en 2014 à 15% en 2018 et (iv) ; de porter de 88 tonnes à 1 000tonnes, la quantité de viande exportée.

487. Les efforts engagés en vue de renforcer la mise en marché des produits nationaux ont conduit à des améliorations des profils de certains indicateurs d'effets. Ainsi, avec l'entrée en production des nouvelles mines industrielles, la part des deux premiers produits d'exportation à savoir l'or et le coton dans le total des exportations est passée contrairement en hausse de 77,0% en 2016 à 81,3% en 2017 tandis que la part des produits alimentaires de consommation dans les importations de biens a légèrement reculé en 2017 pour s'établir à 9,33% contre 10,0% en 2016. De même, la quantité de viande exportée en 2017 est estimée à 2 642 tonnes contre 2 566 tonnes en 2016, nettement au-dessus de la cible de 2 000 tonnes établie à l'horizon 2020.

488. Les progrès constatés s'expliquent par les multiples actions déployées pour accroître la compétitivité des produits locaux à savoir, renforcer la production et la transformation de produits à grande consommation, promouvoir la qualité des produits à travers l'homologation de 300 normes, l'organisation de la journée promotionnelle (JAAL, etc.) et l'effectivité de l'arrêté portant institution de quota de mets locaux dans les services de pause-café et déjeuner organisés par l'Etat.

489. Ils ont également été atteints, grâce aux actions de facilitation du transport et de l'amélioration du cadre règlementaire. Il s'agit de : (i) la bonne rotation des mouvements d'avions dans les aéroports de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso qui a

connu une hausse passant de 16 116 en 2016 à 17 426 en 2017 ; (ii) l'accroissement du tonnage du fret routier à l'exportation en 2017 d'environ 498 416 tonnes contre une prévision de 376 923 tonnes en 2017 ; (iii) la réduction du temps imparti aux formalités portuaires dont la cible de 4 jours en 2016 a été atteinte ; (iv) l'étalonnement de 4 882 instruments de mesure soumis à la règlementation ; (v) le prélèvement de 3 979 échantillons de produits auprès des importateurs, des producteurs ainsi que dans les stations d'essence et (vi) ; le contrôle des prix auprès de 14 908 commerçants en 2017 dont 996 respectent la règlementation.

490. Néanmoins, il est déploré le retard dans la mise en place de la plateforme de système d'information sur les marchés (Bourse de commerce) dû à l'annulation du processus de recrutement du bureau d'études pour la réalisation de l'étude de faisabilité.

491. Par ailleurs, dans le cadre du renforcement de la promotion des exportations, le Fonds d'appui aux exportations (FAPEX) a été opérationnalisé par la nomination et la prise de fonction du premier responsable ainsi que la dotation dans le budget 2018 de crédits d'un montant de 50 millions de francs CFA.

II.3.3.3 *Synthèse et enseignements portant sur la promotion du commerce et l'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois décents*

492. En matière de promotion du commerce et d'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée dans le but de créer des emplois décents, les acquis les plus importants réalisés en 2017 se retrouvent davantage au niveau du renforcement de la mise en marché des produits nationaux qu'en matière de formalisation du secteur tertiaire.

493. Ainsi, en matière de mise en marché des produits nationaux, si du fait de l'entrée en production de nouvelles mines, l'indice de diversification des exportations cerné par la part des deux premiers produits d'exportation s'est dégradé en passant de 77% en 2016 à 81,3% en 2017 pour une cible de 61% en 2018, la part des produits alimentaires dans les importations de biens a quant à elle reculé de 10% en 2016 à 9,33% en 2017 et la quantité de viande exportée s'est accrue considérablement, passant de 2 566 tonnes en 2016 à 2 642 tonnes en 2017 pour une cible de 2000 tonnes en 2020. Ces statistiques attestent de l'amélioration du placement sur les marchés intérieurs et extérieurs des produits nationaux.

494. Concernant la formalisation du secteur tertiaire, malgré les actions menées dans ce sens, en termes de facilitation de la création d'entreprise, de promotion des entreprises, telles que le lancement du programme STARTUP et le renforcement de l'action des différents fonds de promotion de l'entrepreneuriat, la part de l'informel dans la valeur ajoutée du tertiaire est demeurée quasi stable à 24% en 2017 contre 24,5% en 2016 à l'image de la contribution des services marchands à la formation du PIB qui est passée de 21,7% en 2017 à 21,6% en 2016. De même, le crédit à l'économie est passé de 30,6% en 2016 à seulement 31% en 2017.

495. L'accroissement de la consommation des produits alimentaires locaux s'explique en partie par les avancées dans la transformation de produits agricoles et par l'effectivité de l'arrêté portant institution de quota de mets locaux dans les services de pause-café et déjeuner organisés par l'Etat.

496. *Les principaux défis à relever afin de faire de l'industrie des services du Burkina Faso, une industrie génératrice d'une forte valeur ajoutée et créatrice d'emplois décents se résument dans la nécessité d'accélérer le rythme de réalisation des réformes et investissements structurants suivants : (i) la modernisation et sécurisation des titres de transports ; (ii) la plateforme de système d'information sur le marché (bourse de commerce) ; (iii) l'opérationnalisation des nouvelles institutions financières créées et (iv) le renforcement des capacités d'intervention du Fonds d'appui à la promotion des exportations (FAPEX).*

II.3.4 Objectif stratégique 3.4 : développer des infrastructures de qualité et résilientes pour favoriser la transformation structurelle de l'économie

497. En matière de développement d'infrastructures résilientes et de qualité afin de favoriser la transformation structurelle de l'économie, trois effets attendus sont définis et portent sur : (i) le renforcement des capacités de mobilisation et de gestion intégrée des ressources en eau, (ii) l'amélioration de la qualité, de la fiabilité et de l'accessibilité des infrastructures pour faciliter la transformation structurelle de l'économie et (iii) l'accroissement de la contribution des pôles de croissance et de compétitivité (agropoles, technopoles, ZES) à l'économie.

II.3.4.1 Effet attendu 3.4.1 : les capacités de mobilisation et la gestion intégrée des ressources en eau sont renforcées

498. Les efforts de renforcement des capacités de mobilisation et de gestion intégrée des ressources en eau se sont poursuivis en 2017 dans le sens de mobiliser davantage de ressources en eau, de protéger les retenues d'eau de surface, de renforcer la gestion de l'eau et de renforcer les recettes liées à l'exploitation des eaux des retenues. Les résultats quantitatifs visés par l'action sont d'accroître : (i) le nombre cumulé de nouveaux barrages réalisés ; (ii) le nombre cumulé de barrages réhabilités ; (iii) le pourcentage des retenues d'eau de surface avec protection des berges ; (iv) la proportion des agences de l'eau disposant d'un Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE) et (v) le taux de recouvrement de la Contribution financière en matière d'eau (CFE).

499. Ainsi, en matière de mobilisation des ressources en eau, les efforts engagés en 2017 ont permis de livrer 06 nouveaux barrages pour une cible de 7 contre 05 barrages achevés en 2016, portant ainsi à 11 le nombre cumulé de nouveaux barrages. Il s'agit des barrages de Samendeni et de Matourkou dans la province du Houet, du barrage de Guitti dans le Yatenga, de Biéha dans la Sissili, de Lindi dans la province de l'Oubritenga et de Kaoghin dans la province du Ganzourgou.

500. Quant aux barrages dégradés, 05 ont été réhabilités en 2017 contre 06 en 2016, portant ainsi à 11 le nombre cumulé de barrages réhabilités pour une cible de 12. Les réhabilitations ont concerné les barrages de Yaramoko, dans la commune de Bagassi (Balé), de Dala dans la commune de Loumana (Léraba), de Bani dans la commune de Dori (Séno), de Touro dans la commune de Gorom-Gorom (Oudalan) et Saria dans la commune de Koudougou (Boulkiemdé). La non-atteinte de la cible en matière de réhabilitation des barrages est essentiellement due aux difficultés d'enregistrement des

contrats, à l'insécurité dans certaines localités du pays ainsi qu'à une sous-évaluation des coûts et à la faible capacité technique de certaines entreprises.

501. Les constructions et réhabilitations de barrages ont permis d'accroître la capacité de stockage en eau de surface de 1 099,23 millions de m^3 par rapport à 2016 pour atteindre une capacité cumulée de 6 135,35 millions de m^3 pour une cible de 6 126,12 millions de m^3en 2017, toutes choses qui devraient améliorer le niveau de satisfaction des besoins en eau à des fins de production agro- sylvo-pastorale. Cette évolution est expliquée par la réalisation des barrages de Samendeni (1 050 millions de m^3) et de Guitti (44 millions de m^3).

502. D'autres avancées sont notées avec le démarrage des études rentrant dans le cadre de la construction de nouveaux barrages tels que, Ouessa, Banwaly, Bougouriba et du programme de réalisation de 50 retenues d'eau. Le démarrage des études de faisabilité a également concerné la réhabilitation des ouvrages de retenues d'eau. Il s'agit notamment des études pour la réhabilitation des lacs Bam, Dem et du barrage de Naré qui sont à des niveaux d'exécution de 15% pour le lac Dem et 25% pour le barrage de Naré. Ces faibles niveaux d'exécution sont inhérents à la signature tardive du contrat de l'étude suite aux mouvements sociaux au sein du MINEFID et du retard accusé dans le dépouillement des offres techniques, dans la délivrance de l'avis de non-objection par la BAD ainsi que le déblocage tardif de la contrepartie nationale.

503. En matière de protection des ressources en eau, les efforts engagés en 2017 ont permis d'atteindre un taux de 16% de retenues d'eau avec protection des berges pour une cible de 17% contre une réalisation de 15% en 2016. Ces progrès ont été rendus possibles grâce à la mise en place et à la restructuration des Comités locaux de l'eau (CLE) qui a facilité la mise en œuvre des actions de protection des berges.

504. Par ailleurs, des avancées timides ont été enregistrées dans la mise en œuvre de la réforme « Elaborer 3 Schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE) du Nakanbé, Gourma et Liptako », avec l'amorce des études d'élaboration de celui du Nakanbé en 2017 qui est au stade de validation du rapport provisoire de l'évaluation des options de développement des ressources en eau (horizon 2015-2030). Dans l'ensemble, le taux d'exécution physique cumulé est de 80%. Quant à l'élaboration des SDAGE des agences de l'eau du Gourma et du Liptako qui débutera en 2018, les activités menées en 2017 ont porté sur la préparation pour le démarrage effectif des missions de partage d'expérience avec les agences de l'eau des Cascades et du Mouhoun ainsi que des rencontres d'information avec les acteurs.

505. En matière de recouvrement de la Contribution financière en matière d'eau (CFE), les performances déjà réalisées se consolident avec un taux de couverture de 126% en 2017 après un niveau de 147% en 2016. Toutefois, en valeur, le niveau des ressources mobilisées en 2017 (521,77 millions de francs CFA) reste en deçà de celui de 2016 (742,3 millions de francs CFA), expliqué par la prise en compte dans le recouvrement de 2016 des arriérés des années antérieures.

506. Par ailleurs, la contribution des collectivités territoriales en matière de renforcement des capacités en ressources en eau s'est matérialisée par la réhabilitation d'un barrage dans la localité de Ténado, région du Centre-Ouest, de 18 puits, de 21 forages pastoraux pour un montant total de 573,86 millions de francs CFA.

II.3.4.2 Effet attendu 3.4.2 : la qualité, la fiabilité et l'accessibilité aux infrastructures sont améliorées pour faciliter la transformation structurelle de l'économie

507. L'amélioration de la qualité, de la fiabilité et de l'accessibilité des infrastructures se poursuit à travers la réalisation de produits attendus visant l'accroissement et l'amélioration de la qualité des infrastructures routières, énergétiques et de télécommunication.

508. ***En matière d'infrastructures routières***, grâce aux chantiers engagés et achevés, les résultats quantitatifs suivants ont été atteints en 2017 : (i) le maintien de la proportion de routes bitumées à 24,5% en 2017 pour une cible 2018 de 30% ; (ii) l'augmentation de la proportion de pistes rurales aménagées de 27,9% en 2016 à 30,43% en 2017 pour une cible 2017 de 29%.

509. Les progrès en matière de bitumage des routes ont été rendus possibles grâce à la réalisation des produits attendus ci-après couvrant un linéaire total de 271 km de route avec toutefois un niveau de progression des travaux jugé moyen :(i) de construction et de bitumage de la route Dédougou-Tougan, RN10 (91 km), exécutés à hauteur de 34% ; (ii) de construction et de bitumage de la route Kongoussi-Djibo, RN22 (96 km) exécutée à 46,32% ; (iii) construction de la route Dydir-Toma-Tougan, RN21 (84 km) exécuté à 11%. Ce faisant, le linéaire total de routes bitumées reste limité à 3 717 km en 2017.

510. Le faible niveau d'exécution s'explique par les lenteurs dans les processus de passation des marchés, la faible capacité des entreprises et les délais d'octroi des avis de non-objection des partenaires.

511. D'autres acquis en matière d'accroissement du bitumage des routes ont été enregistrés et concernent l'achèvement des processus de contractualisation et de préparation de certains projets visant à accroître le linéaire de routes bitumées. Ainsi, quatre (04) projets sont en cours de passation de marché pour un linéaire total de 322 km de routes et concernent les travaux de construction et de bitumage de la route Manga-Zabré longue de 79 km, Kantchari – Diapaga – Tansarga – Frontière du Bénin (140 km), Ouahigouya -Djibo (110 km) et Guiba-Garango (72 km). A cela s'ajoute, l'achèvement des études de faisabilité technico-économique, environnementale et d'avant-projet détaillé des travaux de construction et de bitumage de la route Boulsa – Pouytenga-Sapaga (57km) et Tougan-Ouahigouya (96 km), correspondant à un linéaire total de 153 km. Au total, au 31 décembre 2017, des études routières portant sur 306 km sont achevées et en cours d'exécution pour un linéaire de 881 Km.

512. Par ailleurs, des efforts de mise aux normes et de modernisation se sont traduits par la poursuite des travaux de renforcement et de réhabilitation de 187 km de routes avec un niveau d'exécution moyen global de 38,40% qui concerne, notamment : (i) le corridor CU9 Lomé-Cinkansé-Ouagadougou (150 km) y compris la bretelle de Mogandé (3 km) , (ii) la route Koupèla-Gounghin (34) km et (iii) le tronçon Sankoinsé-Boromo de la route communautaire CU2a pour des travaux de reconstruction des ouvrages de franchissement. A cela s'ajoutent, le bouclage du financement et le démarrage de la procédure de passation des marchés pour les travaux de réhabilitation et de renforcement de 224,5 km de routes bitumées (route Gounghin-Fada-Frontière Niger (218 km) et la rocade Sud-Est du boulevard des Tansoba à Ouagadougou (6,5 km)).

513. Relativement à l'aménagement des voiries urbaines, d'importants progrès ont été enregistrés en 2017. Au total, 81,675 km de routes ont été achevés pour une cible de 99,735 km en 2017 contre 49 km en 2016 et ont concerné principalement les villes de Gaoua pour un linéaire de 50km, de Ouagadougou (18 km) et de Bobo-Dioulasso (5km). De plus, les travaux sont en cours pour la réalisation de 18,02 km restant et les études portant sur un linéaire de 76,23 km sont achevées en fin décembre 2017. Le linéaire total de voiries urbaines réalisé entre 2016 et 2017 est estimé à 130,675 km.

514. De façon spécifique, relativement au projet de construction de l'autoroute Yamoussoukro- Ouagadougou, outre la réalisation des études relatives à la tranche Ouaga-Koudougou, une nouvelle convention a été signée en novembre 2017 avec l'AGETIB pour les études sur le tronçon Bobo-Banfora-frontière Côte d'Ivoire. Un avis de manifestation a été transmis à l'UEMOA pour un avis de non objection.

515. ***En matière d'aménagement de pistes rurales*** afin d'améliorer l'accessibilité des zones rurales, les actions réalisées en 2017 ont permis de porter la proportion des pistes rurales aménagées à 30,43% pour une cible fixée à 29%.

516. Cette performance est expliquée par l'achèvement de plusieurs travaux d'aménagement qui ont porté sur un linéaire de 1 200,6 km en 2017 contre à peine 39,11 km en 2016 grâce à la mise en œuvre satisfaisante (1 110 km réalisé) de la première tranche du projet d'aménagement de 1 375 km. Au total, entre 2016 et 2017, 1 239,71 km de pistes rurales ont été aménagés. Le linéaire de pistes rurales aménagées passe ainsi de 12 889,11 km en fin 2016 à 14 374,71 km en 2017. Par ailleurs, des études techniques pour les travaux d'aménagement d'environ 1 000 km de pistes rurales dans les 13 régions du Burkina Faso ont été réalisées et des marchés portant sur 400 km de pistes à effectuer dans 10 régions ont été attribués à des entreprises.

517. Les efforts d'amélioration de la mobilité du réseau routier sont appréciés par la proportion de routes où les vitesses de référence ne peuvent pas être pratiquées. En 2017, le maintien du niveau de service et de la durabilité des routes s'est opéré par l'exécution des travaux d'urgence et d'entretien courant et périodique qui ont permis d'entretenir 2 042 km sur un linéaire de 15 272 km, portant ainsi la proportion des routes en bon état à 43,4% à fin 2017.

518. ***En matière d'entretien périodique***, les travaux démarrés en fin 2016 avec des délais d'exécution de 10 mois maximum se sont poursuivis en 2017. Le non-achèvement de ces travaux s'explique entre autres par la défaillance de certaines entreprises. Il s'agit notamment de l'entretien de : (i) la route régionale n°15 Yako – Yaba, (71,5km) ; (ii) la route régionale N°11 entre Fara (BK1/61) et Poura carrefour (Embranchement RN 01) ; (iii) la route nationale n°24 Dori – Sebba (travaux de terrassement +ouvrages) ; et (iv), la route nationale n°07 Banfora – frontière de la Côte d'Ivoire.

519. ***Dans le cadre de la préservation des infrastructures routières***, des actions ont été engagées pour l'application effective du règlement 14. Il s'agit entre autres : (i) du contrôle de 125 000 véhicules lourds de transport de marchandises ; (ii) de la mise en service d'un nouveau poste à Thiou et l'acquisition de deux pèse-essieux mobiles ; (iii) de l'organisation de 10 missions d'inspection de la signalisation routière du réseau routier classé dans 8 régions et 6 missions d'inspections de route dans 7 villes du Burkina et (iv) ; du renforcement de la communication à travers la réalisation de spot télé et la confection de dépliants sur le règlement 14 de l'UEMOA.

520. ***S'agissant du développement des infrastructures ferroviaires***, les avancées sont perceptibles pour le projet de la réhabilitation de la voie ferrée frontière CI-Ouaga-Kaya. En effet, après la signature et le paraphe de la Convention de concession révisée (CCR) en 2016, l'année 2017 a été consacrée à la poursuite des concertations qui ont abouti, en marge du sixième Traité d'amitié et de coopération (TAC) entre la Côte d'Ivoire et le Burkina, au paraphe de l'ensemble des annexes constituant des conditions suspensives. Cette action a marqué la fin du processus de négociation entamé depuis 04 ans et le dossier a été soumis à l'Assemblée nationale pour la ratification de ladite convention. En outre, le projet de liaison d'interconnexion ferroviaire BF-Ghana a été revitalisé avec l'installation des membres du comité conjoint mis en place et dont les travaux ont abouti à la proposition d'un chronogramme de mise en œuvre. Quant aux autres projets d'extension du réseau ferroviaire, notamment les liaisons d'interconnexion ferroviaire BF-Mali et BF-Niger, ils ont fait l'objet de plaidoyer respectivement pour l'inscription et le maintien dans les projets prioritaires de la sous-région.

521. ***Pour ce qui concerne les infrastructures routières, les collectivités territoriales*** ont réalisé entre autres 127,878 km de pistes rurales, 15 km de voiries et 36 ouvrages de franchissement pour un coût total de 13,17 milliards de francs CFA d'investissements contre environ 1,5 milliard de francs CFA en 2016.

522. ***Dans le domaine de l'énergie***, les efforts en matière de production et d'approvisionnement en énergie, notamment électrique se sont poursuivis en 2017 pour renforcer la puissance électrique installée. Ainsi, la puissance électrique cumulée installée, estimée à 324,3 MW en 2016, a atteint 324,6 MW en 2017, expliquée par l'accroissement de l'importation d'électricité en provenance de la Côte d'Ivoire et le renforcement du parc thermique national. A cela s'ajoute l'achèvement de la construction de la centrale solaire photovoltaïque de 33 Mégawatts crête (MWc) de Zagtouli, et de celle de Ziga d'une capacité de 1,1 MW qui devraient permettre de renforcer la puissance en énergie solaire estimée à 34,1 MWc en 2017 contre 0,199 MWc en 2016.

523. Aussi, plusieurs actions ont été engagées au cours de l'année 2017 et ont trait notamment : (i) à l'achèvement côté Burkina des travaux d'interconnexion entre Bolgatanga au Ghana et Ouagadougou, la partie ghanéenne devant achever les leurs au premier semestre 2018 ; (ii) à l'attribution des marchés pour la réalisation de mini-centrales solaires photovoltaïques avec stockage dans 14 Centres médicaux avec antenne chirurgicale (CMA) dans le cadre de 50 CMA ; et (iii) au lancement de la construction de la centrale thermique de Fada N'Gourma pour une capacité additionnelle de 7,5 MW. De plus, plusieurs réformes ont été menées au cours de l'année 2017. Elles sont relatives à l'adoption de la loi N°014-2017/AN/ du 20 avril 2017 portant règlementation générale du secteur de l'énergie, promulguée par décret N°2017-0350/PRES du 26 mai 2017 qui a libéralisé la production d'énergie avec l'entrée des producteurs indépendants et des auto-producteurs dans le processus de production.

524. Concernant la construction de la centrale solaire photovoltaïque de 26 MWc à Zina par la société de Zina Solaire, les documents contractuels PPP et PPA et la licence de production ont été signés et le décret portant garanties autonomes et les accords

directs adoptés. Quant au projet de construction de la centrale hydroélectrique Bagré aval, les études de faisabilité sont disponibles et les appels d'offres lancés.

525. Au total, entre 2016 et 2017, deux centrales solaires à savoir celle de Ziga (1,1MWc) et de Zagtouli (33 MWc) ont été réalisées.

526. ***En matière d'amélioration de l'accès à Internet***, même si pour l'heure, le débit Internet national estimé à 40 Gbps en 2015 reste inchangé, des actions se sont poursuivies dans le cadre de l'accroissement de la bande passante en 2017. La capacité de la bande passante s'est nettement renforcée avec un débit estimé à 16 Gbps en 2017, dépassant même la cible de 2018 (15 Gbps) contre à peine 6 Gbps en 2016. Ces progrès ont été possibles grâce à l'achèvement des travaux de déploiement de 347 km de fibre optique de Ouagadougou à Pô jusqu'à la frontière du Ghana avec une bretelle de Manga à Bagrépôle, portée par le Projet régional d'infrastructure de communication de l'Afrique de l'Ouest(PRICAO) et le déploiement de 341 km de fibre optique dans le cadre de l'effectivité du projet G-CLOUD. En outre, la mise en œuvre de la Plateforme G-Cloud s'est traduite par la construction du 1er Datacenter de Ouagadougou et le déploiement des 2 premiers nœuds fédérateurs, le raccordement au réseau de 75 sites administratifs et le déploiement de 05 services pour une exécution financière estimée à 8,7 milliards de francs CFA. A cela s'ajoute, le lancement en octobre 2017 de la construction d'environ 700 km de fibre optique dans le cadre du projet G-Cloud puis en décembre 2017 de la phase 1 du projet *Backbone* national des télécommunications (PBNT) pour une longueur de réseau de 2001 km et 59 points d'accès au niveau des communes.

527. Quant à la proportion de personnes ayant utilisé Internet (tous lieux de connexion confondus) au cours des 12 derniers mois, même si la donnée de 2017 n'est pas encore disponible, les efforts déployés par les opérateurs en matière de déploiement de l'internet mobile 3G vont permettre d'accroître sensiblement cet indicateur.

II.3.4.3 Effet attendu 3.4.3 : la contribution des pôles de croissance et de compétitivité (agropoles, technopoles, ZES) à l'économie est accrue

528. Dans le cadre de l'amélioration de la contribution des pôles de croissance et de compétitivité à l'économie, les actions engagées en 2017 visaient notamment à porter à 2% en 2018, la part des pôles de croissance et de compétitivité dans le PIB et à porter à 15 000 en 2018, les effectifs cumulés des emplois locaux créés par les pôles de croissance et de compétitivité dans les régions.

529. Même si pour le moment le dispositif statistique ne permet pas de mettre en évidence l'évolution de ces indicateurs, plusieurs actions visant à concrétiser l'effet attendu des pôles de croissance et de compétitivité dans l'économie nationale ont été menées en 2017.

530. Ainsi, ***concernant la mise en œuvre du pôle de croissance de Bagré***, les produits livrés en 2017 concernent : (i) l'aménagement de 2 582 hectares exécuté à hauteur de 70% ; (ii) l'aménagement de 2 194 hectares exécuté à 37,2% ; (iii) la construction de 5 magasins de stockage des sous-produits agroindustriels ; (iv) la construction de bâtiments dont 4 pour le tissage, 10 pour la transformation des produits agricoles et 4 pour les moulins à grain ; (v) la réalisation de l'unité de production d'aliments pour

bétail, poisson et volaille et de celle de grossissement de poisson ; (vi) la conduite d'études techniques (APS, APD et DAO) pour la réalisation des infrastructures prioritaires. En termes d'emploi, l'effectif cumulé généré par le pôle de croissance de Bagré est estimé à au moins 25 000 emplois à fin décembre 2017.

531. ***Pour ce qui est des autres pôles de croissance***, les évolutions sont diverses. En effet, pendant que les projets « agropoles du Sourou et Samendeni » ainsi que du pôle de croissance de l'Est ne sont qu'au stade d'études de préfaisabilité avec l'appui du Fonds national d'étude et de préparation des projets (FONEPP), l'étude de faisabilité du projet « zones économiques spéciales de Bobo-Dioulasso et Ouagadougou »est disponible (validation : 31 juillet 2017). Par ailleurs, le projet ZES a été inscrit sur la liste des projets PPP et un DAO international a été lancé. Quant aux autres pôles, les différentes études sont en cours à savoir, l'analyse économique et financière, la répartition spatiale des potentialités de la région et les études des projets et programmes pour le pôle de croissance du Sahel et de l'étude d'impact environnemental et social pour le technopôle TIC de Ouagadougou.

532. Par ailleurs, le dispositif règlementaire et institutionnel pour la promotion des pôles de croissance s'est renforcé avec l'élaboration de la stratégie nationale de promotion des pôles de croissance et la tenue régulière des instances de suivi à savoir, le comité national de pilotage des pôles de croissance.

533. Toutefois, plusieurs difficultés ont entravé la mise en œuvre des pôles de croissance et sont relatives au manque de ressources, notamment pour le financement des travaux d'aménagement avec le retrait de la Banque mondiale, la lenteur des procédures administratives en matière de passation de marchés publics et d'obtention de l'avis de non-objection ainsi que le retard accusé dans la réalisation des infrastructures.

II.3.4.4: *Synthèse et enseignements relatifs au développement des infrastructures de qualité et résilientes pour favoriser la transformation structurelle de l'économie*

534. *Dans le domaine du développement des infrastructures de qualité en vue de favoriser la transformation structurelle de l'économie, des progrès substantiels ont été enregistrés en 2017 en matière d'infrastructures de mobilisation d'eau, de réalisation de voiries, de pistes rurales et d'entretien courant ainsi que de réalisation d'infrastructures de télécommunication et de fourniture d'énergie.*

535. *Ainsi,* ***dans le domaine de la mobilisation des ressources en eau****, avec l'achèvement de 06 nouveaux barrages en 2017 sur une prévision de 7 et la réhabilitation de 05 autres, la capacité de stockage en eau de surface a été accrue de 1 099,23 millions de m^3 par rapport à 2016 pour atteindre une capacité cumulée de 6 135,35 millions de m^3. En outre, les progrès en matière de mobilisation des ressources en eau ont également concerné la protection de retenues d'eau et l'amélioration de leur contribution financière. En effet, la proportion des retenues d'eau avec protection des berges a été portée à 16% en 2017 pour une cible fixée à 17% tandis que le taux de recouvrement de la Contribution financière en matière d'eau (CFE) a été de 126%. Toutefois, d'un point de vue du développement des stratégies de mobilisation et de gestion des ressources en eau, les progrès demeurent lents sur les chantiers de l'élaboration des 03 Schémas directeurs d'aménagement et de*

gestion de l'eau (SDAGE) du Nakanbé, Gourma et Liptako et de la mise en œuvre du programme de réalisation de 50 retenues d'eau.

536. ***En matière d'infrastructures routières**, même si la proportion des routes bitumées de 24,3% en 2016 est restée inchangée en fin 2017, en raison du fait que les 271 km de routes dont le bitumage est lancé sont en cours de réalisation, au total, 81,675 km de voiries urbaines ont été réalisés, principalement dans les villes de Gaoua pour un linéaire de 50km, de Ouagadougou (18 km) et de Bobo-Dioulasso (05 km).*

537. *En matière d'infrastructures routières, les progrès les plus nets ont été enregistrés dans l'amélioration de l'accessibilité des zones rurales, avec l'achèvement des travaux d'aménagement de 1 200,6 km de pistes rurales en 2017 contre à peine 39,11 km en 2016, portant ainsi la proportion de pistes rurales aménagées à 30,43% en 2017 pour une cible fixée à 29%.*

538. *De même, en vue d'améliorer la mobilité sur le réseau routier, des travaux d'entretien d'urgence ont été lancés aux côtés des actions classiques d'entretien courant et périodique qui ont permis d'entretenir 2 042 km sur un linéaire de 15 272 km. Toutefois, concernant l'entretien périodique, de nombreux travaux démarrés en fin 2016 avec des délais d'exécution de 10 mois maximum se sont poursuivis en 2017.*

539. *En vue de préserver les infrastructures routières, l'application effective du règlement 14 de l'UEMOA a connu un renforcement avec: (i) le contrôle de 125 000 véhicules lourds de transport de marchandises ; (ii) la mise en service d'un nouveau poste à Thiou et l'acquisition de deux pèse-essieu mobiles et (iii) ; l'organisation de 10 missions d'inspections de la signalisation routière du réseau routier classé dans 08 régions et 06 missions d'inspections de route dans 07 villes du Burkina.*

540. ***Pour ce qui est des infrastructures ferroviaires**, mis à part le paraphe de l'ensemble des annexes constituant des conditions suspensives et la soumission du dossier à l'Assemblée nationale pour la ratification de ladite convention du projet de réhabilitation de la voie ferrée frontière de la Côte d'Ivoire-Ouagadougou-Kaya et l'installation des membres du comité conjoint du projet de liaison d'interconnexion ferroviaire Burkina Faso-Ghana, aucune activité opérationnelle de construction ou de réhabilitation de rail n'a eu lieu en 2017.*

541. ***Dans le domaine de l'énergie**, outre la libéralisation de la production d'électricité consacrée dans la loi N°014-2017/AN/ du 20 avril 2017 portant règlementation générale du secteur de l'énergie, l'année 2017 a permis d'achever la construction de la centrale solaire photovoltaïque de 33 Mégawatts crête (MWc) de Zagtouli, de celle de Ziga d'une capacité de 1,1 MW et les travaux d'interconnexion électrique (côté Burkina)entre Bolgatanga au Ghana et Ouagadougou. Toutefois, afin de porter à 1000 MW la puissance électrique installée et de réduire à 50 FCFA, le prix du KWH d'électricité haute tension pour les entreprises, le défi le plus important à relever est celui de l'accélération du rythme de réalisation des projets d'investissement dans la production électrique, à savoir : (i) le projet de construction de centrales solaires de puissance cumulée de 80MWc dans 5 régions ; (ii) le projet de construction de cinq centrales solaires photovoltaïques d'une puissance cumulée de 68,24 MWc par des producteurs indépendants d'électricité ; (iii) le projet de centrale solaire photovoltaïque à vocation régionale d'une puissance de 150 MWc au Burkina Faso ; (iv) le projet d'extension de la centrale solaire photovoltaïque de Zagtouli de 33 à 50 MWc ; (v) le projet de centrale solaire photovoltaïque de 26 MWc à*

Zina; (vi) le projet de production régionale d'électricité par la construction de centrales solaires photovoltaïques à Ouahigouya (05 MW), Koudougou (10 MW) et Banfora (5 MW) ; (vii) le projet de construction d'une centrale hydroélectrique de Bagré aval et (viii) ; les projets de construction de mini- centrales hydroélectriques à Folonzo, Bontioli et Gongourou.

542. ***En matière d'amélioration de l'accès à internet**, les actions entreprises en 2017 ont permis d'accroître la capacité de la bande passante en 2017, avec un débit estimé à 16 Gbps, dépassant même la cible de 2018 (15 Gbps) contre à peine 6 Gbps en 2016. Ces progrès ont été possibles grâce à l'achèvement des travaux de déploiement de 347 km de fibre optique de Ouagadougou à Pô jusqu'à la frontière du Ghana avec une bretelle de Manga à Bagré Pôle et le déploiement de 341 km de fibre optique dans le cadre de l'effectivité du projet G-CLOUD. A cela s'ajoutent, la construction du 1er Datacenter de Ouagadougou et le déploiement des 02 premiers nœuds fédérateurs, le raccordement au réseau de 75 sites administratifs et le déploiement de 05 services pour une exécution financière estimée à 8,7 milliards de francs CFA.*

543. ***Relativement à la promotion des pôles de croissance et de compétitivité (agropoles, technopoles, ZES)**, les avancées notables se résument dans les aménagements hydroagricoles et la réalisation des infrastructures socioéconomiques au niveau de l'agropole de Bagré.*

II.3.5 Objectif stratégique 3.5 : inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales

544. Pour réaliser cet objectif stratégique, 02 effets ont été définis, à savoir : (i) l'environnement et les ressources naturelles sont gérés durablement et (ii) les capacités d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique sont renforcées dans une optique de transition vers l'économie verte.

II.3.5.1 Effet attendu 3.5.1 : l'environnement et les ressources naturelles sont gérés durablement

545. Afin d'induire ce changement de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, les actions à mettre en œuvre en 2017 visaient notamment à porter : (i) de 25% en 2016 à 27% en 2018, la proportion des espaces de conservation sous aménagement ; (ii) de 40% à 55% en 2018, la proportion des aires de protection faunique sous aménagement et (iii) de 10 000 hectares par an, la superficie des terres dégradées des zones protégées récupérées (hectares).

546. En dépit de l'indisponibilité de données statistiques récentes pour juger les niveaux atteints en 2017 par les indicateurs que sont la « proportion des espaces de conservation sous aménagement »et la « proportion des aires de protection faunique sous aménagement », on peut tout de même apprécier les efforts fournis en vue d'accroître les espaces de conservation et les aires de protection faunique aménagés.

547. Ainsi, ***en matière d'aménagement d'espaces de conservation et d'aires de protection faunique***, on note un accroissement du couvert végétal en raison de la

mise à disposition de semences et de plants de qualité pour le reboisement. Précisément, les principaux produits obtenus en 2017 sont : (i) la mise à disposition des acteurs de 6 501 kg de semences forestières pour une cible de 5 145 kg et (ii), la production de 13 794 195 plants pour une cible de 11 500 000. Cette performance s'explique par le renforcement des capacités des acteurs, l'engouement des acteurs privés dans la production des plants exotiques et la structuration des pépiniéristes.

548. ***En matière de récupération des terres***, ce sont 5 436,089 ha de terres dégradées des zones protégées qui ont été récupérées contre 8 528 en 2016 pour une cible de 10 000 ha, soit un taux de réalisation de 54,36%. En ce qui concerne le volet reforestation, ce sont 4 835 357 plants qui ont été mis en terre, sur une prévision de 11 000 000 de plants correspondant à un taux de réalisation de 43,96%. Les principales contraintes sont relatives à la persistance de la divagation des animaux, le mauvais entretien des plants et le non-respect des normes techniques de plantation (y compris les périodes propices de plantation).

549. Toutefois, d'autres actions majeures qui contribuent à la fois à l'aménagement des espaces de conservation, à la protection faunique ou à la récupération des terres dégradées des zones protégées ont été réalisées. Il s'agit de : (i) l'élaboration de 15 plans d'aménagement (PAG) au profit de 35 espaces de conservation (études socio-écologiques et économiques, inventaires forestiers) et (ii) la réalisation de 2 postes de contrôle et la sécurisation de 5 aires classées.

550. ***En outre, en matière de protection de l'environnement, les collectivités territoriales*** ont pu délimiter 10 forêts et mis en terre 8 384 plants pour un montant de 37,1 millions de francs CFA. Elles ont été appuyées à la création de 22 nouveaux espaces de conservation.

II.3.5.2 Effet attendu 3.5.2 : les capacités d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique sont renforcées dans une optique de transition vers l'économie verte

551. En matière de renforcement des capacités d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique, les interventions portent notamment sur l'intégration de la problématique dans les politiques publiques, sur la mise en place d'écovillages et sur des actions de renforcement de la résilience des communautés. En 2017, les résultats quantitatifs escomptés de la conduite de l'action publique sont de porter : (i) la proportion de politiques sectorielles, de PRD et de PCD intégrant les principes et les problématiques émergentes de développement durable de 17% en 2015 à 30% en 2017 ; (ii) le nombre d'écovillages créés à 500 en 2018 ; et (iii), la quantité de carbone séquestré à 2 millions de tonnes[12] en 2018.

552. ***Concernant l'intégration des principes et les problématiques émergentes de développement durable dans les politiques sectorielles***, les PRD et les PCD, en 2017, 28% de ces plans ont intégré les problématiques concernées pour une cible de 30%.

553. ***Dans le cadre de la transformation de villages en écovillages***, le processus a véritablement démarré en 2016 avec la sélection de 13 villages pilotes. Même si le

[12]L'indicateur d'impact « la quantité de carbones séquestrées en millions de tonnes » est prévue pour être renseigné en 2020.

processus de transformation et d'identification des villages en éco villages n'a pas été réalisé, contrarié essentiellement par la mise à disposition très tardive des subventions de l'Etat et à l'inexistence d'un acte formel portant création du projet écovillages, quelques actions ont été menées en 2017. Elles ont concerné : (i) la réalisation de 13 monographies sommaires pour chaque écovillage pilote ; (ii) l'élaboration de la stratégie nationale de création des écovillages et son plan d'actions en cours de validation et (iii) le démarrage des activités préparatoires de mise en œuvre des mini-centrales solaires. Au vu des différentes difficultés que connait cet investissement structurant, les programmations 2018-2020 ont été révisées.

554. ***Par ailleurs, concernant l'élaboration de la stratégie REDD+***, les activités menées en 2017 et devant permettre sa disponibilisation ont été les suivantes : (i) l'adoption d'un décret portant cadre institutionnel pour la mise en œuvre de la REDD+ ; (ii) le développement d'un plan de communication pour la REDD+ et d'un mécanisme de concertation des parties prenantes et (iii) le lancement des études thématiques sur les facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts et l'analyse du cadre légal et réglementaire pour la prise en compte de la stratégie ainsi que la prise d'un arrêté de création du centre national de formation sur la REDD+. Sur la période 2016-2017, le taux de réalisation physique de cet investissement est estimé à 55%, ce qui porte à croire que l'objectif du PNDES pour ce produit sera atteint.

II.3.5.3 Synthèse et enseignements portant sur l'inversion de la *tendance de la dégradation de l'environnement et la promotion durable de la gestion des ressources naturelles et environnementales* »

555. *Dans le domaine de l'amélioration de la gestion de l'environnement et la promotion du développement durable, en dépit de l'indisponibilité des données relatives à certains indicateurs, des progrès ont été enregistrés à la fois en matière de gestion durable des ressources naturelles et en matière d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique.*

556. *Ainsi, pour ce qui est de la récupération des terres dégradées, les efforts déployés ont permis de récupérer 5 436,089 ha de terres dégradées des zones protégées contre 8 528 en 2016 pour une cible de 10 000 ha, de produire 13 794 195 plants pour une cible de 11 500 000, de mettre en terre 4 835 357 plants sur une prévision de 11 000 000 de plants.*

557. ***Concernant le renforcement des capacités d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique, le processus de transformation de villages en écovillages****, se met en place à un rythme moins rapide qu'espéré, avec comme principaux acquis : (i) la réalisation des 13 monographies sommaires des 13 écovillages pilotes; (ii) l'élaboration de la stratégie nationale de création des éco-villages et son plan d'actions en cours de validation et (iii) le démarrage des activités préparatoires de mise en œuvre des mini-centrales solaires.*

558. ***En plus, en vue de mettre en pratique la stratégie REDD+ relative à la réduction*** *des émissions dues à la déforestation, à la dégradation forestière et au renforcement des stocks de carbone liés à la forêt, plusieurs actions ont été menées en 2017. Il s'agit: (i) de l'adoption du décret portant cadre institutionnel pour la mise en œuvre de la REDD+ ; (ii) du développement du plan de communication pour la REDD+ et du mécanisme de*

concertation des parties prenantes ; (iii) du lancement des études thématiques sur les facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts et l'analyse du cadre légal et réglementaire pour la prise en compte de la stratégie ainsi que la prise d'un arrêté de création du centre national de formation sur la REDD+.

559. *En somme, pour inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et assurer une gestion durable des ressources naturelles et environnementales, les défis principaux à relever se résument dans l'accélération de l'implantation des éco-villages et dans l'opérationnalisation de la stratégie REDD+.*

II.4 Mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) au Burkina Faso

560. Le profil des indicateurs ODD pour le Burkina Faso a été influencé par l'ensemble des actions menées en 2017 décrites supra dans les axes. D'une manière générale, ils ont connu des évolutions diverses comme le montre le tableau ci-dessous. Des progrès continus d'être enregistrés dans le domaine de l'eau, de la santé et de l'éducation tandis qu'au niveau des autres ODD, les évolutions restent mitigées.

561. Par ailleurs, l'année 2017 a été consacrée à la finalisation du profil ODD, à la conduite de l'exercice pour apprécier le degré d'internalisation des ODD dans le PNDES qui révèle que 89 cibles sur 100 ont été intégré dans le PNDES et les politiques sectorielles, à l'évaluation du gap statistique pour le suivi des ODD ainsi qu'au démarrage du processus de définition des accélérateurs pour l'atteinte des ODD dans le cadre de la mission MAPS.

Tableau 4: *Panorama sur quelques ODD*

	Indicateurs nationaux	Référence	2016	2017
ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge				
Cible 3.1	Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	341	330	ND
Cible 3.1	Taux de mortalité intra-hospitalière pour 1 000 parturientes	135	134,6	120,9
Cible 3.1	Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié pour 1 000	83,4	80,9	82,9
Cible 3.3	Pourcentage de femmes enceintes infectées par le VIH qui reçoivent un traitement complet PTME	82,90%	91%	110%
Cible 3.3	Incidence du paludisme pour 1 000 hts	449	514	606
Cible 3.3	CPN1	84,80%	80,30%	80,8%
Cible 3.3	CPN4	34,10%	34,50%	37,8%
Cible 3.3	Taux de Penta3	105,30%	103,00%	105%
Cible 3.3	Taux en RR1	103,50%	99,90%	99%
ODD4: Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie				
Cible 4.1	Taux brut de scolarisation dans le préscolaire	3,90%	2,90%	
Cible 4.1	Taux d'achèvement au primaire	58,50%	57,90%	60,31%
Cible 4.1	Taux d'achèvement au post-primaire	24,20%	27,70%	35,4%
Cible 4.1	Taux d'achèvement au secondaire			11,2%
Cible 4.4	Proportion des effectifs de l'Enseignement et de la formation technique et professionnelle (EFTP)	3,4	3,00%	2,58%
Cible 4.5	Indice de parité du taux brut d'admission au primaire	0,95	1,01	0,96
Cible 4.5	Indice de parité du taux brut d'admission au post primaire	1,05	1,05	1,06
Cible 4.5	Indice de parité du taux brut d'admission au secondaire	0,66	0,70	0,71
Cible 4.6	Taux d'alphabétisation des adultes âgés de 15 ans et plus	34,5% (2014)	ND	ND
ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles				
	Nombre d'actes fonciers délivrés		1 235,00	
ODD 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau				
	Taux d'accès à l'eau potable	71%	72,40%	73,4%
	Taux d'accès à l'assainissement familial		19,80%	21,6%
	Pourcentage des retenues d'eau de surface avec protection des berges	13%	15,00%	16,0%
	Nombre cumulé de nouveaux barrages	2	5	11
ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous				

	Taux de croissance annuel du PIB réel par habitant	0,90%	2,70%	
ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation				
	Proportion de pistes rurales aménagées	27%	27,90%	30,43%
	Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB	6,60%	6,20%	5,6%
ODD 12 : Établir des modes de consommation et de production durables				
	Nombre d'écovillages créés	0	0	0

Source : SP-PNDES à partir des rapports sectoriels de performance

III FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF DE SUIVI ET D'EVALUATION DU PNDES EN 2017

III.1 Fonctionnement des organes et instance du dispositif

562. A l'issue de l'opérationnalisation du Secrétariat permanent du PNDES en mars 2017, tous les organes du dispositif de suivi et d'évaluation ont efficacement fonctionné et les instances se sont régulièrement tenues.

563. Le Comité technique national du PNDES (CNP/PNDES) s'est réuni à deux reprises en prélude aux sessions ordinaire et extraordinaire du Comité national de pilotage du PNDES (CNP/PNDES) qui s'est réuni les 09 juin et 13 octobre 2017 à l'occasion respectivement de la revue annuelle et de la revue extraordinaire à mi-parcours de l'année 2017.

564. En amont des sessions du CTN/PNDES et du CNP/PNDES, les Cadres sectoriels de dialogue (CSD) ainsi que les Cadres régionaux de dialogue (CRD) se sont régulièrement réunis et ont tous tenu leurs sessions annuelles et à mi-parcours d'examen des rapports sectoriels et régionaux de performance du PNDES.

565. En outre, certains CSD ont pris les arrêtés afin de définir leurs attributions, organisation et fonctionnement. Il s'agit des CSD Justice et droits humains, Défense et sécurité, Education et formation, Travail, emploi et protection sociale, Recherche et innovation. D'autres sont au stade de projet d'arrêté. Il s'agit des CSD Gouvernance économique, Gouvernance administrative et locale, Environnement, eau et assainissement, Production agro-sylvo-pastorale, Transformation industrielle et artisanale, Culture, sport et loisirs, Commerce et services marchands et Infrastructure de transport, de communication et d'habitat.

566. Le tableau 5 ci-dessous indique le niveau de formalisation des différents CSD, et de participation des autorités du secteur aux sessions de revue de la performance du secteur.

Tableau 5: *Formalisation du CSD et participation de l'autorité administrative*

Intitulé du CSD	***Niveau de formalisation***	***Date de tenue de la revue annuelle 2018***	***Partition du Ministre Président ou Vice-Président***
CSD-GE	Projet d'arrêté	27/02/2018	Oui
CSD-GAL	Projet d'arrêté	27/02/2018	Oui
CSD-DS	Arrêté en date de 2017	26/02/2018	Oui
CSD-JDH	Arrêté n°2017-047/ MJDHPC du 06/04/17	01/03/2018	Oui
CSD-Santé	Arrêté en date de 2017	05/03/2018	Oui
CSD-EF	Arrêté en date de 2017	27/02/2018	Oui
CSD-RI	Arrêté en date de 2017	26/02/2018	Oui
CSD-TEPS	Arrêté en date de 2017	27/03/2018	Oui
CSD-EEA	Projet d'arrêté	29/03/2018	Non
CSD-PASP	Projet d'arrêté	06/03/2018	Oui
CSD-CSM	Projet d'arrêté	15/03/2018	Oui
CSD-CSL	Projet d'arrêté	02/03/2018	Oui
CSD-ITCH	Projet d'arrêté	ND	Non
CSD-TIA	Projet d'arrêté	01/03/2018	Non

Source : SP/PNDES à partir des rapports sectoriels

567. Dans l'ensemble, le dialogue au sein des CSD s'est amélioré avec la présidence effective des sessions des CSD par de plus en plus de ministres présidents et/ou vice-présidents de ces cadres (tableau 5). Par ailleurs, il reste seulement 03 CSD sur quatorze qui n'ont pas encore achevé la formulation de la politique de leur secteur de planification. La disponibilité de 11 politiques sectorielles validées par la Commission nationale de la planification du développement (CNPD) dont huit ont déjà été adoptées en Conseil des ministres offre l'occasion d'améliorer la planification et le dialogue de politique au sein des secteurs concernés.

568. Les secteurs dont le processus de formulation de la politique n'a pas encore atteint le stade de la soumission à la CNPD sont, le secteur Défense et sécurité qui a engagé des réflexions pour la formulation de sa politique et les secteurs Education et formation ainsi que Infrastructures de transport, de communication et d'habitat. Les deux derniers secteurs sont à des stades avancés du processus de formulation de leur politique. Les huit secteurs dont les politiques ont déjà été adoptées en Conseil des ministres sont, les secteurs : (i) de la gouvernance économique ; (ii) de la culture, des sports et des loisirs ; (iii) de la justice et des droits humains ; (iv) de la gouvernance administrative et locale, (v) de la production agro-sylvo-pastorale, (vi) de la transformation industrielle et artisanale, (vii) de l'environnement, eau et assainissement et (viii) du travail, emploi et protection sociale.

569. En vue d'un fonctionnement efficace des CSD, les efforts doivent être fournis par les 3 secteurs Education et formation, Infrastructures de transport, de communication et d'habitat et Défense et sécurité afin de finaliser et faire adopter leur politique sectorielle. De même, les efforts doivent être menés par l'ensemble des CSD afin

d'assurer une forte participation des ministres au dialogue sectoriel et un financement conséquent du fonctionnement des organes des CSD.

570. Au niveau régional, malgré l'indisponibilité de Plans locaux de développement (PLD) valides dans un grand nombre de communes et de régions, la mise en œuvre du PNDES y est conduite grâce aux actions retenues dans les Plans annuels d'investissement des collectivités.

571. Les Cadres régionaux de dialogue (CRD) établis depuis quelques années, ont par ailleurs fonctionné efficacement. En effet, les revues régionales annuelles 2018 du PNDES se sont tenues, le 06 mars 2018 pour le CRD de la Boucle du Mouhoun, le 28 février pour les CRD des Cascades, du Centre, du Centre-Ouest, des Hauts-Bassins, du Nord, du Plateau central et du Sud-Ouest. Pour les CRD du Centre-Est, du Centre-Nord, du Centre-Sud, de l'Est et du Sahel, elles ont été tenues le 27 février 2018.

572. Si le fonctionnement des CRD a été quelque peu affecté par le transfert tardif des ressources dédiées, la difficulté liée à l'absence de PLD en cours de validité dans de nombreuses collectivités est en passe d'être levée avec le lancement prochain des contrats d'objectifs entre l'Etat et les collectivités territoriales.

III.2 Financement du PNDES

573. Au cours de la période 2016-2017, la situation du financement du PNDES et de la mobilisation des financements pour sa mise en œuvre se présente comme suit :

III.2.1 Situation du financement du PNDES

574. Le montant total des ressources propres mobilisées et des décaissements d'appuis des partenaires s'élèvent à 1 733,13 milliards de francs CFA en 2017 contre 1 573,17 milliards de francs CFA en 2016, soit une hausse de 10,2%. Cette évolution résulte de l'accroissement des ressources propres (+17,5%) et du repli des décaissements des ressources extérieures (-13,5%).

575. En effet, les ressources propres ont évolué de 1 200,4 milliards de francs CFA en 2016 à 1 410,83 milliards de francs CFA en 2017, notamment portées par l'accroissement des recettes fiscales dont le taux relatif au PIB a évolué de 15,8% à 16,5% entre les deux années.

576. Au total, le montant cumulé du financement sur ressources propres s'élève à 2 611,23 milliards de francs CFA, représentant 26% des prévisions de financement du PNDES sur ressources propres (9 822,3 milliards de francs CFA).

577. Le montant du financement sur ressources extérieures s'élève en 2017 à 322,53 milliards de francs CFA contre 372,77 milliards de francs CFA en 2016. Le montant cumulé du financement du Plan par les ressources extérieures s'établit à 695,30 milliards de francs CFA à fin 2017. Ce montant se compose d'appuis projets à hauteur de 453,83 de francs CFA (65,3%) et d'appuis budgétaires de 241,24 milliards de francs CFA (34,7%).

578. Le détail des postes (y compris les prévisions) composant le financement du Plan figure dans le tableau 6 ci-dessous. On remarque que le repli du financement extérieur est engendré par la baisse des appuis budgétaires, due à la fin et au non-renouvellement des conventions de financement d'appui budgétaires généraux,

notamment avec le retrait de l'Allemagne de l'ABG mais également par le non-décaissement de l'ABG de la Banque mondiale en raison du retard accusé dans la réalisation des déclencheurs et des procédures internes à la Banque.

579. Par ailleurs, en 2017, les taux de décaissement des appuis projets (63%) comme des appuis budgétaires (62,32%) sont largement améliorables.

***Tableau 6**: Composition du financement du PNDES entre 2016 et 2017*

Année	2016			2017		
Rubriques	**Prév**	**Réal**	**Taux**	**Prév**	**Réal**	**Taux**
Ressources propres	**1 286,90**	**1 200,40**	93,30%	**1 438,27**	**1 410,83**	**98,09%**
Recettes courantes	***1 284,00***	***1 191,70***	***92,80%***	***1 434,51***	***1 389,27***	***96,85%***
Recettes fiscales	1 127,40	1 075,40	95,40%	1 315,50	1 238,24	94,13%
Recettes non fiscales	156,6	116,3	74,30%	119,02	151,03	126,90%
Recettes en capital	***0***	***0***		***3,75***	***21,56***	***574,76%***
Prêts nets	-2,9	-8,7	300,00%			
Ressources extérieures		372,77			322,3	
Appui budgétaires		163,35		124,99	77,89	
Dons		81,2			74,35	
Prêts		82,15			3,54	
Appui projets		209,42		388,05	244,41	
Dons		108,6			124,45	
Prêts		100,82			120,15	
Total des ressources		1 573,17			1 733,13	

Source : DGTCP

III.2.2 Situation de la mobilisation des ressources des partenaires privés et institutionnels

580. Sur l'ensemble des deux premières années de mise en œuvre du PNDES, le montant total des conventions signées pour le financement du Plan se chiffre à 1 843,5 milliards de francs CFA. Ce montant représente 33,1% du besoin de financement du PNDES qui s'élevait à 5 570,2 milliards de francs CFA.

581. Par ailleurs, sur la période 2016-2017, le montant des appuis des partenaires institutionnels (bilatéraux, multilatéraux et ONG) s'élève à 1 818,6 milliards de francs CFA, soit 21,8% des intentions de financement exprimées par cette catégorie de partenaires lors de la conférence de Paris (8 353 milliards de francs CFA).

582. Au total, 98 conventions ont été signées en 2017, portant ainsi à 199 le nombre total de conventions signées de 2016 à 2017.

Tableau 7: *Etat des conventions de financement signées sur la période 2016-2017 (en milliards de francs CFA)*

RUBRIQUES	Partenaires								Total par rubrique	
	Bilatérale		Multilatérale		ONG		PPP			
	Nbre	Mtant	Nbre	Mtant	Nbre	Mtant	Nbre	Mtant	Nbre	Mtant
Conventions 2016	25	200,03	19	582,41	56	69,01	1	15,32	101	**866,77**
Conventions 2017	31	242,54	36	701,06	30	23,55	1	9,59	98	**976,74**
Total	**56**	**442,57**	**55**	**1283,47**	**86**	**92,56**	**2**	**24,91**	**199**	**1 843,51**

Sources : DGCOOP, février 2018

583. Parmi ces conventions, 02 sont des conventions de PPP signées dont le montant cumulé s'élève à 24,91 milliards de francs CFA. La première convention d'un montant de 15,32 milliards de francs CFA signée avec OBERTHUR TECHNOLOGIE SA pour une période de 05 ans, est destinée à la réalisation du projet de modernisation, de sécurisation des titres de transports et de ré-immatriculation des véhicules. Quant à la seconde, signée en 2017, elle est destinée à la réalisation du projet de « Construction et exploitation d'un système d'émission de passeports à puce électronique (E-passeport) et d'archivage électronique des dossiers pour un montant de 9,59 milliards de francs CFA.

584. En plus de ces deux contrats, un avenant a été signé avec la société WINDIGA SA et porte sur le projet «Centrale solaire de 20 MW de WINDINGA SA», notamment sur le prix de l'énergie qui sera produite par la société.

585. Plusieurs contraintes ont limité la mobilisation des ressources des partenaires institutionnels. Il s'agit, notamment : (i) de la cessation des programmes d'appuis budgétaires de la Suède et de l'Allemagne, (ii) de l'absence de programmes de coopération avec notamment les partenaires arabes, ce qui réduit la prévisibilité de leurs financements et (iii) de la faible maturité de certains projets structurants.

586. De même, la mobilisation des financements des partenaires privés a été affectée par les facteurs tels que : (i) la non-appropriation du cadre juridique et institutionnel par les acteurs des secteurs public et privé, (ii) la faible appropriation de la gestion des projets de PPP par les acteurs publics chargés de leur mise en œuvre et (iii) la faible maturité des projets.

III.2.3 Efficacité de la coopération au développement

587. Appréciée par le niveau de décaissement et d'exécution des appuis projets et des appuis budgétaires mobilisés, l'efficacité de la coopération au développement est apparue en 2017 comme devant s'améliorer car, caractérisée par un taux de décaissement en fin décembre 2017 de 63,04% des 388,05 milliards de francs CFA d'appuis prévus , soit 244,64 milliards de francs CFA. Pour l'aide budgétaire, sur une prévision de 124,99 milliards de francs CFA, le taux de décaissement a été de 62,31%, soit 77,889 milliards de francs CFA.

588. La situation de l'exécution de l'aide au sein des CSD, constituée essentiellement d'aide projet et dans une certaine mesure, d'aide budgétaire sectorielle pour l'éducation, la santé, le sous-secteur de sécurité, l'amélioration de l'accès local à la justice, la protection des droits humains et à la stabilité, se présente comme suit par secteur de planification.

589. Ainsi, les taux d'exécution[13] des projets et programmes cernés par le rapport en pourcentage pris entre le montant des dépenses effectuées au 31 décembre 2017 et le montant révisé des prévisions de dépenses s'étale de 40,69% pour les 9 projets du CSD-Gouvernance économique à 92,23% pour les 9 projets du CSD Travail emploi et protection sociale.

590. En matière d'exécution des projets et programmes, 03 CSD connaissent des taux d'exécution de leurs projets et programmes en dessous de 50%. Il s'agit des CSD Gouvernance économique (40,69%), Recherche et innovation (42,84%), Justice et droits humains (44,10%). Pour le premier, le faible taux d'exécution s'explique notamment par la mise à disposition tardive des ressources de contrepartie, l'indisponibilité des partenaires et les conséquences des mouvements sociaux qui ont affecté le Ministère de l'économie, des finances et du développement en 2017. Concernant le CSD Justice et droits humains qui compte 3 projets, le faible taux d'exécution s'explique par la transition entre les Devis programmes 2 et 3 de l'Union européenne pour l'appui à la politique nationale de la justice et le niveau d'exécution du projet d'appui à l'effectivité des droits humains et à la justice. Le faible taux d'exécution des projets du portefeuille du CSD Recherche et innovation s'explique également par le faible taux d'exécution des deux projets d'envergure financés principalement sur ressources extérieures. Il s'agit du programme d'amélioration de la productivité agricole des petits exploitants pour l'Afrique subsaharienne au Burkina Faso (SAPEP-Burkina Faso) et du projet de valorisation de variété de maïs à haut rendement dans l'espace UEMOA pour des taux d'exécution respectifs de 36% et 60,5%.

591. 05 des 14 CSD ont exécuté leur portefeuille de projets et programmes à des taux compris entre 50% et 75%. Il s'agit des CSD : (i) Gouvernance administrative et locale, pour lequel le seul projet évalué du portefeuille, à savoir, le projet de modernisation de l'administration publique a été exécuté à hauteur de 66,37% ; (ii) Santé, pour lequel les 7 projets évalués du portefeuille ont été exécutés à hauteur de 63,90% ; (iii) Production agro-sylvo-pastorale pour lequel les 44 projets évalués du portefeuille ont été exécutés à hauteur de 69,34% ; (iv) Transformation artisanale et industrielle, pour lequel les 11 projets du portefeuille ont été exécutés à hauteur de 69,34% ; (v) Environnement, eau et assainissement, pour lequel les 36 projets du portefeuille ont été exécutés à hauteur de 74,09%.

592. L'exécution des projets du CSD Environnement eau et assainissement est légèrement tirée par le bas par les 11 projets du sous-secteur de l'environnement (72,61%). Quant au portefeuille de projets du secteur de la santé, il est également tiré vers le bas par la performance enregistrée dans l'exécution de 7 des 15 projets financés essentiellement sur ressources extérieures. Concernant le secteur de la production agro-sylvo-

[13]Ces taux sont certainement tirés par le haut car reposant sur les taux d'exécution des projets ayant fournis des données exploitables

pastorale, le taux d'exécution moyen des projets du portefeuille s'explique par plusieurs facteurs dont : (i) la faible appropriation de la démarche des appuis budgétaires sectoriels dont bénéficie le secteur et qui soutiennent le Programme national d'approvisionnement en eau potable, le Programme national d'assainissement des eaux usées et excréta et le Programme d'appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à l'agriculture durable et à la résilience au Burkina Faso (PASANAD) ; (ii) les délais enregistrés dans la mise en place des fonds de contrepartie ; (iii) la réactivité tardive des PTF dans le traitement des paiements et des avis de non-objection ; (iv) les problèmes fonciers rencontrés sur certains sites de projets conduisant à des changements de sites ainsi que l'insécurité sur certains sites ; (v) la défaillance de certains prestataires conduisant à des résiliations de marchés.

593. Enfin, à propos du secteur de la Transformation industrielle et artisanale, le taux d'exécution des projets du secteur a été notamment affecté par les niveaux particulièrement bas des taux d'exécution du projet de promotion du Jatropha comme source d'agro-carburant (13,4%), du projet d'interconnexion électrique Bolgatanga-Ouagadougou (45%) et du projet d'Appui au développement du secteur minier (54,52%). Pour ce secteur également, l'exécution des projets a été affectée par les délais de mise à disposition des ressources de contrepartie, la longueur des procédures de passation des marchés, l'insuffisance des ressources et la défaillance des attributaires pour les projets de construction d'infrastructures au profit du projet PIPHE-SA et le projet de construction et d'équipement du Village artisanal de Bobo-Dioulasso (VAB). Elle a également été affectée par des problèmes foncières pour la réalisation des constructions entrant dans le cadre du projet PIPHE-SA. L'exécution du projet d'Appui au développement du secteur minier a également été affectée par le déblocage tardif de la contrepartie nationale, la longueur des procédures de passation des marchés et la faible capacité des entreprises dans l'exécution des activités sur le terrain.

594. Pour le groupe des 05 CSD restant, à savoir, les CSD, Défense et sécurité (75,20%), Education et formation (76,83%), Infrastructures de transport, de communication et d'habitat (79,94%), Commerce et service marchands (90,38%), Travail emploi et protection sociale (92,23%), les taux s'exécution de leurs projets et programmes qui se situent entre 75% et 92,23% sont dans l'ensemble appréciables.

595. Concernant le secteur Commerce et services marchands, la performance a été contrariée par le niveau d'exécution du Projet d'appui au développement intégré du beurre de karité pour une autonomisation économique des femmes (5,53%). Le taux d'exécution des projets du portefeuille de projets et programmes du secteur de la défense et de la sécurité a été affecté par le faible niveau d'exécution des ressources de l'appui budgétaire (29,31%). Pour le secteur Infrastructures de transport, de communication et d'habitat, le taux d'exécution du portefeuille de ses projets et programmes a été affecté par le faible niveau d'exécution des deux projets du Ministère de l'urbanisme et de l'habitat (5,61%).

596. Quant au taux de décaissement des appuis projets et programmes, qui apprécie le rapport en pourcentage des montants décaissés des appuis sur les prévisions ou programmation de dépense, il s'étend de 43,96% pour le CSD, Gouvernance économique à 99,63% pour le CSD Travail, emploi et protection sociale. Mis à part les trois secteurs que sont le secteur des Infrastructures de transport, de communication et d'habitat (67,33%), de la Gouvernance économique (43,96%), de la Justice et des

droits humains (73,80%), le niveau de décaissement des appuis évalués par les CSD a été dans l'ensemble assez élevé, car il se situe au moins à 87,81% pour les portefeuilles de projets des autres secteurs (***tableau ci-dessous).***

Tableau 8: *Décaissement et exécution des ressources des projets et programmes en 2017*

Intitulé du CSD	Nombre de projets /programmes analysés	Programmation révisée (millions FCFA)	Dépenses (millions FCFA)	Décaissement (millions FCFA)	Taux d'exécution	Taux de décaissement
CSD- GAL	1	7 144	4 742	-	66,37%	-
CSD-GE	9	9 531	3 878	4 190	40,69%	43,96%
CSD-DS	3	2 456	1 847	2 380	75,20%	96,90%
CSD-JDH	3	2 843	1 254	2 098	44,10%	73,80%
CSD-EF	14	40 462	31 089	39 861	76,83%	98,51%
CSD-EEA	36	92 980	68 890	81 650	74,09%	87,81%
CSD-RI	5	3 465	1 485	-	42,84%	-
CSD-Santé	7	66 492	42 490	59 444	63,90%	89,40%
CSD-TEPS	9	12 457	11 490	12 410	92,23%	99,63%
CSD-CSM	6	6 385	5 771	5 787	90,38%	90,63%
CSD-CSL	-	-	-	-	-	-
CSD-ITCH	42	144 477	115 499	97 274	79,94%	67,33%
CSD- PASP	44	160 026	110 963	-	69,34%	-
CSD- TIA	11	73 159	50 768	-	69,39%	-

Sources : SP/PNDES à partir des rapports sectoriels de performance des CSD

597. En définitive, en matière de coopération au développement en 2017, il apparaît que les niveaux de décaissement des appuis projets et programmes ont été assez élevés, pour certains CSD, même si celui des aides budgétaires a été moins élevé qu'escompté. En revanche, l'exécution des ressources des projets et programmes est-elle apparue dans l'ensemble améliorable. La performance moyenne enregistrée, s'explique à la fois par les délais de mise à disposition des fonds de contrepartie, mais surtout par la complexité des procédures de gestion de certains projets à financements extérieurs, les délais de traitement des ANO et de dépenses par certains PTF ainsi que des difficultés de terrain telles que les défaillances des prestataires de services, les problèmes fonciers rencontrés sur certains sites de chantiers et la montée de l'insécurité sur les sites de certains chantiers.

IV PERSPECTIVES 2018-2020

IV.1 Axe 1 : Réformer les institutions et moderniser l'administration

IV.1.1 Objectif stratégique 1.1 : promouvoir la bonne gouvernance politique et administrative

598. Les perspectives 2018-2020 en matière de promotion de la bonne gouvernance politique et administrative se présentent comme suit par effet attendu.

IV.1.1.1 *Effet attendu 1.1.1 : la démocratie, les droits humains, la justice et la paix sont renforcés*

599. Concernant l'amélioration de l'accès à la justice, les actions consisteront à : (i) poursuivre la construction du TGI de Pô et à démarrer la construction du TGI de Ouaga II ; (ii) opérationnaliser les bureaux d'accueil par leur équipement en mobilier ; (iii) renforcer les interventions du Fonds d'assistance judiciaire par l'accroissement du nombre de bénéficiaires et à mener des campagnes de sensibilisation sur l'existence de ce Fonds ; (iv) organiser des audiences foraines.

600. En ce qui concerne l'amélioration de la gestion des affaires civiles, commerciales, administratives, sociales et pénales, il s'agira : (i) de former les acteurs de la justice et des droits humains à l'assistance judiciaire ; les magistrats à l'instruction et le jugement des dossiers de crime de sang et de terrorisme ; (ii) de former les membres de 50 TD/TA pilotes ; (iii) d'organiser des audiences foraines pour la délivrance de 1000 actes d'état civil; (iv) d'opérationnaliser les pôles économiques et financiers et le pôle de lutte contre le terrorisme à travers l'affectation de locaux adéquats, l'acquisition de matériel spécifique, l'adoption des textes relatifs aux assistants spécialisés ; (v) de valider l'avant-projet de loi portant code de procédure pénale ; (vi) de relire le code de procédures civiles ; (vii) de créer la structure nationale chargée de la gestion et du recouvrement des avoirs saisis ou confisqués ; (viii) de faire adopter l'avant-projet de loi portant organisation judiciaire ; (ix) de relire la loi portant protection de l'enfant en conflit avec la loi ou en danger.

601. Concernant le renforcement de l'indépendance de la magistrature, plusieurs actions seront menées. Il s'agit essentiellement de : (i) sensibiliser les magistrats au code de déontologie ; (ii) tenir les sessions du conseil de discipline pour se prononcer sur les cas de violation des règles déontologiques ; (iii) doter le SP-CSM en ressources humaines et matérielles ; (iv) adopter en Conseil des ministres les codes de déontologie des magistrats, des greffiers et des GSP.

602. S'agissant de l'humanisation des conditions de détention, les actions à réaliser concernent notamment : (i) la construction et la normalisation des établissements pénitentiaires ; (ii) la mise en œuvre des mesures d'humanisation dans les établissements pénitentiaires ; (iii) des appuis aux unités de production au sein des MAC et des activités de production pénitentiaire ; (iv) la mise en place d'un cadre de collaboration avec les acteurs des centres de formation professionnelle pour former les détenus ; (v) la modernisation du système de communication et de surveillance des détenus et (vi) la promotion des peines alternatives à l'emprisonnement ferme .

603. **En matière d'effectivité des droits humains**, il s'agira de : (i) introduire l'EDH dans les différents ordres d'enseignement ; (ii) sensibiliser les groupes socio-professionnels aux droits humains et au droit international humanitaire ; (iii) renforcer les capacités des acteurs de développement sur l'approche basée sur les droits humains ; (iv) mettre en œuvre les recommandations du troisième cycle de l'EPU ; (v) élaborer et diffuser une étude sur les violations des droits humains au Burkina Faso.

604. En matière de consolidation de l'état de droit et la paix, les principales actions viseront la réduction des actes d'incivisme et des conflits communautaires. Il s'agira de : (i) renforcer les compétences des acteurs sur la participation citoyenne ; (ii) opérationnaliser les démembrements de l'Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires, (iii) renforcer la culture du civisme dans les différents ordres d'enseignement et (iv) sensibiliser les différentes composantes sociales aux valeurs de tolérance et de paix.

605. Dans le cadre du renforcement des capacités techniques et opérationnelles, il s'agira (i) d'assurer le recrutement, la formation initiale et continue des ressources humaines, (ii) de poursuivre le processus d'informatisation des différentes chaines judiciaires et applications métiers et (iii) de renforcer la communication à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication.

IV.1.1.2 *Effet attendu 1.1.2: la sécurité et la protection civile sont renforcées*

606. Dans le cadre du renforcement de la sécurité, il s'agira de : (i) poursuivre les recrutements des élèves sous-officiers de gendarmerie, des élèves policiers et des élèves GSP ; (ii) poursuivre le renforcement des capacités organisationnelles et opérationnelles des forces de sécurité à travers la poursuite des chantiers de construction des CPD entamés et le démarrage de nouveaux chantiers **(annexe 4 et 5).**

607. Dans le domaine de la protection civile, il s'agira entre autres de : (i) poursuivre le recrutement des élèves sapeurs-pompiers ; (ii) raccorder la caserne de Koupèla en eau et électricité ; (iii) poursuivre la mise en place des plans ORSEC ; (iv) construire les casernes à Manga, Gaoua, Dori, Tenkodogo, Dédougou, Fada, Ziniaré de 2018 à 2021et (iv) construire le troisième niveau du siège du Centre opérationnel de veille, d'alerte, de coordination de crise (COVACC).

608. En ce qui concerne les réformes stratégiques, les mesures à réaliser sont les suivantes: (i) élaborer la politique de sécurité nationale ; (ii) adopter la stratégie de lutte contre le terrorisme ; (iii) entamer la production des passeports à puces électroniques; (iv) entamer la production des cartes d'identité biométriques CEDEAO; (v) mettre en place l'office central des investigations anti-terroristes ; (vi) poursuivre la mise en œuvre du projet IRAPOL par l'interconnexion des commissariats de police et des brigades de gendarmerie et (vii) poursuivre la mise en œuvre du Projet de sécurisation des visas (PSV) du Burkina Faso.

609. Il s'agira au niveau régional de 2018 à 2020: (i) dans la Boucle du Mouhoun, de construire 6 infrastructures sécuritaires au profit des polices nationale et municipale (clôture, guérite et hangar à Dédougou et à Nouna) et de réhabiliter le bâtiment du commissariat de police et le violon de la police ; (ii) dans la région de l'Est, de mettre en œuvre des actions d'accompagnement au profit des services de sécurité et (iii) dans

la région du Plateau central, de réaliser des logements de sécurité à Nagréongo et doter les services de sécurité en carburant.

IV.1.1.3 *Effet attendu 1.1.3 : la défense est renforcée*

610. Dans le cadre du renforcement de la défense, les actions porteront sur la mise en œuvre de la loi de programmation militaire à travers plusieurs constructions dont : le groupement de gendarmerie à Manga ; la construction d'un escadron de gendarmerie mobile à Ouagadougou ; la construction d'un mur de clôture de la compagnie de gendarmerie et d'un groupement de gendarmerie mobile de Gaoua et la construction de l'Ecole nationale des sous-officiers de gendarmerie à Bobo-Dioulasso.

IV.1.1.4 *Effet attendu 1.1.4 : l'accès à l'information juste est assuré pour tous*

611. Les perspectives 2018-2020 en matière d'accès à l'information juste pour tous consisteront à : (i) opérationnaliser la chaîne de télévision « RTB Info », l'ouverture des sections télé de RTB2/Est et de la RTB2/ Sahel ; (ii) opérationnaliser des directions régionales des Editions Sidwaya à Koupèla, Dori et Ouahigouya ; (iii) renforcer la visibilité de l'action gouvernementale et (iv) ; appuyer le développement de la presse privée.

IV.1.1.5 *Effet attendu 1.1.5 : les coopérations régionale et internationale sont améliorées*

612. Pour l'atteinte de cet effet, les actions programmées pour la période 2018-2020 sont : (i) renforcer les coopérations bilatérale et multilatérale ; (ii) gérer les affaires juridiques et consulaires ; (iii) promouvoir le placement des cadres Burkinabè dans les institutions sous régionales et internationales ; (iv) protéger les Burkinabè de l'extérieur et (v), protéger les réfugiés au Burkina Faso.

613. Pour la consolidation du rayonnement international du Burkina Faso en Afrique et dans le monde, les actions porteront sur : (i) l'élargissement et le renforcement des liens d'amitié et de coopération du Burkina Faso; (ii) la consolidation de la présence du Burkina Faso dans les instances internationales; (iii) l'encadrement et la protection des Burkinabè à l'extérieur et des réfugiés vivant au Burkina Faso; (iv) la contribution à la promotion de la paix et de la sécurité internationale et (v) l'implémentation d'une politique de placement des experts nationaux dans les institutions internationales.

IV.1.1.6 *Effet attendu 1.1.6 : l'administration publique est efficace et efficiente*

614. En vue de rendre l'administration publique efficace et efficiente, les actions envisagées sur la période 2018-2020 consisteront essentiellement à : (i) poursuivre le processus de recrutement au profit des administrations publiques, à travers l'organisation des concours professionnels, directs et des concours sur mesures nouvelles ; (ii) renforcer les capacités des agents en poste et nouvellement recrutés; (iii) tenir à jour la carrière des agents de la fonction publique relevant des compétences du MFPTPS; (iv) élaborer les textes d'application de la loi 081; (v) élaborer le rapport global de performance de

l'administration publique au titre de 2017; (vi) poursuivre la mise en ligne des procédures administratives des ministères et institutions sur le guichet virtuel et l'adaptation de la plateforme e-concours ainsi que le lancement de la plateforme informationnelle du Guichet virtuel; (vi) organiser la revue de la SNDA en vue de sa cohérence avec les nouveaux référentiels de la décentralisation.

IV.1.1.7 *Effet attendu 1.1.7 : le système de redevabilité est développé à tous les niveaux*

615. Au titre des perspectives 2018-2020, pour cet effet, les actions programmées porteront sur : (i) le renforcement des capacités des membres des conseils de discipline ; (ii) l'élaboration des valeurs de référence 2017 de la SNPG ; (iii) l'élaboration du rapport annuel 2017 sur l'état de la gouvernance au Burkina Faso ; (iv) l'élaboration des chartes sectorielles de qualité du service public et (v) l'élaboration du rapport de suivi-évaluation du plan d'actions PGO.

IV.1.2 Objectif stratégique 1.2 : promouvoir la bonne gouvernance économique

IV.1.2.1 *Effet attendu 1.2.1 : la planification, la gestion et le financement du développement sont efficaces*

616. En matière de planification du développement, il s'agira de : (i) adopter le projet loi sur le pilotage et la gestion du développement ; (ii) adapter les logiciels existants à la LOLF et acquérir une infrastructure de production et d'entamer le système intégré de gestion des finances publiques sous la plateforme JAVA ; (iii) relire la loi 020 et les textes d'application, d'élaborer les DAO et contrat-type ainsi que les guides de bonnes pratiques PPP ; (iv) dématérialiser les documents du circuit de la dépense ; (v) rendre disponibles les décrets de création des fonds reconfigurés ; (v) rendre disponible la note technique de rationalisation des unités de gestion des projets et programmes de développement ; (vi) renforcer la gouvernance du patrimoine de l'Etat ; (vii) poursuivre l'extension du RESINA aux services déconcentrés du MINEFID.

617. S'agissant du financement du développement, les actions viseront à : (i) mettre en œuvre le projet cadastre fiscal ; (ii) mettre en œuvre les réformes sur la réorganisation des régies de recettes; (iii) opérationnaliser la caisse de dépôt et de consignation et la banque pour le financement de l'agriculture ; (v) poursuivre la mise en œuvre de la facture normalisée ; (iv) adopter le référentiel sur la division du travail et la complémentarité entre les PTF et (v) élaborer le rapport sur la coopération au développement .

IV.1.2.2 *Effet attendu 1.2.2 : l'environnement des affaires est plus incitatif et le secteur privé renforcé dans ses capacités d'initiative et de gestion*

618. Les actions à mettre en œuvre consistent à : (i) poursuivre l'organisation des rencontres Gouvernement-Secteur privé ; (ii) renforcer les capacités des acteurs du secteur informel en matière de relations professionnelles ; (iii) mettre en œuvre le Projet d'accompagnement des entreprises informelles vers le secteur formel ; (iv)

mettre en œuvre le Projet d'appui à la formalisation des entreprises du secteur informel (PAFESI) ; (v) mettre en place un dispositif de création d'entreprise en ligne.

IV.1.3 Objectif stratégique 1.3 : renforcer la décentralisation et promouvoir la bonne gouvernance locale

619. Dans le cadre de la réalisation de cet objectif stratégique, les perspectives 2018-2020, porteront sur les actions suivantes par effet attendu :

IV.1.3.1 *Effet attendu 1.3.1 : l'efficacité de la décentralisation et de la gouvernance locale est améliorée*

620. Afin d'améliorer l'efficacité de la décentralisation, les actions à venir permettront de : (i) enclencher le processus d'adoption de l'avant-projet de loi portant code général des collectivités territoriales dans son nouveau format en Conseil des ministres avant la transmission à l'Assemblée nationale; (ii) organiser des concertations avec les acteurs étatiques et non étatiques sur la relecture du code électoral.

621. S'agissant de l'amélioration du système d'enregistrement des actes d'état civil, les actions consisteront à : (i) poursuivre le processus d'informatisation des services d'état civil ; (ii) élaborer les textes réglementaires pour harmoniser la gestion de l'état civil et (iii), renforcer les capacités des acteurs et des structures de l'état civil.

IV.1.3.2 *Effet attendu 1.3.2 : les économies locales sont dynamisées et les disparités régionales sont réduites, notamment à travers un aménagement du territoire efficace*

622. Dans le cadre de la dynamisation des économies locales et la réduction des disparités régionales, les perspectives à mettre en œuvre sur la période 2018-2020, consisteront à :(i) élaborer l'avant-projet de loi d'orientation en matière d'aménagement du territoire ; (ii) poursuivre la mise en œuvre du Programme d'urgence du Sahel (PUS-BF); (iv) étendre la mise en œuvre du Projet d'appui au développement des économies locales (PADEL) à l'ensemble des 13 régions du Burkina Faso, avec la programmation des régions de l'Est, du Centre-Nord, du Centre -Est, de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Sud et du Nord en 2018.

IV.2 Axe 2 : Développer le capital humain

IV.2.1 Objectif stratégique 2.1 : promouvoir la santé des populations et accélérer la transition démographique

623. D'énormes progrès ont été engrangés en 2017 dans la réalisation des produits sans toutefois atteindre le niveau d'indicateurs escompté. Ainsi, les perspectives 2018-2020 sont essentiellement la poursuite des activités qui concourent à l'atteinte des cibles des produits et l'accélération de la mise en œuvre des réformes stratégiques et des investissements structurants.

IV.2.1.1 *Effet attendu 2.1.1 : l'accès aux services de santé de qualité est garanti à tous*

624. Pour les années 2018-2020, l'accès au service de santé de qualité devrait se renforcer et le taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes devrait passer à 290 en 2018 puis à 242 en 2020, le quotient de mortalité infanto-juvénile pour 1000 naissances vivantes se situerait à 69 en 2018 puis à 54,7 en 2020, le taux de létalité du paludisme grave chez les enfants de moins de 5 ans qui est de 1,4% en 2017 connaîtra une diminution pour se situer à 1% en 2018 puis à moins de 1% en fin 2020. En outre, les actions de lutte contre le VIH devraient se poursuivre, réduisant ainsi le taux de prévalence à 0,83 en 2018 et à 0,77 en 2020 et la proportion des formations sanitaires publiques accréditées devrait se situer à 50% en 2018 et à 80% en 2020.

625. En vue d'atteindre les cibles fixées d'ici à 2020, les actions seront orientées vers l'achèvement des projets structurants en phase d'exécution tels que le projet d'équipement de 4 CHU et 11 CHR en système de production autonome d'oxygène, la transformation des CSPS en CM, la construction et l'équipement des CHR de Dédougou, Fada N'Gourma et Gaoua. En outre, des efforts doivent être consentis pour accélérer l'exécution des projets en instance de démarrage tels que : (i) le projet de construction et d'équipement du CHU de Bobo-Dioulasso ; (ii) le projet de construction et d'équipement d'un Centre de soins spécialisés de haut niveau en neurochirurgie à Ouagadougou ; (iii) le renforcement des formations sanitaires en équipement.

626. En ce qui concerne les projets éligibles au mécanisme du partenariat public-privé, ils doivent bénéficier d'une attention particulière. Un système devrait être trouvé par les autorités compétentes afin de pouvoir mettre en route la majorité des projets de ce secteur qui s'inscrivent en PPP. La passation des contrats et leur démarrage doivent se faire courant 2018 dans l'optique de leur mise en œuvre d'ici à 2020. Enfin, la continuité des actions telles la gratuité des soins, la prise en charge sanitaire des personnes vulnérables, l'opérationnalisation de l'assurance maladie universelle et l'accréditation des formations sanitaires devrait contribuer à l'atteinte de l'effet attendu d'ici à 2020.

IV.2.1.2 *Effet attendu 2.1.2 : l'état nutritionnel de la population, en particulier des femmes et des enfants, est amélioré*

627. A l'horizon 2020, l'état nutritionnel de la population, en particulier des femmes et des enfants, devrait s'améliorer. Cette amélioration sera constatée à travers le pourcentage d'enfants avec un retard de croissance qui devrait passer de 21,2% en 2017 à 25 % en

2018 et à 15% en 2020. En vue d'atteindre cette cible en 2020, les actions seront orientées vers une augmentation du stock de sécurité alimentaire et nutritionnelle qui devrait passer de 16 800t en 2017 à 50 000 t en 2020 et la proportion de la population vulnérable bénéficiant d'un appui pour la production agricole dans les zones déficitaires devrait passer de 50% en 2017 à 80% en 2020. La conduite d'interventions adaptées et ciblées (aménagements spécifiques, appuis aux producteurs dans les zones déficitaires, etc.) et la poursuite de la prise en charge des cas de malnutrition aiguë dans les treize régions sanitaires devraient également se poursuivre afin d'atteindre l'effet attendu en 2020.

IV.2.1.3 *Effet attendu 2.1.3 : le processus d'accélération de la transition démographique pour déclencher le dividende démographique est réellement mis en mouvement*

628. En 2020, l'indice de la fécondité devrait se tenir à 4,7 %. L'atteinte de cet indicateur devrait passer par : (i) le renforcement de l'offre de planification familiale et la disponibilité des produits contraceptifs, (ii) l'opérationnalisation de la réforme sur la gratuité des produits contraceptifs et (iii) l'adoption du concept du dividende démographique mesuré par le taux de dépendance économique qui devrait se situer à 35% en 2018 puis à 50% en 2020.

IV.2.2 Objectif stratégique 2.2 : accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation, en adéquation avec les besoins de l'économie

IV.2.2.1 *Effet attendu 2.2.1 : l'accès de tous à une éducation de qualité est amélioré*

629. En vue de disposer de ressources humaines compétentes au service de l'économie, les perspectives 2018-2020 en matière d'amélioration de l'accès à l'éducation et à la formation de qualité visent à permettre : (i) l'accroissement des effectifs des élèves/ apprenants et des étudiants et du nombre d'enseignants et/ou de formateurs à tous les niveaux; (ii) le maintien des élèves/apprenants et des étudiants dans l'éducation formelle; (iii) la garantie de l'égalité et de l'équité d'accès pour tous à l'éducation de qualité; (v) la diversification des offres de formation; (iv) l'amélioration des conditions de vie et d'études des étudiants dans les structures éducatives et de formation et (vi), l'amélioration de l'accès des élèves, des apprenants et des étudiants aux bourses, aux allocations d'aide et de prêts.

630. Au titre de l'accroissement des effectifs des élèves/ apprenants et des étudiants, il s'agira pour les trois prochaines années : (i) d'accroître le taux brut de scolarisation au préscolaire à 6,12% en 2018 et à 7,60% en 2020, le taux d'achèvement au primaire à 58,60% en 2018 et à 75,60 en 2020, le taux d'achèvement au post-primaire général à 35,30% en 2018 et à 38, 20% en 2020 ; (ii) de réduire le nombre de classes sous paillotes à 3123 en 2018 et à 0 en 2020 ; (iii) d'atteindre respectivement des Indices de parité du post-primaire et du TBA au secondaire de 1 à partir de 2018. Aussi, les principales actions à entreprendre consistent à : (i) construire 45 collèges d'enseignement et de

formation techniques et professionnels, 20 lycées professionnels et 13 lycées scientifiques; (ii) éclairer 50913 salles de classe; (iii) créer de nouvelles universités; (iv) renforcer le vivier enseignants et le système LMD; (v) construire le siège de l'université virtuelle et réaliser sa connectivité; (vi) construire 16 espaces numériques ouverts dans les régions, 46 bâtiments pédagogiques, 26 amphithéâtres et 26 centres de formation professionnelle; (vii) rendre les centres universitaires polytechniques autonomes et le site de l'UO2 fonctionnel.

631. Afin d'accroître le nombre d'enseignants et/ou de formateurs à tous les niveaux à l'horizon 2020, les principales actions portent sur : (i) la formation de 50 encadreurs et de 400 professeurs de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels et (ii) le recrutement de 190 éducateurs de jeunes enfants, de 400 moniteurs de jeunes enfants, de 10 000 élèves Instituteurs adjoints certifiés, de 2 925 professeurs certifiés des lycées et collèges (CAPES), de 900 professeurs certifiés des lycées et collèges de l'enseignement technique et professionnel (CAPET), de 1 145 professeurs certifiés des collèges d'enseignement technique (CAET), de 150 professeurs certifiés des collèges d'enseignement technique (CAET)/BAC et de 1 500 professeurs certifiés des collèges d'enseignement technique option EPS.

632. Quant au maintien des élèves/apprenants et des étudiants dans l'éducation formelle, il passera par l'acquisition des vivres au profit des élèves.

633. En ce qui concerne l'amélioration des conditions de vie et d'études des élèves, des apprenants et étudiants dans les structures éducatives et de formation, la construction de 6 cités universitaires de 4 000 lits et de 7 bibliothèques de 1000 places est attendue.

IV.2.2.2 *Effets attendus 2.2.2 : la disponibilité et l'employabilité des ressources humaines sont améliorées*

634. Dans la dynamique d'améliorer la disponibilité et l'employabilité des ressources humaines, Il s'agira pour la période 2018-2020, de faire en sorte que la proportion des effectifs de l'EFTP atteigne 9,5% en 2018 et 16% en 2020, celle des effectifs de la formation professionnelle dans l'effectif total des formés atteigne 10% en 2018 et 15% en 2020 et celle de la population en âge de travailler (18 ans et plus) formée dans les métiers agropastoraux, soit de l'ordre de 4,50% en 2018 et de 7% en 2020. Par ailleurs, la formation du personnel enseignant et d'encadrement, l'évaluation et la certification des connaissances et des compétences et le développement de l'ingénierie de la formation professionnelle seront les principaux leviers accélérateurs de ces performances.

IV.2.2.3 *Effet attendu 2.2.3 : l'accès à un enseignement supérieur de qualité adapté aux besoins de la transformation structurelle de l'économie est assuré*

635. En 2018, en matière d'accès à un enseignement supérieur de qualité adapté aux besoins de la transformation structurelle de l'économie, il s'agit d'atteindre: (i) 715 étudiants pour 100 000 habitants ; (ii) 45% d'étudiants ayant achevé un cycle ; (iii) une durée moyenne de 4 ans pour l'obtention d'un premier emploi pour un sortant de l'enseignement supérieur ; (iv) 20% d'étudiants inscrits dans des filières

professionnelles adaptées au processus de transformation structurelle ; (v) 20% de filières professionnalisantes et (vi) ; 31% d'étudiants en situations de handicap bénéficiant d'un appui spécifique.

636. Les principales actions à mener consistent à : (i) assurer la coordination du secteur de l'éducation et de la formation ; (ii) la planification, le suivi et l'évaluation des activités du secteur de l'éducation et de la formation et (iii) améliorer la gestion des ressources matérielles et financières. Pour ce faire, il s'agira de tenir les sessions de la CPEDA, d'élaborer les textes réglementaires, de mettre en œuvre le PAT de la PN/EFTP, d'actualiser la carte de la formation professionnelle et le dispositif pour la traçabilité des formations et des formés et d'assurer le financement des demandes de formation.

IV.2.3 Objectif stratégique 2.3 : promouvoir la recherche et l'innovation au service de la transformation structurelle de l'économie

IV.2.3.1 *Effet attendu 2.3.1 : la recherche et l'innovation sont davantage au service de la transformation structurelle de l'économie*

637. Au cours de l'année 2018 et des deux prochaines années, l'effort de développement de la recherche et de l'innovation afin de les mettre au service de la transformation de l'économie se fera à travers la mise en œuvre de principales actions suivantes par domaine. Ainsi, dans le domaine de la gouvernance du secteur de la recherche scientifique et de l'innovation, il s'agira notamment : (i) de tenir les sessions du Haut conseil de la recherche scientifique et de l'innovation ; (ii) d'œuvrer à accroître le financement de la recherche pour le faire croître de 40% en 2019 comparativement à 2015 ; (iii) d'accroître les ressources humaines du secteur tout en les formant ; (iv) d'améliorer la communication par la réalisation de bulletins et de films documentaires ; (v) de renforcer le dispositif de planification et de suivi-évaluation par l'élaboration du Plan d'action de la politique du secteur, la tenue régulière des revues sectorielles et la production de l'annuaire statistique du secteur ; (vi) du renforcement en équipement à travers la poursuite de la mise en œuvre du projet structurant, relatif au développement des capacités infrastructurelles et humaines de la recherche du CNRST pour 2,93 milliards F.CFA en 2108 ; et (vii), de mettre en œuvre la tranche 2018 du projet structurant « produire des technologies et innovations au profit du développement socio-économique du Burkina Faso » pour 2,95 milliards F.CFA.

638. En vue d'impulser le développement de la recherche scientifique et technologique, les perspectives d'action au cours de la période allant de 2018 à 2020 prévoient entre autres : (i) de produire par an au moins 4 méthodes, technologies ou procédés dans le domaine agricole et environnemental ; (ii) d'élaborer au moins une formule alimentaire à base d'ingrédients locaux ; (iii) de porter les naissances de bovins et porcins métis en station de 1 400 en 2018 à 2 100 en 2020 ; (iv) de prétraiter par an, 5 espèces forestières ; (v) de réaliser 4 sites expérimentaux de greffes en champs de karité ; (vi) de conduire l'étude d'évaluation du projet structurant de création des 3 technopôles pour 300 millions de francs CFA ; (vii) de réaliser la tranche 2018 du projet structurant d'implantation des parcs d'innovation sur les pôles de croissance du Burkina Faso pour 220 millions de francs CFA.

639. Au niveau des branches de recherche en sciences de la santé et en sciences sociales et humaines, il s'agira notamment d'œuvrer au cours de la période 2018-2020 à mettre au point des méthodes, technologies, procédés et innovations et à renforcer le nombre de productions scientifiques par les acteurs de la recherche des deux domaines.

640. Enfin, en matière de valorisation des résultats de la recherche scientifique et technologique, il s'agira d'œuvrer entre autres : (i) à porter de 1 au moins en 2018 à 2 au moins en 2019 et 2020, le nombre de technologies créées faisant l'objet de protection juridique ; (ii) à diffuser au moins les technologies, inventions et innovations entre 2018 et 2020 ; (iii) de porter le nombre de Champs-écoles de producteurs (CEP) de 2025 en 2018 à 2 060 en 2020 ; (iv) de mettre en place par an 3 160 Parcelles et unités de démonstration (PD/UD).

IV.2.4 Objectif stratégique 2.4 : promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes

IV.2.4.1 *Effet attendu 2.4.1 : l'emploi décent et la protection sociale sont garantis à tous*

641. En vue de garantir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, les perspectives 2018-2020 visent à atteindre les performances ci-après par domaine.

642. Dans le cadre du renforcement de la création d'emplois, il est attendu en 2018 : (i) un taux d'insertion professionnelle des jeunes et des femmes via le SPE de 15%, (ii) une part de l'emploi privé formel dans le total de l'emploi de 10%, (iii) un taux de chômage de 5% et (iv) un taux de sous-emploi du secteur agricole de 45%.

643. Pour y arriver, les actions à entreprendre visent à : (i) assurer le financement de 7150 microprojets à travers les Fonds nationaux de financement (FASI, FAPE, FAIJ et FONA-DR) ; (ii) promouvoir le recrutement de 25 400 jeunes et femmes entre 2018 et 2020 pour les THIMO ; (iii) organiser le recrutement et la formation de personnels de l'administration publique ; (iv)améliorer l'employabilité à travers l'octroi d'une plateforme de services à 5415 demandeurs d'emploi, le renforcement des capacités de 24 577 jeunes en entrepreneuriat et le recrutement et la formation de 3 750 volontaires nationaux ; (v) promouvoir l'insertion socioprofessionnelle de 1 200 jeunes et la réinsertion socioéconomique des travailleurs déflatés et retraités par le financement de 400 microprojets et la formation de 600 promoteurs de microprojets ; (vi) recruter et déployer 9450 jeunes détenteurs de diplômes post-baccalauréat pour le compte du Programme emploi jeune pour l'éducation ; (vii) mettre en œuvre le programme de cofinancement avec les entreprises de l'encadrement pratique en stage des jeunes et les primo-emplois des jeunes issus des Ecoles de formation professionnelle et technique (EFPT) du public et du privé et (viii) promouvoir l'insertion socioprofessionnelle des jeunes ruraux dans les métiers agricoles, des jeunes diplômés et des jeunes formés aux métiers.

644. En vue d'améliorer l'organisation et le fonctionnement du marché de l'emploi, la période 2018-2020 connaîtra : (i) le renforcement de l'opérationnalité et des capacités de l'Agence nationale pour la promotion de l'emploi (ANPE) et celles des FNF du Ministère de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle (MJFIP) ; (ii) le renforcement du cadre juridique et institutionnel du marché du travail par

l'adoption de textes législatifs et règlementaires favorables au travail décent, la surveillance du respect de la règlementation en matière de travail, l'élaboration et la ventilation annuelle du rapport général sur l'inspection du travail et la promotion du respect des engagements et le renforcement des capacités opérationnelles des intervenants du monde du travail.

645. Relativement à la promotion du dialogue social, le gouvernement veillera à réduire le nombre de conflits individuels pour 10 000 salariés à travers la dynamisation, le renforcement et la coordination des cadres de concertation de dialogue social, la promotion d'une culture de dialogue social ; (iii) le renforcement des capacités de l'administration du travail et (iv) l'accompagnement des processus de signature de conventions collectives.

646. La promotion de la sécurité et santé au travail par l'amélioration du dispositif règlementaire et institutionnel consistera à : (i) garantir une productivité élevée et le bien-être des travailleurs salariés et non-salariés de tous les secteurs d'activités économiques ; (ii) organiser le recrutement et la formation de personnels de l'administration publique ; (iii) promouvoir la sensibilisation sur la SST et (v), assurer le respect de la réglementation en matière de sécurité et santé au travail dans les établissements et les entreprises. De même, des séances d'IEC seront organisées, des visites des lieux de travail et des visites médicales seront organisées au profit des travailleurs des secteurs du public et du privé.

647. La promotion de la lutte contre le travail des enfants et ses pires formes vise à réduire en 2018 à 30%, le nombre d'enfants de 5 à 17 ans impliqués dans les activités économiques. Cela se traduira par : (i) le renforcement de la sensibilisation et de l'information en vue de susciter une mobilisation sociale pour l'éradication du fléau et (ii) la coordination des actions de lutte notamment à travers le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre les Pires formes de travail des enfants (SN/PFTE).

648. Concernant la promotion de l'équité en milieu de travail, il s'agira de mettre en œuvre des actions de sensibilisation et de formation des retraités et des travailleurs déflatés sur les produits du FONA-DR et des actions ciblées en faveur des travailleurs migrants, des femmes, des jeunes et des personnes handicapées.

649. Au titre de la promotion de la sécurité sociale, les actions sont orientées vers l'affiliation d'au moins 75% des travailleurs à la CNSS et à la CARFO en 2018 et 100% en 2020 et la réduction à 4 500 en 2018 et à 3 031 en 2020 du nombre d'accidents de travail pour 1 million de travailleurs. Pour ce faire, la couverture sociale du secteur formel sera améliorée et étendue aux acteurs des économies informelles urbaine et rurale, des sensibilisations et formations sur la sécurité sociale seront réalisées et l'action sanitaire et sociale sera promue. De même, les mutuelles sociales seront promues à travers le renforcement du dispositif législatif, règlementaire et institutionnel de ces mutuelles et la sensibilisation et la formation sur les mutuelles sociales.

650. Pour ce qui est de l'opérationnalisation de l'assurance maladie universelle, il est attendu en 2018, 15% de couverture du RAMU et cela implique la mise en place d'un cadre institutionnel et juridique favorable à la promotion de l'assurance maladie.

IV.2.4.2 *Effet attendu 2.4.2 : les inégalités sociales et de genre sont réduites et la femme est promue comme acteur dynamique du développement*

651. Les perspectives 2018-2020 pour réduire les inégalités sociales et de genre et promouvoir la femme comme acteur dynamique du développement portent sur la mise en œuvre des actions suivantes par domaine.

652. Aussi, en ce qui concerne le renforcement de la protection de l'enfant, il s'agira de prendre en charge 57% d'enfants vulnérables identifiés et de réduire à 4 000 le nombre d'enfants en situation de rue. Les principales actions à mettre en œuvre visent à : (i) sensibiliser 6 750 hommes et femmes et à organiser des conférences, des émissions radiophoniques et des séances de sensibilisation dans les 45 provinces sur les violences faites aux enfants ; (ii) renouveler 59 organes du Parlement des enfants ; (iii) retirer de la rue, 6 400 enfants et jeunes en situation de rue ; (iv) assurer en 2018, une prise en charge intégrée de 6 750 enfants (filles et garçons) victimes de traite ou à risque ; (v) former chaque année aux métiers 220 enfants en difficulté ; (vi) mettre en œuvre le projet de réhabilitation du Centre d'accueil et de formation des enfants et jeunes en difficulté de Ouahigouya, le Projet d'insertion socioéconomique des enfants et jeunes en situation de rue et le Projet de prise en charge intégrée de 60 000 orphelins et autres enfants vulnérables (PECI-OEV) d'ici à 2020.

653. Relativement à l'amélioration de l'offre éducative/encadrement de la prime enfance, les actions porteront sur : (ii) la mise en œuvre du Programme national d'encadrement de la prime enfance et l'organisation de séances de plaidoyer pour la promotion des structures de l'encadrement de la prime enfance.

654. Le renforcement de la promotion de la famille se traduira par la résolution de 3 830 cas de conflits familiaux/conjugaux, la formation socioprofessionnelle de 2 250 jeunes filles déscolarisées et non scolarisées dans les provinces et de 100 adolescents (es) au métier d'aides familiales ainsi que l'octroi d'un appui financier à 300 filles-mères pour la réalisation d'AGR. De même, 2 650 adolescents seront identifiés et formés aux métiers comme la maraîcher-culture, la coupe-couture, le tissage et l'embouche (bovine, porcine, ovine) et au métier d'aides familiales en vue d'accroître leur autonomisation.

655. Dans le cadre de la promotion de l'éducation sociale, il s'agira d'adopter la stratégie nationale d'éducation sociale, de relire les textes régissant l'organisation et le fonctionnement des activités socioéducatives et d'ouvrir 120 services sociaux départementaux en 2018 et 2019.

656. La protection et la promotion des personnes handicapées, l'option en 2018 est d'atteindre au moins 20% de handicapés actifs occupés. Ces ambitions seront assurées à travers : (i) l'accompagnement de 2 250 personnes handicapées pour leur insertion professionnelle ; (ii) l'organisation d'un forum national des personnes handicapées ; (iii) l'alimentation de la base des données sur les personnes handicapées ; (iv) la disponibilité d'un référentiel des emplois des personnes handicapées ; (v) la mise en œuvre du projet d'appui à la formation professionnelle, à l'emploi et à l'entrepreneuriat des personnes handicapées qui vise à insérer au moins 40 000 personnes handicapées actives sur le plan professionnel et du Projet "handicap et inclusion sociale".

657. En ce qui concerne la protection des personnes âgées, il s'agit d'identifier et d'insérer 50% de personnes marginalisées à travers l'élaboration et la mise en œuvre du plan

d'action national de lutte contre l'exclusion sociale 2018 – 2022, l'adoption des décrets d'application de la loi portant protection des personnes âgées et l'organisation de la Journée internationale des personnes âgées (JIPA).

658. Le renforcement de la solidarité nationale impliquera l'organisation du mois de solidarité et l'octroi d'un d'appui financier et/ou matériel à des structures caritatives et des familles d'accueil.

659. La gestion des catastrophes et crises humanitaires sera améliorée avec l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique humanitaire nationale et son plan d'actions en lien avec le Cadre d'actions de Sendai pour la RRC et des textes portant création de l'agence nationale de gestion des catastrophes ainsi que l'assistance des victimes de catastrophes et crises humanitaires.

660. Les actions visant l'autonomisation économique de la femme seront promues en vue d'atteindre en 2018, 30% de femmes propriétaires d'entreprises parmi les entrepreneurs. Celles-ci porteront essentiellement sur : (i) l'immatriculation de 8 550 entreprises informelles des femmes ; (ii) l'octroi de fonds de roulement pour association de femmes et des crédits d'investissement pour femme ; (iii) l'alimentation de la ligne de crédit pour l'entrepreneuriat féminin ; (iv) la formation de 1 195 femmes en entrepreneuriat et (v) la dotation en technologie de 520 associations et groupements féminins et en engrais à 1 900 femmes.

661. Quant à l'autonomisation socio-politique de la femme, elle passera par : (i) la célébration conjointe de la Journée internationale de la femme et du forum national des femmes ; (ii) l'octroi d'appuis financiers pour le signalement des cas de violences faites aux femmes (VEFF) à 429 coordinations des organisations féminines (communales et d'arrondissements, provinciales, régionales et nationales) ; (iii) la mise en place de 2 000 points focaux VEFF dans les gendarmeries, les commissariats de police et les TGI ; (iv) l'adoption des décrets d'application de la loi VEFF et la mise en place des cellules VEFF dans les gendarmeries, les commissariats de police et les TGI ; (v) la sensibilisation de 3 600 femmes et hommes sur les droits et les violences faites aux femmes, aux hommes et aux filles ainsi que (vi) la mise en œuvre des recommandations des études SIGI, inventaire et évaluation sur les textes de promotion des droits de la femme.

662. Concernant la promotion de l'égalité et l'équité entre les sexes, il s'agira d'organiser des rencontres de plaidoyer pour l'adoption du projet de loi sur le quota genre à l'Assemblée nationale et des conférences régionales sur les valeurs socioculturelles positives en faveur du genre au profit des populations.

663. Par rapport au renforcement de l'institutionnalisation du genre, les perspectives 2018-2020 portent sur la formation des membres des COREP Genre, COCOP Genre et cellules genre à la maîtrise du dispositif de suivi-évaluation de la PNG, la formation de 280 acteurs des collectivités locales sur l'intégration du genre dans les Plans locaux de développement et la formation des acteurs en charge de la planification au sein des ministères et institutions en planification sensible au genre.

IV.2.5 Objectif stratégique 2.5 : améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité

IV.2.5.1 *Effet attendu 2.5.1 : l'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité est garanti*

664. Au cours de la période 2018-2020, l'effort d'amélioration du cadre de vie, de l'accès à l'eau potable et à un assainissement familial de qualité se poursuivra à travers la mise en œuvre des principales actions suivantes par domaine.

665. Ainsi, en matière d'approvisionnement en eau potable, afin notamment de porter à 76% le taux d'accès national à l'eau potable en 2018 à 79% en 2020, il s'agira principalement: (i) d'accélérer le rythme d'exécution du projet de construction des 611 AEPS/PEA et de réhabilitation de 225 autres ; (ii) d'accélérer le rythme d'exécution du projet de construction des 10 376 forages et de réhabilitation de 3 020 autres ; (iii) d'accélérer le rythme d'exécution du projet d'approvisionnement en eau potable multi-villages; (iv) de porter les capacités de production d'eau du réseau urbain d'AEP à 68 300 m^3/j de 2010 à 2020 dont 16 000 m^3/j pour 2018 ; (v) d'accroître de 1 400 m^3 la capacité de stockage d'eau du réseau urbain d'AEP entre 2018 et 2020 dont 300 m^3 en 2018 ; (vi) d'augmenter la capacité de distribution du réseau de 800 km dont 430 km en 2018, de 122 500 nouveaux branchements particuliers dont 50 000 en 2018 et de 580 nouvelles bornes fontaines dont 100 en 2018.

666. Dans le domaine de l'assainissement durable des eaux usées et excréta, l'action publique visera notamment à porter à 25% le taux d'accès national à l'assainissement familial en 2018 puis à 34% en 2020. En milieu rural, l'ambition est de porter ce taux à 16,8% en 2018 et à 25% en 2020.

667. Pour ce faire, il s'agira d'œuvrer à élever la cadence de livraison des produits que sont : (i) l'extension du réseau d'assainissement collectif de la ville de Bobo-Dioulasso et mise en conformité de la TEP de Dogona ; (ii) la construction de 8 stations de traitement de boue de vidange (STBV) dont 02 en 2018 et le reste (06) les années suivantes ; (iii) la poursuite de la mise en œuvre du programme de réalisation de 458 300 latrines familiales et 5 440 latrines institutionnelles et publiques, en réalisant notamment 77 643 latrines pour 2018 et 145 928 latrines annuellement en 2019 et 2020, 606 latrines institutionnelles et publiques en 2018 et 1 085 pour chacune des 02 années restantes.

668. L'amélioration de la gouvernance du secteur de l'eau et de l'assainissement sera également poursuivie sur la période allant de 2018 à 2020. En matière de gouvernance du secteur, l'ambition est de porter progressivement à 90% d'ici 2020, les taux d'exécution des budgets d'investissement du MEA, de l'ONEA, et à 95% le taux d'exécution du Plan de passation des marchés du MEA, à 70% en 2018, la part du budget AEPA et GIRE du MEA exécuté localement.

669. Dans ce sens, la période 2018-2020 sera mise à profit pour : (i) conduire en 2018 l'audit organisationnel et institutionnel du secteur «eau et assainissement» ; (ii) élaborer et adopter la stratégie nationale de l'eau ; (iii) élaborer et adopter en 2018 le Plan d'actions opérationnel du Programme national des aménagements hydrauliques (PNAH) et (iv) élaborer et adopter le Plan de développement des ressources humaines du MEA.

670. Dans le domaine de l'amélioration de la qualité du cadre de vie des populations et de la préservation d'un environnement sain, l'action visera : (i) à porter à 27% en 2018 et à 20% en 2020 le pourcentage de communes disposant d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides ; (ii) à reboiser 120 hectares d'espaces verts dans les communes urbaines en 2018, respectivement 135 et 150 hectares en 2019 et 2020 ; (iii) à porter à 20,5% en 2018, 26% et 31,6% en 2019 et 2020 la proportion d'établissements d'enseignement primaires et secondaires ; (iv) à réaliser 03 unités industrielles de traitement et de valorisation des déchets urbains en 2019 et 02 autres en 2020 ; (v) à réaliser 5 unités de recyclage des déchets plastiques dans les régions en 2018 et 3 en 2019, respectivement en 2020 ; (vi) à construire le centre de stockage des déchets radioactifs et (vi) à œuvrer au suivi de 245 de Plans de gestion environnementale et sociale (PGES) en 2018, respectivement 320 et 395 en 2019 et 2020.

IV.2.5.2 *Effet attendu 2.5.2 : l'accès aux services énergétiques de qualité et l'efficacité énergétique sont garantis*

671. Sur la période 2018-2020, la conduite à terme des actions d'électrification devrait permettre d'influencer positivement les niveaux des indicateurs d'effets. Il s'agira de porter : (i) le taux de couverture électrique national de 52,3% en 2018 à 80% en 2020 ; (ii) le taux d'électrification national de 30% en 2018 à 45% en 2020 ; (iii) le taux d'électrification urbain de 69% en 2018 à 75% en 2020 ; (iv) le taux d'électrification rural de 12,6% en 2018 à 19% en 2020 et (v) la part des énergies renouvelables dans la production totale de 19% en 2018 à 30% en 2020.

672. Cette ambition sera opérationnalisée grâce à la poursuite de la mise en œuvre des réformes institutionnelles, législatives et règlementaires, de l'intensification de l'accès des populations à l'électricité et des actions de promotion des économies d'énergie.

Pour y parvenir, il s'agira concrètement d'accélérer : (i) l'électrification de 500 localités rurales du Burkina Faso par raccordement au réseau des localités électrifiées ; (ii) l'électrification de 300 localités par le système solaire photovoltaïque (PERD-V) ou par système PV hybride ; (iii) l'électrification des infrastructures scolaires et sanitaires dans 300 localités rurales avec installation de 300 pompes solaires en milieu rural et 3 000 lampadaires solaires à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso ; (iv) l'installation des kits solaires chez des particuliers connectés au réseau SONABEL ; (v) l'installation des lampadaires solaires pour l'éclairage public de 1 000 km de rues dans les 45 provinces du Burkina Faso et (vi) le développement et la vulgarisation des bio-digesteurs domestiques pour les ménages ruraux et urbains.

673. A cela s'ajoutent la mise en place effective d'une politique de défiscalisation, de subvention et de contrôle de qualité du matériel solaire et bioénergie et la création de structures spécialisées dédiées aux questions d'énergies (centre de contrôle de qualité du matériel solaire et autres équipements électriques, centre d'affaires des entreprises spécialisées en énergies renouvelables, industries de fabrication et/ou d'assemblage des équipements d'énergies renouvelables et des banques et assurances dédiées aux énergies renouvelables et à l'efficacité).

IV.2.5.3 ***Effet attendu 2.5.3 : la croissance urbaine est planifiée et maîtrisée***

674. L'effort de planification et de maîtrise de la croissance du développement urbain sera également poursuivi au cours de la période 2018-2020 de sorte à : (i) porter le linéaire de caniveaux réalisés dans les villes à 25,75 km en 2018 et à 43,775 km en 2019 et 120 km en 2020 ; (ii) doter 12 villes de SDDEP en 2018 et en 2019 et 08 en 2020 ; (iii) doter 2 villes de SDGDU en 2018, 6 en 2019 et 13 en 2020 ; (iv) de doter 16 villes disposant de SDAU en 2018, 15 en 2019 et 06 en 2020 pour couvrir les 49 villes du Burkina Faso et (v) de réduire la proportion des populations urbaines vivant en zone non lotie de 17,2% en 2016 à 14% en 2020.

IV.2.5.4 ***Effet attendu 2.5.4 : l'accès à des logements décents et aux bâtiments publics est assuré pour tous***

675. Les perspectives à moyen terme seront orientées vers l'accélération de la réalisation des investissements programmés en matière d'accès à un logement décent à travers l'aménagement et la viabilisation de sites de communes rurales dont 132 en 2018, ainsi que de chefs-lieux de province dont 30 en 2018 et l'engagement des travaux de construction dont 9500 pour la seule année de 2018.

Ces actions devraient permettre à la proportion des populations urbaines vivant en zone non lotie d'atteindre 14% en 2018 et 10 en 2020, au nombre de ménages ayant accès à un logement décent de se situer à 19 500 avant de ressortir à 35 000 et au nombre de ménages assistés dans l'auto-construction d'atteindre 3 000 en 2018 et 5 000 en 2020.

IV.3 Axe 3 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois

IV.3.1 Objectif stratégique 3.1 : développer un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché

IV.3.1.1 *Effet attendu 3.1.1 : le secteur primaire contribue à la sécurité alimentaire, à l'emploi décent, à l'approvisionnement de l'agro-industrie nationale et est respectueux des principes de développement durable*

676. Pour les perspectives à moyen terme (2018-2020), la poursuite des actions entamées depuis la mise en œuvre du PNDES devrait permettre d'asseoir une véritable évolution du secteur PASP au service de la transformation structurelle de l'économie. Ces efforts devront permettre de porter entre autres : (i) la part des productions irriguées dans la production totale à 20% en 2018 puis à 25% en 2020; (ii) le taux de couverture des besoins céréaliers de 120% en 2018 à 140% en 2020 ; (iii) la productivité de l'emploi du secteur primaire de 415 000 FCFA en 2018 à 535 000 FCFA en 2020; (iv) le taux de commercialisation des produits agricoles à 30% en 2018 puis à 37,5% en 2020 ; (v) le taux d'accroissement de l'approvisionnement de l'agro-industrie de 20% en 2018 à 50% à l'horizon 2020 ; (vi) la quantité de poisson produite de 26 000 tonnes en 2018 à 30 000 tonnes en 2020; (vii) le taux de couverture des besoins alimentaires du cheptel à 75% en 2018 puis à 80% deux ans plus tard ; (viii) le taux de couverture vaccinale contre la maladie de Newcastle de 60% en 2018 à 70% en 2020 ; (ix) le nombre d'emplois créés dans le secteur primaire à 65 000 en 2018 et 110 000 en 2020.

677. Ainsi, en matière d'amélioration de la productivité agro-sylvo-pastorale, les actions majeures retenues sur la période concerneront : (i) l'accélération des aménagements hydroagricoles dont 5 300 ha de nouveaux bas-fonds aménagés, 4 500 ha de périmètres irrigués et 3 265 ha de périmètres réhabilités ; (ii) la concrétisation des investissements structurants telles la CAIMA, la SOPROSA, l'unité de montage des tracteurs et motoculteurs ; (iii) la poursuite de la mise à disposition des intrants et équipements agricoles au profit des producteurs vulnérables en 2018 pour un montant de 24,75 milliards de francs CFA qui devrait atteindre 34,15 milliards de francs CFA en 2020; (iv) l'opérationnalisation de la banque agricole et (v) la construction de 140 magasins de stockage par an ainsi que la réalisation d'une unité de transformation des produits agricoles

678. Dans le ***domaine de l'élevage***, les efforts seront concentrés essentiellement sur : (i) la conduite diligente pour la mise en œuvre de la CAMVET, de l'unité de fabrique de vaccin au laboratoire national d'élevage ; (ii) la poursuite de la campagne de vaccination contre les maladies prioritaires qui permettra dès 2018 de vacciner 5 903 997 bovins, 5 215 388 petits ruminants et 28 511 559 volailles et (iii) la mise à disposition des éleveurs de 22 000 tonnes de SPAI et 67 364 kg de semences certifiées en moyenne par an.

679. Quant à la pêche, l'ambition de production sur la période sera favorisée par l'empoissonnement des plans d'eau avec 12 millions d'alevins toutes espèces confondues, la production et la mise à disposition des acteurs de la pêche de 120 tonnes d'aliments pour poisson par an.

680. Par ailleurs, le secteur PASP devrait tirer profit du renforcement des capacités de production en eau à travers la réalisation de barrages hydroagricoles.

IV.3.1.2 *Effet attendu 3.1.2 : la résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux, fauniques et halieutiques aux risques est renforcée*

681. Au cours des trois prochaines années, les actions en matière de résilience des ménages ASPHF seront maintenues voire intensifiées à travers l'accompagnement des acteurs en opération de *cash for work/assset*, en distribution de SPAI et opération de vente à prix subventionnés de céréales et d'intrants agricoles et en accompagnement en matière de soutien à la production maraîchère renforcée par la mise en œuvre diligente des plans efforts entrepris.

IV.3.2 IV.3.2 Objectif stratégique 3.2 : développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents

IV.3.2.1 *Effet attendu 3.2.1 : le secteur de l'industrie et de l'artisanat est davantage dynamique en matière de création de richesses, d'emplois et d'exportations*

682. **Au niveau de l'industrie**, la bonne orientation du secteur secondaire devrait se maintenir à moyen terme. Sa contribution à la formation du PIB devrait passer de 20% en 2017 à 21,1% en 2018 pour atteindre 22,4% en 2020. La part de l'industrie manufacturière dans le PIB devrait augmenter pour se situer à 8% en 2018 et 12% en 2020. En outre, le taux de transformation des produits agricoles devrait atteindre 17% en 2018, le nombre moyen d'emplois formels créés dans le secteur secondaire par an à 2 800 en 2018 et le taux d'accroissement de la productivité moyenne de l'artisanat à 15% en 2018.

683. En vue d'atteindre les cibles fixées d'ici à 2020, les actions seront orientées vers l'amélioration de la compétitivité des entreprises industrielles, la mise en œuvre de la loi d'orientation pour la promotion des PME, la mise en œuvre du Projet de création et de mise en place de l'Incubateur, de pépinière et d'hôtel d'entreprises dans le secteur Agro-alimentaire (PIPHE-SA), la mise en œuvre du Projet d'appui à la création et au développement des Petites et moyennes entreprises et Petites et moyennes industries (PACD-PME/PMI).

684. En outre, la poursuite de la promotion de l'implantation des PME/PMI par l'implantation d'une filature classique à Bobo-Dioulasso, l'implantation de l'usine d'égrenage de coton biologique à Koudougou, la concrétisation du complexe intégré de transformation de coton par le partenaire Turc AYKA, la réalisation de l'étude pour l'élaboration d'un document de stratégie d'incitation à la transformation des matières premières locales, la disponibilisation des parcelles en zones industrielles par l'aménagement et la viabilisation de nouvelles zones industrielles à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso restent de mise.

685. **Dans le domaine de l'artisanat,** les actions contribuant à l'atteinte des cibles identifiées porteront sur : (i) le renforcement du cadre législatif et institutionnel du secteur de l'artisanat notamment par l'élaboration et la divulgation des textes

règlementaires sur l'artisanat et la relecture des textes de la CMA-BF ; (ii) la poursuite de la construction et de l'équipement du VAB et du CNATAC à Bobo-Dioulasso ; (iii) l'accroissement de l'offre de formation et de perfectionnement des acteurs du secteur par l'organisation des sessions de formation en techniques de production sur la démarche qualité et les conditions d'accès aux financements ainsi que (iv) la promotion et la commercialisation des produits de l'artisanat par l'organisation des éditions du SIAO.

IV.3.2.2 *Effet attendu 3.2.2 : la contribution des industries culturelle, touristique et sportive à l'économie est améliorée*

686. L'opérationnalisation de cet effet se fera à travers l'accélération de la mise en œuvre des actions dans le domaine des industries culturelle, touristique et sportive à l'économie qui se traduira par : (i) l'accroissement de la part de l'industrie touristique dans le PIB de 7% en 2018 à 8% en 2020 ; (ii) l'amélioration de 4,5% en 2018 la part de l'industrie culturelle dans le PIB à 6% en 2020 ; (iii) l'augmentation de 5% de la part de l'industrie sportive dans le PIB en 2018 à 10% à l'horizon 2020 ; (iv) l'accroissement du nombre de centres de sport et de loisirs de proximité réalisés à 10 en 2018 et à 26 en 2020 et (v), à l'amélioration en 2018 à 5,6% puis à 7% à l'horizon 2020 du taux d'accroissement des emplois culturels et touristiques.

687. Pour y parvenir, les actions dans le **domaine des industries culturelle et touristique** seront orientées vers le renforcement des infrastructures à travers : (i) la construction des campements, relais et réceptifs touristiques de Kompienga, Arly, Gorom-Gorom, Sindou, Karfiguela, Laongo, la réalisation des aménagements éco-touristiques de la mare d'Oursi et des falaises du Gobnangou ; (ii) la construction de 13 salles multimédias et (iii) la signalétique dans la zone de l'Ouest à travers l'implantation de 594 panneaux . A cela s'ajoutent la labélisation de 10 ETH, la sensibilisation de 1 800 jeunes à la pratique du tourisme interne, la réalisation d'une évaluation technique et financière de la pépinière des entreprises touristiques, l'élaboration d'un plan quinquennal d'aménagement et de valorisation des sites touristiques et la réalisation de 55 productions cinématographiques et audiovisuelles soutenues.

688. **Au niveau des sports et des loisirs,** les actions concerneront le renforcement des infrastructures sportives et leurs équipements et seront orientées entre autres vers : (i) la construction de nouvelles infrastructures modernes (stades, plateaux, boulodrome, piscine olympique, centre médico-sportif pour un coût 0,4 milliard de francs CFA, centre-sport-étude, la réalisation des infrastructures sportives du 11-Décembre) ; (ii) la construction et l'équipement de Centres d'écoute et de dialogue pour jeunes (CEDJ) d'un montant global de 225 000 000 de francs CFA, la réalisation de 30 infrastructures sportives dans trente écoles primaires ; (iii) la réhabilitation des infrastructures existantes pour un montant de 5 milliards de francs CFA; (iv) le renforcement des infrastructures de référence sur la période pour un montant de 1,5 milliard de francs CFA.

689. Aussi, le renforcement du cadre réglementaire devrait se poursuivre avec : (i) l'adoption de textes sécurisant les pratiquants du sport d'élite et de haut niveau et des textes qui légalisent les pratiques de sports et de loisirs ; (ii) l'accord de facilités

d'importation des équipements et matériels dans le domaine de la production sportive et de loisirs ainsi que des facilités fiscales en faveur des promoteurs d'entreprises de sports et de loisirs ; (iii) la promotion de la fabrication locale des équipements sportifs et de loisirs.

IV.3.2.3 *Effet attendu 3.2.3 : l'impact du secteur minier sur le reste de l'économie est accru*

690. Pour les années à venir, le dynamisme du secteur des mines devrait se consolider avec l'entrée en production de plusieurs mines d'or et carrières. Ainsi, la part des industries extractives dans le PIB qui a atteint déjà 11% en 2017, devrait se stabiliser autour de 11,2% 2018 avant de replier à 9% par an en 2019 et 2020, soutenue par l'entrée en production de plusieurs mines d'or, notamment celles de SEMAFO BOUNGOU BF SA, HOUNDE GOLD OPERATION SA (Projet BOUERE DOHOUN) et GRYPHON MINERALS SA (Nianka-Nogbelé) et de mines de carrières. Ce regain d'activités devrait impacter positivement la proportion des achats locaux dans les consommations alimentaires des industries minières qui devrait se situer à 20% en 2018. Le volume des investissements locaux attendus des sociétés minières est de 3,5 milliards de francs CFA en 2018 et le nombre d'emplois générés par l'industrie extractives devrait atteindre 15 000 en 2018 et 20 000 à terme en 2020. Quant à la production, elle devrait atteindre en moyenne 49 tonnes pour l'or et 173 000 tonnes pour le zinc entre 2018 et 2020.

691. Par ailleurs, les principaux produits attendus sur la période concerneront : (i) le développement de l'information géologique et minière ; (ii) le renforcement du cadre règlementaire et institutionnel et (iii) l'encadrement de l'exploitation artisanale ainsi que la lutte contre la fraude dans la commercialisation des produits miniers.

IV.3.3 Objectif stratégique 3.3 : promouvoir le commerce et l'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois décents

IV.3.3.1 *Effet attendu 3.3.1 : le secteur tertiaire se formalise et est davantage dynamique et créateur d'emplois décents*

692. Pour réussir le défi de la formalisation d'un secteur tertiaire dynamique et générateur d'emplois décents, des efforts devront être déployés. Ces efforts porteront sur : (i) la finalisation de la réglementation nécessaire à la mise en œuvre du projet de modernisation et le démarrage de la production des nouveaux titres de transport, (ii) l'achèvement de l'opération d'importation des véhicules autorisés, (iii) la poursuite de la lutte contre la surcharge, (iv) la restructuration du contrat-plan entre l'Etat et la SONAPOST pour la création de bureaux de poste, (v) la création de la banque postale et la mise en service d'un produit de mobile-Banking dénommé "*mobile Banking* " et (vi) le développement d'une stratégie commerciale auprès des éditeurs de programme de télévision.

693. L'opérationnalisation des actions sus-citées doit contribuer à l'atteinte des cibles 2018 des indicateurs : proportion des entreprises utilisant des ordinateurs (20%) et Internet (10%), contribution des postes et télécommunications au PIB (3%), nombre moyen d'emplois formels créés dans les services tertiaires marchands (15 000), taux élargi de

bancarisation (32%), taux de crédit à l'économie (31,5%), taux de croissance de la valeur ajoutée des services marchands (7,5%).

IV.3.3.2 *Effet attendu 3.3.2 : la mise en marché des produits nationaux est renforcée*

694. Pour les prochaines années de mise en œuvre du PNDES, les principales actions prévues pour renforcer la mise en marché des produits nationaux porteront sur : (i) l'initiation des rencontres avec les acteurs des filières mangue et anacarde dans le cadre de la mise en place de marques collectives, (ii) l'élaboration de quinze (15) business-plans au profit des acteurs de la filière karité, (iii) le suivi de l'exécution du protocole d'accord portant cahier des charges applicables aux opérateurs de la filière coton, (iv) l'opérationnalisation du site portail export de l'APEX-Burkina, (v) la réalisation de l'étude de faisabilité pour la mise en place d'une centrale d'achat de produits de grande consommation et l'opérationnalisation de sa base de données.

695. La mise en œuvre de ces actions permettra en 2018 d'améliorer la part des produits alimentaires de consommation dans les importations de biens à 8%, celle des produits manufacturiers dans les exportations de biens à 15%, ainsi que la part des deux produits d'exportation dans le total des exportations à 75% et la quantité de viande exportée à 1000 tonnes.

IV.3.4 Objectif stratégique 3.4 : développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie

696. L'intensification de la réalisation des investissements structurants identifiés et la poursuite d'autres actions spécifiques devraient permettre d'afficher les signes de la transformation de l'économie.

IV.3.4.1 *Effet attendu 3.4.1 : les capacités de mobilisation et la gestion intégrée des ressources en eau sont renforcées*

697. Les perspectives en matière de renforcement des capacités de mobilisation en eau se traduisent par la réalisation de nouvelles d'infrastructures hydrauliques et la réhabilitation d'anciennes. Ainsi, le nombre cumulé de nouveaux barrages devrait continuer de croître et atteindre 17 en 2018, 19 en 2019 et 29 en 2020 grâce à la poursuite des travaux de réalisation du lac Bam, du barrage de Bambakari /Tin-Akoff et de treize barrages. Cette période devrait connaître également l'achèvement des études de faisabilité pour la construction de 13 barrages, du barrage hydro-agricole et hydroélectrique de Ouessa, phase I, du barrage hydro-agricole à Banwaly, du barrage hydro-agricole et hydroélectrique de la Bougouriba, phase I et du lac Dem.

698. ***L'accroissement du nombre cumulé de nouveaux barrages réhabilités*** se ressentirait par l'achèvement des travaux de réhabilitation du barrage souterrain de Naré et des travaux de restauration, de protection et de valorisation du lac Bam et bien d'autres barrages. Ces actions devraient porter le nombre cumulé de barrages réhabilités à 65 en 2020 avec une cible de 10 pour l'année 2018.

699. Concernant l'accroissement du pourcentage des retenues d'eau de surface avec protection des berges, les efforts déployés devraient permettre de le porter à 19% en 2018, 22% en 2019 et 25% en 2020.

700. Quant à la proportion des agences de l'eau disposant d'un SDAGE, la cible visée à terme est de 100% en 2020, la cible de 2018 étant de 60%. L'atteinte de ces cibles sera possible grâce à la validation du schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau du Nakanbé dès 2018, la poursuite et la finalisation des SDAGE du Gourma et du Liptako à terme.

701. Enfin, les efforts seront déployés pour maintenir au moins le niveau de recouvrement de la CFE à 100%.

IV.3.4.2 *Effet attendu 3.4.2 : la qualité, la fiabilité et l'accessibilité aux infrastructures sont améliorées pour faciliter la transformation structurelle de l'économie*

702. Au titre de la proportion de routes bitumées, il s'agira de : (i) poursuivre en 2018 l'exécution des travaux des 271 km de routes (Dédougou-Tougan, Kongoussi-Djibo, Dydir-Toma-Tougan), (ii) procéder au démarrage d'environ 400 km de routes (Manga-Zabré, Kantchari – Diapaga – Tansarga – Frontière du Bénin (140 km), Ouahigouya - Djibo (110 km) y compris la traversée de Djibo et la route Guiba et Garango (72 km)) sur la période 2018-2020, (iii) identifier le(s) partenaire(s) (projet sur financement en mode PPP) pour la réalisation sur la période sous-revue de la construction et du bitumage d'environ 275 km de routes (Boulsa-Pouytenga, Kudugou-Mossi-Sanaba-Solenzo, voies de contournement de Ouagadougou,8km à Bobo + échangeur), ainsi que le partenaire pour le bitumage de la route Tenkodogo-Ouargaye-frontière Togo (110 km), de 220 km de voiries urbaines dans 40 villes réparties dans 36 provinces du Burkina Faso, de la route Dori-Gorom-Gorom-Tambao (117 km), de la RR13 entre Nanoro-Soum-Kordié (60 km) et le bitumage de la route Tougan-Ouahigouya d'une longueur de 96 km par la BADEA. L'achèvement de ces chantiers devrait porter la proportion de routes bitumées à 30% en 2018 à 42% en 2020.

703. En ce qui concerne la proportion de pistes rurales aménagées dans les treize (13) régions du Burkina, les efforts seront poursuivis dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'aménagement en vue de l'amélioration de l'accessibilité des zones rurales. Les perspectives concernent l'achèvement de l'aménagement des 344 km de pistes rurales restants au titre de l'année 2017 dans le cadre de la première tranche du programme (prévision 1 375 km de pistes rurales) ainsi que le démarrage de la deuxième tranche des travaux d'aménagement de pistes d'environ 1 000 km. Par ailleurs, les autres tranches du programme présidentiel seront réalisées sur la période 2019-2020. A l'horizon 2020, la proportion des pistes rurales aménagées devrait atteindre 43% pour une cible intermédiaire de 36,5% en 2018.

704. En matière de renforcement/réhabilitation, les travaux porteront sur : (i) 187 km de routes bitumées (le corridor CU9 Lomé-Cinkansé-Ouagadougou (150 km) y compris la bretelle de Mogandé (3 km) et Koupèla-Gounghin (34 km)) en 2018 ; (ii) 224,5 km de routes bitumées (Gounghin-Fada-Frontière du Niger (218 km) et la rocade Sud-Est du boulevard des Tansoba à Ouagadougou (6,5 km)); et (iii) la route Taparko-Mani-Fada

N'Gourma sur financement PPP sur la période 2018-2020 dont la phase de sélection du partenaire privé est en cours.

705. En sus des routes bitumées et des pistes rurales, il est prévu la poursuite des travaux de voiries de 23,4 km, de l'échangeur du Nord et de l'interconnexion RN03/RN04 ainsi que des voiries à être réalisées à Manga et à Tenkodogo dans le cadre des festivités du 11-Décembre respectivement en 2018 et 2019.

706. En ce qui concerne l'entretien routier, les travaux d'entretien périodique porteront sur un linéaire de 657,5 km de routes en terre et 364,9 km de routes bitumées, notamment les routes bitumées Ouagadougou-Kongoussi (95 km) et Sakoinsé-Koudougou (50 km) sur financement BOAD. La réussite de ces entretiens routiers qui passe par la réalisation d'études (bitumage, renforcement et aménagement de voieries urbaines) connaîtra une exécution de 1 771,04 km de routes du réseau routier classé et urbain sur la période 2018-2020.

707. Relativement à l'amélioration de la praticabilité et la durabilité du réseau routier, l'année 2018 sera consacrée à l'évaluation des différents engagements pris concernant les Etats et les différents acteurs à compter du 1er avril 2018 en vue d'aller à l'application intégrale et concomitante du Règlement 14, notamment l'éradication de l'extrême surcharge pour tous les camions de transport de marchandises et d'hydrocarbures. En outre à l'horizon 2020, les actions de communications seront intensifiées, 09 pèse-essieux en cours d'acquisition et 02 stations de pesage «basse vitesse» en cours de construction sur le budget de l'ONASER devraient permettre de renforcer la lutte contre la surcharge au Burkina Faso. Ces actions seront complétées par l'effectivité d'une procédure de vérification, d'étalonnage et de certification de la conformité des différents équipements de pesage utilisés avec l'appui de l'Agence Burkinabè de normalisation, de la métrologie et de la qualité (ABNORM).

708. Ces actions de renforcement/réhabilitation, d'entretien courant et d'amélioration de praticabilité des routes devraient réduire considérablement la proportion de routes où les vitesses de référence ne peuvent pas être pratiquées à 6% en 2020 et à 12% en 2018 pour référence établie à 18% en 2015.

709. Relativement aux infrastructures de chemin de fer, pour les années à venir, le démarrage progressif des travaux de réhabilitation de la ligne Frontière Côte d'Ivoire-Kaya devrait être une réalité avec l'entrée en vigueur prochaine de la convention de concession révisée. Ainsi, les travaux permettront de remplacer à l'horizon 2019, plus de 28 km de rails usagés, de reconstruire et consolider les remblais en infrastructures, de profiler des talus, d'ériger des murettes garde ballast, de créer des ouvrages de drainage. Aussi, pour les autres projets, les perspectives resteront orientées vers le plaidoyer et la sélection des partenaires privés pour la réalisation des études techniques ferroviaires, suivie en 2019 du début des travaux de construction des liaisons ferroviaires avec le Mali, le Niger et le Ghana.

710. Dans le domaine de l'énergie, les actions engagées depuis le début de mise en œuvre du PNDES seront poursuivies sur la période sous-revue en vue d'accroître la puissance installée et de réduire le coût du KWh d'électricité des hautes tensions. Elles sont relatives à l'aboutissement du processus contractuel et de la réalisation notamment: (i) de la centrale thermique de Ouaga-Est de 100MW, (ii) de centrales thermiques de 265 MW en PPP dont : Ouaga-Nord-Ouest : 100 MW ; Donsin : 100 MW ; (iii) de 02

centrales solaires photovoltaïques dont une de 10 MWc à Kaya et une de 20 MWc à Koudougou ; (iv) de 8 centrales solaires d'une puissance cumulée de 100 MW dans les 07 régions et (v) de la centrale hydroélectrique de Bagré aval d'une capacité de 14 MW. A cela s'ajoutent les travaux pour l'augmentation de la capacité de la centrale de Komsilga de 65 MW et de la puissance de la centrale thermique de Kossodo de 50 MW. Ainsi, la puissance installée devrait approcher les cibles PNDES établies à 650 MW en 2018 et 1 000 MW en 2020 et le coût du KWh d'électricité des hautes tensions devraient connaître une réduction pour se situer à 55 F.CFA en 2018 puis 50 F.CFA en 2020.

711. Relativement au domaine des télécommunications, les travaux de déploiement de fibre optique dans le cadre des projets G-Cloud et Backbone national des télécommunications vont s'intensifier sur la période 2018-2020 avec des cibles de réalisation autour de 800 km en 2018 et de 3 281 km en 2020 de fibre optique. A cela s'ajoutent le raccordement de plus de 500 sites administratifs, la construction de data center, la poursuite des actions de couverture du territoire en service Internet à travers les réseaux mobiles (3G/4G) et la réalisation des projets ayant trait au point d'atterrissement virtuel et du point d'échange Internet. Ces actions devraient permettre d'améliorer sensiblement la qualité, le débit internet national 50 Go en 2018 à 100 Go en 2020 et la proportion de personnes ayant utilisé Internet de 9% en 2018 à 15% à l'horizon 2020.

IV.3.4.3 *Effet attendu 3.4.3 : la contribution des pôles de croissance et de compétitivité (agropôles, technopôles, ZES) à l'économie est accrue*

Les perspectives à moyen terme seront centrées sur l'accélération de l'édification du pôle de croissance de Bagré et la conduite des diligences pour une bonne préparation des nouveaux pôles de croissance.

Les actions majeures porteront entre autres sur : (i) la poursuite et l'achèvement des travaux d'aménagements hydroagricoles de 2 582 hectares ; (ii) la poursuite des travaux d'aménagements hydroagricoles de 2 194 hectares ; (iii) la construction des infrastructures de soutien à la transformation et à la commercialisation ; (iv) le développement des chaînes des valeurs avec l'acquisition d'équipements de production agricole ; (v) la poursuite de processus de mise en place des pôles de croissance avec l'achèvement des différentes études des autres pôles amorcées sur les deux premières années de mise en œuvre du PNDES ; (vi) l'adoption et la mise en œuvre de la stratégie nationale de promotion des pôles de croissance et (vii) la formulation et la mise en œuvre du projet d'appui à la promotion des pôles de croissance et des systèmes productifs régionaux au Burkina Faso.

IV.3.5 Objectif stratégique 3.5 : inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales

712. Deux effets sont attendus pour l'atteinte de l'objectif stratégique et ont trait : (i) à la gestion durable de l'environnement et les ressources naturelles et (ii) au renforcement des capacités d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique.

IV.3.5.1 *Effet attendu 3.5.1 : l'environnement et les ressources naturelles sont gérés durablement*

713. Sur les trois prochaines années, les actions déployées en vue de gérer durablement l'environnement et les ressources naturelles vont se poursuivre. Il s'agira de : (i) finaliser les huit plans d'aménagements forestiers et fauniques au premier semestre en vue de doter les chantiers d'aménagement forestier d'outils de gestion durable ; (ii) procéder au lancement de la campagne nationale de reforestation dans le but d'améliorer le couvert végétal ; (iii) renforcer les capacités des organes de gestion durable des forêts et de la faune et (iv) appuyer les collectivités pour la création de nouveaux espaces de conservation. Ces appuis visent à préserver la diversité biologique.

IV.3.5.2 *Effet attendu 3.5.2 : les capacités d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique sont renforcées dans une optique de transition vers l'économie verte*

714. En vue d'amorcer la transition vers l'économie verte dans le cadre du renforcement des capacités d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique, les prochaines années vont connaître l'intensification des actions rentrant dans le cadre de la promotion de la création des écovillages et de l'élaboration de la stratégie REDD+.

715. Pour ce qui concerne l'investissement structurant relatif à la création des 2000 éco-villages, les actions axées sur une nouvelle programmation sur la période 2018-2020 porteront sur : (i) la validation de la stratégie nationale de création des écovillages et de son plan d'action, l'identification des 1987 villages restant et le lancement officiel des investissements dans les écovillages en 2018 ; (ii) la construction des mini-centrales solaires et des Adductions d'eau potable simplifiées (AEPS) ; (iii) la création des jardins nutritifs (moringa et baobab) au profit d'au moins 02 groupements par village pilote et (iv) le renforcement des capacités techniques et matérielles des acteurs ainsi que le suivi de la mise en œuvre des investissements.

716. Quant à la stratégie REDD+, elle est attendue pour l'année 2019 et les actions restantes sur la période 2018-2020 auront trait à : (i) l'opérationnalisation des organes de pilotage, de concertation et d'exécution; (ii) la mise en œuvre du plan média, l'élaboration d'un guide de prise en compte de la REDD+ dans les référentiels sectoriels; (iii) le lancement de l'évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS); (iv) le développement des niveaux de référence et le système MNV; (v) l'identification des bénéfices non-carbone et le renforcement des capacités techniques et matérielles des acteurs et institutions nationales en 2018 ; (vi) la consolidation des accords institutionnels ; (vii) la création d'une structure de promotion de l'économie verte et (viii) la validation et l'adoption de la stratégie nationale de l'économie verte.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

717. En dépit du contexte sécuritaire très éprouvant et des fortes revendications salariales auxquelles le Gouvernement a dû faire face en 2017, la reprise économique s'est consolidée avec une croissance du PIB de 6,7% contre 5,9% en 2016. C'est dans ce contexte qu'intervient l'évaluation de la performance enregistrée au cours de la deuxième année de mise en œuvre du PNDES. La mise en œuvre de la tranche 2017 du PNDES a permis d'enregistrer d'importants acquis dont les principaux sont les suivants par axe stratégique.

718. *En matière de réforme des institutions et de modernisation de l'administration (axe 1)*, les principaux résultats obtenus ont trait à l'augmentation de la résilience du pays face à la menace terroriste avec l'accroissement des capacités opérationnelles des forces de défense et de sécurité à travers l'adoption de la loi de programmation militaire en vue d'optimiser la mise en œuvre du Plan stratégique de réformes des forces armées nationales (PSR 2018-2022), la poursuite des réformes des finances publiques avec le passage au budget-programme et l'amélioration des performances dans le recouvrement des recettes propres. De même, les acquis ont aussi concerné dans le domaine de la justice, l'élargissement de l'accès, la célérité dans le traitement des litiges, l'humanisation du milieu carcéral, le renforcement du système judiciaire en personnel judiciaire, en auxiliaire de justice ainsi qu'en spécialistes des droits humains.

719. *Dans le domaine du développement du capital humain (axe 2)*, la poursuite de la politique de gratuité des soins au profit des femmes enceintes et des enfants de moins de 5 ans a permis de réaliser 16 920 917 interventions gratuites en faveur du groupe cible. En plus de la mesure de gratuité des soins, l'effort d'amélioration de l'offre et de la qualité des soins a conduit à l'équipement des CHR et CHU en système autonome de production d'oxygène, à la transformation de 14 CSPS en CM, à la normalisation de centres de santé, à la construction de nouveaux centres de soins qu'il s'agisse de CSPS ou de CM. En outre, le renforcement du système sanitaire en personnel qualifié a été conséquent avec le recrutement de personnel médical et paramédical.

720. Au niveau de l'éducation, les efforts d'amélioration de l'offre de la qualité de l'enseignement ont été poursuivis avec la réalisation d'infrastructures, le recrutement de personnel dans tous les ordres d'enseignement notamment au niveau du post-primaire, de même qu'il a été procédé à l'ouverture de 02 lycées scientifiques à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso.

721. Concernant l'eau potable, des acquis relativement importants ont été réalisés en matière d'accès des populations urbaines et rurales à des sources d'eau potable, de réalisation de systèmes d'adductions d'eau potable simplifiés (AEPS), de points d'eau autonomes, de nouveaux forages équipés, de Pompes à motricité humaine (PMH) et de réhabilitations d'infrastructures d'eau et d'assainissement.

722. En plus, le Gouvernement a renforcé le dispositif de soutien financier aux porteurs de projets en lançant les programmes Autonomisation des jeunes et des femmes et Burkina STARTUP.

723. *Dans le domaine de la dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie et les emplois* (axe 3), les acquis majeurs enregistrés en 2017 portent notamment sur le désenclavement interne et externe du pays avec un accroissement significatif de la

proportion de pistes rurales aménagées, les aménagements de voiries urbaines, le bitumage de nouvelles routes ainsi que la poursuite et le démarrage de la construction d'autres nouvelles voies. Ils portent aussi sur l'accroissement de la puissance électrique installée, l'interconnexion électrique de plusieurs localités du pays au réseau de la SONABEL et l'alimentation en énergie solaire photovoltaïque de plusieurs villages et infrastructures socio-économiques.

724. S'agissant de l'amélioration de l'accès à Internet, la capacité de la bande passante s'est nettement renforcée avec un débit estimé à 16 Gbps en 2017, grâce à l'achèvement des travaux de déploiement de 347 km de fibre optique de Ouagadougou à Pô jusqu'à la frontière du Ghana et le déploiement de 341 km de fibre optique dans le cadre de l'effectivité du projet G-CLOUD. En outre, la mise en œuvre de la Plateforme G-CLOUD s'est traduite par la construction du 1er Datacenter de Ouagadougou et le déploiement des 2 premiers nœuds fédérateurs, le raccordement au réseau de 75 sites administratifs et le déploiement dans 05 services.

725. Nonobstant les résultats cités, plusieurs difficultés ont affecté la performance globale. Il s'agit essentiellement de :

- la lourdeur des procédures de passation des marchés publics dans le cadre de l'exécution de certains projets financés sur ressources extérieures ;
- les déblocages tardifs des ressources du budget de l'Etat au profit des différentes administrations ;
- les régulations budgétaires ayant perturbé l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2017 ;
- les tensions budgétaires nées du niveau de décaissement plus bas que prévu des appuis budgétaires généraux ;
- les longs délais de réaction de certains PTF aux demandes d'avis de non-objection et de décaissement de ressources ;
- la défaillance de certaines entreprises adjudicataires de marchés publics ;
- la faiblesse des capacités techniques des structures porteuses de projets PPP pour conduire les études de faisabilité pertinentes en la matière ;
- la faible priorisation des actions à conduire par les acteurs de mise en œuvre ;
- la faiblesse des ressources financières pour assurer le fonctionnement adéquat des secrétariats techniques des CSD&CRD et du SP-PNDES ;
- la faiblesse des capacités techniques de certaines MOD pour exécuter les projets à leur confiés.

726. La mise en œuvre des recommandations suivantes contribuera à lever les difficultés rencontrées et à améliorer la mise en œuvre du PNDES. Il s'agit de :

- améliorer le choix des réformes stratégiques et d'investissements structurants à retenir dans la MRSIS ;
- rendre disponible un guide de conduite des études préparatoires des projets à mettre en œuvre en mode PPP ;
- accélérer la réalisation des études des projets d'investissements prioritaires ;
- renforcer les capacités des acteurs sur les outils de suivi et d'évaluation du PNDES et des politiques sectorielles ;

- mettre à la disposition des secrétariats techniques des CSD&CRD et du SP/PNDES des ressources financières pour assurer leur fonctionnement adéquat ;
- accélérer la mise en œuvre des projets de développement de l'EFTP en vue de soutenir le développement des capacités des entreprises et inverser la tendance baissière de la proportion des effectifs de l'EFTP ;
- réviser le Plan de réponse et de soutien aux populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition (PRSPV) en vue de pallier l'insécurité alimentaire née du déficit céréalier de la campagne 2017-2018 ;
- revoir l'approche de promotion de l'assainissement domestique afin d'accélérer le rythme de réalisation des infrastructures associées ;
- etc.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des Cadres sectoriels de dialogue et date de tenue de la revue

N°	Cadre sectoriel de planification	Date de tenue de la revue
1.	Production agro-sylvo-pastorale	06/03/2018
2.	Transformations industrielles et artisanales	01/03/2018
3.	Infrastructures de transport, de communication et d'habitat	Non tenu
4.	Commerce et services marchands	15/03/18
5.	Gouvernance économique	27/02/18
6.	Gouvernances administrative et locale	27/02/18
7.	Education et formation	27/02/18
8.	Santé	05/03/18
9.	Défense et sécurité	26/02/18
10.	Environnement, eau et assainissement	29/03/18
11.	Culture, sports et loisirs	02/03/18
12.	Travail, emploi et protection sociale	27/02/18
13.	Justice et droits humains	01/03/18
14.	Recherche et innovation	26/02/17

Annexe 2 : Liste des Cadres régionaux de dialogue et date de tenue de la revue

N°	Cadre régional de dialogue	Chef-lieu	Date de tenue de la revue
1.	Boucle du Mouhoun	Dédougou	06/03/18
2.	Cascades	Banfora	28/02/18
3.	Centre	Ouagadougou	28/02/18
4.	Centre-Est	Tenkodogo	27/02/18
5.	Centre-Nord	Kaya	27/02/18
6.	Centre-Ouest	Koudougou	28/02/18
7.	Centre-Sud	Manga	27/02/18
8.	Est	Fada N'Gourma	27/02/18
9.	Hauts-Bassins	Bobo-Dioulasso	28/02/18
10.	Nord	Ouahigouya	28/02/18
11.	Plateau-Central	Ziniaré	28/02/18
12.	Sahel	Dori	27/02/18
13.	Sud-Ouest	Gaoua	28/02/18

Annexe 3 : Cadre de mesure de la performance globale de la mise en œuvre du PNDES

Impacts / Effets	Indicateurs	Sources	Structures	Valeurs 2015	Cibles PNDES		Réalisations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)	
					2018	2020	2016	2017	2018	2019	2020	2018	2020
Impacts attendus : l'émergence d'une économie moderne basée sur un secteur primaire évolutif, plus compétitif et des industries de transformation et de services de plus en plus dynamiques, permettant de réaliser un taux de croissance économique annuel moyen de 7,7%, de créer au moins 50 000 emplois décents par an, de faire baisser l'incidence de la pauvreté à moins de 35% et de ramener la croissance démographique annuelle à 2,7% en 2020	Incidence de la pauvreté	Enquête ménage	INSD	40,1%	38%	<35%	NA	NA					
	Incidence de la pauvreté en milieu rural	Enquête ménage	INSD	47,5%	44%	<38%	NA	NA					
	Profondeur de la pauvreté	Enquête ménage	INSD	3,30%	2,70%	1,60%	NA	NA					
	Taux de croissance économique	IAP Comptes nationaux	DGEP INSD	4%	8,20%	8,00%	5,90%	6,70%					
	Part de l'industrie manufacturière dans le PIB	IAP Comptes nationaux	DGEP INSD	6,6%	8%	12%	6,60%	5,6%					
	Part des produits manufacturés dans les exportations de biens	IAP Comptes nationaux	DGEP INSD	10,6% (2014)	15%	20%	ND	ND					
	Productivité de la main-d'œuvre occupée (en milliers de FCFA)	IAP Comptes nationaux	DGEP INSD	818,6	950	1050	1 121,0	1 223,2					
	Nombre moyen d'emplois décents créés par an	Enquête ménages Rapport ONEF	INSD ONEF	22 700	≥ 50 000	≥ 50 000	40 729	46 786					
	Taux de croissance démographique	Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH)	INSD	3,1% (2006)	2,80%	2,70%	ND	ND					
EFFETS ATTENDUS													
EA 1.1.1 : la démocratie, les droits humains, la justice et la paix sont renforcés	Qualité globale des institutions nationales (CPIA)	Rapport CPIA	Banque mondiale	3,6	4,5	4,8	3,6	ND					
	Taux de mise en œuvre des recommandations de l'EPU	Rapport concerné	MJDHPC	35%	15%	45%	75%	92%					
	Rayon moyen d'accès à un tribunal de grande instance	Rapport concerné	MJDHPC	60,3 km	58 km	54 km	59 km	59 km					
	Temps moyen de traitement d'une affaire	Rapport concerné	MJDHPC	2 mois 21 jours	2 mois	1 mois 15 jours	2 mois 21 jours	2 mois					

Impacts / Effets	Indicateurs	Sources	Structures	Valeurs 2015	Cibles PNDES		Réalisations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)	
					2018	2020	2016	2017	2018	2019	2020	2018	2020
	civile												
	Temps moyen de traitement d'une affaire commerciale	Rapport concerné	MJDHPC	7 mois 3 jours	5 mois	3 mois	6 mois 27 jours	6 mois 20 jours					
	Taux de participation de la population au scrutin électoral présidentiel	Rapport concerné	MATD	60%	-	80%	NA	NA					
EA 1.1.2 : la sécurité et la protection civile sont renforcées	Taux de couverture des régions en plan ORSEC	Rapport concerné	MATD	53%	78%	100%	85%	85%					
	Taux de maillage du territoire national en services de sécurité opérationnels	Rapport concerné		56,8%	64%	75%	60%	61,14%					
	Ratio agent de sécurité sur population (norme 1 pour 400 habitants)	Rapport concerné	MSECU	1 pour 948 habitants	1 pour 930 habitants	1 pour 910 habitants	1 pour 800habitants	1 pour 758 hbts					
EA 1.1.3 : la défense est renforcée	Taux de réalisation des exercices terrains	Rapport concerné	MDNAC	50%	70%	80%	40%	70%					
EA 1.1.4 : l'accès à l'information juste est assuré pour tous	Taux de couverture du territoire par la télévision nationale	Rapport concerné	MCRP	53%	75%	100%	45,5%	70%					
	Taux de couverture du territoire par la radio nationale	Rapport concerné	MCRP	48%	64%	80%	75,50%	83,80%					
	Taux de couverture du territoire national par la presse écrite publique	Rapport concerné	MCRP	51%	65%	95%	51%	51%					
EA 1.1.5 : les coopérations régionale et internationale sont améliorées	Taux d'internalisation des textes communautaires	Rapport concerné	MINEFID	ND	100%	100%	ND	ND					
	Part contributive de la diaspora au PIB	Rapport concerné	MINEFID MAECBE	1,9% (2011)	2,50%	3%	ND	ND					
	Taux d'évolution annuelle du volume de l'APD	Rapport sur la coopération au développement	MINEFID	1,1% (moyenne 2010-2014)	2%	3%	0,5%	ND					

Impacts / Effets	Indicateurs	Sources	Structures	Valeurs 2015	Cibles PNDES		Réalisations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)	
					2018	2020	2016	2017	2018	2019	2020	2018	2020
	Proportion des avis de conformité émis par rapport aux nouveaux projets et programmes à financement extérieur	Rapport concerné	MINEFID	ND	100%	100%	ND	ND					
EA 1.1.6 : l'organisation et les méthodes de travail de l'administration publique sont mises à niveau et modernisées	Niveau de satisfaction des usagers/clients	Enquête usagers	MFPTPS	ND	50%	75%	ND	ND					
	Degré de délégation de pouvoir aux chefs de circonscription administrative	Rapport concerné	MATD	2/23	15/23	23/23	ND	ND					
	Degré de délégation de crédit aux chefs de circonscription administrative	Rapport concerné	MATD	1/23	15/23	23/23	ND	ND					
	Taux d'OSC suivis	Rapport concerné	MATD	20%	50%	100%	ND	ND					
EA 1.1.7 : le système de redevabilité est développé à tous les niveaux	IBO	Rapport *International Budget Partnership* (IBP)	IBP	43/100	50/100	55/100	ND	24/100					
	IPC	Rapport *Transparency International*	*Transparency International*	38/100	42/100	60/100	42/100	42/100					
	Indice Ibrahim pour la gouvernance en Afrique	Rapport Fondation Mo Ibrahim	Fondation Mo Ibrahim	52,2/100	58/100	65/100	51,8/100	53,7/100					
EA 1.2.1 : la planification, la gestion et le financement du développement sont efficaces	Proportion des référentiels de planification / programmation validés par la CNPD	Rapport concerné	MINEFID	0%	100%	100%	100%	100%					
	Proportion des départements ministériels appliquant le budget-programme	Rapport concerné	MINEFID	0%	100%	100%	100%	100%					
	Taux de pression fiscale	Rapport concerné	MINEFID	14,2%		20,10%	15,00%	16,50%					
	Taux d'absorption des ressources	Rapport concerné	MINEFID	59% (2014)	100%	100%	ND	92%					
	Taux de prévisibilité de l'aide	Rapport sur la coopération au développement (RCD)	MINEFID	ND	60%	80%	67%	62,68%					

Impacts / Effets	Indicateurs	Sources	Structures	Valeurs 2015	Cibles PNDES		Réalisations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)	
					2018	2020	2016	2017	2018	2019	2020	2018	2020
	Proportion des PTF appliquant la division du travail	RCD	MINEFID	ND	65%	90%	31%	31%					
	Proportion des dossiers judiciaires sur la fraude, le faux et le blanchiment classés sans suite	Rapport ASCE-LC	ASCE-LC	ND	10%	0%	ND	ND					
EA 1.2.2 : l'environnement des affaires est plus incitatif et le secteur privé, renforcé dans ses capacités d'initiative et de gestion	Classement *Doing Business*	Rapport *Doing Business*	Banque mondiale	143e sur 189	137e	130e	146 sur 189	148 sur 190					
	Part du secteur informel dans la valeur ajoutée du secteur tertiaire	Comptes nationaux Notes techniques budget-éco	MINEFID	20,7%	18,50%	15%	24,5%	24,0%					
EA 1.3.1 : l'efficacité de la décentralisation et de la gouvernance locale est améliorée	Part du budget de l'État transférée aux collectivités territoriales	Rapport concerné	MINEFID	4,65%	10%	15%	3,20%	4,6%					
	Pourcentage d'usagers satisfaits des prestations des collectivités territoriales	Rapport d'enquête	MATD	ND	50%	80%	ND	ND					
	Nombre de centres d'état civil secondaires	Rapport concerné	MATD	987	1500	5000	987	1037					
EA 1.3.2 : les économies locales sont dynamisées et les disparités régionales sont réduites, notamment à travers un aménagement du territoire efficace	Proportion des référentiels sectoriels et locaux intégrant les orientations du SNADDT	Rapport concerné	MINEFID	0	100%	100%	ND	ND					
	Taux de réalisation des effets attendus des PLD	Rapports régionaux	MINEFID (Secrétariats techniques des CRD)	ND	60%	75%	ND	ND					
EA 2.1.1 : l'accès aux services de santé de qualité est garanti à tous	Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	Enquête démographique de santé (EDS) RGPH	INSD	330	290	242	330	ND					
	Quotient de mortalité infanto-juvénile pour 1000 naissances vivantes	EDS	INSD	81,6	69	54,7	81,6	ND					

Impacts / Effets	Indicateurs	Sources	Structures	Valeurs 2015	Cibles PNDES		Réalisations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)	
					2018	2020	2016	2017	2018	2019	2020	2018	2020
	Taux de létalité du paludisme grave chez les enfants de moins de 5 ans	EDS Annuaire statistique	INSD MS	1,4%	1%	< 1%	1,50%	1,40%					
	Taux de mortalité intra hospitalière (pour 1000) (CHU, CHR, HD)	Annuaire statistique	MS	109,9	95	90	56.4%	49,5					
	Proportion des DMEG n'ayant pas connu de rupture de stock des médicaments traceurs	Annuaire statistique	MS	88,70%	90%	≥ 95%	28%	23,95%					
	Taux de mortalité intra hospitalière maternelle pour 100.000 parturientes	EDS Annuaire statistique	INSD MS	103,4	97	75,8	134,6	120,9					
	Taux de prévalence du VIH	Rapport concerné	SP/CNLS-IST	0,90%	0,83%	0,77%	0,80%	0,80%					
	Proportion de formations sanitaires publiques et privées accréditées	Annuaire statistique	MS	0%	50%	80%	0%	0%					
EA 2.1.2 : l'état nutritionnel de la population, en particulier des femmes et des enfants, est amélioré	Proportion de malnutrition aigüe sévère pris en charge par rapport au nombre de cas attendus	- Enquête Standardized Monitoring and Assessment of Relief and Transition (SMART) - Annuaire statistique	MS	80%	90%	95%	57,70%	77%					
	Pourcentage d'enfants avec un retard de croissance parmi les enfants de moins de 5 ans	- Enquête SMART - Annuaire statistique	MS	30,2%	25%	15%	27,30%	21,20%					
	Proportion de malnutrition aigüe sévère guérie	Enquête SMART	MS	93,8%	96%	100%	ND	ND					
EA 2.1.3 : le processus d'accélération de la transition démographique pour déclencher le dividende	Indice synthétique de fécondité	RGPH	INSD	5,4	5	4,7	ND	ND					
	Couple-année protection en pourcentage	Annuaire statistique	MS	19,7%	26,90%	32,70%	24,80%	27,10%					

Impacts / Effets	Indicateurs	Sources	Structures	Valeurs 2015	Cibles PNDES		Réalisations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)	
					2018	2020	2016	2017	2018	2019	2020	2018	2020
démographique est réellement mis en mouvement	Taux de dépendance économique	Enquête ménage	INSD	140% (2009)	90%	83%	24,80%	ND					
EA 2.2.1 : l'accès à tous à une éducation de qualité est amélioré	Taux brut de scolarisation au préscolaire	Annuaire statistique	MENA	3,9%	6,12%	7,60%	2,90%	3,50%					
	Taux d'achèvement au primaire	Annuaire statistique	MENA	58,5%	68,50%	75,60%	58,20%	60,31%					
	taux d'achèvement au post-primaire	Annuaire statistique	MENA	24,2%	35,30%	38,20%	24,24%	32,95%					
	Indice de parité du TBA au primaire	Annuaire statistique	MENA	0,95	1	1	1	0,96					
	Indice de parité du TBA au post-primaire	Annuaire statistique	MENA	1,05	1	1	1,05	1,06					
	Indice de parité du TBA au secondaire	Annuaire statistique	MESRSI	0,66	1	1	0,7	ND					
	Nombre de classes sous paillotes	Annuaire statistique	MENA	4353	2 913	0	3848	3094					
EA 2.2.2 : la disponibilité et l'employabilité des ressources humaines sont améliorées	Proportion des effectifs de l'EFTP	Rapport concerné	MENA	3,4%	9,50%	16%	2,84%	2,58%					
	Proportion de la main-d'œuvre bénéficiaire de l'EFTP dans les filières de transformation agropastorale	Enquête ménage	INSD	1,1%	6%	15%	ND	ND					
	Proportion des effectifs de la formation professionnelle dans l'effectif total des formés	Rapport concerné	MJFIP	4,5%	10%	15%	ND	1,81%					
	Proportion de la population en âge de travailler (18 ans et plus) formée dans les métiers agropastoraux	Rapports concernés	MJFIP MAAH	0,2%	4,50%	7%	ND	ND					
	Taux d'alphabétisation de la population en âge de travailler (18 ans et plus)	Enquête ménage	INSD	29,50%	31,50%	35%	ND	ND					
EA 2.2.3 : l'accès à un enseignement	Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants	Annuaire statistique	MESRSI	611	715	829	513	554					

Impacts / Effets	Indicateurs	Sources	Structures	Valeurs 2015	Cibles PNDES		Réalisations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)	
					2018	2020	2016	2017	2018	2019	2020	2018	2020
supérieur de qualité adapté aux besoins de transformation structurelle de l'économie est assuré	Proportion d'étudiants ayant achevé un cycle	Annuaire statistique	MESRSI	28%	45%	60%	28%	11,40%					
	Durée moyenne d'obtention d'un premier emploi pour un sortant de l'enseignant supérieur (en années)	Annuaire statistique	MESRSI	5	4	3	ND	ND					
	Proportion des étudiants inscrits dans des filières professionnelles adaptées au processus de transformation structurelle	Annuaire statistique	MESRSI	8%	20%	30%	ND	ND					
	Proportion des filières professionnalisantes	Annuaire statistique	MESRSI	10%	20%	30%	ND	ND					
	Proportion d'étudiants en situation de handicap bénéficiant d'un appui spécifique	Annuaire statistique	MESRSI	11%	31%	50%	ND	ND					
EA 2.3.1 : la recherche et l'innovation sont davantage au service de la transformation structurelle de l'économie	Nombre de technologies générées au profit de la production (fiches techniques)	Annuaire statistique	MESRSI	300	450	600	520	769					
	Nombre de résultats de recherche et d'innovations valorisés au profit de la transformation structurelle de l'économie	Annuaire statistique	MESRSI	150	350	600	162	184					
	Taux d'adoption des technologies et innovations générées par la recherche scientifique et technologique	Annuaire statistique	MESRSI	60%	71%	95%	ND	ND					
EA 2.4.1 : l'emploi décent et la protection sociale sont garantis à tous	Taux d'insertion professionnelle des jeunes et des femmes via le SPE	Rapport concerné	MJFIP	10%	15%	20%	ND	ND					
	Part de l'emploi privé formel dans le total de l'emploi	Rapport concerné	MJFIP	6,6% (2014)	10%	15%	42,17%	45,66%					
	Taux de chômage	EMC	INSD	6,6% (2014)	5%	3%	ND	ND					

Impacts / Effets	Indicateurs	Sources	Structures	Valeurs 2015	Cibles PNDES		Réalisations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)	
					2018	2020	2016	2017	2018	2019	2020	2018	2020
	Taux de sous-emploi du secteur agricole	EMC	INSD	64% (2014)	45%	30%	ND	ND					
	Pourcentage de la prévalence des enfants de 5 à 17 ans impliqués dans les activités économiques	Enquête	MFSNF INSD	41% (2008)	30%	25%	ND	ND					
	Proportion des travailleurs affiliés à la CNSS et à la CARFO	Rapport concerné	MFPTPS	ND	75%	100%	ND	ND					
	Nombre d'accidents de travail pour 1 million de travailleurs	Annuaire statistique	MFPTPS	6 063,85 (2014)	4 500	3 031	2 993,87	ND					
	Nombre de conflits individuels pour 10 000 salariés	Annuaire statistique	MFPTPS	131,15	95	70	125,12	ND					
	Taux de couverture du RAMU	Annuaire statistique	MFPTPS	0	15%	25%	0	ND					
EA 2.4.2 : les inégalités sociales et de genre sont réduites et la femme est promue comme acteur dynamique du développement	Proportion des personnes marginalisées identifiées insérées	Annuaire statistique	MFSNF	ND	50%	75%	ND	ND					
	Proportion des handicapés actifs occupés	Annuaire statistique	MFSNF	22%	20%	50%	ND	ND					
	Proportion d'enfants vulnérables identifiés pris en charge	Annuaire statistique	MFSNF	45%	57%	70%	ND	0,6%					
	Nombre d'enfants en situation de rue	Annuaire statistique	MFSNF	5 721 (2010)	4 000	2 860	ND	ND					
	Proportion des femmes propriétaires d'entreprise parmi les entrepreneurs	Annuaire statistique	MFSNF	21%	30%	50%	ND	0,21%					
EA 2.5.1 : l'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité est garanti	Taux d'accès à l'eau potable	Rapport concerné	MEA	71%	76,50%	79%	72,40%	73,40%					
	Taux d'assainissement	Rapport concerné	MEA	18%	27%	34%	19,80%	21,60%					
	Pourcentage de communes dotées d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides	Rapport concerné	MEEVCC	13%	20%	25%	16,81%	22,29 %					

Impacts / Effets	Indicateurs	Sources	Structures	Valeurs 2015	Cibles PNDES		Réalisations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)	
					2018	2020	2016	2017	2018	2019	2020	2018	2020
	Superficie d'espaces verts reboisés dans les communes urbaines (hectares)	Rapport concerné	MEEVCC	75	110	150	86,8	103,45					
	Proportion d'établissements primaires et secondaires où l'éducation environnementale est enseignée	Rapport concerné	MEEVCC	3%	5%	7%	3	3					
EA 2.5.2 : l'accès aux services énergétiques de qualité et l'efficacité énergétique sont garantis	Taux de couverture électrique national	Rapport concerné	MEMC	33,32%	52,30%	80%	33,55%	35,58%					
	Taux d'électrification national	Rapport concerné	MEMC	18,83%	30%	45%	20,07%	20,62%					
	Taux d'électrification national urbain	Rapport concerné	MEMC	59,88%	69%	75%	66,46%	65,84%					
	Taux d'électrification national rural	Rapport concerné	MEMC	3,06%	12,60%	19%	3,20%	3,24%					
	Part des énergies renouvelables dans la production totale	Rapport concerné	MEMC	6,4%	19%	30%	14%	12,53%					
EA 2.5.3 : la croissance urbaine est planifiée et maîtrisée	Nombre de villes disposant de SDAU opérationnel	Rapport concerné	MUH	12	25	37	0	ND					
	Nombre de villes disposant de SDDEP et de SDGDU opérationnels	Rapport concerné	MUH	2	25	47	2	2					
	Nombre de villes ayant des zones d'habitats spontanés restructurées	Rapport concerné	MUH	0	6	13	0	ND					
	Nombre de localités ayant bénéficiées de viabilisation et/ou d'aménagement sécuritaire	Rapport concerné	MUH	ND	6	13	ND	ND					
EA 2.5.4 : l'accès à des logements décents et aux bâtiments publics est assuré pour tous	Proportion des populations urbaines vivant en zone non lotie	Rapport concerné	MUH	17,2% (2014)	14%	10%	ND	ND					
	Nombre de ménages ayant accès à un logement décent	Rapport concerné	MUH	4572	19 500	35 000	ND	ND					

Impacts / Effets	Indicateurs	Sources	Structures	Valeurs 2015	Cibles PNDES		Réalisations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)	
					2018	2020	2016	2017	2018	2019	2020	2018	2020
	Nombre de ménages assistés dans l'auto-construction	Rapport concerné	MUH	100	3000	5000	ND	ND					
EA 3.1.1 : le secteur primaire contribue à la sécurité alimentaire, à l'emploi décent, à l'approvisionnement de l'agro-industrie nationale et est respectueux des principes de développement durable	Part des productions irriguées dans la production agricole totale	Enquête permanente agricole (EPA) Rapport concerné	MAAH	15%	20%	25%	19.7%	17.4%					
	Taux de couverture des besoins céréaliers	EPA Rapport concerné	MAAH	96%	120%	140%	102%	87,7%					
	Productivité de l'emploi du secteur primaire (en milliers de FCFA)	EPA Rapport concerné	MAAH	357	415	535,5	373.9	394.4					
	Nombre d'emplois créés dans le secteur primaire	EPA Rapport concerné	MAAH	39 000	65 000	110 000	38 837	39 673					
	Taux d'accroissement de l'approvisionnement de l'agro-industrie	EPA Rapport concerné	MAAH	ND	20%	50%	ND	ND					
	Taux de commercialisation des produits agricoles (y compris cultures de rente)	EPA Rapport concerné	MAAH	25% (moy. 2005-2010)	30%	37,50%	27,0%	23.1%					
	Proportion des actes fonciers délivrés sur les demandes d'actes	EPA Rapport concerné	MAAH	4,9%	30%	45%	ND	ND					
	Taux de couverture des besoins alimentaires du cheptel	Rapport concerné Enquête	MRAH	69%	75%	80%	61%	62,03%					
	Taux de couverture vaccinale contre la maladie de Newcastle	Rapport concerné	MRAH	40%	60%	70%	41,58%	51,73%					
	Quantité de poissons produite	Rapport concerné	MRAH	20 000 tonnes	26 000 tonnes	30 000 tonnes	22 070 tonnes	25 580 tonnes					
EA 3.1.2 : la résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux, fauniques et halieutiques aux risques est renforcée	Proportion des ménages agricoles non résilients	Rapport concerné	MAAH	49,2% (2010)	35%	25%	45,8%	42,6%					
	Proportion des ménages vulnérables structurels	Rapport concerné	MAAH	10% (2010)	7%	5%	22.6%	27,5%					

Impacts / Effets	Indicateurs	Sources	Structures	Valeurs 2015	Cibles PNDES		Réalisations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)	
					2018	2020	2016	2017	2018	2019	2020	2018	2020
EA 3.2.1 : le secteur de l'industrie et de l'artisanat est davantage dynamique en matière de création de richesses, d'emplois et d'exportations	Part du secteur secondaire dans le PIB	Note technique du budget-éco	MINEFID	20,1%	21,10%	22,40%	20,80%	21,4%					
	Part de l'industrie manufacturière dans le PIB	Note technique du budget-éco	MINEFID	6,6%	8%	12%	6,60%	5,6%					
	Taux de transformation des produits agricoles	Rapport concerné	MCIA	12%	17%	25%	ND	ND					
	Nombre moyen d'emplois formels créés dans le secteur secondaire par an	Enquête Rapport concerné	INSD MCIA	2 200	2 800	3 600	ND	ND					
	Taux d'accroissement de la productivité moyenne de l'artisanat	Rapport concerné	MCIA	ND	15%	25%	ND	ND					
EA 3.2.2 : la contribution des industries culturelle, touristique et sportive à l'économie est améliorée	Part de l'industrie touristique dans le PIB	Note technique du budget-éco	MINEFID	3,7%	7%	8%	ND	ND					
	Part de l'industrie culturelle dans le PIB	Note technique du budget-éco	MINEFID	2,3%	4,50%	6%	ND	ND					
	Taux d'accroissement de la part de l'industrie sportive dans le PIB	Rapport concerné	MSL	ND	5%	10%	ND	ND					
	Nombre de centres de sport et de loisirs de proximité réalisés	Rapport concerné	MSL	0	10	26	ND	1					
	Taux d'accroissement des emplois culturels et touristiques	Rapport concerné	MCAT	< 5%	5,60%	7%	ND	ND					
EA 3.2.3 : l'impact du secteur minier sur le reste de l'économie est accru	Part des industries extractives dans le PIB	Note technique du budget-éco	MINEFID	7,9%	9%	10,30%	9,10%	11,34%					
	Proportion des achats locaux dans les consommations alimentaires des industries minières	Rapport concerné	MEMC	<14%	20%	25%	ND	ND					
	Montant moyen des investissements locaux réalisés par industrie minière	Rapport concerné	MEMC	< 2 milliards FCFA	3,5 milliards FCFA	5 milliards FCFA	ND	ND					
	Nombre d'emplois directs et indirects créés par le secteur minier	Rapport concerné	MEMC	<10 000	15 000	20 000	6 696	9189					

Impacts / Effets	Indicateurs	Sources	Structures	Valeurs 2015	Cibles PNDES		Réalisations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)	
					2018	2020	2016	2017	2018	2019	2020	2018	2020
EA 3.3.1 : le secteur tertiaire se formalise et est davantage dynamique et créateur d'emplois décents	Proportion des entreprises utilisant des ordinateurs	Rapport concerné	MDENP	7,9% (2009)	20%	35%	ND	ND					
	Proportion des entreprises utilisant l'Internet	Rapport concerné	MDENP	4,1% (2009)	10%	18%	ND	ND					
	Contribution des postes et télécommunications au PIB	Note technique du budget-éco	MINEFID	2,4%	3%	4%	3,0%	2,9%					
	Part du secteur informel dans la valeur ajoutée du secteur tertiaire	Note technique du budget-éco	MINEFID	20,7%	18,50%	15%	24,5%	24,04%					
	Taux de croissance de la valeur ajoutée des services marchands	Note technique du budget-éco	MINEFID	6,9%	8,50%	9,00%	7,4%	7,4%					
	Nombre moyen d'emplois formels créés dans les services tertiaires marchands par an (milliers de FCFA)	Rapport concerné Enquête	MCIA INSD	12 100	15 000	20 000	ND	ND					
	Taux de crédit à l'économie	Rapport concerné IAP	MINEFID	29%	31,50%	35%	30,64%	30,7%					
	Taux élargi de bancarisation	Rapport concerné IAP	MINEFID	37,9%	32%	35%	40,1%	44					
EA 3.3.2 : la mise en marché des produits nationaux est renforcée	Part des produits alimentaires de consommation dans les importations de biens	Rapport sur la situation économique et financière	MINEFID	10,1%	8%	6%	10%	9,33%					
	Part des deux premiers produits d'exportation dans le total des exportations	Rapport sur la situation économique et financière	MINEFID	85%	61%	65%	77,0%	81,3%					
	Part des produits manufacturés dans les exportations de biens (WDI)	Rapport sur la situation économique et financière	MINEFID	10,6% (2014)	15%	20%	ND	ND					
	Quantité de viande exportée	Rapport concerné	MRAH	88 tonnes	1 000 tonnes	2 000 tonnes	2566	2642					
EA 3.4.1 : les capacités de mobilisation et la gestion intégrée des ressources en eau sont renforcées	Nombre cumulé de nouveaux barrages réalisés	Rapport concerné	MEA	2	8	14	5	11					
	Nombre cumulé de nouveaux barrages réhabilités	Rapport concerné	MEA	2	10	18	6	11					

Impacts / Effets	Indicateurs	Sources	Structures	Valeurs 2015	Cibles PNDES		Réalisations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)	
					2018	2020	2016	2017	2018	2019	2020	2018	2020
	Pourcentage des retenus d'eau de surface avec protection des berges	Rapport concerné	MEA	13%	19%	25%	15%	16%					
	Proportion des agences de l'eau disposant d'un SDAGE	Rapport concerné	MEA	40%	60%	100%	40%	40%					
	Taux de recouvrement de la CFE	Rapport concerné	MEA	100%	100%	100%	147%	126%					
EA 3.4.2 : la qualité, la fiabilité et l'accessibilité des infrastructures sont améliorées pour faciliter la transformation structurelle de l'économie	Proportion de routes bitumées	Rapport concerné	MI	24%	30%	42%	24,5	24,5%					
	Proportion de pistes rurales aménagées	Rapport concerné	MI	27%	36,50%	43%	27,90%	30,43%					
	Proportion de routes où les vitesses de référence ne peuvent pas être pratiquées	Rapport concerné	MI	18%	12%	6%	18%	ND					
	Puissance installée (en Mégawatts)	Rapport concerné	MEMC	300	650	1 000	324.3	324.6					
	Coût du KWh d'électricité des hautes tensions (FCFA)	Rapport concerné	MEMC	75	55	50	ND	ND					
	Débit internet national	Rapport concerné	MDENP	40 Go	50 Go	100 Go	40 Go	40 Go					
	Proportion de personnes ayant utilisé Internet (tous lieux de connexion confondus) au cours des 12 derniers mois	Rapport concerné	MDENP	6%	9%	15%	6%	ND					
EA 3.4.3 : la contribution des pôles de croissance et de compétitivité (agropoles, technopoles, ZES) à l'économie est accrue	Part des pôles de croissance et de compétitivité dans le PIB	Rapport d'étude	Premier ministère (PM) MINEFID	ND	2%	3%	ND	ND					
	Effectifs cumulés des emplois locaux créés par les pôles de croissance et de compétitivité dans les régions	Rapport d'étude	INSD	ND	15 000	45 000	24 000	25000					
EA 3.5.1 : l'environnement et les ressources	Proportion des espaces de conservation sous aménagement	Rapport d'enquête	MEEVCC	25%	27%	31%	ND	ND					

Impacts / Effets	Indicateurs	Sources	Structures	Valeurs 2015	Cibles PNDES		Réalisations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)	
					2018	2020	2016	2017	2018	2019	2020	2018	2020
naturelles sont gérés durablement	Proportion des aires de protection faunique sous aménagement	Rapport d'enquête	MEEVCC	40%	55%	70%	ND	ND					
	Superficies des terres dégradées des zones protégées récupérées (hectares)	Rapport concerné	MEEVCC	10500	17 000	25 000	8528	5436,09					
EA 3.5.2 : les capacités d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique sont renforcées dans une optique de transition vers l'économie verte	Proportion de politiques sectorielles, de PRD et de PCD intégrant les principes et les problématiques émergentes de développement durable	Annuaire statistique	MEEVCC	17%	35%	50%	25,90%	28%					
	Nombre d'éco-villages créés	Rapport concerné	MEEVCC	0	500	2 000	ND	ND					
	Quantité de carbones séquestrés en millions de tonnes	Rapport d'étude	MEEVCC	ND	2	8	ND	ND					

Annexe 4 : Cadre logique global de la mise en œuvre du PNDES

Effet Attendu	Indicateurs d'effets	Source	Valeurs 2015	Cibles 2018-2020 (CSD)		
				2018	2019	2020
Axe 1 : réformer les institutions et moderniser l'administration						
***OS 1.1 :* promouvoir la bonne gouvernance politique et administrative**						
EA 1.1.1 : la démocratie, les droits humains, la justice et la paix sont renforcés	Qualité globale des institutions nationales (CPIA)	Banque mondiale	3,6	4,5	ND	4,8
	Taux de mise en œuvre des recommandations de l'EPU	MJDHPC	35%	15%	30%	45%
	Rayon moyen d'accès à un tribunal de grande instance	MJDHPC	60,3 km	58km	56km	54km
	Temps moyen de traitement d'une affaire civile	MJDHPC	2 mois 21 jours	2 mois	1 mois 20 jours	1 mois 15 jours
	Temps moyen de traitement d'une affaire commerciale	MJDHPC	7 mois 3 jours	5mois	4mois	3mois
	Taux de participation de la population au scrutin électoral présidentiel	MATDSI	60%	NA	NA	80%
EA 1.1.2 : la sécurité et la protection civile sont renforcées	Taux de couverture des régions en plan ORSEC	MATDSI	53%	100%	100%	100%
	Taux de maillage du territoire national en services de sécurité opérationnels	MATDSI	56,80%	67,00%	70,00%	75%
	Ratio agent de sécurité / population (norme : 1 pour 400 habitants)	MATDSI	1 pour 948 habitants	1 pour 751 habitants	1 pour 691 habitants	1 pour 643 habitants
EA 1.1.3 : la défense est renforcée	Taux de réalisation des exercices terrains	MDNAC	50%	100%	100%	100%
EA 1.1.4 : l'accès à l'information juste est assuré pour tous	Taux de couverture du territoire par la télévision nationale	MCRP	53%	70%	75%	100%
	Taux de couverture du territoire par la radio nationale	MCRP	48%	60%	64%	80%
	Taux de couverture du territoire national par la presse écrite publique	MCRP	51%	60%	65%	95%
EA 1.1.5 : les coopérations régionale et internationale sont améliorées	Taux d'internalisation des textes communautaires	MINEFID	ND	ND	ND	ND
	Part contributive des Burkinabè de l'extérieur au PIB	MINEFID / MAECBE	1,9% (2011)	ND	ND	ND
	Taux d'évolution annuelle du volume de l'APD	MINEFID	1,1% (moyenne 2010-2014)	ND	ND	ND
	Proportion des avis de conformité émis par rapport aux nouveaux projets et programmes à financement extérieur	MINEFID	ND	ND	ND	ND
EA 1.1.6 : l'administration	Niveau de satisfaction des usagers / clients	MFPTPS	ND	ND	ND	50%

Effet Attendu	Indicateurs d'effets	Source	Valeurs 2015	Cibles 2018-2020 (CSD)		
				2018	2019	2020
publique est efficace et efficiente	Degré de délégation de pouvoir aux chefs de circonscription administrative	MATDSI	2 sur 23	15/23	23/23	23/23
	Degré de délégation de crédit aux chefs de circonscription administrative	MATDSI	1 sur 23	15/23	23/23	23/23
	Taux d'OSC suivis	MATDSI	20%	35%	50%	70%
EA 1.1.7 : le système de redevabilité est développé à tous les niveaux	IBO	IBP	43/100	ND	ND	ND
	IPC	*Transparency International*	38/100	ND	ND	ND
	Indice Ibrahim pour la gouvernance en Afrique	Fondation Mo Ibrahim	52,2/100	58/100	ND	65/100
***OS 1.2 :* promouvoir la bonne gouvernance économique**						
EA 1.2.1 : la planification, la gestion et le financement du développement sont efficaces	Proportion des référentiels de planification/programmation validés par la CNPD	MINEFID	5%	100%	100%	100%
	Proportion des départements ministériels appliquant le budget-programme	MINEFID	0%	100%	100%	100%
	Taux de pression fiscale	MINEFID	14,20%	19,90%	20,50%	21,00%
	Taux d'absorption des ressources	MINEFID	59% (2014)	100%	100%	100%
	Taux de prévisibilité de l'aide	MINEFID	ND	75%	75%	80%
	Proportion des PTF appliquant la division du travail	MINEFID	ND	65%	65%	90%
	Proportion des dossiers judiciaires sur la fraude, le faux et le blanchiment classés sans suite	ASCE-LC	ND	ND	ND	ND
EA 1.2.2 : l'environnement des affaires est plus incitatif et le secteur privé, renforcé dans ses capacités d'initiative et de gestion	Classement *Doing Business*	Banque mondiale	143e sur 189	ND	ND	ND
	La part du secteur informel dans la valeur ajoutée du secteur tertiaire	MINEFID	20,70%	ND	ND	ND
***OS 1.3 :* renforcer la décentralisation et promouvoir la bonne gouvernance locale**						
EA 1.3.1 : l'efficacité de la décentralisation et de la gouvernance locale est améliorée	Part du budget de l'État transférée aux collectivités territoriales	MINEFID	4,65%	10,00%	12,50%	15,00%
	Pourcentage d'usagers satisfaits des prestations des collectivités territoriales	MATDSI	ND	25%	50%	80%
	Nombre de centres d'état civil secondaires	MATDSI	987	1200	1500	5000

Effet Attendu	Indicateurs d'effets	Source	Valeurs 2015	Cibles 2018-2020 (CSD)		
				2018	2019	2020
EA 1.3.2 : les économies locales sont dynamisées et les disparités régionales sont réduites, notamment à travers un aménagement du territoire efficace	Proportion des référentiels sectoriels et locaux intégrant les orientations du SNADDT	MINEFID	0%	ND	100%	100%
	Taux de réalisation des effets attendus des PLD	MINEFID (Secrétariats techniques des CRD)	ND	ND	60%	75%
Axe 2 : développer le capital humain						
***OS 2.1 :* promouvoir la santé des populations et accélérer la transition démographique**						
EA 2.1.1 : l'accès aux services de santé de qualité est garanti à tous	Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	INSD	330	290	ND	242
	Quotient de mortalité infanto-juvénile pour 1000 naissances vivantes	INSD	81,6	69%	ND	54,70%
	Taux de létalité du paludisme grave chez les enfants de moins de 5 ans	INSD / MS	1,40%	1,00%	ND	0,80%
	Taux de mortalité intra hospitalière (pour 1000) (Centres hospitaliers universitaires (CHU), Centres hospitaliers régionaux (CHR), Hôpitaux de district (HD))	MS	109,9	95	ND	90
	Proportion des DMEG n'ayant pas connu de rupture de stock des médicaments traceurs	MS	88,70%	85%	85%	85%
	Taux de mortalité intra hospitalière maternelle pour 100.000 parturientes	INSD / MS	103,4	95	ND	80
	Le taux de prévalence du VIH	(SP/CNLS-IST)	0,90%	0,83%	ND	0,77%
	Proportion de formations sanitaires publiques et privées accréditées	MS	0	70%	ND	90%
EA 2.1.2 : l'état nutritionnel de la population, en particulier des femmes et des enfants, est amélioré	Proportion de malnutrition aigüe sévère pris en charge par rapport au nombre de cas attendus	MS	80%	82%	ND	90%
	Pourcentage d'enfants avec un retard de croissance parmi les enfants de moins de 5 ans	MS	30,20%	25,00%	ND	15%
	Proportion de malnutrition aigüe sévère guérie	MS	92.48%	82,00%	ND	90%
EA 2.1.3 : le processus d'accélération de la transition démographique pour	Indice synthétique de fécondité	INSD	5,4	5	ND	4,7
	Couple-année protection en pourcentage	MS	19,70%	30,00%	ND	40,00%

Effet Attendu	Indicateurs d'effets	Source	Valeurs 2015	Cibles 2018-2020 (CSD)		
				2018	2019	2020
déclencher le dividende démographique est réellement mis en mouvement	Taux de dépendance économique	INSD	140% (2009)	35%	ND	50%
***OS 2.2* : accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation en adéquation avec les besoins de l'économie**						
EA 2.2.1 : l'accès de tous à une éducation de qualité est amélioré	Taux brut de scolarisation au préscolaire	MENA	3,90%	6,12%	9,54%	7,60%
	Taux d'achèvement au primaire	MENA	58,50%	68,50%	72,94%	75,60%
	Taux d'achèvement au post-primaire	MENA	24,20%	35,30%	36,61%	38,20%
	Indice de parité du TBA au primaire	MENA	0,95	1	1	1
	Indice de parité du TBA au post-primaire	MENA	1,05	1	1	1
	Indice de parité du TBA au secondaire	MENA	0,66	1	1	1
	Nombre de classes sous paillotes	MESRSI	4353	3123	0	0
EA 2.2.2 : la disponibilité et l'employabilité des ressources humaines sont améliorées	Proportion des effectifs de l'EFTP	MENA	3,40%	9,50%	11,80%	16%
	Proportion de la main-d'œuvre bénéficiaire de l'EFTP dans les filières de transformation agropastorale	INSD	1,10%	ND	ND	ND
	Proportion des effectifs de la formation professionnelle dans l'effectif total des formés	MJFIP	4,50%	10,00%	12,00%	15%
	Proportion de la population en âge de travailler (18 ans et plus) formée dans les métiers agropastoraux	MJFIP/ MAAH	0,20%	4,50%	6,00%	7%
	Taux d'alphabétisation de la population en âge de travailler (18 ans et plus)	INSD	29,50%	ND	ND	ND
EA 2.2.3 : l'accès à un enseignement supérieur de qualité adapté aux besoins de la transformation structurelle de l'économie est assuré	Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants	MESRSI	611	715	750	829
	Proportion d'étudiants ayant achevé un cycle	MESRSI	28%	45%	52%	60%
	Durée moyenne d'obtention d'un premier emploi pour un sortant de l'enseignant supérieur (en années)	MESRSI	5	4	ND	3
	Proportion des étudiants inscrits dans des filières professionnelles adaptées au processus de transformation structurelle	MESRSI	8%	20%	ND	30%
	Proportion des filières professionnalisantes	MESRSI	10%	20%	ND	30%
	Proportion d'étudiants en situation de handicap bénéficiant d'un appui spécifique	MESRSI	11%	31%	ND	50%
***OS 2.3 :* promouvoir la recherche et l'innovation au service de la transformation structurelle de l'économie**						
EA 2.3.1 : La recherche et l'innovation sont davantage au	Nombre de technologies générées au profit de la production (fiches techniques)	MESRSI	300	600	500	450

Effet Attendu	Indicateurs d'effets	Source	Valeurs 2015	Cibles 2018-2020 (CSD)		
				2018	2019	2020
service de la transformation structurelle de l'économie	Nombre de résultats de recherche et d'innovations valorisés au profit de la transformation structurelle de l'économie	MESRSI	150	350	ND	600
	Taux d'adoption des technologies et innovations générées par la recherche scientifique et technologique	MESRSI	60%	71%	ND	95%
***OS 2.4 :* promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes**						
EA 2.4.1 : l'emploi décent et la protection sociale sont garantis à tous	Taux d'insertion professionnelle des jeunes et des femmes via le SPE	MJFIP	10%	15%	ND	ND
	Part de l'emploi privé formel dans le total de l'emploi	MJFIP	6,6% (2014)	10%	ND	ND
	Taux de chômage	INSD	6,6% (2014)	5%	ND	ND
	Taux de sous-emploi du secteur agricole	INSD	64% (2014)	45%	ND	ND
	Pourcentage de la prévalence des enfants de 5 à 17 ans impliqués dans les activités économiques	MFSNF/INSD	41% (2008)	30%	25%	25%
	Proportion des travailleurs affiliés à la CNSS et à la CARFO	MFPTPS	ND	1%	1%	1%
	Nombre d'accidents de travail pour 1 million de travailleurs	MFPTPS	6063,85 (2014)	4500	3031	3 031
	Nombre de conflits individuels pour 10 000 salariés	MFPTPS	131,15	95	ND	70
	Taux de couverture du RAMU	MFPTPS	0%	37%	ND	47%
EA 2.4.2 : les inégalités sociales et de genre sont réduites et la femme est promue comme acteur dynamique du développement	Proportion des personnes marginalisées identifiées insérées	MFSNF	ND	50%	ND	75%
	Proportion des handicapés actifs occupés	MFSNF	2,20%	20%	ND	50%
	Proportion d'enfants vulnérables identifiés pris en charge	MFSNF	45%	57%	ND	70%
	Nombre d'enfants en situation de rue	MFSNF	5721 (2010)	6000	ND	4000
	Proportion des femmes propriétaire d'entreprise parmi les entrepreneurs	MFSNF	21%	30%	ND	50%
***OS 2.5 :* améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité**						
EA 2.5.1 : l'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité est garanti	Taux d'accès à l'eau potable	MEA	71%	76%	77,5%	79%
	Taux d'assainissement	MEA	18%	27%	30%	34%
	Pourcentage de communes dotées d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides	MEEVCC	13%	27%	28%	30%
	Superficie d'espaces verts reboisés dans les communes urbaines (hectares)	MEEVCC	75	120	135	150
	Proportion d'établissements primaires et secondaires où l'éducation environnementale est enseignée	MEEVCC	3%	20,46%	26%	31,56%

Effet Attendu	Indicateurs d'effets	Source	Valeurs 2015	Cibles 2018-2020 (CSD)		
				2018	2019	2020
EA 2.5.2 : l'accès aux services énergétiques de qualité et l'efficacité énergétique sont garantis	Taux de couverture électrique national	MEMC	33,32%	ND	ND	ND
	Taux d'électrification national	MEMC	18,83%	ND	ND	ND
	Taux d'électrification national urbain	MEMC	59,88%	ND	ND	ND
	Taux d'électrification national rural	MEMC	3,06%	ND	ND	ND
	Part des énergies renouvelables dans la production totale	MEMC	6,40%	ND	ND	ND
EA 2.5.3 : la croissance urbaine est planifiée et maîtrisée	Nombre de villes disposant de SDAU opérationnel	MUH	12			
	Nombre de villes disposant de SDDEP et de SDGDU opérationnels	MUH	2	14	ND	20
	Nombre de villes ayant des zones d'habitats spontanés restructurées	MUH	2	2	6	13
	Nombre de localités ayant bénéficiées de viabilisation et/ou d'aménagement sécuritaire	MUH	ND	22,5	68,25	120
EA 2.5.4 : l'accès à des logements décents et aux bâtiments publics est assuré pour tous	Proportion des populations urbaines vivant en zone non lotie	MUH	17,2% (2014)	14%	ND	10%
	Nombre de ménages ayant accès à un logement décent	MUH	4572	ND	ND	ND
	Nombre de ménages assistés dans l'auto-construction	MUH	100	3000	ND	ND
Axe 3 : dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois						
***OS 3.1 :* développer durablementun secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché et basé sur les principes de développement durable**						
EA 3.1.1 : le secteur primaire contribue à la sécurité alimentaire, à l'emploi décent, à l'approvisionnement de l'agro-industrie nationale et est respectueux des principes de développement durable	Part des productions irriguées dans la production agricole totale	MAAH	15%	20%		25%
	Taux de couverture des besoins céréaliers	MAAH	96%	120%		140%
	Productivité de l'emploi du secteur primaire (en milliers de FCFA)	MAAH	357	418,4	442,7	467,1
	Taux de commercialisation des produits agricoles (y compris cultures de rente)	MAAH	25% (moyenne 2005-2010)	30%		37,50%
	Taux d'accroissement de l'approvisionnement de l'agro-industrie	MAAH	ND	20%		50%
	Proportion des actes fonciers délivrés sur les demandes d'actes	MAAH	4,90%	30,00%		45%
	Nombre d'emplois créés dans le secteur primaire	MAAH	39 000	65 000		110 000
	Taux de couverture des besoins alimentaires du cheptel	MRAH	69%	75%		80%

Effet Attendu	Indicateurs d'effets	Source	Valeurs 2015	Cibles 2018-2020 (CSD)		
				2018	2019	2020
	Taux de couverture vaccinale contre la maladie de New Castle	MRAH	40%	60%		70%
	Quantité de poissons produite	MRAH	20 000 tonnes	26000		30000
EA 3.1.2 : la résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux, fauniques et halieutiques aux risques est renforcée	Proportion des ménages agricoles non résilients	MAAH	49,2% (2010)	35%		25%
	Proportion des ménages vulnérables structurels	MAAH	10% (2010)	7%		5%
***OS 3.2 :* développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents**						
EA 3.2.1 : le secteur de l'industrie et de l'artisanat est davantage dynamique en matière de création de richesses, d'emplois et d'exportations	Part du secteur secondaire dans le PIB	MINEFID	20,10%	21,1%		22,4%
	Part de l'industrie manufacturière dans le PIB	MINEFID	6,60%	8%		12%
	Taux de transformation des produits agricoles	MCIA	12%	17%		25%
	Nombre moyen d'emplois formels créés dans le secteur secondaire par an	INSD / MCIA	2 200	2 800		3 600
	Taux d'accroissement de la productivité moyenne de l'artisanat	MCIA	ND	15%		25%
EA 3.2.2 : la contribution des industries culturelle, touristique et sportive à l'économie est améliorée	Part de l'industrie touristique dans le PIB	MINEFID	3,70%	7%		**8%**
	Part de l'industrie culturelle dans le PIB	MINEFID	2,30%	4,5%		**6%**
	Taux d'accroissement de la part de l'industrie sportive dans le PIB	MSL	ND	5%		**10%**
	Nombre de centres de sport et de loisirs de proximité réalisés	MSL	0	10		26
	Taux d'accroissement des emplois culturels et touristiques	MCAT	< 5%	5,60%		7%
EA 3.2.3 : l'impact du secteur minier sur le reste de l'économie est accru	Part des industries extractives dans le PIB	MINEFID	7,90%	11,2%	9%	9%
	Proportion des achats locaux dans les consommations alimentaires des industries minières	MEMC	< 14%	20%		25%
	Montant moyen des investissements locaux réalisés par industrie minière	MEMC	2 milliards FCFA	3,5 milliards FCFA		5 milliards FCFA
	Nombre d'emplois directs et indirects créés par le secteur minier	MEMC	< 10 000	15 000		20 000
***OS 3.3 :* promouvoir le commerce et l'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois décents**						
EA 3.3.1 : le secteur tertiaire se formalise et est davantage dynamique et créateur	Proportion des entreprises utilisant des ordinateurs	MDENP	7,9%(2009)	20%		35%
	Proportion des entreprises utilisant l'Internet	MDENP	4,1% (2009)	10%		18%
	Contribution des postes et télécommunications au PIB	MINEFID	2,40%	3%		4%

Effet Attendu	Indicateurs d'effets	Source	Valeurs 2015	Cibles 2018-2020 (CSD)		
				2018	2019	2020
d'emplois décents	Part du secteur informel dans la valeur ajoutée du secteur tertiaire	MINEFID	20,70%	18,50%		15%
	Taux de croissance de la valeur ajoutée des services marchands	MINEFID	6,60%	7,50%		8%
	Nombre moyen d'emplois formels créés dans les services tertiaires marchands par an (milliers de FCFA)	MCIA / INSD	12 100	15 000		20 000
	Taux de crédit à l'économie	MINEFID	29%	31,5%		35%
	Taux élargi de bancarisation	MINEFID	30,10%	32%		35%
EA 3.3.2 : la mise en marché des produits nationaux est renforcée	Part des produits alimentaires de consommation dans les importations de biens	MINEFID	10,10%	8,00%		6%
	Part des deux premiers produits d'exportation dans le total des exportations	MINEFID	85%	75%		65%
	Part des produits manufacturés dans les exportations de biens (WDI)	MINEFID	10,6% (2014)	15%		20%
	Quantité de viande exportée	MRAH	88 tonnes	1000 tonnes		2000 tonnes
***OS 3.4 :* développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie**						
EA 3.4.1 : les capacités de mobilisation et la gestion intégrée des ressources en eau sont renforcées	Nombre cumulé de nouveaux barrages réalisés	MEA	2	17	19	29
	Nombre cumulé de nouveaux barrages réhabilités	MEA	2	39	22	65
	Pourcentage des retenus d'eau de surface avec protection des berges	MEA	13%	19	22	25
	Proportion des agences de l'eau disposant d'un SDAGE	MEA	40%	3		3
	Taux de recouvrement de la CFE	MEA	100%	100%	100%	100%
EA 3.4.2 : la qualité, la fiabilité et l'accessibilité des infrastructures sont améliorées pour faciliter la transformation structurelle de l'économie	Proportion de routes bitumées	MI	24%	30%		42%
	Proportion de pistes rurales aménagées	MI	27%	36,5%		43%
	Proportion de routes où les vitesses de référence ne peuvent pas être pratiquées	MI	18%	12%		6%
	Puissance installée (en mégawatts)	MEMC	300	650		1 000
	Coût du KWh d'électricité des hautes tensions (FCFA)	MEMC	75	55		50
	Débit Internet national	MDENP	40 Go	50 Go		100 Go
	Proportion de personnes ayant utilisé Internet (tous lieux de connexion confondus) au cours des 12 derniers mois	MDENP	6%	9%		15%
EA 3.4.3 : la contribution des pôles de croissance et de	Part des pôles de croissance et de compétitivité dans le PIB	Premier ministère	ND	2%		3%

Effet Attendu	Indicateurs d'effets	Source	Valeurs 2015	Cibles 2018-2020 (CSD)		
				2018	2019	2020
compétitivité (agropoles, technopoles, ZES) à l'économie est accrue		(PM) / MINEFID				
	Effectifs cumulés des emplois locaux créés par les pôles de croissance et de compétitivité dans les régions	INSD	ND	15 000		45 000
***OS 3.5 :* inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales**						
EA 3.5.1 : l'environnement et les ressources naturelles sont gérés durablement	Proportion des espaces de conservation sous aménagement	MEEVCC	25%	27%		31%
	Proportion des aires de protection faunique sous aménagement	MEEVCC	40%	55%		70%
	Superficies des terres dégradées des zones protégées récupérées (hectares)	MEEVCC	10 500	17 000		25 000
EA 3.5.2 : les capacités d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique sont renforcées dans une optique de transition vers l'économie verte	Proportion de politiques sectorielles, de PRD et de PCD intégrant les principes et les problématiques émergeantes de développement durable	MEEVCC	17%	35%		50%
	Nombre d'éco villages créés	MEEVCC	0	500		2 000
	Quantité de carbones séquestrés en millions de tonnes	MEEVCC	ND	2		8

Annexe 5 : Quelques investissements réalisés par les collectivités territoriales par région du Burkina Faso

DOMAINE	Nature de l'investissement (quantité en unité ; coût en million FCFA)	Boucle M.		Cascades		Centre		Centre-Est		Centre-Nord		Centre-Ouest		Centre-Sud		Est		Hauts-Bassins		Nord		Plateau-Central		Sahel		Sud-Ouest		Total par domaine
		Q	Coût	Q	Coût	Q	Coût	Q	Coût	Q	Coût	Q	Coût	Q	Coût	Q	Coût	Q	Coût	Q	Coût	Q	Coût	Q	Coût	Q	Coût	
Santé	Dépôts MEG	4	14,4	0	0,0		4,2		0,0		0,0	2	9,6	1	4,9	1	7,2	8	38,1		0,0		34,6	3	14,5		0,0	3 071,5
	Maternité	2		1	22,5	3	95,4		0,0	2	48,4	4	78,1	2	46,3	4	94,3		0,0	6	143,3	4	78,7	9	263,0	2	32,7	
	Dispensaire	1		0	0,0		0,0	2	47,3	1	24,3	6	165,0		0,0	5	143,9	4	28,8	4	61,9		0,0	2	112,0	1	3,2	
	CSPS (réhabilités)	6	23,6	3	26,9	2	3,8	5	7,0	2	6,4	13	41,8	9	13,2	3	207,3	4	23,5		0,0	3	12,9	3	63,0		0,0	
	Logements (réhabilités)	1	0,0	0	0,0	1	26,1		0,0	2	28,7	4	31,9		0,0	2	51,6	5	95,6		0,0		0,0	18	236,3	2	13,9	
	Matériels médicaux		19,5	12	20,9	1	3,0		0,0	19	55,0	22	65,1		61,6		0,0		0,0	14	22,9		31,2		27,6	1	12,0	
	Matériels roulants		42,8	2	1,7		0,0	9	64,8	0	0,0	5	2,7	1	29,9		0,0	3	3,4		0,0		0,0		0,0	10	49,1	
	lampes et autres matériels			0	0,0		5,7		0,0		0,0	0	0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0	
	Infrastructures sanitaires			0	0,0		0,0		0,0		0,0	2	6,4		0,0		0,0		0,0		0,0	7	15,8		0,0		0,0	
	Total région		**100,4**		**72,1**		**138,3**		**119,2**		**162,8**		**400,5**		**155,9**		**504,3**		**189,4**		**228,1**		**173,1**		**716,4**		**110,9**	
Education	Salles de classe	115	873,1	105	833,2	25	319,5		0,0	172	1 347,7	365	2 533,8	133	1 005,9		0,0	90	635,3	312	1 482,8	143	953,3	40	556,5	63	636,1	23 150,0
	Complexes scolaire	30	1 018,6	3	87,2		0,0	46	1 053,0	7	135,0	3	92,1		0,0	3	102,6	8	205,7	3	19,0	3	126,2	2	133,0	19	441,8	
	CEG	2	150,8	2	53,5	1	18,8		0,0	0	0,0	00	0,0		0,0	4	130,7		0,0	3	63,8	0	0,0		0,0	9	301,0	
	LYCEE	1	150,8	1	117,1		0,0	5	131,6	0	0,0	1	13,6		0,0	1	127,2	17	745,0		0,0	1	29,2		0,0	1	110,9	
	Logements		13,7		0,0		0,0		0,0	1	7,6	0	0,0		0,0		0,0		0,0		0,0	2	6,9	6	20,9		0,0	
	CPAF	1	7,0	2	15,2		0,0		0,0	1	6,9	4	51,4		0,0		0,0	1	10,1		0,0		0,0	2	66,0	1	7,0	
	Réhabilitation écoles et salles	18	43,0	4	8,2		0,0		0,0	6	17,4	22	105,7	17	32,3	12	283,2	17	69,0		0,0		19,5	9	220,3		0,0	
	Mobiliers	2142	166,0			1	12,1		0,0	23	226,8	312	146,0		114,4		0,0		0,0		0,0	0	0,0		78,7	2287	114,6	
	Matériels et outillages		21,0			2	40,2		0,0	38	583,0	12	190,1				0,0		0,0		0,0		0,0		152,6		0,0	

DOMAINE	Nature de l'investissement (quantité en unité ; coût en million FCFA)	Boucle M.		Cascades		Centre		Centre-Est		Centre-Nord		Centre-Ouest		Centre-Sud		Est		Hauts-Bassins		Nord		Plateau-Central		Sahel		Sud-Ouest		Total par domaine
		Q	Coût	Q	Coût	Q	Coût	Q	Coût	Q	Coût	Q	Coût	Q	Coût	Q	Coût	Q	Coût	Q	Coût	Q	Coût	Q	Coût	Q	Coût	
	Cartables		12,1				0,0		0,0		0,0	0	0,0		331,5		0,0		0,0		0,0	0	0,0		0,0		0,0	
	Vivres cantines		326,7				188,8		0,0	3	84,9	3 lots	48,0		649,9		0,0		0,0		0,0	0	0,0		154,5		0,0	
	Bibliothèque		0,0	2	17,7		0,0		0,0		0,0	0	0,0		0,0		0,0		0,0		0,0	0	0,0		0,0		0,0	
	Ecoles réhabilitées		0,0	17	24,0		0,0	85	627,2		0,0	19	57,4		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0	4	7,7	
	Tables bancs		0,0	2808	117,2	275	7,8	5496	219,8	593	19,9	6987	63,5		0,0		0,0	5591	303,1	4854	165,4	2084	97,4		0,0		0,0	
	Infrastructures scolaires		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0	3	33,2		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0	
	Total région		**2782,8**		**1273,2**		**587,3**		**2031,6**		**2429,2**		**3334,7**		**2134,0**		**643,8**		**1968,2**		**1731,0**		**1232,5**		**1382,5**		**1619,1**	
Cadre de vie, eau et assainissement	Forages	54	461,9	15	101,8	32	163,4	67	475,6	56	349,2	53	383,8	39	186,0	53	1625,3	28	230,7		0,0	1	79,2	29	295,3	52	210,7	**7958,5**
	Extension AEPS		34,7	3	21,4		0,0		0,0	1	0,0	19	711,6		0,0		0,0	6	275,7	2	56,3	1	4,9	3	146,4		0,0	
	Forages(réhabilités)	57	148,1	27	54,3		0,0		0,0	18	45,3	25	73,7	9	17,9		0,0	133	275,7	7	9,8	17	7,0	42	187,8	12	28,7	
	Latrines	71	58,1	1238	120,9		0,0	53	71,2	17	28,2	323	32,4	618	61,2		0,0	237	40,9	670	142,1	9	12,5	55	31,2	168	32,6	
	Bacs à ordure		0,0	5	10,8		0,0		0,0		0,0	0	0,0	1	1,0		0,0		0,0		2,5	1	2,5		0,0		0,0	
	Caniveaux		0,0	1	29,0		0,0		0,0		0,0	0	0,0		0,0		0,0	2	285,4		0,0	0	0,0		0,0		0,0	
	Electrification de voies		0,0	1	24,9		0,0		0,0		0,0	0	0,0		0,0		0,0		0,0		0,0	0	0,0		0,0		0,0	
	Niveleuses		0,0		128,5		0,0		0,0		0,0	0	0,0		0,0		0,0		0,0		0,0	0	0,0		0,0		0,0	
	Voies aménagées		0,0	56	17,8		0,0		0,0		0,0	0	0,0		0,0		0,0		0,0		0,0	0	0,0		0,0		0,0	
	Infrastructures d'eau potable		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0	0	0,0		0,0		0,0		0,0		0,0	0	0,0		0,0		0,0	
	Infrastructures d'assainissement		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0	3	162,5		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0	
	Total région		**702,9**		**509,3**		**163,4**		**546,8**		**422,8**		**1363,**		**266,1**		**1625,**		**1108,**		**210,7**		**106,1**		**660,7**		**272,0**	

DOMAINE	Nature de l'investissement (quantité en unité ; coût en million FCFA)	Boucle M.		Cascades		Centre		Centre-Est		Centre-Nord		Centre-Ouest		Centre-Sud		Est		Hauts-Bassins		Nord		Plateau-Central		Sahel		Sud-Ouest		Total par domaine
		Q	Coût	Q	Coût	Q	Coût	Q	Coût	Q	Coût	Q	Coût	Q	Coût	Q	Coût	Q	Coût	Q	Coût	Q	Coût	Q	Coût	Q	Coût	
													9				**3**		**5**									
Energie	Electrification solaire		21,4		0,0		0,0	12	25,8	1	2,9	2	6,4		4,1		0,0	2	151,3	2	7,2		2,0		10,0		0,0	**324,5**
	Branchement SONABEL		8,4		0,0		0,0	1	13,0		0,0	6	9,0	2	4,1		0,0		0,0	4	28,2		4,7		0,0		0,0	
	Plaques solaire acquises		0,0	57	12,5		0,0		0,0		0,0	0	0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		13,7		0,0		0,0	
	Total région		**29,8**		**12,5**		**0,0**		**38,8**		**2,9**		**15,3**		**8,1**		**0,0**		**151,3**		**35,4**		**20,4**		**10,0**		**0,0**	
Production agricole agro-sylvo-pastoral	Périmètres maraîchers	0,5	4,6		0,0		0,0		0,0		0,0	5	56,9		0,0	29	62,6		0,0		19,0	0	0,0		0,0	68	74,1	**1 872,2**
	Equipements agricoles	32	67,3		0,0		0,0		0,0		0,0	1	4,1		0,0		0,0		0,0		0,0	4	21,6	1	19,8	42	36,9	
	Parcs de vaccination	11	84,9		0,0		0,0	1	6,5	2	13,6	5	35,4	2	6,4	7	44,5	4	12,5	2	12,4	0	0,0	1	6,8	5	29,1	
	Forages pastoraux	14	177,1		0,0		0,0		0,0		0,0	0	0,0		0,0	1	6,5	3	18,6		6,6	0	0,0	1	6,8	2	14,8	
	Magasins de stockage		0,0	1	8,2	3	100,6	1	33,3		0,0	2	29,1		0,0	7	167,9		0,0		0,0		0,0	7	99,8		0,0	
	Ruches	50	2,7		0,0		0,0		0,0		0,0	0	0,0		0,0		0,0		0,0	1	0,0	0	0,0	1	16,0		0,0	
	Puits		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0	1	35,6		0,0	8	115,3		0,0		0,0		0,0	8	80,0	1	2,0	
	Fosses fumières		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0	2	0,2		0,0		0,0	41	36,5	
	Broyeurs polyvalents		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0	2	32,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0	
	Barrage		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0	1	117,1		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0	
	Pistes à bétail (en Km)		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0	115	71,1		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0	
	Intrants		0,0		0,0	10	5,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0	45	17,1		0,0	13	7,8	
	Fourrières		0,0		0,0		0,0		0,0	3	8,9	1	4,6	6	15,2		0,0	7	16,5		0,0	0	0,0		0,0		0,0	
	Total région		**336,6**		**8,2**		**105,6**		**39,8**		**22,5**		**314,8**		**21,6**		**467,9**		**47,7**		**38,3**	**0**	**38,7**		**229,3**		**201,2**	
Culture, sport et loisirs	Construire des plateaux omnisport		0,0	2	10,6		0,0		0,0		0,0	0	0,0		0,0		0,0		0,0		0,0	0	0,0		0,0		0,0	**719,4**
	terrains de football aménagés		0,0	1	2,1		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0	0	0,0		0,0		0,0	
	Salles de jeux		0,0		0,0		0,0	1	16,2		0,0	0	0,0		0,0		0,0		0,0		0,0	0	0,0		0,0		0,0	

DOMAINE	Nature de l'investissement (quantité en unité ; coût en million FCFA)	Boucle M.		Cascades		Centre		Centre-Est		Centre-Nord		Centre-Ouest		Centre-Sud		Est		Hauts-Bassins		Nord		Plateau-Central		Sahel		Sud-Ouest		Total par domaine
		Q	Coût	Q	Coût	Q	Coût	Q	Coût	Q	Coût	Q	Coût	Q	Coût	Q	Coût	Q	Coût	Q	Coût	Q	Coût	Q	Coût	Q	Coût	
	Autres		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0	1	7,1		0,0		0,0		0,0		0,0	0	0,0		0,0	2	30,0	
	Centre de loisir	2	36,5		0,0		0,0		0,0		0,0	3	28,3		0,0		0,0		0,0		0,0	1	8,4	2	9,5	3	35,0	
	Maison de jeunes		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0	1	11,9	
	Infrastructures hôtelières	1	61,9		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0	4	48,8	10	228,7	
	Centre de lecture		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0	2	28,9		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0	
	Sites touristiques/sportifs		0,0		0,0		0,0		0,0	10	134,5	0	0,0		0,0		0,0	2	21,0		0,0	0	0,0		0,0		0,0	
	Total région		**98,4**		**12,7**		**0,0**		**16,2**		**134,5**		**64,3**		**0,0**		**0,0**		**21,0**		**0,0**		**8,4**		**58,3**		**305,7**	
Commerce et industries	Aires d'abattage	5	50,6	1	2,4		0,0	2	28,9	3	17,3	1	21,1		0,0	1	9,5	2	9,3	1	28,3		8,6	2	19,0	2	10,0	**3 965,6**
	Marché à bétail	2	39,9		0,0		0,0	1	9,6	1	9,6	0	0,0	1	19,0	1	29,0		0,0	1	195,1	1	0,0	1	13,4	1	4,0	
	Boutiques de rue	325	456,3	84	143,8	40	55,3	52	110,5	86	151,2	112	164,0	72	116,6	65	120,1	181	237,1	254	373,8	134	237,8	166	245,6	46	35,9	
	Hangars	84	73,9	21	17,0		0,0		0,0	3	9,0	71	26,5		0,0		0,0	237	97,8	570	87,8		9,6	416	95,7	30	9,0	
	Marché		0,0	1	21,7		0,0	102	3,0		0,0	0	0,0	1	27,0		0,0	2	136,4		0,0		0,0		0,0	2	55,0	
	Centre Hébergement		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0	1	13,8		0,0		0,0		0,0		0,0	2	18,4	12	123,6		0,0	
	Magasins		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0	2	29,6		0,0		0,0		0,0		0,0	1	24,5		0,0		0,0	
	Infrastructures marchandes		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0	3	35,6		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0	3	24,7		0,0	
	Unité de transformation		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0	1	5,0		0,0		0,0	4	28,5		0,0		0,0	
	Infrastructures économiques		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0	0	0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0	1	20,0	
	Total région		**620,7**		**184,9**		**55,3**		**152,0**		**187,0**		**290,6**		**162,6**		**163,6**		**480,5**		**685,0**		**327,4**		**522,0**		**133,9**	
Infrastructures routières	Dalots		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0	0	0,0		0,0		0,0	**13 391,4**
	Pistes	2km	0,6		0,0		0,0	1 Km	3,2		0,0		0,0	0,1	17,6	37,854	62,0	1	2,9	39,924	436,1	0	0,0		0,0	46	28,8	
	entretiens routiers		0,0	3,8	37,9		0,0		0,0	1	1,0	0	0,0		0,0		0,0	2	72,9		0,0	0	0,0		0,0		0,0	
	Bitumage		0,0		0,0	13 Km	12 085,		0,0		0,0	0	0,0		0,0	2Km	3,9		0,0		0,0	0	0,0		0,0		0,0	

DOMAINE	Nature de l'investissement (quantité en unité ; coût en million FCFA)	Boucle M.		Cascades		Centre		Centre-Est		Centre-Nord		Centre-Ouest		Centre-Sud		Est		Hauts-Bassins		Nord		Plateau-Central		Sahel		Sud-Ouest		Total par domaine
		Q	Coût	Q	Coût	Q	Coût	Q	Coût	Q	Coût	Q	Coût	Q	Coût	Q	Coût	Q	Coût	Q	Coût	Q	Coût	Q	Coût	Q	Coût	
							9																					
	gare routière	2	55,5		0,0		0,0	1	8,9		0,0		0,0		0,0		0,0	1	24,9		0,0		0,0		0,0	1	20,0	
	Radiers		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0	0	0,0		0,0		0,0		0,0		0,0	0	0,0		0,0		0,0	
	Autres		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		1,0		0,0		0,0		0,0	
	Ouvrage	1	16,9		0,0		0,0	2	22,8		0,0	16	40,4	1	9,4	1	9,9	9	309,3	2	66,5	2	22,8		0,0	2	30,5	
	Total région		**73,0**		**37,9**		**12 085,9**		**34,9**		**1,0**		**40,4**		**27,0**		**75,9**		**409,9**		**503,6**		**22,8**		**0,0**		**79,2**	
Environnement	Forêts délimitées(en Km)	3	3,0		0,0		0,0		0,0		0,0	6	0,9		0,0		0,0		0,0		8,1	10	25,4		0,0		0,0	
	Reboisements	4500	2,7		0,0	1	13,6	600	0,6	450	0,3	3	39,4		0,0		0,0	34	7,5		2,8	1150	4,0	1000	2,0	2796	0,2	**153,3**
	Protection berges		9,3		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0	1	17,5		0,0	0	0,0		0,0		0,0	
	Création pépinières	1	10,5		0,0		0,0		0,0		0,0	1	7,6		0,0		0,0		0,0		0,0	0	0,0		0,0		0,0	
	Total région		**25,5**				**13,6**		**0,6**		**0,3**		**47,9**						**25,0**		**10,8**		**29,4**		**2,0**		**0,2**	
Sécurité	Mur de commissariat	1	29,2		0,0		0,0		0,0		0,0	0	0,0		0,0		0,0		0,0		0,0	0	0,0		0,0		0,0	
	Construction de guérite		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0	1	4,0		0,0	
	Equipement		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		4,5		0,0	
	Réfection de		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0	0	0,0		0,0		0,0	
	violon et de		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0	0	0,0		0,0		0,0	
	locaux	2	3,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0	0	0,0		0,0		0,0	
	Réhabilitation dortoir CRS		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0	1	3,9		0,0		0,0		0,0		0,0	0	0,0		0,0		0,0	
	Construction d'un centre d'intervention et de surveillance		0,0		0,0	1	6,4		0,0		0,0	0	0,0		0,0		0,0		0,0		0,0	0	0,0		0,0		0,0	
	Total région		**32,3**		**0,0**		**6,4**		**0,0**		0,0		**3,9**		**0,0**		**0,0**		**0,0**		**0,0**		**0,0**		**8,5**		**0,0**	**51,1**
Communication	Equipement		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0	0	0,0		0,0		0,0	
	de radio	1	9,2		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0	1	0,7		0,0		0,0	0	0,0		0,0		0,0	**47,4**

DOMAINE	Nature de l'investissement (quantité en unité ; coût en million FCFA)	Boucle M.		Cascades		Centre		Centre-Est		Centre-Nord		Centre-Ouest		Centre-Sud		Est		Hauts-Bassins		Nord		Plateau-Central		Sahel		Sud-Ouest		Total par domaine
		Q	Coût	Q	Coût	Q	Coût	Q	Coût	Q	Coût	Q	Coût	Q	Coût	Q	Coût	Q	Coût	Q	Coût	Q	Coût	Q	Coût	Q	Coût	
	Réalisation radio municipale		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0	3	37,6		0,0		0,0		0,0		0,0	0	0,0		0,0		0,0	
	Total région		**9,2**		**0,0**		**0,0**		**0,0**		**0,0**		**37,6**		**0,0**		**0,7**		**0,0**		**0,0**		**0,0**	**0**	**0,0**		**0,0**	
Administration	Engins	31	51,1	11	14,5		0,0		0,0	16	25,9	9	14,2	5	6,0		0,0		0,0		0,0	8	12,3	35	46,4		0,0	
	Matériel informatique	5	18,5		0,0		0,0		0,0	13	32,8	7	25,8		0,0		0,0		0,0		0,0	15	15,9		21,1		0,0	
	Mobilier bureau	7	40,3		0,0		0,0		0,0	12	53,5	10	30,6		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		14,9		0,0	
	Autres		72,0		0,0		0,0		0,0		0,0	36	164,7		0,0		0,0		0,0		0,0		55,3		32,6		0,0	
	Bâtiments		0,0	7	140,9		0,0		0,0	2	24,0	14	141,3	3	49,4	5	73,5		0,0		0,0	5	70,4	7	111,4		0,0	
	Véhicules		0,0		0,0	5	108,0		0,0		0,0	2	8,5	2	56,4		0,0		0,0		0,0	1	21,8	0	0,0		0,0	
	Hangar		0,0		0,0	1	4,2		0,0		0,0	4	22,3		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0	
	Clôture		0,0		0,0	1	20,6		0,0		0,0	1	34,2	1	10,4		0,0		0,0		0,0		16,3		3,8		0,0	
	Infrastructures administratives		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0	4	49,6		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0	
	Total région		**181,8**		**155,5**		**132,8**		**0,0**		**136,1**		**491,1**		**122,2**		**73,5**		**0,0**		**0,0**		**192,0**		**230,1**		**0,0**	**1 715,2**
Total investissement par région			**4 993,5**		**2 266,2**		**13 288,7**		**2 979,9**		**3 499,0**		**6 405,0**		**2 897,5**		**3 554,9**		**4 401,3**		**3 442,8**		**2 150,9**		**3 819,8**		**2 722,3**	**56 421,8**

Annexe 6 : Situation des produits dans le domaine de l'éducation

Produits	2016		2017		Cumul 2016 et 2017	
	Prév	Réal	Prév	Réal	Prév	Réal
Nouvelles salles de cours réalisées	582	760	1518	525	2100	1285
Lycées scientifiques construits	0	0	0	0	0	0
Lycées professionnels construits	0	0	0	0	0	0
Salles de classe du préscolaire construites	10	10	170	56	180	66
Collèges d'enseignement technique et de formation professionnelle construits	0	0	0	0	0	0
Lycées techniques construits	0	0	0	0	0	0
Salles de classe éclairées	200	0	200	140	400	140
CEG	128	162	207	49	335	211
Lycées	9	29	25	5	34	34
CEBNF	5	5	10	2	15	7
CPAF	21	21	17	5	38	26
Nouvelles universités	3	0	3	3	3	3
Vivier enseignants renforcé (ATER)	100	0	100	81	200	81
Nouveaux enseignants (assistants)	100	0	100	100	200	100
Bâtiments pédagogiques	2	2	4	4	6	6
Amphithéâtres	1	1	1	1	2	2
Une université virtuelle	1	0	1	0	1	0
Espaces numériques ouverts	3	0	3	0	3	0
Cités universitaires construits	1	0	1	0	2	0
Bibliothèques	0	0	1	0	1	0
CUP autonomes	3	0	3	3	3	3
Nombre de centres de formation professionnelle construits	0	0	1	0	1	0

Produits	2016		2017		Cumul 2016 et 2017	
	Prév	Réal	Prév	Réal	Prév	Réal
Nombre de nouveaux ateliers réalisés	17	19	0	0	17	19
Formateurs ayant bénéficié d'une formation continue	0	0	250	263	250	263
Apprenants bénéficiaires de bourse	40	40	40	40	80	80
Financement des demandes de formation (nombre de formés)	1932	6262	1932	14 038	3864	20300

Annexe 7 : Travaux de construction de commissariat de police entamés

N° d'ordre	Désignation	Localisation	Montant de l'attribution	Source de financement	Niveau d'avancement
1	CPD	Thiou	193 188 529	ED	69,70%
2	CPD	Tankogounadie	206 491 646	Budget Etat	85%
3	CPD	Déou	188 189 121	ED	82%;
4	CPD	Falangountou	200 000 000	Budget Etat	27%
5	CPD	Seytenga	157 861 612	Budget Etat	81 %
6	CPD	Banh	157 820 983	Budget Etat	71 %
7	CPD	Arbinda	154 407 439	Budget Etat	87 %
8	CPD	Gorgadji	159 168 309	Budget Etat	22 %
9	BT	OUO	164 259 510	Budget Etat	75%
10	BT	Foutouri	149 771 487	Budget Etat	75%
11	UIP PN	Ouagadougou	633 407 000	Budget Etat	52%
12	DGPN	Ouagadougou	7 380 325 051	Budget Etat	65%
13	CPD/PPF	Titabé		Projet Japonais	90 %

Annexe 8 : Nouveaux chantiers de construction des infrastructures sécuritaires

Constructions prévues	**2018**	**2019**	**2020**
Construire et réhabiliter des brigades de gendarmerie	Tchériba, Samorogouan	Dakola, Didyr, Réo, N'dorola, Sabou, Pouni, Houndé	Nouna, Barani, Dedougou, Djibasso, Po
Construire des clôtures des brigades déjà existantes		Bangou, Partiaga et Nassoumbou	
Construire et réhabiliter des escadrons de Gendarmerie mobile		23 ème EGM Bobo	
Construire un camp BAC (Ouaga Bobo)	Bobo	Ouaga	
Construire un camp CRS à Tenkodogo et mur de clôture CRS Koudougou			Tenkodogo, Koudougou
Construire un mur clôture au CPD et de la BT de Zabré			

Table des matières

SOMMAIRE _____ *i*

LISTE DES TABLEAUX _____ *ii*

SIGLES ET ABREVIATIONS _____ *iii*

RESUME _____ *viii*

INTRODUCTION _____ *1*

I EVOLUTION DE L'ECONOMIE BURKINABE EN 2017 _____ *2*

I.1 Secteur réel _____ 2

I.2 Finances publiques _____ 3

I.3 Echanges extérieurs _____ 4

I.4 Agrégats monétaires _____ 4

II PERFORMANCE 2017 DE LA MISE EN ŒUVRE DU PNDES PAR AXE _____ *5*

II.1 Axe 1 : Réformer les institutions et moderniser l'administration _____ 5

II.1.1 Objectif stratégique 1.1 : promouvoir la bonne gouvernance politique et administrative _____ 5

II.1.2 Objectif stratégique 1.2 : promouvoir la bonne gouvernance économique _____ 17

II.1.3 Objectif stratégique 1.3 : renforcer la décentralisation et promouvoir la bonne gouvernance locale _____ 20

II.2 Axe 2 : Développer le capital humain _____ 24

II.2.1 Objectif stratégique 2.1 : promouvoir la santé des populations et accélérer la transition démographique _____ 24

II.2.2 Objectif stratégique 2.2 : accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation, en adéquation avec les besoins de l'économie 34

II.2.3 Objectif stratégique 2.3 : promouvoir la recherche et l'innovation au service de la transformation structurelle de l'économie _____ 42

II.2.4 Objectif stratégique 2.4 : promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes _____ 47

II.2.5 Objectif stratégique 2.5 : améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité _____ 57

II.3 Axe 3 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois _____ 68

II.3.1 Objectif stratégique 3.1 : développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché _____ 68

II.3.1 Synthèse et enseignements portant sur le développement d'un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché » 73

II.3.2 Objectif stratégique 3.2 : développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents _____ 74

II.3.3 Objectif stratégique 3.3 : promouvoir le commerce et l'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois décents _____ 81

II.3.4 Objectif stratégique 3.4 : développer des infrastructures de qualité et résilientes pour favoriser la transformation structurelle de l'économie _____ 84

II.3.5 Objectif stratégique 3.5 : inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales _____ 92

II.4 Mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) au Burkina Faso __ 95

III FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF DE SUIVI ET D'EVALUATION DU PNDES EN 2017 98

III.1 Fonctionnement des organes et instance du dispositif 98

III.2 Financement du PNDES 100

III.2.1 Situation du financement du PNDES 100

III.2.2 Situation de la mobilisation des ressources des partenaires privés et institutionnels 101

III.2.3 Efficacité de la coopération au développement 102

IV PERSPECTIVES 2018-2020 106

IV.1 Axe 1 : Réformer les institutions et moderniser l'administration 106

IV.1.1 Objectif stratégique 1.1 : promouvoir la bonne gouvernance politique et administrative 106

IV.1.2 Objectif stratégique 1.2 : promouvoir la bonne gouvernance économique 109

IV.1.3 Objectif stratégique 1.3 : renforcer la décentralisation et promouvoir la bonne gouvernance locale 110

IV.2 Axe 2 : Développer le capital humain 111

IV.2.1 Objectif stratégique 2.1 : promouvoir la santé des populations et accélérer la transition démographique 111

IV.2.2 Objectif stratégique 2.2 : accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation, en adéquation avec les besoins de l'économie 112

IV.2.3 Objectif stratégique 2.3 : promouvoir la recherche et l'innovation au service de la transformation structurelle de l'économie 114

IV.2.4 Objectif stratégique 2.4 : promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes 115

IV.2.5 Objectif stratégique 2.5 : améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité 119

IV.3 Axe 3 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois 122

IV.3.1 Objectif stratégique 3.1 : développer un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché 122

IV.3.2 IV.3.2 Objectif stratégique 3.2 : développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents 123

IV.3.3 Objectif stratégique 3.3 : promouvoir le commerce et l'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois décents 125

IV.3.4 Objectif stratégique 3.4 : développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie 126

IV.3.5 Objectif stratégique 3.5 : inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales 129

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS 131

ANNEXES I

Annexe 1 : Liste des Cadres sectoriels de dialogue et date de tenue de la revue I

Annexe 2 : Liste des Cadres régionaux de dialogue et date de tenue de la revue I

Annexe 3 : Cadre de mesure de la performance globale de la mise en œuvre du PNDES II

Annexe 4 : Cadre logique global de la mise en œuvre du PNDES XVI

Annexe 5 : Quelques investissements réalisés par les collectivités territoriales par région du Burkina Faso XXV

Annexe 6 : Situation des produits dans le domaine de l'éducation XXXI

Annexe 7 : Travaux de construction de commissariat de police entamés XXXII

Annexe 8 : Nouveaux chantiers de construction des infrastructures sécuritaires XXXIII